

THESE  
POUR LE DOCTORAT EN HISTOIRE

présentée par

Jean-Pierre SAINTON

**LES NEGRES EN POLITIQUE;**  
Couleur, identités et stratégies de pouvoir en Guadeloupe  
au tournant du siècle.

Tome II











- UNIVERSITE DE PROVENCE -  
(Aix-Marseille 1)

INSTITUT D'HISTOIRE COMPAREE DES CIVILISATIONS

---

THESE

POUR LE DOCTORAT EN HISTOIRE

présentée par

Jean-Pierre SAINTON

TA 0127

---

## LES NEGRES EN POLITIQUE;

Couleur, identités et stratégies de pouvoir  
en Guadeloupe au tournant du siècle.

---

### Volumes 3 & Appendices

#### JURY :

*Directeur de thèse,*

M. Jean-Luc BONNIOL

Professeur (Anthropologie) - Université de Provence -

*Suffragants,*

- M. Marc MICHEL,

Professeur (Histoire) - Université de Provence -

- M. Lucien ABENON,

Professeur (Histoire) - Université des Antilles et de la Guyane -

*Rapporteurs,*

- M. Jean-Claude WILLIAM,

Professeur (Sciences Politiques) - Université des Antilles et de la Guyane -

- M. Christian SCHNAKENBOURG,

Maître de Conférences habilité (Sciences Economiques) - Université de Picardie -

oooooooo

- Soutenue publiquement le 12 Novembre 1997 -  
sur le campus de Fouillole (Université des Antilles et de la Guyane)



---

**VOLUME III**

---



*- Troisième partie -*

---

*ETRE EN POLITIQUE AU TOURNANT DU SIECLE.*

---



## *Introduction de la partie*

L'intrusion des "nègres" dans la vie politique guadeloupéenne a donc apporté à la sphère politique une modification en profondeur. Si elle n'a pu bouleverser les cadres de son exercice, elle en a modifié les enjeux, déplacé les centres d'impulsion, lui a donné une autre tonalité et une autre modalité fonctionnelle. Ce "tour nouveau" de la politique dont nous avons, à travers la geste des "grands nègres", retracé les motivations étant constaté, il convient de rechercher en quoi il constituerait un *système politique* au sens que donnent à ce terme les théories politistes.

Le point de départ de l'étude sera l'analyse de la vie et du fonctionnement politiques, tels que l'on peut les observer au tournant du siècle, soient les années comprises entre 1892 et 1921<sup>1</sup>. Or, c'est le jeu électoral qui est sans conteste le point d'articulation majeur de la politique, voire de la vie sociale. Cette fonction centrale de l'élection est rendue possible d'abord par les exigences du calendrier électoral. Rappelons que toutes les élections françaises se répercutent dans la colonie. Donc, la France, qui, à cette date, s'installe dans le recours périodique et fréquent à la consultation des citoyens-électeurs, insuffle à sa colonie républicaine un rythme électoral homothétique. Entre les élections municipales générales, à cette époque convoquées tous les quatre ans, les élections législatives, ayant également lieu tous les quatre ans et les élections cantonales renouvelables alternativement par série tous les six ans, - mais qui en réalité plongent tous les trois ans la moitié du corps électoral dans la compétition électorale, - la colonie est aspirée dans un tourbillon effréné de consultations électorales rapprochées.

( Cf; Page 433 a : *PLANCHE 42 - Le calendrier des élections générales de 1892 à 1914* )

Ainsi, si l'on s'en tient seulement aux renouvellements généraux, on s'aperçoit qu'il n'y aurait que peu d'années sans élections normalement prévues au calendrier : nous n'en recensons que sept sur les vingt-trois qui séparent les deux termes de notre segment

---

<sup>1</sup> : Ce segment large détermine le champ chronologique de notre observation, mais pour des raisons de cohérence et de continuité temporelle, nous avons arrêté les relevés sériels à l'année 1914. D'autre part, la vie électorale étant suspendue entre 1914 et 1918 en raison de la guerre, ces années n'ont évidemment pas fait l'objet d'un traitement analytique comparable.

**LE CALENDRIER DES ELECTIONS GENERALES**

(1892 - 1914)

Années	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914	
Elections Générales																								
Elections municipales	■			■	■			■	■			■	■			■	■				■	■		
Elections législatives	■	■					■			■	■				■	■			■	■			■	■
Elections cantonales	a			b			a		b			a			b			a			b			a

Sources : ADG - JOG; années référencées

chronologique<sup>2</sup>. En revanche, de multiples convocations électorales tombent sur quatre des années de la période considérée<sup>3</sup>.

(Cf; Pages 434 a, b : *PLANCHES 43 (a) & (b) - Circonscriptions électorales et périodicité de l'élection*)

La fréquence électorale est démultipliée par un phénomène qui semble *a priori* particulier à cette portion du territoire de la République, celui de l'importance quantitative des élections partielles. Nous avons établi, sur la base du dépouillement complet des J.O de la Guadeloupe, un récapitulatif général de toutes les consultations électorales s'étant déroulées entre 1892 et 1914. On constate qu'à la fréquence des élections générales s'ajoute un chiffre très élevé d'élections partielles<sup>4</sup>, - représentées sur le tableau par des icônes différentes -. Ce phénomène, dont nous étudierons les raisons au cours de cette partie, traduit bien, la réalité inflationniste du fait électoral.

(Cf; Pages 434 a, b, c : *PLANCHES 44 (a), (b), (c) - Récapitulatif général des élections de 1892 à 1902 & de 1903 à 1914*)

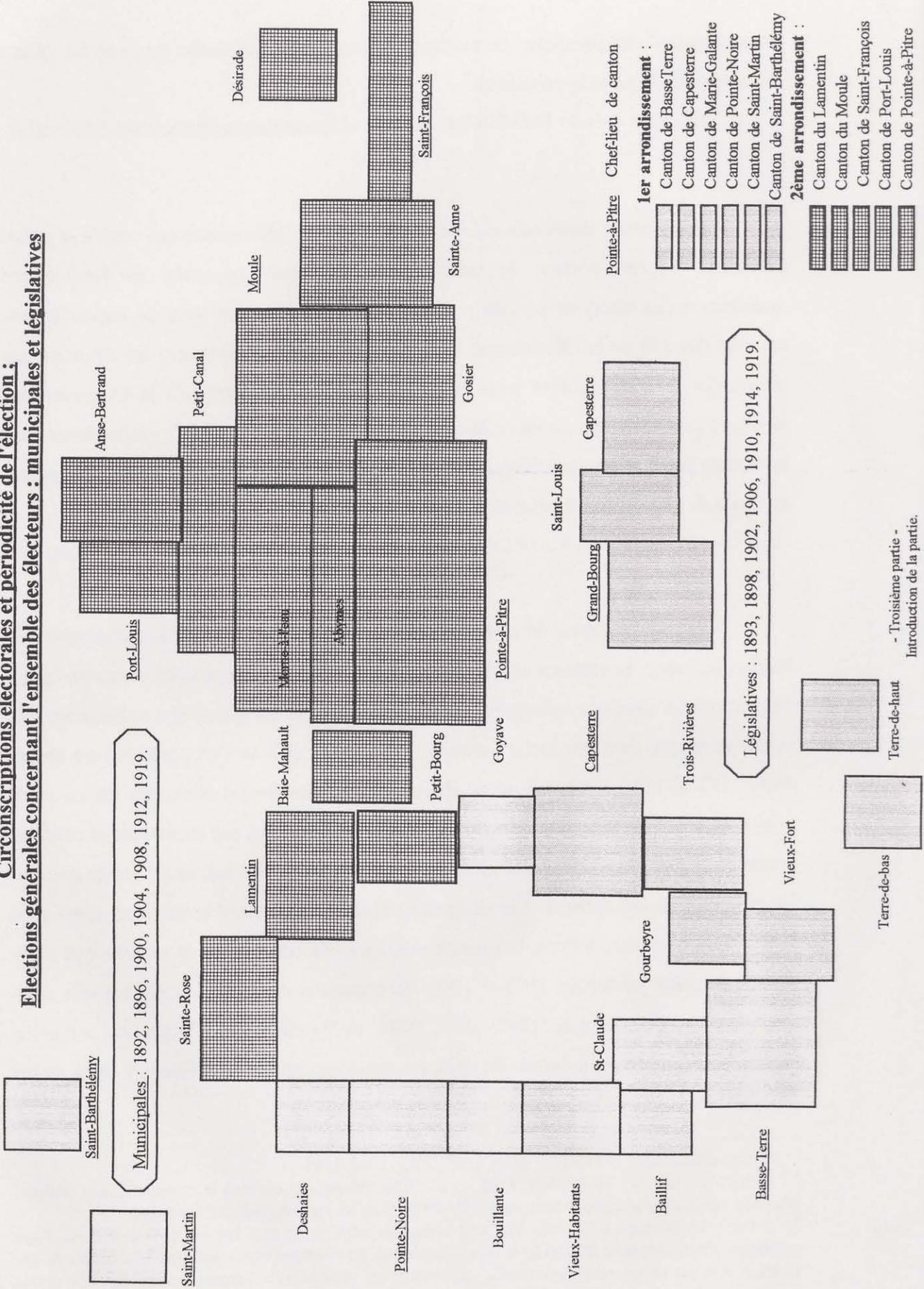
Ainsi, la fréquence de l'élection, avec son corollaire logique, la permanence de l'action politique, produisent un phénomène très particulier "*de densité électorale*", que nous appelons ainsi, par syllogisme, eu regard des dimensions spatiales considérées. On vérifie aisément, dans une lecture verticale du tableau, qu'il ne s'est passé aucune année, entre 1892 et 1914, sans qu'il ait eu au moins une consultation électorale sur un point quelconque du territoire guadeloupéen. La lecture horizontale, par communes et cantons, confirme la fréquence, à l'échelle locale, des opérations électorales, et ce, quelle que soit l'importance démographique (ou géopolitique) de la collectivité considérée. C'est ainsi que la ville de Pointe-à-Pitre, la capitale politique, n'a connu dans la période que deux années de grâce électorale, 1905 et 1909. La commune rurale du Lamentin n'aura vécu que quatre années de répit (1895, 1897, 1901, 1903). Si l'on recherche une commune "calme", à la périphérie politique du pays, on constatera un taux d'élections à peine moins

<sup>2</sup> : Il s'agit des années : 1894, 1897, 1899, 1903, 1905, 1909, 1911.

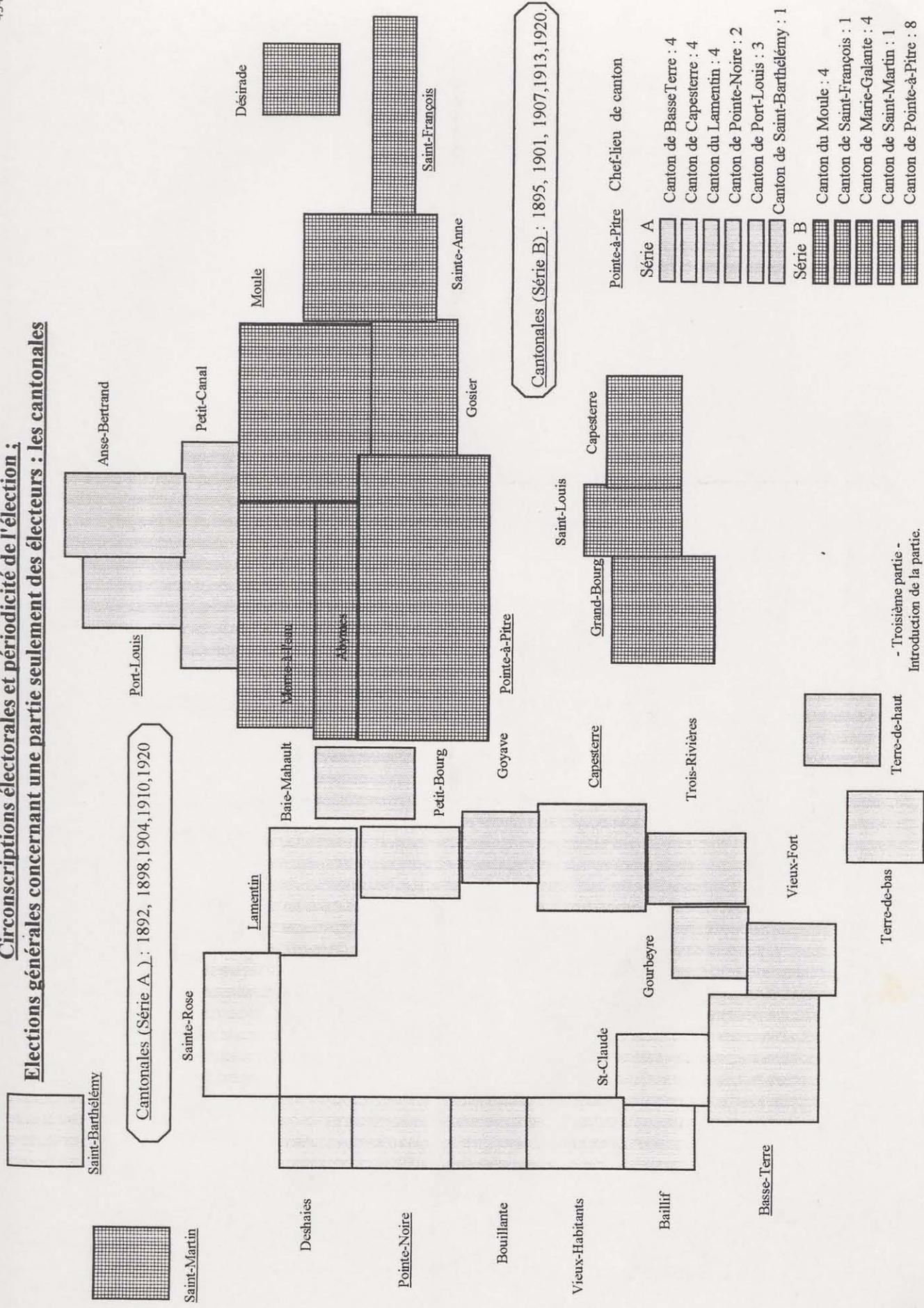
<sup>3</sup> : Il s'agit des années : 1892, 1898, 1904, 1910. Nous n'avons pas compris le renouvellement intégral général (législatif, municipal et cantonal) 1919-1920, pour les raisons ci-dessus énoncées.

<sup>4</sup> : Il s'agit des élections à l'échelle d'un seul arrondissement, ou le plus souvent d'un canton ou d'une commune. On distinguera les élections complémentaires du renouvellement intégral. Les causes de ces scrutins sont en partie naturelles (décès, démission) ou politico-administratives (cas des démissions politiques, annulation par décision de justice, dissolution par arrêté du Gouverneur) Cf; *infra*. Chapitre IX.

**- Planche 43 (a) -  
Circonscriptions électorales et périodicité de l'élection :  
Elections générales concernant l'ensemble des électeurs : municipales et législatives**



**- Planche 43 (b) -  
Circonscriptions électorales et périodicité de l'élection ;  
Elections générales concernant une partie seulement des électeurs : les cantonales**



Saint-Barthélémy

Cantonales (Série A) : 1892, 1898, 1904, 1910, 1920

Cantonales (Série B) : 1895, 1901, 1907, 1913, 1920.

- Troisième partie -  
Introduction de la partie.

RECAPITULATIF GENERAL DES ELECTIONS DE 1892 A 1902

Circonscriptions												
CANTONS	COMMUNES	1892	A 1893	N 1894	N 1895	E 1896	E 1897	S 1898	1899	1900	1901	1902
		<i>mun. &amp; cant.</i>	<i>légis.</i>	<i>sénatoriales</i>	<i>cant.</i>	<i>mun</i>		<i>légis. &amp; cant</i>		<i>mun. &amp; sénat.</i>	<i>cant.</i>	<i>légis</i>
LAMENTIN (série a) *	Lamentin Sainte-Rose Baie-Mahault Petit-Bourg	[diagonal lines]	[vertical lines]	[circle]		[circle]		[diagonal lines]	[circle]	[diagonal lines]		[vertical lines]
CAPESTERRE (série a) *	Capesterre Goyave Trois-Rivières Terre-de-haut Terre-de-bas	[diagonal lines]	[vertical lines]	[circle]	[circle]			[diagonal lines]	[circle]	[circle]		[vertical lines]
BASSE-TERRE (série a) *	Basse-Terre Gourbeyre Vieux-Fort Saint-Claude Baillif Vieux-Habitants	[diagonal lines]	[vertical lines]	[circle]	[circle]		[circle]	[diagonal lines]	[circle]		[circle]	[vertical lines]
MARIE-GALANTE (série b) *	Grand-Bourg Saint-Louis Capesterre				[diagonal lines]			[vertical lines]			[diagonal lines]	[vertical lines]
POINTE-NOIRE (série a) *	Pointe-Noire Bouillante Deshaies	[diagonal lines]	[vertical lines]			[circle]		[diagonal lines]	[circle]	[circle]	[circle]	[vertical lines]
POINTE-A-PITRE (série b) *	Pointe-à-Pitre Abymes Morne-à-l'eau Gosier	[diagonal lines]	[vertical lines]		[diagonal lines]		[circle]	[diagonal lines]	[circle]	[circle]	[diagonal lines]	[vertical lines]
MOULE (série b) *	Moule Sainte-Anne	[diagonal lines]	[vertical lines]	[circle]	[diagonal lines]		[diagonal lines]	[vertical lines]			[diagonal lines]	[vertical lines]
PORT-LOUIS (série a) *	Port-Louis Anse-Bertrand Petit-Canal	[diagonal lines]	[vertical lines]	[circle]				[diagonal lines]	[circle]	[circle]		[vertical lines]
SAINT-FRANCOIS (série b) *	Saint-Francois Désirade				[diagonal lines]			[vertical lines]			[diagonal lines]	[vertical lines]
SAINT-MARTIN (série b)	Saint-Martin				[diagonal lines]		[diagonal lines]	[vertical lines]			[diagonal lines]	[vertical lines]
ST-BARTHELEMY (série a)	St-Barthélémy	[diagonal lines]	[vertical lines]				[circle]	[diagonal lines]				[vertical lines]

**LEGENDE**

<i>élections générales</i>	
élections législatives	
élections cantonales	
élections municipales	
<i>élections partielles</i>	
élection cantonale partielle	
élection municipale partielle	
élection législative partielle	

**Sources : ADG - JOG; années référencées**



élevé : à la Désirade, population qui se distinguerait de celles des îles principales de l'archipel guadeloupéen par sa relative homogénéité de communauté métisse de marins-pêcheurs et de petits propriétaires, il n'y eut que six années sur vingt-trois sans sollicitation électorale ! ...

On l'aura compris : la pause électorale est rare dans la colonie républicaine. La colonie est en état de vote permanent et donc, de sollicitation politique, de mobilisation électorale continues. "*Faire de la politique*", comme il se dit dans le français courant du pays, s'inscrit dans les habitudes sociales, presque dans le quotidien de tous et de chacun. L'homme, le citoyen y est par la force des choses d'abord défini par sa fonction participative à l'action politique. L'ancien esclave étant devenu, par un curieux cheminement de l'histoire, un *homo suffradator*, un homme défini par sa fonction d'électeur.

A la Guadeloupe, se vérifie peut-être plus qu'ailleurs, avec une ironie remarquable, cette appréciation de François Goguel selon laquelle "*la politique (...) est la condition de la vie des citoyens*".<sup>5</sup>

\*

\*

\*

---

<sup>5</sup> : François Goguel, Alfred Grosser. La politique en France. Paris; Armand Colin; 1984. (p. 31)

## - CHAPITRE VIII -

### ECRIRE , PARLER, AGIR EN POLITIQUE .

Qu'est-ce que "faire de la politique" en Guadeloupe ? Les politistes définissent généralement l'action politique comme toute implication individuelle et volontaire du citoyen dans le domaine des affaires publiques en vue de l'obtention d'un gain, de la conquête d'un objectif qui relève du pouvoir décisionnel. L'action politique est donc engagement. Voulant préciser les degrés et la nature des engagements politiques dans un système donné, la sociologie politique a fait de la notion de participation un de ses concepts-clés. La validité opératoire du concept a été fortement soumise à critiques. Dominique Memmi n'y voit qu'une "catégorie notionnelle floue" qui procéderait davantage des représentations que des réalités<sup>1</sup>.

Si toutefois les formes et les degrés de l'engagement ont du mal à être objectivés et théorisés, l'implication politique au sein d'un corps social peut être mesurée, évaluée par l'étude des réactions de l'opinion et de la mobilisation politique.

\*\*\*

---

<sup>1</sup> : Cf, Dominique Memmi. "L'engagement politique". Traité de science politique (op.cit)

## VIII -1. Les supports de l'opinion.

L'étude du fonctionnement politique suppose l'étude du champ des opinions publiques. Qu'on la considère comme l'opinion dominante du moment ou comme ce "grouillement d'opinions particulières", la sociologie politique définit l'opinion publique comme la résultante de "la complexe alchimie entre l'état des mentalités et l'événement"<sup>2</sup>.

Rapportée au passé, l'étude des tendances de l'opinion publique se heurte à l'absence de matériaux tirés de l'observation directe, tels les enquêtes ou sondages d'opinion. La source d'étude la plus complète reste donc la presse politique. Qu'elle exprime les tendances "lourdes" de l'opinion ou la vision partielle (et partielle) d'une fraction seulement, la presse politique, est par définition, un système d'opinions manifestées. En retour, en donnant à l'opinion publique ses repères et ses ancrages, elle contribue à sa structuration. Le cas se vérifie dans la Guadeloupe du tournant du siècle.

### A - La presse d'opinion et le mouvement des idées.

"Faire de la politique" en Guadeloupe, à cette période, ne se conçoit pas en effet sans le support d'un, ou de plusieurs journaux politiques. L'organe de presse est la matérialisation première de l'idée, du courant d'opinion, l'expression sans laquelle le parti, ou le postulant en politique, n'a pas vraiment d'existence. La parution d'un journal est la preuve par laquelle l'on sait qu'une tendance, ou plus simplement, une ambition, est née. Le journal est par conséquent le principal vecteur, en dehors de l'acte électoral lui-même, de la politique. Ce principe est particulièrement valable au tournant du siècle, sous la Troisième République, "la belle époque de la presse française"<sup>3</sup>, qui voit avec les lois libérales sur la presse de 1880 et 1881, le journal politique consacré comme facteur politique. C'est en effet à cette époque qu'en France le journal devient un produit de consommation courante<sup>4</sup>. Il l'est également dans une large mesure dans la colonie<sup>5</sup>. Aussi étonnant que cela puisse paraître, malgré une population essentiellement rurale,

<sup>2</sup> : Jean-Jacques Becker, " L'opinion", Pour une histoire politique Paris, Seuil, 1988, p. 165.

<sup>3</sup> : Cf, Pierre Albert. Histoire générale de la presse française. Paris, Puf, 1990.

<sup>4</sup> : Cf, Jean-Marie Mayeur. La vie politique sous la Troisième République. Paris, Seuil, 1984.

<sup>5</sup> : Le décret du 14 février 1880 est promulgué en Guadeloupe le 22 mars de la même année. La loi du 29 juillet 1881 libéralisant la presse est applicable aux vieilles colonies en son article 69. Il est promulgué en Guadeloupe dès le 20 août de la même année.

majoritairement créolophone et illettrée, la Guadeloupe connaît un foisonnement de journaux politiques. Ainsi, l'étude d'ensemble de la presse est, du point de vue du chercheur, le point d'entrée, le procédé le plus pertinent pour mettre à nu les fils conducteurs et débrouiller l'écheveau des "partis".

*Un riche tissu de publications.*

L'étude systématique de la presse d'opinion, à laquelle nous avons procédé remet en cause le préjugé tenace, - que notre longue évocation du rôle des leaders emblématiques aurait paru fortifier -, selon lequel la politique n'étant en Guadeloupe qu'une affaire de personnes, les idées politiques n'y auraient joué qu'un rôle très accessoire. On découvre en fait, dans une réalité éditoriale fournie, une expression politique riche. L'abondance de l'écrit politique nous fait accéder non seulement au domaine des points de vue systématisés mais encore à celui des idées courantes.

La grande majorité des publications périodiques sont en effet des publications ayant trait directement ou indirectement à la politique. Dans le tableau récapitulatif de la presse d'opinion que nous dressons, riche d'une vingtaine de titres, nous n'avons pas inclus volontairement les périodiques les plus éphémères ou d'une audience limitée, voulant retenir ceux des journaux qui, durant cette période, ont "fait" l'opinion publique. Cette nomenclature n'est donc pas exhaustive et ne reflète que les publications effectivement dépouillées et traitées.

( Cf; Page 438 a, b, : *PLANCHE 45 - Tableau récapitulatif des principaux journaux d'opinion entre 1891 et 1921* )

La mise en tableau des organes d'opinion, ainsi constituée, montre bien l'existence d'un tissu politique distinct des grandes figures emblématiques de la politique. Ce classement épouse le mouvement réel des idées et des actions tel qu'il s'est manifesté autour des individus. Il a l'avantage de constituer une entrée de lecture plus pertinente que les commodes désignations de "gauche" ou de "droite". Il n'est pas non plus le simple décalque des étiquettes que s'attribuent les périodiques<sup>6</sup>. Ce caractère n'est pas d'ailleurs spécifique à la Guadeloupe. François Goguel notait déjà que ...

<sup>6</sup> : Le titre "réactionnaire" dont se réclamait Souques lui-même est à peu près le seul à être en congruence avec l'option idéologique et politique réelle qu'elle désigne. Le journal *L'Avenir*, sans reprendre cette appellation devenue offensante, se situe dans la même lignée de l'expression politique

## TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX JOURNAUX D'OPINION

(1891 - 1921)

OBEDIENCE	TITRES	1ere année de parution	dernière année observée	Sous-titre / Devise	Administration Direction	Principaux rédacteurs	Périodicité	Localisation	Prix	Tirage	Diffusion	Facture d'ensemble
REACTIONNAIRE	Le Courrier de la Guadeloupe L'Avenir	1881	1907	<i>néant</i>	<i>non portés (Souques)</i>	Ernest Souques	bi-hebdo: Mardi/Vendredi	Pointe-à-Pitre 57 rue d'Arbaud	50 cts	?	Abonnements	Moyenne
		1907	1912	Journal absolument indépendant	Horace Descamps	Horace Descamps	hebdo: Jeudi	Pointe-à-Pitre 11 rue d'Arbaud	20 cts	?	Abonnements	Moyenne
REACHISTE	La Vérité Le Citoyen	1890	1906	Journal républicain de la Guadeloupe	M-E Réaux	Léopold Dorval	bi-hebdo: Jeudi/Dimanche	Pointe-à-Pitre 19, rue Gambetta	?	?	Abonnements	Moyenne
		1er Sept. 1904	1918	Organe de l'Union Radicale	?	Gaston Gerville-Réache Wilfrid Jean-Romain Béville	puis hebdo: Dimanche hebdomadaire: Samedi	Basse-Terre 3, rue Penitentière	10 cts	?	Abonnements	Moyenne
ISAACISTE	Le Progrès de la Guadeloupe L'Indépendant de la Guadeloupe La République	1880	1895	<i>néant</i>	?	Auguste Isaac Alexandre Isaac	bi-hebdo: Mercredi/Samedi	Pointe-à-Pitre 43, rue d'Arbaud	30 cts	?	Abonnements	Moyenne
		11 Nov. 1896	1902	Organe officiel du Parti Démocratique	?	Régis Deumité	hebdo: Jeudi	Pointe-à-Pitre 7, rue Thiers	55 cts	?	Abonnement	Moyenne
		(1) Janv. 1898	1899	Organe pol., éco., littéraire de la démocratie Guadeloupéenne	Alcide Terrac	Alcide Terrac	?	Basse-Terre 31, rue Grand-Fort	?	?	?	Bonne
		(2) 15 Fév. 1900	Aout 1904	Organe bi-hebdomadaire de la démocratie guadeloupéenne	Alcide Terrac	Alcide Terrac	bi-hebdomadaire	Pointe-à-Pitre 57, rue Henri IV	15 cts	?	Abonnement	Bonne
La Petite République	La Démocratie	Avril 1899	Octobre 1899	Organe de la Démocratie Guadeloupéenne	Adolphe Lara	Adolphe Lara Achille René-Boisneuf Auguste Isaac	hebdomadaire	Pointe-à-Pitre 11, rue Victor Hugo	?	?	Abonnement	Très bonne
		1er Janv. 1900	1906	Organe des Républicains de la Guadeloupe	Adolphe Lara	Adolphe Lara	hebdomadaire: Samedi	Pointe-à-Pitre 26, rue Lamartine	15 cts	?	Abonnement	Très bonne
		17 aout 1907	1910	puis Organe central du parti ouvrier Organe du Parti démocratique	Labrousse	Labrousse Deumité	hebdomadaire: Samedi	Pointe-à-Pitre 17, rue Sadi Carnot	10 cts	?	Abonnements	bonne

## TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX JOURNAUX D'OPINION

(1891 - 1921)

SOCIALISTE tendance Légitimus	Le Peuple	(1) 14. Jul. 1891 (2) 1893 (3) 1899	1892 1895 1900	Organe Révolutionnaire et socialiste de la Guadeloupe Organe Révolutionnaire socialiste des Antilles Organe socialiste des Antilles	E. Dorsin E. Chablis Hégésippe Légitimus <i>non porté</i>	Jean-Hégésippe Légitimus Jean-Hégésippe Légitimus Louis Maurice	bi-hebdo. Jeudi/Dimanche hebdomadaire : Dimanche hebdomadaire : Samedi	Pointe-à-Pitre 7, faubourg Henri IV Pointe-à-Pitre 7, faubourg Henri IV Pointe-à-Pitre 7, faubourg Henri IV	15 cts ? 15 cts ? 25 cts	Vente criée Vente criée Abonnements	Médiocre Moyenne Bonne
	La Cravache	17 Oct. 1899	1900	Organe de l'Union de la Jeunesse Républicaine et Socialiste	E. Latorcade G-R Degoumel Noël Bamback	hebdomadaire	Pointe-à-Pitre 29, rue Nasseau	?	Abonnement	Moyenne	
	La Crucifiée	3 Nov. 1901	1 Jun 1902	Guerre aux iniquités sociales	Gaston Erlace	hebdomadaire : Dimanche	Pointe-à-Pitre 8 rue d'Ennery puis Basse-Terre	10 cts ?	Abonnement	Moyenne	
L'Emancipation		1902	1912	Organe politique et économique de la Fédération Socialiste Autonome de la Guadeloupe	Félix Aldor	hebdomadaire : Vendredi Saverdat	Pointe-à-Pitre 33, rue de Turenne	25 cts ?	Abon. criée	Moyenne	
	Le Réveil Social	1903	1907	Organe des revendications de la classe ouvrière Vers l'émancipation par le travail l'étude et les réformes sociales	A. Waneybergue H. Bernus	hebdomadaire : Samedi	Basse-Terre 1 rue du Bas-du-bourg	15 cts ?	Abonnements	Bonne	
tendance Lara tendance Candace	Le Socialiste	23-mar-07	1909	Organe du Parti Socialiste indépendant	Céran Thiantan Alfred Gérard-Richard	hebdomadaire : Samedi	Pointe-à-Pitre 33 rue Peynier	10 cts ?	Abonnements	Bonne	
	Le Nouvelliste	1907	1921		Adolphe Lara	hebdomadaire	Basse-Terre				
BOISNEUVISTE	La Démocratie sociale	1910	1921	Organe de l'Union Républicaine et Socialiste du 1er arr.	Vital Bortifax Gratien Candace	hebdomadaire					
	Le Libéral	7 août 1904	1918	Organe de l'Union Républicaine	Achille René-Boisneuf Armand Jean-François Leclercq	hebdomadaire : Dimanche puis 1tr-hebdo (1910)	Pointe-à-Pitre 1 rue Raspail puis 75 Rue Henri IV puis 84, rue Schoelcher	10 cts ?	Abonnements	Bonne	
	La Petite Patrie	1919	1921	<i>néant</i>	<i>non porté</i>	hebdomadaire					
Autres	La Liberté	1920	1921	Journal Républicain Démocratique de la Guadeloupe	Armand Jean-François	hebdomadaire				Moyenne	

Le vocabulaire politique français comporte une propension frappante à la dévalorisation des épithètes dont le sens initial s'atténue avec rapidité. C'est ainsi que les termes de progressiste, de radical, de socialiste, après avoir eu d'abord sous la Troisième République, un sens précis, sont devenus équivoques, parce que le succès de ceux qui les avaient d'abord utilisés a incité leurs concurrents à le leur emprunter parfois en les complétant par l'adjectif "indépendant" ou par le substantif "union" (souvent employé après une scission ou une dissidence).<sup>7</sup>

### *Journaux et familles politiques.*

La parution d'un journal suit de peu, ou le plus souvent, précède l'apparition d'un courant politique. Ce dernier une fois constitué ne peut guère survivre indépendamment du support auquel il s'identifie<sup>8</sup>. Dans le tableau que nous proposons des principaux organes d'opinion ayant existé en Guadeloupe dans la période observée, nous avons regroupé les organes de presse en six grandes familles politiques : "réactionnaire", "réachiste", "isaaciste", "socialiste", "néo-socialiste", "boisneuviste".

En recoupant le récapitulatif de la presse d'opinion avec la perspective chronologique de la constitution des familles politiques et des trajectoires des leaders, nous obtenons un schéma de lecture de l'évolution des familles politiques sur l'ensemble de la période étudiée.

(Cf: Page 439 a, b : *PLANCHE 46 - Presse d'opinion, familles, courants et trajectoires politiques*)

Si le qualificatif de "réactionnaire" qui accompagne le parti usinier ne souffre guère d'ambiguïtés et ne connaît pas de transformations et de ruptures notables<sup>9</sup>, il n'en est pas de même dans les familles politiques "républicaines" (radicales) et "socialistes" où campent majoritairement "les nègres". Là, les évolutions sont plus complexes, mais aussi les plus marquées, signes d'une vie politique plus frémissante. Une périodisation des tendances dominantes de l'opinion se présente comme suit :

- Les années 1890 se caractérisent par une structuration de l'opinion républicaine en trois grandes tendances originelles dont découleront toutes les tendances postérieures:

---

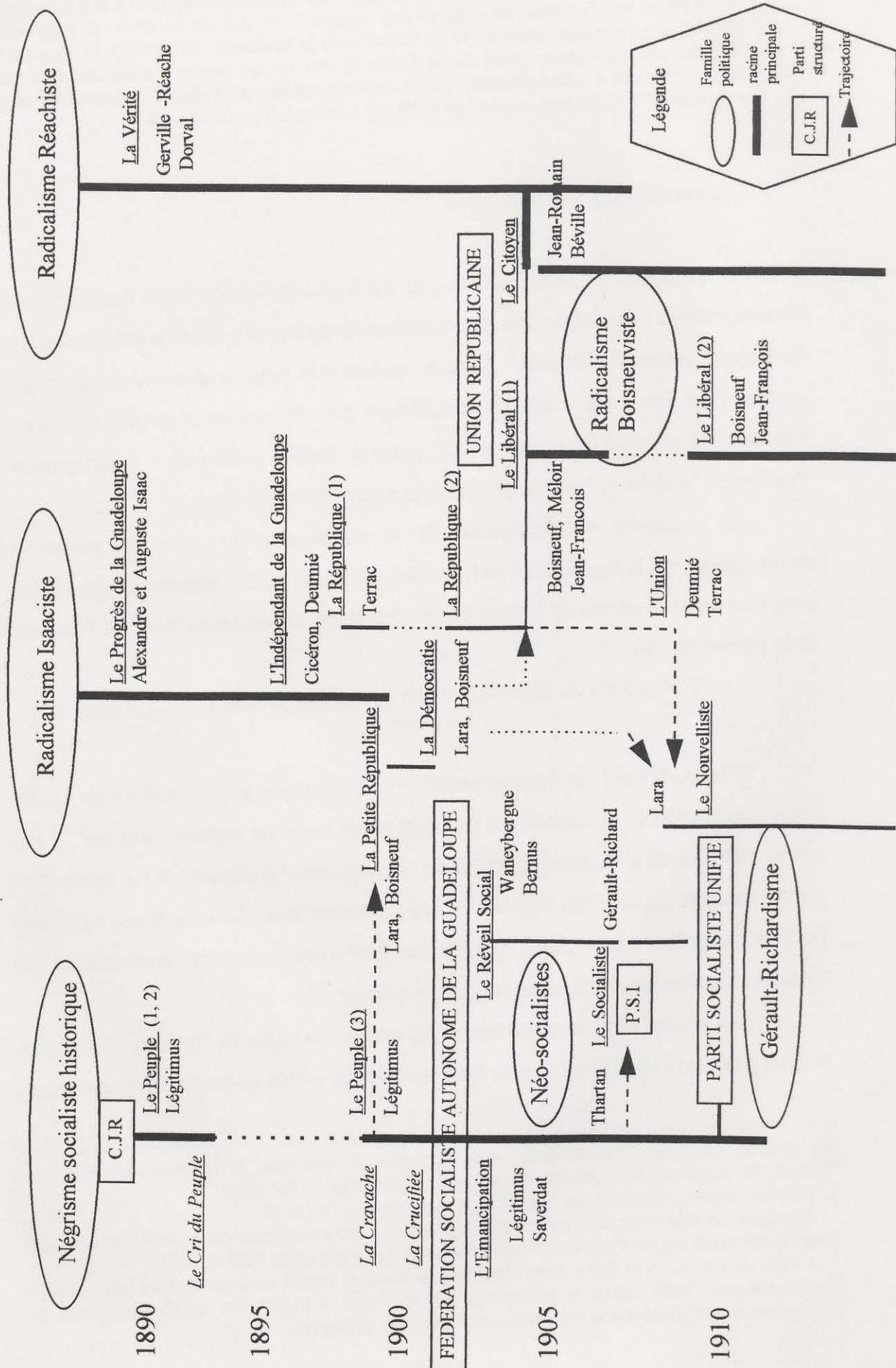
des usiniers. Le terme "néo-socialiste" nous permettra de distinguer la tendance des socialistes "historiques" (négristes) de Légitimus, des autres appellations qui lui succèdent.

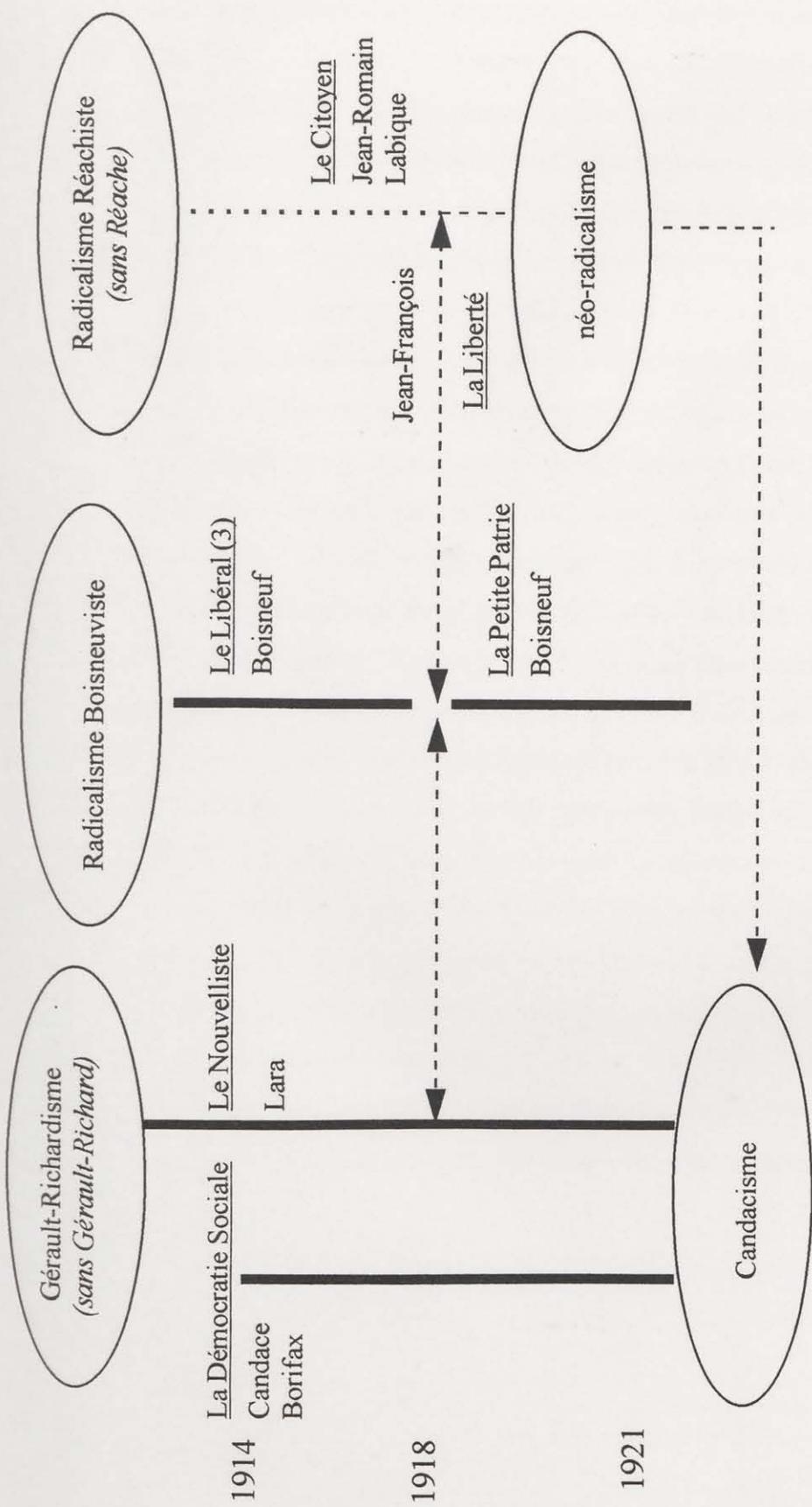
<sup>7</sup> : François Goguel, Alfred Grosser. *La politique en France*. (op.cit.) p. 15.

<sup>8</sup> : Signalons toutefois le cas assez exceptionnel du parti ouvrier de Légitimus qui parvient à se maintenir dans l'opinion sans organe d'expression pendant plus de quatre ans (entre 1895 et 1899)

<sup>9</sup> : Ce qui ne veut pas dire que le parti réactionnaire blanc ait jamais constitué un bloc hégémonique. Tous les blancs réactionnaires ne souscrivent pas, on l'a vu, à la politique de l'Entente, mais ces divergences ne se traduisent pas par une pluralité d'organes politiques.

**-Planche 46 -  
\_Presse d'opinion, familles, courants et trajectoires politiques**





les deux familles radicales républicaines des partis "mulâtres" isaacistes et réachistes regroupées autour de leurs journaux respectifs *Le Progrès* et *La Vérité* occupent la scène, contestés sur leur gauche par le parti négriste socialiste de Légitimus. Les moyens d'expression des socialistes comprennent plusieurs titres couvrant la période de façon intermittente; de ce fourmillement discontinu se dégage nettement un titre, emblématique, celui du *Peuple* qui a lui seul symbolise le nouveau courant de pensée.

• Dans la période des premières années du siècle jusqu'à la veille de la guerre, une recomposition du paysage politique et de l'opinion s'opère sous le quadruple effet de la disparition de l'isaacisme, de la politique de l'Entente du Capital et du Travail, de la dissociation du mouvement socialiste et de l'apparition du boisneuvisme. *L'Emancipation* est l'organe incarnant la continuité historique du négriste socialiste de Légitimus; mais nous identifions un deuxième mouvement d'opinion, que nous avons appelé "néo-socialiste", et qui naît de l'apparition concomitante des socialistes basse-terriens du *Réveil Social*<sup>10</sup>, d'un courant dissident du mouvement initial de Légitimus (*Le Socialiste*)<sup>11</sup>, du groupe formé autour de Louis-Adolphe Lara (*La Démocratie*), toutes tendances où se retrouvent également des transfuges isaacistes et réachistes, qui se rassemblent dans une commune allégeance à Gérault-Richard. A l'autre bord du paysage politique, le radicalisme républicain survit sous deux expressions politiques : le boisneuvisme (*Le Libéral*) et l'ancien radicalisme basse-terrien de souche réachiste (*Le Citoyen*). A la veille de 1914, après le décès de Gérault-Richard<sup>12</sup>, le paysage politique guadeloupéen est ramené à une bipolarité dont l'un des deux termes au moins, dispose d'un organe unique, d'un parti et d'un leader dominant (Boisneuf), tandis que l'autre pôle, sans leader, ni parti ou organe formalisé est formé des reliquats des anciens partisans de Gérault-Richard et de Légitimus.

• L'évolution la plus notable à laquelle on assiste après 1919 est la restructuration du *gérault-richardisme* issu des familles néo-socialistes, du négriste socialiste historique

<sup>10</sup> : Courant Waneybergue - Bernus. Nous avons retracé *supra* l'origine de ce courant (chapitre VI). Il est surtout anti-réachiste et pro Gérault-Richard; c'est pourquoi avant 1907 dans le concert de soutien à l'Entente (qui tire sa raison d'être du problème sucrier), il a une voix très discrète et critique même certains aspects de la politique de l'Entente Capital-Travail. Le P.O.I., lié aux milieux du négoce et de la moyenne propriété de cultures secondaires basse-terriennes, est opposé au change et à la politique de favoritisme systématique de l'Usine au détriment des cultures secondaires. La primauté de Gérault-Richard sur Légitimus, la dissociation de la pratique de pouvoir du projet initial l'amènent à devenir "le parti de l'Administration" entre 1907 et 1910.

<sup>11</sup> : Thartan, Blanche, Borifax.

<sup>12</sup> : A la fin de l'année 1911, des suites d'une opération chirurgicale.

et du néo-radicalisme des anciens réachistes (*Le Citoyen* et *La Liberté*<sup>13</sup>) en une nouvelle famille politique qui trouve en Candace, son leader naturel. Deux organes surtout expriment cette nouvelle tendance politique que nous continuerons de qualifier de néo-socialiste : *La Démocratie Sociale*, journal de Candace et *Le Nouvelliste*, organe personnel de Lara. L'autre pôle du paysage politique restant incarné par Boisneuf, à travers ses deux organes, *Le Libéral* et son continuateur, *La Petite Patrie*.

Les mouvements et tendances majoritaires de l'opinion ont suivi les "partis" et les hommes dans leur évolution, souvent complexe et contradictoire. La presse est bien, sinon le facteur structurant d'une opinion publique dont il nous faut reconnaître la difficulté d'appréhender toutes les facettes, en tout cas ce facteur agissant, créateur de l'opinion dominante, celle qui *fait la politique*.

#### B - Les formes organisationnelles de la vie politique : "Partis" et partisans.

##### *La notion de parti politique.*

L'analyse des partis est, avec l'étude du vote, l'un des champs les plus explorés de l'histoire et de la sociologie politiques, encore qu'elle ait donné lieu, comme l'a souligné Serge Bernstein, à la tendance néfaste de privilégier l'étude des partis historiquement les plus structurés, - les partis ouvriers, socialistes et communistes- , au détriment des expériences organisationnelles plus informelles, ce qui a eu pour effet de ramener l'étude des partis à une vision quelque peu manichéenne d'un "*parti révolutionnaire*" opposé à un "*parti réformiste*", ou du "*parti de masse*" distingué du "*parti d'élites*"<sup>14</sup>. Il est vrai que l'histoire politique classique française, avait dans le passé figé l'analyse du mouvement des partis en France dans une bipolarité opposant "*le parti de l'ordre*" (droite) et "*le parti du changement*" (gauche)<sup>15</sup>. Cette perspective a longtemps constitué une entrée de lecture commode des processus politiques en France. Les études régionalistes ont révélé depuis l'ampleur des particularismes et les limites de ce genre de schéma. S'agissant de la Guadeloupe, le prisme *droite - gauche*, ou *ordre - changement*,

<sup>13</sup> : Organe créé par Armand Jean-François après sa rupture avec Boisneuf.

<sup>14</sup> : Cf, Serge Bernstein, " Les partis", Pour une histoire politique. (op.cit).

<sup>15</sup> : On se réfère ici plus particulièrement aux grands ouvrages pionniers de la discipline, notamment ceux de François Goguel et de Maurice Duverger.

désigne des signifiants absolument inopérants, si on ne les complète de la détermination des signifiés auxquels ils se réfèrent.

L'introduction de la perspective sociologique, et plus encore l'anthropologie politique, a fort heureusement dynamisé la définition du "parti politique" en l'extrayant du formalisme du jeu institutionnel pour lui redonner ses dimensions sociales initiales. C'est dans cette optique que nous situons notre projet descriptif et notre démarche analytique de la vie politique en Guadeloupe.

Un double éclaircissement, au plan conceptuel et terminologique, demeure toutefois nécessaire. Nous comprendrons la notion de "parti", comme le lieu (ou l'instance) où s'opère la médiation politique, au sens rappelé par Bernstein du ...

(...) passage d'aspirations et de besoins (qui ne sont pas forcément uniquement matériels) à l'expression d'une pensée politique. (...)

... Et il précise :

C'est dans l'écart entre le problème concret et le discours que se situe la médiation politique.<sup>16</sup>

Il reste que le terme "parti" est, dans le vocabulaire de l'époque couramment utilisé sans pour autant recouvrir les réalités que nous comprenons aujourd'hui sous la dénomination de nos actuels "partis". Si l'ancienneté du terme et de l'idée de parti est avérée, la science politique, à l'influence de la sociologie politique américaine, a établi des critères de distinction clairs entre les partis politiques modernes et les anciens "partis". Le parti moderne répondrait aux critères de la durée dans le temps, de l'extension dans l'espace, de l'aspiration à l'exercice du pouvoir et de la recherche de soutien populaire.

S'agissant des partis modernes, Maurice Duverger a montré comment, en France, ils sont nés au début du XX<sup>ème</sup> siècle, concurremment à l'extension du suffrage universel et l'établissement de la vie parlementaire, de la nécessité de mettre en place des structures permanentes pour canaliser le vote des électeurs. Il établissait par là-même la distinction entre partis parlementaires et partis militants, et indexait ainsi la notion de partis politiques sur le niveau fonctionnel de la démocratie parlementaire<sup>17</sup>. Depuis, on a justement souligné les limites de cette conception qui ne prend pas en compte la réalité fort diverse du besoin politique et l'éventail des ajustements des réponses; comme si la

<sup>16</sup> : Serge Bernstein, " Les partis", Pour une histoire politique (op.cit), p.52-53.

<sup>17</sup> : Cf, Maurice Duverger. Les partis politiques. Paris, Puf,

mobilisation politique devait demeurer figée dans ces oppositions binaires artificiellement préétablies<sup>18</sup>.

Que deviennent ces notions en Guadeloupe ?

*L'organisation partisane en Guadeloupe.*

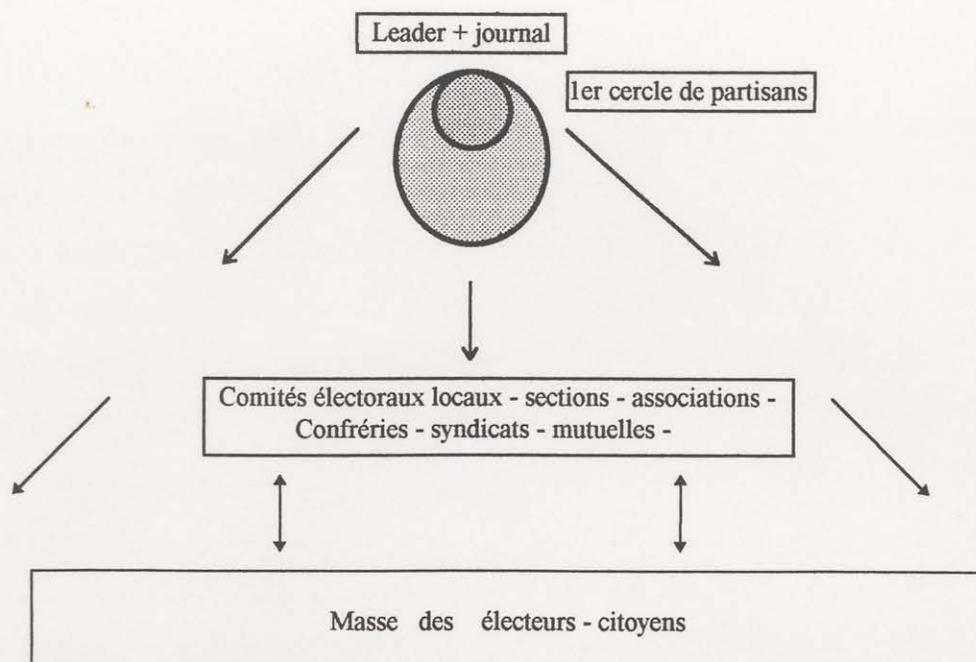
En Guadeloupe, le terme de "parti" est tour à tour utilisé dans son acception ancienne, au sens d'une "force politique organisée en tendance aspirant au pouvoir", comme il peut en référer à la notion modernisante de parti fortement structuré, représenté à la Chambre et lié à une instance nationale. Il nous semble cependant qu'à suivre ces dénominations usuelles comme à se plier aux distinctions formellement établies, l'analyse des partis politiques locaux perdrait en consistance propre. Nous sommes donc amenés à distinguer *le terme* du *concept*. Nous désignerons désormais "partis" (avec guillemets) pour en référer à l'ancienne idée du parti, et sans guillemets lorsque le terme est employé dans nos sources dans sa consonance modernisante. Toutefois, s'agissant de l'analyse, il paraît plus opérant de relier la notion même de parti à sa fonction première qui est la médiation politique. C'est en terme de "système partisan" que peut s'analyser, à notre sens, le jeu des partis (ou "partis") guadeloupéens.

En effet, qu'il s'agisse des "partis" anciens, de type réachiste ou isaaciste, regroupements de notabilités réunis en affinités politiques plus ou moins organisées et structurées, du parti cohérent et plus nettement structuré, à l'exemple du parti ouvrier de Légitimus (C.J.R puis F.S.A.G), ou de l'alliance électorale, à long terme<sup>19</sup>, ou ponctuelle<sup>20</sup>, la forme permanente de l'organisation politique guadeloupéenne, transcendant les différences de famille politique, est celle du système partisan. Schématisons-en les invariants essentiels :

<sup>18</sup> : Cf; Jean et Monica Charlot. " Les groupes politiques dans leur environnement". Traité de Science politique. (op.cit); p.448 et suivantes.

<sup>19</sup> : l'Entente Capital-Travail.

<sup>20</sup> : L'Union Républicaine (en 1906 et 1910-1914) et l'Union Républicaine et Socialiste (en 1919)



A la tête du système partisan, nous trouvons le plus souvent un seul et unique leader, qui s'identifie à un organe de presse. Autour de lui, dans une relation hiérarchique informelle se trouve le premier cercle de ses partisans qui sont également co-rédacteurs du journal, colistiers, membres du "Comité central"<sup>21</sup> du parti (quand ce dernier existe formellement) et animateurs d'associations fraternelles. Ce premier cercle partisan est toujours restreint : on y compte généralement de deux à trois individus à une demi-douzaine de personnes. Ce sont, en fait, les proches du leader. Ils partagent généralement la même identité socio-ethnique, la même position sociale sinon la même profession, ou bien ont suivi un parcours biographique similaire. Ils sont parfois les intimes du leader, ses "lieutenants", les fidèles qui le suivront dans toutes ses évolutions politiques, tout le temps en tout cas que dure l'accord politique<sup>22</sup>. Durant ce temps, ils s'effacent avec ostentation devant leur chef, l'encensent, lui délègue tout pouvoir de représentation, de décision et d'initiative, adhèrent pleinement à ses propositions.

Le système partisan ne connaît pas de tendances<sup>23</sup>. Entre le leader et ce premier cercle, l'accord doit être total. La participation au parti revêt la forme de l'adhésion

<sup>21</sup> : Le mot a une utilisation singulièrement extensive. Il ne désigne pas une instance de direction élue (sauf pour la FSAG) mais plutôt un comité électoral qui a pris l'initiative de soutenir une candidature, et qui s'érige en "centre" politique du candidat. Dans tous les cas, il siège en ville (Pointe-à-Pitre ou Basse-Terre).

<sup>22</sup> : On peut évoquer l'intimité qui lia Légitimus à Saverdat ou à Condo; ou encore la durable amitié qui fut celle de Boisneuf et de Méloir.

<sup>23</sup> : En ce sens, on peut affirmer que le parti le plus démocratique, aura été le parti de Légitimus. Malgré l'ostensible préséance concédée au leader, c'est le seul où nous avons noté des traces de débats contradictoires, de libre opposition, de vote et d'élection des structures dirigeantes. En règle générale, les instances dirigeantes sont auto-proclamées ou occupent cette fonction par le simple fait de leur existence. *A contrario*, le parti le moins démocratique semble bien avoir été le "parti" réachiste, sur

fusionnelle, de l'identification au groupe<sup>24</sup>. Corollairement, le principe démocratique, quelles que soient les idées avancées dont on puisse se réclamer, y trouve ses limites fonctionnelles. La manifestation de la divergence est aussitôt signe de séparation immédiate. Cette tautologie apparente n'en est pas une. Elle signifie simplement que la contestation n'est pas concevable, que le débat contradictoire entre le leader et ses affidés n'a jamais lieu car il n'est pas imaginable<sup>25</sup>. Aussi, la rupture n'est-elle jamais précédée d'un débat, en tout cas public; elle est toujours inattendue, brutale et vécue sur le mode dramatique<sup>26</sup>.

L'existence de ce premier cercle partisan est essentiel au fonctionnement du système, car c'est lui qui confère au "parti" sa réalité première. Il donne à voir en effet que celui qui prétend à la fonction de leader n'est pas isolé socialement, qu'il a des partisans au sein de sa famille, de son groupe social immédiat, et donc qu'il est pourvu d'une certaine crédibilité. Toutefois, la pérennité comme la réussite de l'action politique n'est possible que par le relais des multiples sections locales et sectorielles du tissu associatif qui concrètement forment la base militante du système partisan. Ce dernier aspect dont nous analysons le fonctionnement à l'occasion du vote<sup>27</sup> est une autre originalité du système partisan en Guadeloupe : la participation politique est difficilement détaillable en ces degrés participatifs habituellement reconnus qui permettent ailleurs de distinguer le militant du sympathisant, le sympathisant de l'électeur. Sous une forme ou sous une autre, il s'agira toujours d'une participation militante et active. La distinction formelle des réseaux notabiliaires et des structures de liaison du parti militant que l'on

---

lequel planait l'ombre tutélaire ... et éloignée du député, "l'éminent Gerville-Réache" (sic) qui ne venait en Guadeloupe que pour les campagnes législatives. De ses affidés locaux, seule la personnalité de Léopold Dorval se détache. Dans le "parti" isaaciste, la pluralité des personnalités (Cicéron, Hanne, Deumié, Labrousse, Terrac) a sans doute quelque peu atténué la prééminence absolue des frères Isaac. C'est d'ailleurs la seule famille politique où l'on voit apparaître des courants personnalisés qui parviennent à maintenir quelque temps une certaine coexistence.

<sup>24</sup> : Les "partis" sont souvent dans le langage populaire désignés par des termes dérivés du nom des leaders. Ainsi les *zacoués* (graphie originale) sont les partisans des Isaac. Dans la langue créole, le partisan s'identifie ainsi : *An sé ...* (suit le nom du leader) que l'on pourrait être tenté de traduire en français par "je suis *pour* ... telle personne" mais qui signifie littéralement "je suis ... (cette personne)".

<sup>25</sup> : Là encore, l'exception aura été la fronde de Vital Borifax, qui en 1902 posa sa candidature face à Gérault-Richard sans cependant quitter le parti socialiste. Il ne s'agissait que d'un mouvement d'humeur sans lendemain puisque Borifax devait s'avérer par la suite l'un des plus fermes relais du gérault-richardisme.

<sup>26</sup> : Ainsi, la rupture en 1899 entre Boisneuf et Légitimus; celle de 1907 entre Thartan et Légitimus. S'agissant de la divergence de Jean-François et de Boisneuf en 1918, c'est au moment de la rupture qu'on apprend qu'elle couvait depuis 1906. Ou encore en 1920, la spectaculaire et brutale séparation de Boisneuf et de Candace, ne fut annoncée d'aucun signe avant-coureur.

<sup>27</sup> : Cf. *infra* : Chapitre IX.

utilise classiquement pour l'étude des partis français, n'a pas place; nous reconnâtrons plutôt des systèmes partisans actifs intégrés en sous-systèmes de médiation politique au service de stratégies de pouvoir différenciées. Ne seront modifiées que les conditions externes au système de l'exercice du politique et la destination de l'action politique.

Le système partisan guadeloupéen ainsi constitué dans la première phase de l'instrumentalisation politique n'échappe pas cependant à la logique de développement qui est celle de tout système politique. Il obéit en particulier à la règle de l'inertie politique que Bernstein nous décrit fort bien en ces termes :

Une fois né le parti politique devient un organe vivant qui possède son existence propre et se donne les moyens de durer (...)

Il devient le dépositaire d'une culture politique à laquelle communient ses adhérents et qui donne naissance à une tradition, souvent transmise par-delà les générations. Il se dote d'un réseau d'élus, de la commune au Parlement, qui se créent de solides situations, se constituent des clientèles et assurent leur commune pérennité par une solidarité obligée et fructueuse. Il dispose d'une presse qui lui permet de faire peu à peu pénétrer dans l'opinion les idées qu'il défend et qui, pour une certaine partie de l'opinion deviennent si elles sont durables des vérités établies. L'ensemble de ces éléments qu'il s'efforce naturellement de conserver lui permet d'acquérir une puissance considérable et de survivre très longtemps à la disparition des conditions précises qui ont favorisé sa naissance.<sup>28</sup>

Cette description répond parfaitement au phénomène que l'on a constaté de la mutation du système de médiation créé par Légitimus.

### C - Typologie et caractères de la presse politique.

Comment se présente la presse d'opinion en Guadeloupe au tournant du siècle ?

#### *Le journal et la représentation sociale.*

Il s'agit d'une presse dynamique, tant par le nombre de titres parus que par la place qu'elle occupe dans l'espace éditorial. Un recensement exhaustif de la presse politique serait forcément inexact et incomplet car la frontière de la presse d'opinion et du journal d'information (ou généraliste) est mal définie. Beaucoup de journaux se disent volontiers indépendants, voire apolitiques et annoncent souvent des préoccupations plus anodines, d'ordre "sociales", "culturelles", "littéraires" ou "économiques". En réalité, ils

<sup>28</sup> : Serge Bernstein, "Les partis" (op.cit) p. 61.

sont les organes plus ou moins officiels d'un parti ou d'un courant d'idées. En nous tenant seulement aux principaux journaux qui se sont réclamés ouvertement d'un "parti" ou apparaissent manifestement liés, par leurs prises de position, à une obédience précise, nous avons recensé plus de vingt titres pour l'ensemble de la période 1891 - 1921.

(Cf; Pages 438 a, b, & 439 a, b : *PLANCHES 45 & 46 - Tableau récapitulatif des principaux journaux d'opinion & Presse d'opinion, familles, courants et trajectoires politiques*)

De tous ces titres, seuls *Le Progrès*, *Le Courrier*, *La Vérité*, les trois porte-parole historiques de l'isaacisme, de la réaction usinière et du réachisme existaient avant la période qui nous occupe. La floraison des journaux date des années 1890. La durée du journal d'opinion en Guadeloupe est toutefois éphémère : quelques années seulement, - en général quatre à cinq ans - voire quelques mois. Peu nombreux sont les titres qui se sont poursuivis au-delà d'une dizaine d'années. Ils correspondent aux tendances les plus profondes de l'opinion et aux mouvements les plus structurés : *L'Emancipation* paraît de 1902 à 1912, *Le Citoyen* de 1904 à 1918, *Le Libéral* de 1904 à 1918. *Le Nouvelliste* est le seul à faire exception à la règle : créé en 1907, il continue de paraître bien au-delà de notre période<sup>29</sup>.

Le caractère dominant est la discontinuité de la publication. Les journaux interrompent leur parution, forcés par des circonstances extrêmes<sup>30</sup>, à la suite de ruptures politiques intervenues dans les équipes de rédaction<sup>31</sup>, ou par le bon vouloir de leur principal rédacteur<sup>32</sup>. Ils réapparaissent un peu plus tard sous le même nom<sup>33</sup> ou sous un titre différent en prenant soin d'avertir le lecteur qu'il s'agit de la continuation du même journal<sup>34</sup>. La disparition ou l'éclipse d'un organe donne lieu parfois à l'éclosion de plusieurs journaux se réclamant de la même famille politique avec des sensibilités

<sup>29</sup> : Jusqu'en 1962, soit une existence de plus d'une cinquantaine d'années. *Le Nouvelliste* survécut même au décès de son fondateur-propriétaire, Adolphe Lara, survenu en 1937. C'est à notre connaissance, l'expérience journalistique la plus longue de l'histoire de la Guadeloupe (et peut-être des Antilles).

<sup>30</sup> : C'est le cas du *Peuple* entre 1894 et 1900, pour difficultés financières, ou du *Libéral* et de *La Vérité* dont les presses sont saccagées lors des élections de 1906.

<sup>31</sup> : Cas de *La Démocratie* ou du *Libéral* d'après-guerre.

<sup>32</sup> : Ainsi, *La République* cesse de paraître pendant quelques mois, entre 1899 et 1900, tout simplement parce que son directeur, Alcide Terrac est parti en voyage.

<sup>33</sup> : Cas de *La République* d'Alcide Terrac ou du *Libéral*.

<sup>34</sup> : Cas du *Peuple* qui s'appellera l'espace de quelques numéros, *Le Cri du Peuple*; du *Progrès de la Guadeloupe* qui cède la place à *L'Indépendant de la Guadeloupe*; de *La Petite République* qui s'appelle après quelques numéros *La Démocratie*; du *Peuple* qui devient *L'Emancipation*; du *Libéral* qui devient *La Petite Patrie*, etc...

différentes ou simplement parce que l'apparition d'un journal supplémentaire n'a d'autre signification que de manifester les ambitions politiques particulières d'une personnalité<sup>35</sup>.

Le journal est en effet indissociable de celui qui le fonde. Il est le plus souvent la propriété personnelle d'un directeur de publication, souvent le leader politique lui-même, qui porte le titre, socialement prestigieux, de *publiciste*. Il en détient le matériel d'imprimerie<sup>36</sup>, le loge au rez-de chaussée de sa propre maison ou d'un immeuble loué, sis au centre ville, plus rarement dans les faubourgs<sup>37</sup>. Il en est le plus souvent le rédacteur principal, voire unique, et écrit sous plusieurs noms de plume. Il n'y a pas, ou si peu, de comités éditoriaux, de structures administratives de gestion<sup>38</sup>, en dépit des noms, qui sont pour le prestige incorporés à la liste des membres du comité directeur ou du comité de rédaction, parfois à leur corps défendant<sup>39</sup>.

Le journal représente l'homme politique, le promeut, lui crée une crédibilité. Il lui tient lieu de parti, de comité électoral, remplace la base militante ou la structure organisationnelle souvent faible ou inexistante. Il est, en résumé, l'instrument nécessaire et obligé pour exister politiquement, l'indispensable amplificateur qui permet de compter en politique, par le fait même que l'on dispose d'une plume<sup>40</sup>. Toutefois, contrairement à la France où l'on trouve des organes de presse qui ne sont créés que le temps d'une élection, les journaux guadeloupéens, même éphémères, prétendent toujours à la durée.

<sup>35</sup> : C'est ainsi que la disparition du *Progrès de la Guadeloupe*, l'organe des frères Isaac, est l'occasion de la parution de plusieurs journaux qui prétendent à sa succession tout en se réclamant du même "parti démocratique" : *L'indépendant de la Guadeloupe* (Cicéron, Deumié), *La République* (Terrac), *La Petite République* (Lara), *La Démocratie* (Lara, Boisneuf).

<sup>36</sup> : Le plus souvent, les journaux possèdent leur propre imprimerie et proposent leurs services au grand public pour l'impression de cartes de faire-part et autres menus travaux typographiques. L'on comprend que certains leaders politiques, directeurs et principaux rédacteurs de leur organe, aient pu vivre de leur activité militante. Ce fut le cas de Boisneuf, Waneybergue, Terrac, Lara et de Légitimus lui-même. Le *publiciste* occupe autant une fonction politique qu'une fonction sociale.

<sup>37</sup> : C'est ainsi le cas des journaux socialistes et du *Libéral* à ses débuts. Les journaux de communes sont exceptionnels, n'ont qu'une existence éphémère et des procédés sommaires de fabrication. Ainsi, *La Concorde*, petite feuille lancée en 1893 par Raoul Béville à Capesterre était manuscrite.

<sup>38</sup> : L'exception à la règle est peut-être la presse socialiste où, quoique Légitimus tienne le rôle principal, il semble avoir existé, au moins sur le papier, des instances collectives de rédaction et de gestion. Dans une moindre mesure, *Le Libéral* également procédait d'une collégialité restreinte.

<sup>39</sup> : Ainsi, le Comité de rédaction du *Peuple* comprend Guesde, Lafargue, Jaurès.

<sup>40</sup> : Le cas d'Adolphe Lara est le plus exemplaire. Politicien au parcours louvoyant, peu crédible et sans appuis populaires, il réussit à exister en politique grâce aux organes de presse multiples qu'il créait l'un après l'autre et qu'il mettait au service des leaders du moment, moyennant la reconnaissance de son rôle à leurs côtés. Piètre politique, il ne parvint jamais à maintenir longtemps les groupes qu'il constitua autour de lui et à réaliser son ambition d'être maire de Pointe-à-Pitre et député de la deuxième circonscription. En revanche, ses journaux sont par contre d'une qualité et d'un professionnalisme rares pour l'époque. On peut le considérer, avec Alcide Terrac, comme le véritable pionnier du journalisme guadeloupéen.

*Fonctions et contenus.*

L'originalité des journaux d'opinion en Guadeloupe tient plus à leurs contenus qu'à leur forme. Au plan formel, peu de traits les distinguent de leurs confrères de France : les titres sont le plus souvent inspirés de journaux nationaux existants, ou ayant existé<sup>41</sup>. La conception de la disposition des textes et des illustrations, les reproductions iconographiques, la typographie, ne diffèrent pas sensiblement de ce que l'on peut voir, à la même époque, dans la presse provinciale.

La facture d'ensemble est tout de même très moyenne voire plutôt médiocre. Tirant sur quatre pages, dont une est généralement réservée aux réclames locales et métropolitaines qui, l'espace d'une page, en égayent l'apparence, la physionomie des journaux guadeloupéens est dans l'ensemble austère. La mise en page, sommaire, privilégie l'abondance des textes; on recourt peu aux illustrations (gravures et caricatures); l'apparition de la photographie y est tardive et l'insertion de clichés d'illustration demeure chiche<sup>42</sup>. Il y a trois exceptions notables : la troisième série du *Peuple*<sup>43</sup>, *La République* de Terrac, ainsi que les journaux édités par Lara, et particulièrement, *La Démocratie*. Ce dernier périodique détient la palme de la qualité éditoriale, avec une mise en page bien dégagée, des illustrations nettes, des rubriques régulières et variées, une impression de bonne qualité. Mais en règle générale, la bonne facture du journal ne dépend pas forcément de la capacité organisationnelle ou des moyens financiers du propriétaire : les titres les plus anciens et les plus prestigieux comme *La Vérité*, *Le Progrès*, *Le Citoyen* et même *Le Courrier* ne sont pas les mieux conçus et présentent un visage peu attrayant; au contraire de *La Démocratie* ou de *La République* qui n'ont sans doute pas du disposer de moyens financiers plus importants.

Au plan des contenus, les journaux guadeloupéens ne tiennent pas, pour la plupart, de rubriques régulières ou de pages spéciales. Pour procéder de façon pertinente à une analyse de contenu, il nous a fallu extraire du matériau brut la matière à étudier et recréer les cadres opératoires d'analyse.

<sup>41</sup> : On retrouve souvent les mêmes noms : *La Petite République*, *La République*, *Le Cri du Peuple*, *Le Peuple*, *L'Action*, etc ...

<sup>42</sup> : L'utilisation de la photographie d'illustration ne devient courante qu'après la guerre.

<sup>43</sup> : Le titre se détache sur un fond de campagne où se lève un gigantesque soleil; le colonage est bien tracé, les caractères typographiques sont d'une graphie cursive très moderne.

Nous avons conduit une analyse comparative de contenus, à travers la grille ci-après :

Désignation des catégories	Cadres d'analyse	Thèmes et Contenus
A	Articles politiques de fond	éditoriaux - manifestes électoraux - déclarations - programmes - professions de foi
B	Polémique	-révélations publiques - - articles et portraits satiriques - - attaques personnelles -
C	Questions économiques et sociales	industrie sucrière - autres questions économiques - situation sociale - législation économique et sociale
D	Questions administratives locales	administration locale - Conseil général - municipalités
E	Vie du Mouvement	- discours à destination interne - adresses et circulaires aux militants - comptes-rendus de tournées - - vie des sections et associations - - - courrier interne (partisans, leader)-
F	Questions extérieures	vie parlementaire - politique nationale -politique internationale - nouvelles internationales
G	Vie quotidienne locale	témoignages - courrier - reportages - informations générales - faits divers
H	Divers	- romans et nouvelles - - autres -

En appliquant cette grille d'analyse de contenu aux principaux journaux d'opinion de la période considérée et en procédant à leur étude qualitative, nous en tirons les caractéristiques suivantes :

- Les journaux guadeloupéens sont surtout conçus comme des journaux de combat et de mobilisation partisane<sup>44</sup>. Les catégories les plus importantes, pour la plupart des journaux étudiés, sont les catégories "A", "B" et "E". Les articles que nous avons rangés dans la catégorie "B" occupent en règle générale, et particulièrement en période électorale, le plus grand volume d'articles. Le journal d'opinion guadeloupéen est en effet essentiellement un instrument polémique. Les articles attaquant les adversaires politiques sur leurs actes anciens ou récents, leur vie privée, leurs caractéristiques ou défauts physiques, leur niveau d'instruction, leurs frasques, sont plus nombreux que les articles d'explication, d'analyse ou de propagande. L'opposant aggrave son cas s'il a commis des bêtises en public, s'est rendu coupable de malversations ou a perçu quelque somme indue. Les attaques personnelles vont de la fine allusion et du trait d'esprit à la satire caustique; du sarcasme et de la dérision au dénigrement grossier et à la diffamation pure<sup>45</sup>. Toutes les ressources du vocabulaire, créole et français, sont mobilisées : des qualificatifs péjoratifs communs de la langue française, aux invectives les plus crues en passant par les créations originales de surnoms et de compositions lexicales inconnues des dictionnaires<sup>46</sup>.

Il ne convient pas d'en conclure que le journal guadeloupéen n'est que polémique. Les articles de fond ("A"), exprimant sinon un programme formalisé mais du moins un projet politique global, occupent un volume non négligeable. Ils n'ont pas cependant pour fonction de convaincre les hésitants mais de fournir avant tout un corpus de "points de vue" raisonnés aux partisans; ensuite, de provoquer l'adversaire. Cela explique que bien qu'ayant un fond argumentaire qui peut être soumis à analyse, leur tonalité diffère peu des articles ouvertement polémiques et satiriques.

Le journal politique guadeloupéen, par destination, semble en effet s'adresser plus à ses partisans et à l'adversaire, qu'à la masse indécise. Ce caractère est en congruence

<sup>44</sup> : A la notable exception du *Courrier*, hormis les années 1898 à 1900, où Souques s'attache à déstabiliser Légitimus.

<sup>45</sup> : Les thèmes privilégiés des attaques personnelles sont : a) L'intempérance et l'imprégnation alcoolique; b) Les origines familiales douteuses; c) La débilité physique et mentale; d) Le recours aux pratiques magiques; e) Le niveau d'instruction, la civilité et les bonnes manières.

<sup>46</sup> : Citons pour l'exemple : "*scrofuleux bancroche*", "*fil de la syphilis*", "*éclaté vénérien*", etc ...

avec la part importante des articles à fonction interne ("E"), traitant de la vie du mouvement (tournées électorales, banquets, congrès, réunions) et reproduisant les lettres de partisans, la vie des structures affidées (communiqués des associations et sociétés, comptes-rendus de la vie associative).

- Ils contiennent proportionnellement assez peu d'articles développant des propositions concrètes en matière économique, d'organisation sociale, et de prises de position sur les problèmes internationaux. Les rubriques "C" et "F" qui antérieurement, constituaient l'essentiel des journaux comme *La Vérité*, *Le Progrès* ou *Le Courrier* tendent à occuper, après 1891, une place secondaire sous l'effet de l'intensification des luttes politiques<sup>47</sup>. Outre les informations relatives à la législation sociale, c'est bien sûr les questions sucrières qui sont en plus grand nombre des sujets économiques traités, suivies des questions relatives aux cultures secondaires et au problème du change<sup>48</sup>. La vie internationale occupe une part assez minime du volume d'articles. Tous les journaux reproduisent les dépêches télégraphiques internationales, le plus souvent sans commentaires, sauf événements de crise majeure<sup>49</sup>. Hormis certains sujets<sup>50</sup>, les thèmes de politique internationale sont peu traités par les rédacteurs guadeloupéens. Par contre, la vie parlementaire et politique française est suivie de près : Les informations sur les mouvements de cabinets ministériels, les débats parlementaires, sont reproduits dans les journaux. Mais ces nouvelles de la vie politique nationale ne donnent généralement pas lieu à commentaires sauf quand elles concernent de façon directe ou indirecte la Guadeloupe ou ses parlementaires<sup>51</sup>.

- Enfin, le journal politique guadeloupéen contient en règle générale peu d'informations sur le concret quotidien<sup>52</sup>. Les faits divers et autres petits problèmes ordinaires de la vie des communes ou de la colonie sont négligés quand ils n'ont pas

<sup>47</sup> : A l'exception notable du *Courrier* qui continue à traiter prioritairement des questions économiques.

<sup>48</sup> : L'ordre d'importance de ces sujets économiques peut varier selon le journal. Ainsi les journaux de Basse-Terre (*Le Réveil Social*) accordent la priorité aux cultures secondaires, ceux de Pointe-à-Pitre aux questions sucrières. Peu de place est laissée au traitement des autres problèmes économiques. Notons cependant, l'originalité du *Libéral* et de *la Petite Patrie* qui s'intéressent aux problèmes plus généraux de l'économie.

<sup>49</sup> : Les journaux de Lara, sur ce point se singularisent : les événements internationaux font l'objet de commentaires suivis, avec cartes et illustrations à l'appui.

<sup>50</sup> : Notamment la situation faite aux noirs des Etats-Unis.

<sup>51</sup> : Sur ce point, *Le Courrier* représente l'exception. Sa vision est bien plus générale que celle de ses confrères. A l'instar des journaux coloniaux de la Métropole, il traite de façon régulière et suivie les grandes questions d'actualités coloniales générales.

<sup>52</sup> : Pas même *Le Peuple* et les autres journaux de la presse socialiste.

d'intérêt politique immédiat directement exploitable sur le mode polémique ou satirique : on relève très peu de reportages ou de comptes-rendus journalistiques exceptés lorsqu'ils peuvent offrir l'opportunité d'attaquer un adversaire politique<sup>53</sup>.

• Au plan du langage formel, le niveau de langue le plus usité est celui du français écrit courant. Il peut être agrémenté de digressions dans un registre plus populaire de "français local" qui n'évite pas l'interférence linguistique avec la langue créole, ou au contraire, recourt à une langue châtiée, qui ne dédaigne pas le secours de citations latines. La langue créole est rarement utilisée pour elle-même dans les articles : elle apparaît en peu de mots au détour d'attaques satiriques, d'un calembour, d'un adage, ou bien, sur la forme d'un dialogue rapporté en deux ou trois phrases. Presque toujours, elle n'est utilisée que sur le mode humoristique de la dérision. Très rarement, l'on relève en cette langue des articles argumentatifs ou explicatifs<sup>54</sup>.

Quel a pu être, compte-tenu des caractères que nous venons d'établir, l'impact réel des journaux ? On se heurte à l'inconnu du tirage : aucun journal n'indique le nombre d'exemplaires tirés; quelques indications assez imprécises nous conduiraient à estimer autour de cinq cents exemplaires le chiffre moyen des tirages courants<sup>55</sup>. On peut avoir par contre une idée plus précise de ce qu'a été leur diffusion dans le public. Tous les journaux disposent d'un service d'abonnements; on se les procure également en communes auprès de fournisseurs attitrés, généralement des commerçants ou des artisans, qui sont également les relais et partisans locaux du journal. Le prix unitaire moyen du journal oscille autour de quinze à vingt centimes, ce qui le met difficilement à portée des bourses des plus démunis. Nous savons qu'il a existé des vendeurs à la criée ou à l'étal, à même la chaussée; nous ignorons par contre s'il était pratiqué couramment des ventes militantes hormis pour les journaux socialistes d'avant 1907 et *Le Libéral* des années 1910-1911. La pratique de la lecture collective, en petits cercles de fidèles et de partisans<sup>56</sup> est répandue. Elle crée un lien direct, physique, charnel et verbal entre le

<sup>53</sup> : Notons ici encore l'exception des journaux de Lara, notamment *La Démocratie* et *Le Nouvelliste* qui produisent de véritables reportages et relatent les faits divers de la colonie.

<sup>54</sup> : L'usage du créole est indifférencié et ne tient pas compte des obédiences politiques. Nous avons noté toutefois que les très rares articles (3) rédigés entièrement en créole l'ont été dans des journaux socialistes, qui ont été apparemment les seuls à innover des formes d'écriture leur permettant d'être compris du plus grand nombre. Nous avons également relevé dans *L'Emancipation* trois articles écrits en orthographe dite "simplifiée", c'est-à-dire, à partir du français phonétique.

<sup>55</sup> : *Le Peuple* (3) s'attribue mille lecteurs en 1900. *La République* déclare tirer à cinq mille exemplaires à la même période (!) Ce dernier chiffre nous paraît manifestement surestimé.

<sup>56</sup> : Nous disposons sur ce point de témoignages pour *Le Peuple* des années 1891-1894, et pour *Le Libéral* des années 1910.

journal et le peuple des partisans : le journal est "oralisé". Ce qui explique son rôle dans la mobilisation politique en dépit des obstacles culturels et financiers à sa propagation.

Ainsi, plus qu'un lectorat *stricto sensu*, c'est une base politique qui se crée autour du journal d'opinion. Cette base partisane a l'étendue et les contours de l'influence de la structure sociologique visée. Au plan des aires naturelles d'influence, deux zones d'opinion publique se distinguent nettement : celle de Basse-Terre, et celle de Pointe-à-Pitre.

\*\*\*

## VIII . 2 - La campagne électorale.

Le terme, souligne Raymond Huard, est apparu au cours de la Troisième République par assimilation à la campagne militaire<sup>1</sup>. Il connote mobilisation des effectifs, stratégie, plans de campagne, guerre psychologique, affrontements de terrain, et au bout de la bataille, la victoire ou la défaite. L'expression prend tout son sens dans le contexte guadeloupéen. Compte-tenu de la densité électorale que nous avons établie *supra*, on saisit que la campagne électorale étant un phénomène quasi permanent, le journal est par conséquent lui aussi en campagne électorale permanente. Il est donc difficile d'opposer, sur des durées significatives, des périodes électoralement inactives à des périodes actives. La fonction du journal n'est pas bouleversée par l'approche de la période électorale. Tout au plus pouvons-nous établir une distinction entre les années "calmes" ou "assez ordinaires" durant lesquels le processus électoral suit un cours normal des années de fraudes ou de violences dont l'ambiance électrique se reflète dans la tonalité des journaux. Même calme, la période électorale reste un temps fort de la vie politique. C'est dans la campagne électorale que le verbe, l'écrit, l'action convergent pour assurer, ou tenter de renverser, le rapport de force établi. Le journal, en raison de la fonction décrite précédemment, se situe au centre de la mobilisation politique et la reflète assez fidèlement.

Nous avons relaté la campagne, agitée et sanglante, de 1906<sup>2</sup>. Nous nous proposons d'étudier, à titre illustratif, la place des journaux politiques dans les campagnes électorales d'une année politiquement "assez ordinaire".

### A - Les journaux en campagne : 1904; exemple d'une année électorale assez ordinaire.

#### *1904, une année "calme".*

Dans le cours politique, 1904 est une année charnière. C'est l'année qui suit la signature de l'Entente Capital-Travail, celle qui voit l'accord qui vient d'aboutir confronté à l'épreuve des élections générales municipales et cantonales. L'évolution est également

<sup>1</sup> : Raymond Huard. Le suffrage universel (1848 - 1946). Paris, Aubier, 1991.

<sup>2</sup> : Cf, section de chapitre VII-2.

sensible au plan politique puisque cette année-là, alors que le mouvement négriste socialiste est au zénith de sa popularité dans le pays sucrier, on assiste à la parution du *Libéral* au mois d'août, à la constitution d'un axe politique *néo-socialiste* entre le P.O.I anti-réachiste des socialistes basse-terriens (*Le Réveil Social*) et le parti ouvrier de Lara (*La Démocratie*) qui, d'une certaine critique de l'Entente et du négriste socialiste, se rejoignent progressivement dans le soutien à Gérault-Richard.

L'année électorale est surtout une des années les moins agitées de la période puisqu'on ne compte sur l'année que trois élections : les municipales partielles de la ville de Basse-Terre en janvier, le renouvellement général des municipalités en mai, et enfin les élections générales pour le renouvellement de la série A du Conseil général intéressant les cantons de Basse-Terre, Capesterre, Pointe-Noire, Lamentin, Port-Louis et Saint-Barthélémy, au mois d'octobre. Dans l'ensemble, ces consultations se déroulent sans grande violence<sup>3</sup>, ce qui nous permettra d'étudier les élections dans un climat politique "normal". Enfin, les sources d'archives sont complètes pour cette année. Nous pouvons aisément suivre tous les numéros des principaux journaux de partis ayant paru en 1904. Il s'agit des huit organes de presse suivants :

	<b>Organes soutenant l'Entente</b>	<b>Organe défendant des points de vue mitigés</b>	<b>Organes opposés à l'Entente</b>
<i>Titre</i>	<b>L'Emancipation</b>	<b>La Démocratie<sup>4</sup></b>	<b>Le Libéral</b>
<i>obédience</i>	(socialiste)	(indépendant)	(boisneuviste)
<i>principal</i>	J-H Légitimus	L-A Lara	A-René-Boisneuf
<i>rédacteur</i>			
<i>lieu</i>	<u>P-à-P</u>	<u>P-à-P</u>	<u>P-à-P</u>
<i>parution</i>	<i>sans interruption sur toute l'année</i>	<i>interrompue entre juin et novembre</i>	<i>paraît d'août à décembre</i>

<sup>3</sup> : On note tout de même des incidents au Lamentin en mai, puis d'autres plus sérieux aux cantonales d'octobre, de nouveau au Lamentin et à l'Anse-Bertrand.

<sup>4</sup> : A cette date Lara a pris ses distances avec les autres dirigeants et notables du "parti démocratique" et anime, avec quelques partisans une tendance qui veut être "la troisième voie" entre le négriste socialiste de Légitimus et le radicalisme isaaciste. *La Démocratie* se fait la voix d'un "parti ouvrier", en convergence avec le Parti Ouvrier Indépendant (P.O.I) basse-terrien de Waneybergue et Bernus

<p><b>Titre</b></p> <p><i>obédience</i></p> <p><i>principal</i></p> <p><i>rédacteur</i></p> <p><u>lieu</u></p> <p><i>parution</i></p>	<p><b>Le Courrier de la Guadeloupe</b></p> <p>(réactionnaire)</p> <p>E. Souques</p> <p><u>P-à-P</u></p> <p><i>paraît sans interruption sur toute l'année</i></p>	<p><b>Le Réveil Social<sup>5</sup></b></p> <p>(néo-socialiste)</p> <p>E. Waneybergue</p> <p><u>Basse-Terre</u></p> <p><i>paraît sans interruption sur toute l'année</i></p>	<p><b>Le Citoyen</b></p> <p>(réachiste)</p> <p>R. Béville</p> <p><u>Basse-Terre</u></p> <p><i>paraît sans interruption sur toute l'année</i></p>
<p><b>Titre</b></p> <p><i>obédience</i></p> <p><i>principal</i></p> <p><i>rédacteur</i></p> <p><u>lieu</u></p> <p><i>parution</i></p>			<p><b>La Vérité</b></p> <p>(réachiste)</p> <p>L. Dorval</p> <p><u>P-à-P</u></p> <p><i>paraît sans interruption sur toute l'année</i></p>
<p><b>Titre</b></p> <p><i>obédience</i></p> <p><i>principal</i></p> <p><i>rédacteur</i></p> <p><u>lieu</u></p> <p><i>parution</i></p>			<p><b>La République</b></p> <p>(isaaciste)</p> <p>A. Terrac</p> <p><u>P-à-P</u></p> <p><i>paraît de janvier à août</i></p>

TABLEAU DES PRINCIPAUX JOURNAUX POLITIQUES PARUS EN 1904

<sup>5</sup> : A cette date, *Le Réveil Social* rejoint les partisans de l'Entente sur la base de l'anti-réachisme. Il n'en partage pas pour autant toutes les positions (cf, *supra*)

A l'examen des thèmes de fond traités par les différents organes de cette année-là, on perçoit une notable différence entre les journaux de Basse-Terre et ceux de Pointe-à-Pitre. Si la question politique principale à Pointe-à-Pitre demeure celle de l'Entente Capital-Travail, arrêtée entre le parti négriste socialiste et le "parti" usinier<sup>6</sup>, cette préoccupation du pays sucrier est loin d'être la principale pour les journaux basse-terriens.

L'Entente est vivement attaquée par les journaux isaacistes et réachistes pointois. Boisneuf, qui écrit habituellement dans *La République*, renforce le courant anti-Entente en lançant, peu avant les cantonales générales, son propre organe, *Le Libéral*. Lara, qui critique Légitimus et la F.S.A.G sur certains points comme l'intolérance antireligieuse, est moins disert sur la question de l'Entente. Il apparaît clairement à la lecture de *La Démocratie* qu'il ne nourrit aucune divergence de fond avec le principe de l'Entente Capital-Travail; sa différence tient plus en l'affirmation de ses visées personnelles qu'à des dissensions idéologiques ou des désaccords politiques<sup>7</sup>.

Par contre, s'il est une question qui, de Pointe-à-Pitre à Basse-Terre, fait l'unanimité contre les positions défendues par les partis de l'Entente, c'est le problème du change. Face aux arguments des partisans de l'Entente, et particulièrement de *L'Emancipation* qui accuse les commerçants d'être les seuls vrais responsables de la hausse des prix en anticipant l'élévation du change, il se constitue dans les faits un front d'opposition des porte-parole du secteur commercial. C'est même un des principaux chevaux de bataille du *Réveil Social* qui se fait la voix des négociants de la région basse-terrienne qui se disent obligés, à leur corps défendant, d'augmenter le prix de leurs marchandises pour subsister. L'argument est partagé par Lara et Terrac qui, séparément, attaquent les thèses du *Courrier* pour montrer que, contrairement aux arguties du parti usinier et des socialistes, le change ne s'impose pas de lui-même, mais est le fruit d'une combinaison vicieuse de la grande industrie sucrière et du système bancaire. Boisneuf partage le même point de vue en donnant à l'argument un tour politique plus agressif : le

<sup>6</sup> : Significativement, Souques écrit le plus souvent "alliance" du Capital et du Travail et non pas "entente". On appréciera la nuance !

<sup>7</sup> : "Le Parti Ouvrier" de Lara est un petit groupe circonscrit à la ville de Pointe-à-Pitre, se composant de petits employés, d'artisans, et de quelques membres de professions libérales, dont les ambitions, en dépit des grandes intentions annoncées, semblent bien se limiter à la conquête de la municipalité de Pointe-à-Pitre.

change, explique-t-il, est le prix du sacrifice imposé au petit peuple par "Judas-Légitimus" sur l'autel de l'accord politique contre-nature concocté avec Souques.

Le troisième grand thème dominant la presse est celui des "affaires politiques". A Basse-Terre, la presse, réachiste et anti-réachiste, est obnubilée par les deux élections municipales consécutives que connaît la ville cette année-là. Au plan général, l'actualité politique de l'année est dominée par l'affaire des automobiles Delage où sont sérieusement mis en cause le Gouverneur Armand de la Loyère et le Secrétaire général William Fawtier. Aux campagnes d'accusation des isaacistes et des radicaux, durant lesquelles les journaux *Le Citoyen* et *le Libéral* se signalent par une hargne toute particulière, *Le Courrier* affecte une indifférence totale à ces "spéculations politiques". *L'Emancipation* pour sa part, si elle a soin de ne pas répondre dans ses colonnes aux accusations de concussions à l'encontre de l'Administration, prodigue avec largesse des témoignages de sympathie aux hauts-fonctionnaires incriminés, tout en faisant une large publicité aux affaires dans lesquels des partisans du camp adverse sont compromis<sup>8</sup>.

Dans ce contexte, les événements internationaux de l'année 1904 sont de peu de poids. Si la guerre russo-japonaise ne fait les titres que par intermittence, par contre l'opposition Gerville-Réache / Jean Jaurès pour la vice-présidence de la Chambre fournit argument à l'un et l'autre camp; de même, la scission socialiste en France est largement répercutée en Guadeloupe par les adversaires de la F.S.A.G. Il s'agit de faire douter de la crédibilité des socialistes guadeloupéens et de la solidité de leurs appuis à la Chambre.

Telle est la toile de fond des débats et des oppositions qui s'expriment dans les journaux durant l'année 1904. Comment s'y articule la campagne électorale ? Nous étudierons ce moment particulier de la politique, sous deux angles : *le temps* de la campagne d'une part; et d'autre part, les contenus et la nature des affrontements.

### *L'entrée en campagne.*

La période de la campagne électorale apparaît, à travers la presse, comme un moment particulier qui a son rythme et ses oscillations. Trois phases peuvent être assez

---

<sup>8</sup> : En l'occurrence, cette année 1904, c'est Lucien Dolmare ex-socialiste, passé à l'opposition qui occupe les pages de *l'Emancipation*. : il est accusé d'ingérences et de concussions dans les finances de Petit-Bourg.

nettement distinguées : les préparatifs de campagne, la période électorale proprement dite, les lendemains de campagne après la proclamation des résultats du scrutin.

Les préparatifs de campagne sont amorcés en général par les partis et les candidats avant même la publication de l'arrêté gubernatorial de convocation des collèges électoraux, qui intervient au courant du mois qui précède le scrutin. Certains candidats, souvent les plus mal placés, anticipent leurs préparatifs de campagne. C'est ainsi que, dès janvier, soit cinq mois avant l'élection municipale de mai, Lara s'inquiète publiquement de la révision des listes électorales. Le 24 février il convoque son "comité central", et le 27, le journal appelle les électeurs à se détourner du vote personnel pour voter pour un parti et des idées<sup>9</sup>.

A cette phase des préparatifs électoraux, il importe que le candidat soit mis en avant, que son action de dénonciation des injustices soit valorisée, que sa personnalité elle-même soit encensée. Un ou plusieurs événements forts ou des révélations opportunément publiées, souvent volontairement grossies, peuvent servir de rampe de lancement à la campagne électorale proprement dite. Une sensible différence dans la vigueur du ton est notable; si le parti "au pouvoir" paraît assuré d'une victoire facile, il a tendance à s'ébranler plus lentement et à traiter les attaques avec hauteur; s'il est en position d'opposant prétendant au pouvoir, ses attaques et dénonciations contre la politique des "hommes au pouvoir" sont particulièrement virulentes. Ainsi, ceux qui s'opposent aux effets de la politique de l'Entente, Terrac et Boisneuf dans *La République*, Dorval dans *La Vérité*, Lara dans *La Démocratie*, multiplient les articles de dénonciation du système du change. La mobilisation politique partisane s'essaie avant la campagne électorale proprement dite. Ainsi, une rumeur, sans doute provoquée ou grossie, de réunion secrète entre les administrateurs de la banque et les usiniers en vue d'augmenter le change, déclenche articles, pétition et un "meeting"<sup>10</sup> à Basse-Terre, qui réunit Lara et les néo-socialistes basse-terriens<sup>11</sup>.

Mais, généralement, le meilleur moyen de promouvoir une candidature, c'est de publier des lettres d'encouragement et de félicitations venues de toutes parts. Il est d'usage de rendre hommage au candidat pour son action passée, de l'encourager à

<sup>9</sup> : Cf. "Des personnes, non; des principes, oui", *La Démocratie* n°246, 27 février 1904.

<sup>10</sup> : Le terme est d'époque !

<sup>11</sup> : La mobilisation s'éteint, aussi brusquement qu'elle a été déclenchée. Aux numéros suivants on n'en trouve plus trace. Incidemment, on apprendra plus tard, sans plus d'explications, "qu'un accord a été trouvé".

continuer à se sacrifier pour la bonne cause; de lui consacrer des poèmes élégiaques qui sont en même temps des professions de foi ...

(...) Contre ces faux républicains,  
 Vous avez entrepris la lutte,  
 Mon cher Lara, luttiez sans freins,  
 Luttiez toujours jusqu'à leur chute.  
 Certes, le pouvoir de l'argent  
 Dans l'univers est manifeste,  
 Mais sans travail le corrigeant,  
 Improductif, il est funeste.  
 C'est ce qui prouve, c'est fatal,  
 Qu'il faut une franche alliance  
 Du Travail et du Capital  
 Pour amener la confiance.  
 Si le patron et l'ouvrier  
 Pouvaient vivre en bonne harmonie,  
 On verrait se raréfier  
 Grève, révolte et tyrannie ! (...) <sup>12</sup>

Lorsque le parti compte dans ses rangs une personnalité emblématique, de surcroît parlementaire, il est de bon ton, que de France, il envoie plusieurs missives pour soutenir ses hommes-liges. Il fait savoir publiquement ses démarches auprès de l'administration centrale ou du ministre en charge des colonies, communique pour amplification l'intégralité de ses interventions parlementaires prononcées sur les sujets les plus divers <sup>13</sup>. La pratique est générale mais c'est plus particulièrement *La Vérité* qui se distingue dans la manifestation hebdomadaire de ce lien vassalique au parlementaire. A l'approche des municipales de juin, le journal publie, chaque semaine, des courriers émanant de Gerville-Réache qui patronne les candidatures locales. L'organe réachiste rapporte avec emphase l'élection victorieuse du député guadeloupéen de la première circonscription sur Jean Jaurès à la vice-présidence de la Chambre, remplit ses colonnes des moindres détails des comptes-rendus des hommages qui lui sont rendus dans la capitale, publie jusqu'au détail de la carte des menus des banquets organisés en son honneur en France.

<sup>12</sup> : "L'Union des hommes, l'union des races; à notre excellent confrère Adolphe Lara", *La Démocratie*, n°254, 23 avril 1904.

<sup>13</sup> : Le sénateur Cicéron écrit pour soutenir les listes isaacistes, Gerville-Réache est, par courrier interposé, très présent dans les campagnes municipales de Basse-Terre et dans les cantonales qui suivent. *L'Emancipation* publie toutes les lettres que le député Gërault-Richard adresse à ses amis en Guadeloupe.

On ne s'interdit pas non plus certains petits subterfuges destinés à magnifier le candidat, à grossir son influence et augmenter sa crédibilité. C'est par exemple *La Démocratie* qui publie la réponse mortifiée du parti de Lara à Victor Serwy, secrétaire du bureau socialiste international; le Parti ne pourra malheureusement, s'excuse-t-il, se rendre à Bruxelles pour le Congrès international socialiste qui l'y a invité, trop occupé qu'il est à d'autres tâches en Guadeloupe<sup>14</sup>.

Le lancement de la campagne proprement dite est généralement signalé par une adresse solennelle aux électeurs. La seule exception est *Le Courrier* qui n'indique que tardivement, et plutôt discrètement, ses préférences politiques. A moins d'une semaine, des élections municipales, l'organe usinier fait connaître son opposition à la municipalité réachiste en place en soulignant dans un encart le mauvais état de la conduite d'eau de Pointe-à-Pitre<sup>15</sup>. Dans un autre article, il se contente de reproduire la déclaration de campagne de la F.S.A.G<sup>16</sup> qu'il fait suivre des excuses de l'organe socialiste qui reconnaît avoir pu "par son ton outrancier défavorablement impressionn(er) (nos) alliés" lors d'une précédente déclaration. Deux jours, avant le scrutin, le journal de Souques se contente d'écrire :

La Guadeloupe a un grand intérêt, un intérêt qui dépasse de beaucoup les choses de la politique locale à ce que l'union du Capital et du Travail triomphe dans cette consultation du suffrage universel. Il faut montrer à la métropole, dont nous allons avoir si grand besoin, des visages tranquilles et une situation rassurante au point de vue social.

Notre programme n'est pas nouveau, c'est un programme économique et nous n'avons d'autre but que la mise en oeuvre des ressources du pays dans l'intérêt général. (*Souligné dans le texte*).(...)

Dans cet ordre d'idée, l'alliance (*souligné par nous J.P S<sup>17</sup>*) a plus que jamais toute sa raison d'être, puisqu'il ne s'agit pas de mettre d'accord des théories spéculatives, mais bien de réunir les bonnes volontés pour concourir au salut commun dans la concorde, le travail et la paix.<sup>18</sup>

Toute autre est l'entrée officielle en campagne des partis nègres. Les appels à la mobilisation des partisans et des électeurs adoptent un ton martial et éclatant. *Le Réveil social* particulièrement a pour habitude de se distinguer dans le langage guerrier<sup>19</sup>.

<sup>14</sup> : "Union et solidarité ouvrière", *La Démocratie*, n°253, 16 avril 1904.

<sup>15</sup> : "Note au sujet de la conduite d'eau de Pointe-à-Pitre", *Le Courrier*, 26 avril 1904.

<sup>16</sup> : "Un manifeste", *Le Courrier*, (idem).

<sup>17</sup> : On notera de nouveau l'emploi du terme "alliance" qui montre que pour Souques la politique de l'entente est une tactique alors que pour son partenaire Légitimus, il s'agit d'une stratégie.

<sup>18</sup> : "Le scrutin du 1er mai", *Le Courrier*, 29 avril 1904

<sup>19</sup> : "Ouvrons le feu", 9 avril 1904; "Aux armes", 23 avril 1904 *Le Réveil Social*

La structure des proclamations électorales aux élections locales est toujours assez semblable. Lors de l'élection municipale, c'est la situation de la commune qui constitue le thème principal de la propagande électorale : l'on critique (ou défend) le bilan, l'on développe des arguments disqualifiant l'adversaire, l'on propose un programme concret de réalisations municipales; une liste des noms proposés aux suffrages est publiée où chacun des candidats est valorisé. Les proclamations électorales des municipales de mai 1904 sont cependant assez peu polémiques. Elles évitent le discours raciologique et préfèrent mettre l'accent sur les préoccupations locales et les programmes municipaux. La campagne électorale des municipales semble plutôt, en cette année calme, obéir à un souci de mobilisation locale à l'échelon de la commune. Les grands journaux d'opinion accueillent bien les proclamations électorales de même tendance venues des différentes communes, mais seul le journal socialiste *L'Emancipation*, reflète un souci de coordination des batailles locales. C'est en effet un congrès général socialiste qui arrête la composition des listes aux municipales générales de mai; sa campagne est lancée par un appel à la mobilisation militante générale<sup>20</sup>. La F.S.A.G fait signer à tous les candidats présents sur les listes qu'elle soutient une "déclaration de principe et d'engagement" par laquelle ils confirment leur adhésion aux principes généraux du socialisme français et aux décisions du Congrès régional et affirment ...

(...) (notre) engagement de ne laisser porter nos noms que sur la liste du Parti socialiste à ..... et de conformer nos actes et nos paroles, si nous sommes élus aux intérêts internationaux, nationaux, régionaux, et communaux des travailleurs de ... .. (*Suit le nom de la commune concernée*).

En revanche, la campagne des cantonales de septembre-octobre a une tonalité plus nettement politique. Les cantons soumis à renouvellement sont passés en revue dans la presse de chaque parti; chacun des candidats du parti adverse est nommé; sa personnalité, son action, et surtout son identité sociale, sont scrutés; l'enjeu est énoncé clairement comme un enjeu politique; le discours raciologique en est consécutivement réactivé. Le ton est à la fois plus globalisant<sup>21</sup> et plus politique, plus personnalisé et plus

<sup>20</sup> : "A la bataille", *L'Emancipation*, n°113, 22 avril 1904.

<sup>21</sup> : Bien que l'on perçoive chez les radicaux réachistes de Basse-Terre une moindre connaissance des réalités politiques grand-terriennes, et même des candidats de leur propre famille politique; ce qui nous confirme le caractère flou de la notion de "parti" et nous laisse supposer que les situations spécifiques des cantons étaient assez mal connues de l'ensemble du territoire guadeloupéen. Là encore, c'est la F.S.A.G qui semble mieux maîtriser la connaissance des situations spécifiques régionales.

agressif. Il n'évite pas une volontaire dramatisation de l'élection. Ainsi, ouvrant la campagne des cantonales d'octobre, *L'Emancipation* écrit :

Ils ont commencé la manoeuvre au Lamentin. Diviser pour régner étant leur devise, ils ont entrepris de pousser le noir contre le noir. (...)

La masse électorale, émancipée aujourd'hui au point de vue politique, sait très bien que son émancipation économique n'est plus qu'une affaire de temps. (...) Elle sait encore qu'en nommant comme conseillers généraux les Jean-François, les Méloir, les Boricaud et tous leurs tenants et aboutissants, c'est sa déchéance qu'elle signerait, sa condamnation à mort qu'elle prononcerait pour l'avenir.

Elle sait enfin que les gens qui font, à l'heure actuelle la politique de race, la politique de peau, c'est une certaine fraction de la bourgeoisie colorée qui, avec la haine du blanc, ont le mépris du nègre qu'ils veulent par tous les moyens empêcher de parvenir aux hautes situations sociales de ce pays.

Légitimus, parce que nègre a été accablé d'injures, de railleries, de calomnies dès qu'il fut nommé député. Répondez, vous tous nègres. (...) (*Souligné dans le texte*).<sup>22</sup>

On ne craint pas, même dans un contexte plutôt calme, comme celui d'octobre 1904, de forcer le trait. L'élection cantonale est présentée comme le moment décisif dont dépendra l'avenir du régime des libertés publiques et la tranquillité générale. C'est encore *L'Emancipation* qui sollicite en ces termes, la mémoire immédiate et lointaine des électeurs-partisans :

Rappelez-vous que les couteaux de justice des frères Julien, juges aux tribunaux de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre, vous guettent dans l'ombre pour vous assassiner !

Rappelez-vous que les fonctionnaires bandits dans nos divers services publics, sont prêts aux plus épouvantables vengeances, si vous vous laissez intimider dimanche prochain !

Rappelez-vous enfin ô vous tous électeurs noirs et républicains qu'une fraction de la bourgeoisie de couleur trame chaque jour contre vous les pires complots, afin de vous pousser les uns contre les autres !

Si vous êtes assez naïfs pour voter pour les Boricaud, les Vignes, les Béville, les Cirany<sup>23</sup> qui sont vos ennemis déclarés ne vous plaignez pas demain ; car c'est vous mêmes qui aurez signé votre déchéance, qui aurez signé votre propre condamnation à mort !<sup>24</sup>

Ce à quoi, *Le Libéral* avait par anticipation répondu, pratiquement sur le même ton, en évoquant à son tour le thème sensible de la menace sur les libertés et d'un possible retour à l'esclavage :

Vous n'oublierez pas que c'est à cette bande d'assoiffés, de traîtres à leur race, que vous devez ce salaire de famine de 80 centimes (16 sous) par jour. Vous n'oublierez pas qu'ils vous avaient promis cinq francs pour ne vous donner que ces 16 sous dès qu'ils eurent fait leur soumission à M.Souques. Au Port-Louis comme à la Basse-Terre; à la Capesterre comme à la Pointe-Noire, vous aurez à choisir entre la phalange glorieuse des victimes, des révoqués, des

<sup>22</sup> : "Les élections cantonales du 9 octobre", *L'Emancipation*, n°135/136, 23/30 septembre 1904.

<sup>23</sup> : Rappel : il s'agit de candidats mulâtres de tendance isaaciste et réachiste.

<sup>24</sup> : "Aux électeurs de la Guadeloupe et de la Grande-Terre", *L'Emancipation* n°137, 17 octobre 1904.

sacrifiés de la haute Administration et les compères qui se sont compromis en soutenant de leurs voix, de leur complicité et de leur silence tous les tripotages du Bloc. (...)

D'un côté la bande de M. de la Loyère composée de toute la cohorte réactionnaire, esclavagistes endurcis, automobilards en panne, usiniers endettés, de toute la meute affamée des instituteurs zambos, de la poignée des fonctionnaires épouvantés par la guillotine gouvernementale et de tous les voleurs et les paresseux qui ont trouvé le moyen de vivre sans travailler en dévalisant le pays.

De l'autre côté, l'immense corps d'armée des travailleurs, des honnêtes gens décidés à secouer l'intolérable joug d'une turbulente et audacieuse minorité<sup>25</sup>.

### *La grande "parade"<sup>26</sup>: cartels et combats singuliers.*

Dans ce contexte de dramatisation et de surenchère, les appels à peine déguisés ou ouverts à l'affrontement physique des partisans ne sont pas rares, même dans le cadre d'une année aussi ordinaire que celle de 1904. Ainsi, *Le Citoyen* titrant tous ses numéros de campagne par un bandeau exclamatif en gros caractères : "*Aux voleurs ! Aux voleurs!*" ou encore *Le Libéral* évoquant en termes explicites les incidents sanglants qui marquèrent jadis, en différents points de la Guadeloupe, l'opposition musclée au bissettisme lors des premières opérations électorales de la post-abolition :

Il y a 56 ans en 1848, nos pères (...) savaient braver la puissance patronale et aller voter le coutelas à la main. (...) Il faut vous décider à suivre vos ennemis sur le terrain où ils engagent la lutte. - S'ils se placent au-dessus des lois, vous n'avez qu'à les imiter.<sup>27</sup>

En effet, la présence de la violence dans la campagne ne résulte pas toujours d'une volonté délibérée de l'administration coloniale ou de l'enchaînement fatal des irrégularités et des injustices. La confrontation physique est comprise comme le prolongement naturel de l'affrontement électoral et politique. Dans la logique de la personnalisation de la lutte politique, se conçoit le combat singulier où le candidat doit faire montre qu'il ne craint pas son adversaire, qu'il est prêt à en découdre personnellement pour laver son honneur de toute insulte. En découle la pratique courante du *cartel*, invitation solennelle et publique au duel, à l'épée ou au pistolet; toute enrobée d'un cérémonial emprunté aux rituels ayant cours en France<sup>28</sup>. L'affrontement physique

<sup>25</sup> : "Au peuple", *Le Libéral (1)*, n°9, 2 octobre 1904.

<sup>26</sup> : Nous goûterons la polysémie du mot : *parade* signifie aussi en langue créole et en français local "esbroufe".

<sup>27</sup> : "Aux électeurs des cantons de Port-Louis et du Lamentin", *Le Libéral (1)*, n°11, 16 octobre 1904.

<sup>28</sup> : Le cartel était porté à l'adversaire par deux témoins du parti du demandeur qui pouvait ou non laisser à son adversaire le choix des armes. Celui qui recevait cartel pouvait l'accepter, ou en contester

n'est pas tout le temps revêtu de cette codification compassée. L'homme politique doit pouvoir faire la preuve qu'il peut aussi soutenir un corps à corps; qu'il sait répondre sur-le-champ par une gifle ou par un coup de poing, de toute agression physique sur sa personne ou de l'outrecuidance d'une parole adverse. Autrement dit, il doit faire montre de son courage et de sa valeur physique, faire constater que ses qualités viriles sont à la hauteur de ses prétentions au leadership, et qu'il est bien ce *malnomm*<sup>29</sup>, ce protecteur, qu'attendent les électeurs<sup>30</sup>. C'est pourquoi la campagne n'est jamais vraiment lancée que lorsque des "*affaires d'honneur*", souvent établies à partir d'un rien et opportunément exagérées, mettent aux prises deux leaders de "partis", leurs lieutenants ou leurs affidés. Ces échanges de cartels et ces combats singuliers ne sont l'apanage d'aucun parti et groupe ethnique particulier : tous s'y retrouvent; s'y mêlent aussi des représentants en place de la haute administration coloniale<sup>31</sup>.

En 1904, nous avons connaissance d'au moins cinq "affaires d'honneur" en période électorale dont l'une sera conclue par un duel sur l'habitation *Dampierre* (Gosier) au cours duquel l'épée d'Armand Jean-François se brise dans la cage thoracique d'Amédée Pauvert fils<sup>32</sup>. C'est dire que ces affaires d'honneur pouvaient être traitées sérieusement ! Mais le plus souvent les confrontations ne sont pas menées à terme. A la phase des négociations concrètes des conditions du duel, les duellistes constatent, ou font constater, par leurs témoins respectifs, la lâcheté et le déshonneur où est tombée la partie adverse et ajournent la rencontre, chacun considérant son honneur sauf<sup>33</sup>. En fait,

---

les termes. Dans ce cas, le plus fréquent, s'engageaient entre les témoins et les duellistes putatifs des négociations rendues publiques par lettres insérées dans les journaux. Le rôle des témoins paraît ici au moins aussi important que celui des principaux intéressés. Par leur choix, leur représentation sociale, l'homme politique fait savoir qu'il n'est pas isolé.

<sup>29</sup> : Littéralement, "un homme viril"; par extension d'usage : "homme fort", "brave" ...

<sup>30</sup> : Ce trait de la culture politique explique en grande partie, plus que ses idées et ses propositions, le charisme et la popularité de Boisneuf.

<sup>31</sup> : Ainsi, Souques, quoique âgé et malingre, vainquit en duel à l'épée Gerville-Réache, qu'il blessa assez sérieusement au bras. Achille René- Boisneuf, lui, avait pour habitude de provoquer ses adversaires en duel et de donner suite à ses cartels, mais refusait, en signe d'ultime mépris les invitations à se battre avec tous ceux qu'il jugeait indignes de lui. L'Égitimus, en revanche, dédaignait d'accepter les cartels de ses adversaires; on ne lui connaît aucun combat public singulier. Ne s'envoyaient cartels que les acteurs premiers, ou seconds, de l'affrontement politique.

<sup>32</sup> : Cf. "Duel Jean-François - Pauvert", *Le Libéral (1)*, 4 septembre 1904.

<sup>33</sup> : Ainsi cette affaire, à la veille des municipales de mai, survenue à Basse-Terre entre Béville et Angoulvant. Suite à une altercation au Conseil général avec Sinéus, conseiller général réachiste, le Secrétaire général du gouvernement Angoulvant traité de pleutre par Béville, autre élu réachiste, lui en demande raison par lettre. Béville accepte le cartel à condition qu'Angoulvant se batte au préalable, "*suivant les règles en la matière*" avec Sinéus qui est à l'origine de l'affaire. Angoulvant renvoie le même jour un billet offensant à Béville, constatant son désistement. Sitôt la lettre reçue, ce dernier envoie aussitôt cartel au haut fonctionnaire. Angoulvant refuse alors, arguant que son adversaire ne

le jeu du duel, toujours largement relayé et commenté par la presse, occupe une double fonction. Ayant donné à voir son courage et sa vertu morale, sa valeur physique, la réalité du réseau d'amitiés qui le porte, le candidat use du duel comme d'une fonction symbolique, un peu comme la parade militaire avant l'engagement des troupes. En ce sens, il s'agit plus d'un prélude que d'une véritable escarmouche. Mais le duel tient aussi un rôle fonctionnel dans la mobilisation politique en rehaussant les enjeux de la campagne, en ravivant l'intérêt des électeurs, en plongeant les partisans dans le climat passionnel et personnalisé de la confrontation électorale.

C'est ainsi que tous les affrontements physiques sont complaisamment racontés, mis en scène, théâtralisés; chaque parti met en valeur son "champion" dans un récit emphatique où l'objectivité n'est pas de mise : le plus capon des deux protagonistes sera toujours l'adversaire, celui qui le premier aura *kayé*, c'est-à-dire cédé le pas. Il est décrit à son plus triste avantage : on écrit qu'il s'est enfui au galop, aurait accepté sans broncher le soufflet pour ne pas avoir à se battre, se serait abîmé en pleurs ... Ainsi la fameuse altercation Fawtier-Boisneuf, survenue sur le paquebot *Martinique*, à l'issue d'une session du Conseil général, tour à tour rapportée par *Le Libéral* et *L'Emancipation*:

A bord du courrier qui devait l'(le secrétaire général Fawtier) emporter loin de nos rives, la vue du journal *Le Citoyen* qui venait de paraître avec l'exergue "*A bas les voleurs !*" et que lisaient les passagers eut le don de le bouleverser plus que de raison. En manière de disculpation, il crut devoir s'offrir une petite crise de nerfs, tout comme une jolie femme.

L'écume et la bave lui coulaient de la bouche à flots pressés et il eut l'imprudence d'en éclabousser notre distingué président de l'Union républicaine, conseiller général de l'opposition, qui avait eu plus d'une fois l'occasion de le fustiger d'un revers de fêrule. Notre vaillant ami Boisneuf dut le rappeler à la décence et à la civilité puérile (sic). Il eut encore l'insolence de répondre par une érucation déplacée et se livra même à des voies de fait. Mais à peine avait-il frappé que sa figure qui ne connaissait pas la rougeur de la honte, rougissait cette fois de la plus retentissante paire de gifles connues seulement des héros d'Homère. La folie giratoire s'empara immédiatement de l'inconscient provocateur qui ne resta tranquille que lorsque deux bons coups de tête bien appliqués sur l'a ...ieul l'eussent abasourdi. (...)

Le combat cessa grâce à l'intervention de l'entourage. Mais l'incident n'était pas clos car notre hystérique ne manquant pas de toupet, se mit à pleurnicher dans le gilet de Vieux-coco (le Gouverneur) et l'entraîna avec lui auprès du commandant de bord.<sup>34</sup>

Pour *L'Emancipation*, les choses se sont passées tout autrement<sup>35</sup> : ...

---

s'était pas acquitté de la première affaire. Les témoins mis en rapport tiennent un procès-verbal consignait que chacun des adversaires s'estimant offensé s'est refusé à concéder aux exigences de l'autre. Et l'affaire en resta là !...

<sup>34</sup> : "Incident Boisneuf-Fawtier", *Le Libéral (1)*, 11 décembre 1904.

<sup>35</sup> : Signalons, pour l'histoire, la relation de *La Vérité* qui donne une version peut-être plus véridique de l'affaire. On en déduit que l'intention provocatrice était partagée : Boricaud et Boisneuf commentaient à grands éclats les articles du *Citoyen* sur le scandale des automobiles, en passant et repassant devant le

Au cours de la traversée du paquebot *Martinique* de Basse-Terre à Pointe-à-Pitre, un incident des plus graves s'est produit.

M. Boisneuf, conseiller général, après avoir outragé le Gouverneur M. de la Loyère, en agitant le journal *Le Citoyen* à sa face et en criant : *A bas le voleur !* crut devoir renouveler la même scène à l'endroit de M. Fawtier. Celui-ci n'a pas eu la même patience que le Gouverneur et a giflé d'importance le sieur Boisneuf qui a été rouler, aplati, sur le pont du paquebot.

Plainte a été déposée pour outrages et provocations contre le susnommé Boisneuf.  
(Souligné dans le texte).<sup>36</sup>

## B - Le verbe dans la mobilisation électorale.

Si le journal est le support de l'idée et permet de fixer et de délimiter le "parti" politique, il n'en est pas le seul vecteur. Le tissu politique avec lequel l'électeur est en contact est ce réseau concret de syndicats, d'associations professionnelles et de mouvements associatifs divers, dont on a vu l'importance en Guadeloupe et dont Mayeur nous dit qu'à cette même époque en France, il constitue la véritable "trame politique"<sup>37</sup>.

En Guadeloupe, où l'illétrisme domine, la parole même consignée dans l'écrit, ne suffit pas à mobiliser le partisan. Il faut qu'elle soit dite, portée sur les lieux mêmes de la décision d'adhésion, là où vit la majorité des électeurs, c'est-à-dire dans les bourgs et les campagnes. Le verbe se doit d'être vivant et vibrant; il établit le contact du candidat et de l'électeur, du chef politique et de ses partisans; il est ce lien direct et charnel. Aussi, le chef, ou celui qui prétend à l'être, doit être au préalable vu et entendu.

Ainsi peut-on saisir l'importance de la parole dans la mobilisation politique sur le terrain. Issue des lieux de sa production première, du premier cercle du leader, du journal et de ses proches, elle chemine de la préparation de l'élection à la mobilisation d'avant-veille, se concrétise le jour du scrutin, est reprise dès les lendemains d'élection en un bilan appréciatif de la bataille livrée.

### *Congrès, banquets et tournées électorales : cheminement et relais de la parole.*

La parole est officiellement conçue au moment des premières réunions qui précèdent la période électorale, lors d'assemblées formellement convoquées à cette

---

Gouverneur et le secrétaire général qui se tenaient sur le pont. Fawtier, à bout de nerfs, les aurait insultés, aurait empoigné Boisneuf par le col et menacé de lui cracher à la figure; c'est ce qu'attendait vraisemblablement ce dernier, pour anticiper l'acte et frapper "à bon droit" l'agresseur. Cf. *La Vérité*, 18 décembre 1904.

<sup>36</sup> : "A bord de *La Martinique*", *L'Emancipation*, n°145, 2 décembre 1904.

<sup>37</sup> : Cf. Jean-Marie Mayeur. *La vie politique sous la Troisième République* (op.cit)

intention. On désigne dans le langage commun de l'époque sous le nom de "*congrès*" ces réunions partisans qui décident du choix des candidats et arrêtent les dispositions de campagne. En réalité, de tous les "partis" seule la F.S.A.G. tient de véritables congrès militants qui réunissent les instances élues, structurées et hiérarchisées du parti ouvrier et dont les comptes-rendus détaillés alimentent sur plusieurs numéros l'organe du parti. Ainsi, en vue de la préparation des municipales de mai 1904, les différents groupes et sections socialistes de base tiennent réunions dès février; une série de conférences populaires visant à faire passer à la base les propositions du congrès socialiste de Petit-Bourg tenu au mois de décembre 1903 et à recueillir les propositions des électeurs sympathisants est programmée en février-mars. En avril, les candidatures et le programme étant arrêtés, la campagne proprement dite est ouverte; mais le verbe et la mobilisation l'auront précédée de plusieurs mois.

Sauf en certaines années électorales particulièrement tendues qui obligent au resserrement des liens, les autres partis n'ont pas ce degré d'élaboration et d'organisation de la circulation de la parole. Leurs "congrès" électoraux sont souvent des réunions assez peu formalisées, réunissant quelques notables et personnalités du "parti". Il arrive souvent que se tiennent plusieurs "congrès" concurrents qui nomment des candidats différents se réclamant du même "parti démocratique", "parti radical" ou "union républicaine". Les "partis" issus de la famille isaaciste sont spécialistes de ce type d'imbroglie politique où la détermination des candidats donne lieu à une querelle des investitures, qui dégénérant en polémique, se résout en des candidatures divergentes ou s'éteint momentanément, le temps de l'élection, si l'une des prétentions accepte de s'effacer.

En réalité, ces "congrès" sont plus des comités électoraux que de véritables congrès de partis. S'ils officialisent la candidature et le thème de propagande, ils ne sont pas les vrais lieux d'élaboration de la propagande électorale. Nous ne connaissons pas d'exemple de congrès ayant concilié des courants, produit des programmes de synthèse, ou consacré formellement la victoire d'une pensée sur une autre. La parole est préexistante. Elle est dans tous les cas le fait du leader et du cercle étroit de ses proches immédiats<sup>38</sup>. En ce sens le "congrès" se réduit à jouer la fonction d'assemblée de première

---

<sup>38</sup> : Sauf, dans le cas de la FSAG, où l'on peut parler, sinon d'élaboration collective mais du moins de large concertation et d'une participation militante à l'émergence du discours.

instance de consécration du candidat et de réunion électorale initiale. La composition de ces assemblées, à l'instar de ce que Raymond Huard note pour la France,...

(...) reflète souvent la composition sociale et professionnelle de la circonscription et parfois le réseau d'amitiés et la tendance spirituelle du candidat.<sup>39</sup>

C'est dans les assemblées électorales, appelées conférences et "meetings", ainsi que dans les banquets partisans que la parole est dite.

Le *banquet*, dont la pratique s'inspire sans doute des banquets républicains qui parcouraient la vie politique en France sous la Troisième, est un moment privilégié de la parole et de la mobilisation politique. Il n'est pas l'apanage des organisations socialistes, qui, il est vrai, en organisent le plus fréquemment<sup>40</sup>. Tous les partis sacrifient au rituel du banquet, particulièrement à l'approche des périodes électorales. A la fois rassemblement militant et moment de convivialité fraternelle<sup>41</sup>, le banquet est le support en même temps que le fruit de la mobilisation partisane. Sa tenue, son rituel sont saturés de symboles forts à usage interne et externe; rien de son organisation n'est laissé au hasard : le lieu<sup>42</sup>, la cérémonie de réception des invités, le protocole de préséance, le décor, la personnalité de l'hôte qui est également le relais local du parti<sup>43</sup>, l'instant et le contenu des interventions, et jusqu'au détail du menu proposé dans lequel l'adversaire est littéralement consommé<sup>44</sup>. La relation du banquet dans la presse partisane participe à l'affrontement

<sup>39</sup> : Raymond Huard. *Le suffrage universel ...* (op.cit) p.267.

<sup>40</sup> : Cf; section de chapitre VI-3.

<sup>41</sup> : La fête est toujours décrite en termes dithyrambiques et stéréotypés évoquant l'harmonie et la convivialité : l'ambiance est "*sympathique*", de "*franche gaieté*", "*d'aménité exquise*", "*sans note discordante*", etc .... On parle des personnes présentes en les désignant sous les termes de "*notre ami*" ou en leur adjoignant les qualificatifs les plus respectueux et élogieux : "*l'estimé ...*", etc ...

<sup>42</sup> : A Pointe-à-Pitre, les banquets socialistes ont lieu dans les salles symboles du mouvement (les Troisièmes, la crèche Ste-Anathilde, la loge des Egalitaires, etc...); ceux des libéraux se tiennent généralement dans la grande salle des fêtes de la loge des disciples d'Hiram.

<sup>43</sup> : Un élu local de premier plan (conseiller général, maire ou adjoint); mais très souvent, l'organisateur peut être un de ces hommes relais, simple conseiller municipal voire sans fonction électorale aucune, dont le nom n'apparaît généralement dans les journaux qu'à l'occasion de telles relations, mais dont le rôle est déterminant dans la mobilisation politique locale (cf; infra).

<sup>44</sup> : Ainsi, ce menu du banquet du 13 août 1905 à l'occasion du premier anniversaire du journal, reproduit dans *Le Libéral* : "*Hors d'oeuvre* : radis "*Libéral*", *beurre St-Barth.*, *saucisson d'Arles*; *Entrées* : *Poisson sauce indochinoise* (vraisemblable allusion au Gouverneur Boulloche, opiomane venu d'un poste de l'Indochine), *Zambo glacé*, *pâtés de "vaants bougues"*, *selle de mouton jardinière*, *filet de boeuf de l'Alliance* (...Capital-Travail); *Légumes*: *petits pois à la bouboule* (autre surnom du Gouverneur); *Rôti* : *Dindes truffées du Camp-Jacob* (résidence gubernatoriale); *Salades* : *salade de fonctionnaires*; *Desserts* : *Fromages*, *fruits*, *puddings*, *babas Boulloche* (allusion vraisemblable au penchant du Gouverneur pour le rhum), *croquettes*, *crème de mousseline*; *Vins* : *Chateau Yquem*, *St-Emilion*, *Champagne Veuve Cliquot*, *petit cognac de Darboussier*." La lecture du menu, au début du repas, est suivie d'un "tonnerre de bravos".

psychologique que se livrent les partis. Ainsi, ce compte-rendu d'un banquet au Moule offert par le Comité local du *Libéral* aux élus du groupe et dont la tenue illustre excellemment la fonction dévolue au banquet politique :

Dimanche 15 du courant, une délégation du Comité central de l'Union Républicaine présidée par notre ami Boisneuf, se rendait au Moule, pour répondre à une gracieuse invitation du Comité de cette localité.

Les termes nous feront certainement défaut pour donner une idée exacte de la magnifique réception qui a été faite à nos amis.

Dès onze heures plus de deux cents compatriotes les attendaient à l'entrée de la ville, accompagnés de femmes parées de leurs plus beaux atours, porteuses de superbes bouquets et de drapeaux dont les couleurs flattaient agréablement la vue.

La délégation arriva à midi moins le quart. On lui fit une chaleureuse ovation; et, après quelques paroles de bienvenue prononcées par le président du Comité du Moule, le vénérable citoyen Thomas Hérem, et les remerciements de notre ami Boisneuf, le cortège se rendit à la salle où devait avoir lieu un banquet de plus de cent couverts.

Sur tout le parcours, retentirent des acclamations parmi lesquelles dominaient les cris de: *Vive l'Union Républicaine ! Vive Le Libéral !*

On sentait qu'on était dans un milieu profondément sympathique et absolument acquis. Sur tous les visages s'épanouissait le sourire le plus accueillant et se lisait la (joie) la plus franche. Aucun cri de protestation ne vint troubler l'harmonie de cette admirable fête.

Dans les vastes salons de l'ancien bureau des douanes où le banquet a eu lieu, on assista à un interminable défilé d'amis qui se firent un véritable plaisir de venir serrer la main aux délégués de la Pointe-à-Pitre.

Au moment de s'asseoir au fauteuil de la présidence qui lui était réservé, René-Boisneuf remercia les organisateurs de la fête du grand honneur qui lui était fait et proposa d'accorder la présidence de la fête (...) à nos dévoués et distingués représentants Cicéron et Gerville-Réache (...).

Cette motion est accueillie par un tonnerre d'applaudissements et de tous les points de la salle montent les cris répétés de : *Vive l'Union Républicaine ! Vive Cicéron ! Vive Gerville-Réache ! Vive Boisneuf !*

Le repas commença à une heure et dura jusqu'à cinq. La cordialité la plus franche et l'aménité la plus exquise y présidèrent. Aucune note discordante ne se fit entendre. Un souffle heureux planait sur cette fête de famille et chacun se sentait vivre dans la saine et douce ambiance des sentiments de fraternité émanant de tous les coeurs (...)

Nous voici maintenant au dessert. L'heure des toasts a sonné. Le citoyen Wilfrid Tiberge ouvre le feu par l'allocution suivante : *"Salut à vous, vaillants champions de la démocratie guadeloupéenne! Les ouvriers de la ville du Moule vous remercient par ma voix du grand honneur que vous leur faites, en venant leur porter la bonne parole (...)"*<sup>45</sup>

Hormis les banquets solennels, nous avons connaissance de la pratique des réunions électorales. Nous savons qu'elles étaient courantes avant les élections municipales et cantonales, mais nous ne disposons que de peu de relations de ces conférences, sans doute trop nombreuses et trop localisées pour faire l'objet de comptes-rendus systématiques dans la presse. Par contre, les élections législatives, du fait que la campagne supposait que soit couvert l'ensemble de la circonscription, donnent lieu à une tournée générale des communes et localités de la circonscription des candidats, toujours

<sup>45</sup> : "Banquet offert au Comité du *Libéral* et aux élus du groupe", *Le Libéral (1)*, illisible, 1905.

relatée par l'organe du parti. Dans la période qui nous intéresse, la documentation nous permet de suivre l'intégralité de deux campagnes électorales à travers le pays : celle de 1906, dont nous avons déjà retracé les caractères essentiels<sup>46</sup> et celle de 1919, particulièrement riche en informations puisque, vu le scrutin de liste, les candidats durent mener campagne sur tout le territoire guadeloupéen, la Grande-Terre, la Basse-Terre et les dépendances formant circonscription unique.

En 1919 donc, Candace et Boisneuf alliés de circonstance sous l'étiquette de *l'Union Républicaine et socialiste*<sup>47</sup>, parcourent le territoire guadeloupéen. En un mois de tournée électorale les deux colistiers passent successivement dans les bourgs et les campagnes de presque toutes les communes de la Guadeloupe<sup>48</sup>. Le prestige particulier attaché à la fonction parlementaire justifie en effet une campagne de terrain longue où le candidat doit être vu dans toutes les localités. La structure du récit de la tournée de campagne ne change quasiment pas d'une commune à l'autre; il peut être décomposé comme suit : accueil des candidats, défilé dans la commune, présentation des candidats par leurs affidés aux électeurs du lieu, interventions des intéressés. En fonction de l'importance du lieu visité et de l'implantation locale des comités électoraux, l'hommage est plus ou moins appuyé : au Moule ...

Toute la ville, était pavoisée comme aux grands jours de fête. Le parcours que nos députés devaient suivre, de l'entrée de la ville à la mairie était enguirlandé d'oriflammes, de drapeaux, de décorations de toutes sortes. (...)

La conférence organisée l'après-midi à Sainte-Marguerite eut le succès le plus énorme et quand nos amis regagnèrent le bourg, ils furent accompagnés par la foule qui les avait assistés depuis le matin jusqu'aux Grands-Fonds<sup>49</sup>. Des auto-chars, des voitures automobiles, des charrettes, des cavaliers formèrent une escorte imposante composée des éléments de toutes les classes laborieuses qui tient ainsi à prouver à leurs représentants parlementaires et aussi à leur conseiller général Boisneuf toute l'admiration qu'elle a de l'oeuvre accomplie par eux en France.<sup>50</sup>

Le rituel de réception se conforme partout au même schéma : accueil des candidats à la députation par le maire et son conseil municipal, vin d'honneur à la mairie,

<sup>46</sup> : Cf; section de chapitre VII-2.

<sup>47</sup> : Cf; section de chapitre VII-2.

<sup>48</sup> : Nous disposons des récits de campagne pour Pointe-à-Pitre, Morne-à-l'eau, Moule, Saint-François, Sainte-Anne, Anse-Bertrand, Port-Louis, Petit-Canal, Lamentin, Baillif, Saint-Claude, Gourbeyre, Marie-Galante.

<sup>49</sup> : Les bandes marchantes d'électeurs venues des Grands-Fonds auraient donc effectué, pour accompagner leurs candidats, la traversée sud-nord du vaste territoire communal du Moule, soit, à vol d'oiseau une quinzaine de kms, et retour. En fait, la distance devrait être comptée presque pour double puisque selon la carte de 1919 le seul chemin répertorié qui traverse les Grands-Fonds est classé non carrossable. Dans cette région vallonnée les chemins vicinaux épousaient les contours de la topographie.

<sup>50</sup> : "Tournée électorale de nos députés", *La Petite Patrie*, n°76, 18 octobre 1919.

puis tournée de conférences populaires dans les hameaux et sections de la commune. Les conférences ont lieu généralement devant les domiciles privés des partisans<sup>51</sup>. La maison du hameau requise pour la conférence publique est celle d'une personnalité locale, souvent le conseiller municipal du lieu. Nègre ou mulâtre, il est en général sous-cadre d'habitation (gérant ou contremaître), propriétaire moyen, commerçant ou artisan. Homme-relais de la parole et personnage clé de la mobilisation électorale<sup>52</sup>, il est souvent responsable d'une *société* ou d'un syndicat local<sup>53</sup>. Rarement, la conférence se tient en milieu déclaré hostile. A l'inverse, tenir conférence dans un bastion politique sien est, pour le candidat, anticiper sur sa consécration électorale. Il y recherche la confirmation de sa légitimité et y puise la force de poursuivre la tâche entreprise. Ainsi, cette conférence dans le hameau de la *Montagne Ferrer* (Port-Louis) où, depuis la grève de 1910, Boisneuf jouissait d'une popularité personnelle impérissable :

Il est sept heures et demie lorsque le départ peut-être donné pour le hameau dit de la Montagne-Ferrer où doit avoir lieu une autre réunion publique chez notre vaillant ami Michel Bohème, conseiller municipal du Port-Louis. L'on aura une idée de la situation de Boisneuf dans ce centre, quand l'on saura qu'aucun de ses adversaires n'a encore osé et n'osera essayer d'y conférer.

Foule immense de travailleurs, de petits planteurs de cannes qui savent mieux que personne ce qu'ils doivent à l'action parlementaire de nos représentants unis. Ils savent avec quelle vigilance et quelle vigueur leurs intérêts ont été défendus. Ils sont heureux d'entendre Candace qu'ils voient pour la première fois et de l'applaudir. Quant à Boisneuf, c'est leur enfant gâté. Ils l'ovationnent, l'acclament frénétiquement : "*Ce n'est pas la peine de te fatiguer de parler, lui crient-ils, nous savons pouvoir compter sur toi comme tu peux compter sur nous. Nous marcherons comme un seul homme pour toi et celui que tu nous as présenté.*"<sup>54</sup>

<sup>51</sup> : Nous n'avons pas connaissance, pour cette période, de conférences tenues dans les débits de boisson.

<sup>52</sup> : Nous disons bien homme-relais et non "agent électorale" qui connote une fonction mercenaire, même si dans la pratique les rôles se confondent. L'homme-relais, est un "partisan", à l'échelle de la commune ou plus largement de l'aire politique. C'est le militant d'une cause qui peut se rattacher à celle d'un des grands courants politiques du pays, ou tout simplement être celle, personnelle, du maire en place. Homme d'âge avancé en général, personnage discret, son nom n'apparaît presque jamais au premier plan de la vie politique de la colonie, sauf au détour d'une liste des conseillers municipaux, ou de la composition du bureau d'une société fraternelle locale.

<sup>53</sup> : Nous avons pu nous livrer à une étude du profil d'hommes-relais, rencontrés dans plusieurs élections successives. On distingue, ceux qui sont attachés à un "parti" et dont le discours porte l'empreinte des thèmes du parti auquel ils se rattachent. D'autres, ayant suivi leur maire, se retrouvent successivement au service de "partis" différents, dont ils défendent les candidats avec la même ferveur et souvent ... dans les mêmes termes. Ce sont des hommes-relais de la politique, *préposés* en quelque sorte par leur maire-conseiller général aux affaires électorales. Ils ont un rôle déterminant les avant-veilles d'élections, dans la conduite des opérations électorales et dans l'encadrement des électeurs au moment du scrutin. Cf. *infra* Chapitre IX

<sup>54</sup> : Cf. "Tournée électorale de nos députés", *La Petite Patrie* n°77, 22 octobre 1919.

Quand l'édilité est du camp adverse, l'accueil doit être pris en charge par le comité électoral local. C'est l'occasion de fustiger la municipalité en place et de prédire sa défaite prochaine; dans ce cas, l'élection législative est un prélude aux futures consultations locales. C'est ainsi qu'à Port-Louis, où la forte implantation politique locale supplée à la défaillance de la municipalité "passée à l'ennemi"<sup>55</sup>, l'on s'étend sur les interventions des présidents des comités électoraux locaux et des personnalités qui ont déclaré leur soutien, en l'occurrence le secrétaire de la caisse locale du Crédit Agricole. Sur les terres carrément hostiles, comme Marie-Galante, ou Baillif où les municipalités sont acquises à l'adversaire et où les comités locaux sont encore très minoritaires, la tournée ne s'attarde guère. A cette première époque de la participation politique de masse, les conférences contradictoires ne sont pas dans les moeurs électorales. Par contre, un rapport de force par trop défavorable peut donner lieu à incidents. Durant cette campagne de 1919, Candace et Boisneuf, majoritaires partout ailleurs sont brocardés à Marie-Galante, région d'origine de Jean-François. Dans *La Liberté*, organe du parti adverse, la scène est racontée sans pitié aucune, en rabaissant au mieux l'adversaire :

(...) Puis, vint le tour de Boisneuf de prendre la parole : Il fut littéralement conspué : "*Syndicat agricole ! Prime vivrière ! Sac au dos ! Sac au dos !*" (...)

Il fallait voir sa mine piteuse et déconfite, lui, l'arrogant (...) On lui faisait payer dans le pays de Jean-François, la trahison, les insolences et les calomnies faites à ce dernier à Marie-Galante. Toute Marie-Galante s'en souvient et s'en souviendra encore au 30 novembre prochain. Bref, il ne put parler (...)

Boisneuf recommença, (*illisible*) à parler. Cette fois, c'était pour expliquer aux électeurs le mécanisme de la balance dans les usines; ce qui fit bailler tout le monde. C'est ainsi qu'il finit son compte-rendu comme en musique, (*illisible*). En effet, Boisneuf est venu à Marie-Galante se faire enterrer au jour des morts, pour que les habitants de l'île revendiquent inutilement son cadavre, pas même pour le fossoyeur Jean-François.

Tout cela fut agrémenté des cris : "*Vive Jean-François*" et "*A bas sac-au-dos*" !<sup>56</sup>

Au plan des contenus, les interventions développent peu les programmes électoraux. Elles prennent plutôt l'allure de gloses apologétiques en forme d'hommages réciproques. Il s'agit de dire son adhésion à une cause et à l'homme qui l'incarne. Les affidés locaux et hommes-relais prononcent rituellement le panégyrique du candidat. La mise en scène de son allégeance, par le responsable politique local, dans un discours public par lequel il se donne au candidat de son choix, symbolise l'adhésion de toute la communauté. Ainsi, ce discours du citoyen Séraphin Adélaïde, homme relais de la commune acquise du Lamentin, à l'accueil de Candace et Boisneuf :

<sup>55</sup> : En l'occurrence, les scissionnistes du *Libéral*.

<sup>56</sup> : "Réception faite à Marie-Galante aux députés sortants", *La Liberté*, (n° illisible), novembre 1919.

Poussé par l'irrésistible besoin d'encourager ceux qui désirent sincèrement le bonheur de notre chère Guadeloupe, qui mettent toute leur intelligence, toute leur bonne volonté et le plus complet désintéressement à servir ses intérêts, je sors de ma réserve habituelle pour vous crier publiquement toute l'admiration que m'inspire votre noble conduite. (...)

Je suis de ceux qui sans bruit, ont suivi de près votre action parlementaire et avant même de vous entendre, il m'est heureux de confesser que j'applaudis sans réserve à vos réels succès. Depuis que la Guadeloupe est représentée au Parlement français, je ne sache pas qu'aucun de ses représentants aient plus travaillé que vous à rehausser son prestige. Possédant à fond toutes les questions coloniales, connaissant nos moindres besoins, ayant l'expérience des affaires parlementaires, vous êtes mieux qualifiés que tout autre pour continuer à représenter le pays dans l'union et la concorde. Qui donc, à moins d'être frappé de cécité et de surdité à la fois, n'oserait reconnaître vos mérites et vos droits acquis ? (...)

J'oubliais que seuls vos adversaires politiques sont de ceux-là. Ils ont un puissant intérêt à déprécier votre oeuvre et à ternir votre passé d'honneur et de probité. (...)

Votre passé répond amplement de votre avenir. Le peuple honnête et éclairé dira de quel côté sont ses vrais défenseurs et de quels autres sont ses contempteurs. Pour ma part je suis fixé.<sup>57</sup>

En retour, l'intervention du candidat n'a pas pour objet de développer un programme ou une intention politique. Elle doit surtout revivifier le lien affectif entre ses électeurs et lui. Il s'attache généralement à remercier longuement "*la vaillante population*" du lieu, à passer en revue ses exploits électoraux de naguère, à rendre hommage au travail localement accompli par ses affidés; il exécute par anticipation l'adversaire en le ridiculisant par quelques traits d'esprit ou anecdotes; il rappelle sa propre action et termine en brossant, soit à travers quelques exemples, soit dans une perspective générale, un tableau d'avenir idyllique.

Des slogans à la gloire du candidat, du parti, de la République et de la France achèvent la conférence; deux vivats sont très souvent repris, quel que soit le "parti" concerné, celui de *la délivrance* et de *la régénération*. En revanche, nous n'avons guère trouvé mention dans la presse de chansons électorales pour cette période, alors que nous avons connaissance de l'existence de telles chansons en langues française et créole pour la période précédente ainsi que celle qui lui succède. On peut penser, concernant en tous cas le mouvement socialiste, qu'elles ont existé et étaient les mêmes que celles chantées dans les manifestations et fêtes rituelles du mouvement<sup>58</sup>.

<sup>57</sup> : "Tournée électorale de nos députés", *La Petite Patrie* n°79, 1er novembre 1919.

<sup>58</sup> : Cf; section de chapitre VI-3.

*Dires d'après-élections.*

Après l'élection, la parole se poursuit dans l'appréciation des résultats. Qu'il soit parole de vaincu ou parole de vainqueur, le dire prolonge la campagne électorale en laissant transparaître dans un jugement évaluatif du nouveau rapport de force, l'intensité du combat qui vient d'être livré. L'exception est encore *Le Courrier*, pour qui les feux de la campagne doivent s'éteindre une fois les résultats tombés. L'éditorial du numéro du vendredi 13 et mardi 17 mai qui suit les élections municipales de mai 1904 où pourtant le parti usinier avait été berné par Légitimus<sup>59</sup> est significativement intitulé "*Au travail*". Laconique, Souques appelle, "maintenant qu'est tombée la fièvre électorale", à se pencher sur les questions économiques et prendre les mesures nécessaires au développement des ressources industrielles et agricoles<sup>60</sup>.

La parole des vainqueurs est bien sûr triomphale. Enoncée sous la forme rhétorique du communiqué de victoire militaire, elle passe en revue les batailles gagnées, confirme l'écrasement de l'adversaire. Ainsi, *L'Emancipation* à l'issue des municipales de mai 1904 :

La Pointe-à-Pitre enlevée d'assaut, après une lutte désespérée tentée par toute la bande des parasites réachistes et isaacistes; la Baie-Mahault submergée par le flot socialiste; Sainte-Rose, délivrée (...) Voilà les trois fleurons qui viennent, après tant d'autres s'ajouter à la couronne que le parti socialiste guadeloupéen tresse chaque jour, pour la délivrance de la race noire et de la classe prolétarienne.

A l'Orient, c'est l'île de Marie-Galante inondée des premiers feux éblouissants de l'aurore socialiste. Saint-Louis s'affirme plus vaillamment que jamais : le troupeau galeux du réachisme qui voit chaque jour diminuer quelques-uns de ses moutons n'a même pas osé affronter la bataille; (...) A Grand-Bourg, le régiment innommable des tarés rangés sous la bannière honteuse du maire démissionnaire (...) s'est heurté à la triple muraille (...) que lui ont opposée nos amis Bambuck, Edom, Débasque et les vingt autres valeureux lieutenants socialistes qui ont tenu haut et ferme le drapeau rouge de la Sociale. (...)

A la délivrance de Marie-Galante, vient s'ajouter celle définitive cette fois, de la Basse-Terre. (...) Il n'est pas jusqu'à la Désirade où le parti socialiste n'ait planté son drapeau; la liste

<sup>59</sup> : L'Entente fut en effet moins cordiale que les résultats électoraux le laissent apparaître : L'accord électoral arrêté sous l'arbitrage du Gouverneur de La Loyère lui-même devait réserver aux blancs les postes de maires, laissant aux socialistes ceux d'adjoints. Or, à Pointe-à-Pitre, Moule et Sainte-Rose, le Conseil municipal, majoritairement composé de socialistes noirs, à la surprise et au dépit des blancs du parti réactionnaire, élit des noirs aux postes de maire et d'adjoints. La tentative de récupérer les mairies des mains des hommes de couleur échouait donc. Il est vrai par ailleurs que le parti usinier gagnait à poursuivre la politique de l'Entente : celle-ci lui garantissant la paix sociale et l'appui au Conseil général de sa politique économique et financière. La politique de l'Entente fut donc reconduite par Souques sans états d'âme, lors des élections cantonales d'octobre. S'adressant aux électeurs, il indique : "*L'Entente du Capital et du Travail qui nous a concilié, comme on le sait la sympathie des pouvoirs publics, est la seule garantie dans les circonstances où nous sommes, du relèvement économique du pays. Nous le répétons de nouveau afin que nul ne l'ignore.*"

<sup>60</sup> : Cf, "*Au Travail*", *Le Courrier de la Guadeloupe*, 13 & 17 mai 1904.

Desvarieux soutenue par nos amis a fait mordre la poussière à celle présentée par le démocrate Zamia.<sup>61</sup>

Le ton est presque aussi triomphateur et martial chez les adversaires, pour leurs batailles remportées. Ainsi, *la République* :

Partout où la pression administrative a été impuissante, partout où l'Usine, oubliant le contrat, a permis aux travailleurs d'exercer librement leurs droits, partout où enfin la fraude a pu être enrayerée, les socialistes ont été battus. De la Goyave à Gourbeyre, de Deshaies au Baillif, comme aux Abymes, au Canal, au Port-Louis, aux Saintes comme à Saint-Barthélémy, comme au Gosier, cette belle commune qui s'est enfin ressaisie, le drapeau de la République flotte victorieusement.

En somme, les résultats sont désastreux pour le parti de M. Légitimus. S'il gagne la Pointe-à-Pitre et Sainte-Rose, nous lui enlevons aujourd'hui le Gosier, le fort imprenable, et demain (...) nous lui enlèverons le Petit-Bourg, le Lamentin, le Morne-à-l'eau, déjà moralement gagné à notre cause. Sans MM. Souques et de La Loyère, la défaite socialiste se serait transformée en déroute complète.<sup>62</sup>

Ou encore, ce bilan sous forme d'envolée lyrique de Lyonnel Méloir dans *Le Libéral*, à la suite des élections cantonales d'octobre 1904 :

A son réveil lundi, la Guadeloupe entendit dans une nuée une voix qui disait : "*Réjouis-toi, pauvre opprimée. Le sort est conjuré; l'épreuve est terminée.*"

La phalange triomphante des Boricaud, des Jean-François, des Macary, des Cirany, des Béville, des Nicolas, des De Massias apportant à tes vaillants défenseurs déjà sur la brèche leur formidable appui te conduira à la victoire. Oui, nous avons brisé la redoutable puissance de notre terrible vicomte<sup>63</sup>. Oui, nous avons déjoué ses ténébreuses menées, ses homicides prévisions.

Après la bataille, nous sommes encore tous debout. Ni le bâton, ni le couteau de ses fanatiques sicaires, ni les balles de ses soldats n'a couché dans la tombe aucun de nos amis. Boisneuf attaqué et blessé au Lamentin, Jean-François grièvement blessé à l'Anse-Bertrand ont courageusement et victorieusement résisté à la brutale agression de leurs assassins soudoyés. (...) Le plan de campagne savamment combiné par notre Gouverneur politicien et dont l'exécution avait été confié à nos imbéciles Zambos a piteusement, lamentablement, honteusement échoué.<sup>64</sup>

Les défaites sont passées sous silence quand elles sont trop nettes, fortement relativisées lorsqu'elles peuvent l'être, imputées à la fraude ou à quelques manoeuvres déloyales quand l'enjeu avait été annoncé décisif, de telle sorte que la parole les transforme en victoire. C'est encore *L'Emancipation* qui analyse ses revers de 1904 dans les termes suivants :

<sup>61</sup> : "Les élections municipales des 1er et 8 mai 1904 : la victoire socialiste", *L'Emancipation* n°114/115/116/117, 29 avril-20 mai 1904.

<sup>62</sup> : "Les élections municipales", *La République*, n°205/206, 5 & 12 mai 1904.

<sup>63</sup> : Le Gouverneur Armand Beuverat, vicomte de la Loyère.

<sup>64</sup> : "Victoire", *Le Libéral (1)*, n°12, 23 octobre 1904.

Faut-il parler des élections de la Capesterre où l'Indou Sidambarom a voulu faire le Chenamougham au petit pied ? En tenant compte que la liste Céleste Anatole n'a passé qu'à 57 voix et qu'il y a eu sur la liste électorale de 1904 130 indiens inscrits illégalement, - l'affaire est devant le conseil d'Etat -, on sera amené à constater que le véritable vainqueur de la journée du 1er mai à la Capesterre, c'est encore le parti socialiste dont la liste passe avec 73 voix de majorité (...)

Pour l'honneur même du Gosier, nous glisserons rapidement sur la victoire à la Pyrrhus dont se vante l'ignoble Tafial et qu'il n'a dû de remporter que grâce à la fraude et au concours du défraîchi Boisneuf, (...). Nous ne mettons pas en doute un seul instant que le Conseil du Contentieux fera droit à la protestation de nos amis et annulera l'élection du sieur Tafial et de ses dix-neuf mercenaires.<sup>65</sup>

La défaite électorale la plus incontestable sera présentée comme une victoire :

(...) Il ne fait doute pour personne que la liste Latapie l'eût emporté haut la main au second tour : il n'en est pas moins certain que l'idole gerviliste est brûlée aux Trois-Rivières<sup>66</sup> comme dans la plupart des communes de la Guadeloupe proprement dite. (...)

Si nous ne l'avons pas emporté aux Abymes<sup>67</sup>, c'est, nul ne l'ignore, grâce à des manoeuvres déloyales, employées par des adversaires sans scrupules et auxquelles malheureusement se sont laissés prendre les électeurs encore trop crédules de cette commune.<sup>68</sup>

Le fait est général pour tous les partis. Les lendemains d'élections prolongent la campagne : les vaincus contestent et minimisent toujours la victoire de leurs vainqueurs. Il ne s'agit pas seulement d'opposer au candidat victorieux sa propre version de l'élection. En brocardant l'ennemi, en le tournant en dérision sur la base des caractères mêmes qu'on lui reproche habituellement, la campagne est continuée, et par-dessus tout le rapport des perdants et des gagnants de l'élection est entièrement inversé aux yeux des partisans du camp des vaincus. Ceux-ci conservent intactes leurs convictions partisanses et leur foi dans leur bon droit; la défaite est ainsi évacuée, ignorée par les partisans du camp vaincu. C'est ainsi que *La Vérité* trouvera dans le comportement de *vyé nèg*, (nègres sauvages), des nègres de Légitimus investissant la ville de leurs danses au "gros-tambour", après la victoire de ce dernier contre le maire réachiste Danaë, la manifestation de la preuve de ses appréhensions.<sup>69</sup>

<sup>65</sup> : "Les élections municipales ...", *L'Emancipation*, (op.cit.).

<sup>66</sup> : Pour apprécier ce commentaire, il faut se rappeler qu'à Trois-Rivières, le réachiste Vignes l'emporta facilement au deuxième tour avec 40,29 % des votants.

<sup>67</sup> : Aux Abymes, le blanc réactionnaire Dain, refusait la politique de l'Entente et s'alliait aux isaacistes pour garder la mairie qu'il emporte au premier tour avec 64, 80 % des suffrages.

<sup>68</sup> : "Les élections municipales ..." (op.cit.).

<sup>69</sup> : "La danse des vaudoux", *La Vérité*, 7 août 1904.

Si les perdants ont la consolation du sarcasme, les vainqueurs eux, exhibent leur triomphe dans un phénomène festif, propre à la culture politique des Antilles. Commencée dès la proclamation de l'élection, la fête s'étend sur une période de plusieurs jours, jusqu'à la proclamation et l'installation de l'élu, ou jusqu'au départ pour la France quand il s'agit d'un parlementaire. Le soir même de l'élection, et parfois plusieurs jours de suite, c'est *la retraite aux flambeaux*<sup>70</sup>, sorte de *charivari* de type carnavalesque. Il s'agit d'une cavalcade joyeuse mais agressive à la lumière des torches, destinée principalement à brocarder l'ennemi; quelques travestis parfois mêlés au défilé tournent en dérision l'adversaire vaincu. Le moment fort de ce temps post-électoral est le jour de l'installation du nouvel élu; instant d'autant plus solennisé, que l'élection fut âpre. Le discours d'intronisation est un moment privilégié du dialogue, véritable communion entre l'élu et ses partisans. A Petit-Bourg, aux municipales de 1904, Alidor qui vient de battre son ex-camarade Dolmare, rend hommage à ses électeurs, dans son discours d'investiture, en ces termes :

Je ne me sens pas d'allégresse et de courage en remarquant qu'à juste titre vous avez cessé à temps de faire une politique de personne pour ne faire qu'une politique de principes.

Nous ne saurions, nous membres du Conseil, douter de vos idées à jamais socialistes et républicaines. Vous êtes rentrés en vous-mêmes et vous avez mené à bien une oeuvre humanitaire malgré la félonie des uns, le cynisme et la tromperie des autres. Je profite donc de cette heureuse occurrence pour rendre hommage à ce qu'il y a de noble dans votre conduite. En temps et lieu, le Conseil sera unanime à vous en savoir gré.

En revanche, nous n'ignorons pas ce que vous attendez de nous. Nous ferons en sorte que tous nos actes, même les moindres, soient en parfaite harmonie avec nos principes qui sont et demeureront d'ailleurs les vôtres.

Après avoir sondé vos coeurs, je me prends à penser qu'en agissant ainsi nous vous aurons dédommagés de vos peines et de la calomnie dont vous fûtes l'objet.

Vive la Sociale !

Vive la Raison !

Vive la Lumière !

Vive la République !<sup>71</sup>

Les sociétés militantes de femmes sont également, présentes ce jour-là, dans l'enceinte du bâtiment municipal, réservé à l'action politique masculine. Après la bataille, elles consacrent la victoire, couronnent les vainqueurs, mais ont également pour rôle

<sup>70</sup> : Nous ignorons l'origine exacte de ce trait de la culture politique locale (partagé avec la Martinique) dont on trouve trace lors des premières élections le Seconde République (1848 - 1850). Peut-on y voir une simple transposition, au plan politique, de la fête et des rites carnavalesques ?

<sup>71</sup> : Cf, *L'Emancipation*, n°118, 27 mai 1904.

d'atténuer dans la collectivité les tensions entre clans opposés nées de l'affrontement politique :

Dans l'intervalle de quelques minutes de silence, la vaillante dame Monitor, encadrée de quelques citoyennes et jeunes filles portant des bouquets de fleurs, vient adresser d'émouvantes félicitations aux élus, et tout particulièrement au citoyen Alidor. Elle dit combien est profond l'attachement des femmes du Petit-Bourg au socialisme; elle souhaite que le temps apaise les dissensions actuelles allumées par l'ambition et l'égoïsme.<sup>72</sup>

Puis, c'est le défilé de victoire dans les rues du bourg :

Peu à peu , on se retire pour se réunir dans la rue où le public réserve une grandiose manifestation au cortège des maires, adjoints, ceints de leur écharpe et des conseillers municipaux, qu'on va accompagner dans une promenade à l'intérieur du bourg. De nombreux camarades venus de la ville en balade s'associent à la fête et y apportent une note de gaieté.

A la tête de la foule, la musique jette les accords d'une marche socialiste; et le peuple de répondre en chœur au refrain. Femmes, hommes, enfants, encadrent les édiles, jetant des acclamations : *Vive la Sociale ! Vive le Maire !* qu'entrecoûpait parfois la détonation subite d'un fusil inoffensif.<sup>73</sup>

Après l'intronisation de l'élu, le défilé a surtout pour fonction de narguer le vaincu...

La foule déambule ainsi par toutes les rues, avec le même entrain, la même allégresse, insouciant et toute à ses ébats.

Devant la maison de l'ex-maire, une tête de corbeau est plantée<sup>74</sup>. C'est lui-même en personne, le déchu dont le cynisme n'a pas de limites en bassesse, qui assiste pâle et décharné au passage des fêtards.

D'énergiques mesures prises ont déjoué le plan infâme que ce cerveau en mal de tripotages avait conçu et sournoisement répandu : l'envahissement de ce qu'ils appelaient, lui et sa bande d'imbéciles le "palais-bourbon" en guise de protestation. Il comprime de ses lèvres d'hypocrite un sourire qui dissimule mal sa douleur en entendant les aversions de la foule, lui qui avait juré de livrer le Petit-Bourg, importante agglomération du canton vengeur, aux mains de ceux-là mêmes que hier encore, avant ses insondables frasques, il poursuivait de sa haine implacable, et à qui, mendiant éhonté, il demande l'aumône de quelques maigres suffrages ... A ce fourbe, le peuple dans un geste de mépris, lance un suprême soufflet et passe son chemin.<sup>75</sup>

Le soir, les réjouissances se poursuivent fort tard, en une prise de possession intégrale des lieux :

On s'empresse de gagner l'hôtel de la mairie. C'est là que l'ivresse du bonheur est à son comble. On danse, on chante, on crie; et, au-dessus de ce spectacle, dans la salle ornée de rouge,

<sup>72</sup> : *ibidem*.

<sup>73</sup> : *ibidem*.

<sup>74</sup> : Le détail est curieux car il n'y a pas de corbeaux en Guadeloupe. Il s'agit peut-être d'un oiseau noir, merle ou *tapé* (tapeur des bois, sorte de pivert à plumage noir).

<sup>75</sup> : *ibidem*.

semble planer l'âme de la Marianne présidant cette effervescence populaire où les misères et les fatigues de la bataille sont oubliées au contact de sa robe rouge.

Mais voici le déclin du soleil. Peu à peu on se sépare. Mais le soir ce monde en délire se retrouve encore pour continuer la fête dans une série de danses chez la citoyenne dame Monitor.<sup>76</sup>

\*\*\*

---

<sup>76</sup> : *ibidem*.

## - CHAPITRE IX -

### LA VOTATION : NORMES REPUBLICAINES, USAGES LOCAUX ET EXCEPTION COLONIALE.

L'on considère que c'est dans le vote que l'action politique réalise son accomplissement, lorsque, comme c'est ici le cas, la possibilité en est donnée. Que l'on l'analyse en ce qu'il décide de la détention du pouvoir, ou comme simple facteur révélateur de l'esprit public et de ses mouvements, l'acte électoral, même enserré dans les sèches contingences d'un jeu politique conventionnel institutionnalisé traduit toujours des tendances de fond du corps social, souvent très anciennes. On doit les comprendre dans leurs dimensions socio-anthropologiques, ainsi que l'a montrée, à la suite des travaux pionniers d'André Siegfried<sup>1</sup>, la longue série d'études d'histoire électorale qui ont renouvelé l'histoire politique de la France<sup>2</sup>.

Revigorée par les approches et méthodes plus modernes de la science politique et de la sociologie électorale, l'histoire des élections en France, la plus vieille nation où s'est exercé le suffrage universel, reste encore, ainsi que le note René Rémond, "un champ à défricher"<sup>3</sup>. Le regard de l'historien s'est certes enrichi de ces approches mais n'en a pas systématiquement retenu les méthodes. Ici, au contraire de ces disciplines dont l'objet est directement observable, les matériaux premiers d'analyse doivent être soumis à un double procès : travail de résurgence des sources connues de nous mais restées jusque là inexploitées et évaluation de validité, car bien des obstacles subsistent à leur traitement, en particulier celui des chiffres.

Curieusement, ce travail d'histoire électorale, qui s'est révélé fécond pour l'histoire des élections législatives, n'a été jusqu'ici qu'esquissé pour les municipales. Peu d'études existent sur les élections cantonales hors quelques travaux circonscrits à quelques départements. L'étude systématique de l'histoire politique des régions reste à

---

<sup>1</sup> : Cf; André Siegfried. Tableau politique de la France de l'Ouest. Paris, Colin, 1964.

<sup>2</sup> : Nous pensons ici aux ouvrages de référence de la discipline et particulièrement à François Goguel, Les élections en France; Maurice Agulhon, La République au village; les populations du Var de la Révolution à la Seconde République; Alain Lancelot, La participation des Français à la politique, Paris, Puf, etc ...

<sup>3</sup> : René Rémond, " Les élections", Pour une histoire politique, (op.cit.), p.43.

faire dans le cadre d'une grande histoire électorale générale française. Elle ne saurait occulter celle des vieilles colonies, où l'observation de *l'homo suffrator* en action, presque aussi vieux que l'électeur de la métropole coloniale, fournit l'opportunité d'étudier un des avatars de l'acte électoral en pays colonial.

Les élections y sont "particulières", disait-on déjà, de façon sibylline, à l'époque. Nous dirions pour notre part qu'elles participent du paradoxe établi aux prémices de notre problématique. Effet de l'intégration politique et de l'assimilation juridique, elles suivent d'une part, presque en tous points les normes instaurées par la loi et la pratique républicaines.

La loi et la norme républicaines inscrites dans les institutions et le fonctionnement commun de la République sont en principe garanties par le chef de l'administration locale, le Gouverneur, qui ne manque pas de rappeler rituellement à ses administrés l'usage républicain. Mais, d'autre part, se découvrent, dans la pratique électorale, des *us* locaux, résultant à la fois de la spécificité des cadres juridico-politiques et des réalités géographiques et socio-culturelles propres à la Guadeloupe, de nature à nuancer voire à contredire, dans l'esprit ou dans l'exécution, la norme établie par la République. Enfin, l'histoire des élections laisse apparaître un usage de l'élection qui semble tenir proprement du principe d'exception généré par le rapport colonial. Ce principe d'exception, bien que n'étant jamais officiellement énoncé, est souvent à l'initiative des garants de la norme républicaine, hauts fonctionnaires en poste dans la colonie ou de leurs subordonnés. Il accrédite l'idée d'une spécificité électorale coloniale, laquelle spécificité proviendrait des multiples particularités de l'exercice de la démocratie aux colonies, voire de l'incongruité de l'exercice du Suffrage Universel. Ainsi, qu'il soit défendu ou combattu, l'usage du Suffrage Universel cède à la réalité qui en fait un non sens politique, ou pour le moins une pratique inefficace au plan des systèmes décisionnels. Le principe de l'élection est ainsi ramené à un jeu, toujours passionné au point d'y inclure des acteurs en position périphérique; jeu dangereux le plus souvent, dramatique et sanglant parfois; mais en fin de compte un jeu, dont le résultat influe mais ne décide de la structure des pouvoirs politiques.

Examinons donc comment se combinent dans la pratique, au long du parcours électoral, la norme, l'usage et l'exception.

## IX .1 - Le parcours de l'élection.

### A - Les préludes : établissement des listes et convocation des électeurs.

Une élection est, au résultat, affaire d'arithmétique. Aussi, faut-il considérer en premier lieu la question de la fiabilité des chiffres; et tout d'abord, avant ceux des résultats électoraux eux-mêmes, ceux des statistiques de la population. Or, les statisticiens l'attestent; les historiens et les démographes le confirment : les chiffres de population en Guadeloupe ne peuvent être considérés comme exacts avant la mise en place du service statistique de l'INSEE dans les années 1950. Les statistiques officielles surévaluent la population<sup>4</sup>. En dépit de l'usage généralisé des chiffres et d'évaluations périodiques chiffrées par une administration coloniale aux effectifs pléthoriques, et qui a largement hérité des habitudes administratives françaises d'une solide réputation paperassière, il faut considérer qu'en ce début de siècle la colonie est, en réalité, quasiment à un âge pré-statistique. Si les marges d'erreur ne bouleversent pas vraiment les conclusions générales, c'est que les grandeurs observées portent sur une assez faible population<sup>5</sup>. Il n'en reste pas moins que l'approximation des méthodes statistiques, le manque de rigueur dans la définition des catégories, la variabilité des techniques de quantification et la tendance générale à la surévaluation des données, rendent fort malaisée une étude quantifiée de précision. Nous avons pu également vérifier ce fait à propos des statistiques électorales.

#### *La population électorale.*

La population électorale que nous indique le nombre d'inscrits est évaluée à partir de la population globale. Le dénombrement de la population est, en théorie, assez régulièrement mis à jour : la connaissance des chiffres des habitants des communes est en effet indispensable au service ordinaire de l'Administration et sert entre autres à

<sup>4</sup> : Le statisticien Jean-Pierre Guengant a ~~proposé des~~ proposé des tableaux statistiques en données corrigées, qui font apparaître un coefficient de variation d'environ 10 à 15 %. Cf. tableau de la population en données corrigées (1880 -1909) au chapitre III. Les études de démographie historique de Raymond Boutin confirment cette tendance à la surévaluation de la population guadeloupéenne.

<sup>5</sup> : Rappelons que la population de la Guadeloupe, d'après les chiffres des recensements extraits du JOG, oscille pour l'ensemble de la période étudiée entre 158.660 (recensement de 1889) et 212.431 habitants (recensement de 1911).

déterminer mensuellement le calcul des impôts et des taxes diverses qui sont perçues au *prorata* du nombre d'habitants. Il en est de même pour le découpage des circonscriptions électorales : le nombre de sièges dévolus aux cantons ainsi que le nombre de sièges des conseils municipaux est une variable indexée sur la croissance de la population. Les listes électorales sont également établies d'après les indicateurs démographiques tirés des recensements commandés par l'Administration.

A la période étudiée, les recensements sont effectués en moyenne tous les cinq ans. Les chiffres, publiés au journal officiel de la colonie, comptabilisent indistinctement la population autochtone toutes couleurs confondues, les immigrants et la garnison en place. Les critères et méthodes de comput ne nous sont pas connues. Si les chiffres que nous avons reproduits du Journal Officiel, restituent globalement les grandes caractéristiques de la répartition et de l'évolution démographique ainsi que l'opposition d'une Basse-Terre peu peuplée, où l'installation humaine se présente en poches d'habitat concentré, petits bourgs ou hameaux insérés dans des paysages naturels qui les recouvrent presque, et d'un pays sucrier peuplé, réseau aux mailles serrés d'habitat semi-dispersé, ils laissent également apparaître, dans le détail, des invraisemblances manifestes.

(Cf: Page 485 a, b, : *PLANCHE 47 - Population et inscriptions électorales*)

En effet, certains chiffres sont manifestement trop élevés;<sup>6</sup> ou encore connaissent des variations qui ne paraissent pas crédibles; qu'elles tendent à la baisse brutale<sup>7</sup> ou à une hausse aussi inexplicable que problématique<sup>8</sup>. En l'absence, pour l'heure, d'une histoire démographique complète de la Guadeloupe, nous ne pouvons établir si ces variations, manifestement exagérées, correspondent tout de même à des mouvements internes réels qui doivent être mis au compte de migrations intérieures, ou bien, ce qui est plus vraisemblable, à des approximations statistiques. Constatons également que les poussées démographiques ne sont pas suivies en général d'augmentation en proportion

<sup>6</sup> : Ainsi, la petite communauté de Terre-de-haut est estimée en 1889 à 1.073 âmes (!). Elle retombe aux recensements suivants à des grandeurs plus vraisemblables, entre 700 et 800 habitants.

<sup>7</sup> : Ainsi, à en croire les statistiques officielles, la ville de Pointe-à-Pitre serait passée de 18.942 à 14.861 habitants, soit un déficit de 4.000 habitants, mais encore plus étonnant est la hausse brutale qui lui succède puisque selon le recensement de 1911, la ville compterait 22.664 âmes (!)

<sup>8</sup> : C'est encore le cas du Moule qui entre 1894 et 1901 voit sa population augmenter de 4.000 habitants (10.378 hab. à 14.332 ) ou de la petite commune du Gosier qui serait passée de 4.611 à 7.639 habitants.

**POPULATION TOTALE ET INSCRIPTIONS ELECTORALES**  
(1892 - 1920)

CANTONS	COMMUNES	Période 1892 - 1894				Période 1895 - 1900				Période 1901	
		Population rec. 1889	Inscrits début pér. mun. 1892	Inscrits fin pér. légis. 1893	%	Population rec. 1894	Inscrits début pér. mun. 1896	Inscrits fin pér. mun. 1900	%	Population rec. 1901	Inscrits début pér. législatives 1902
<b>LAMENTIN</b> 2	Lamentin	4.670	1.163	<i>chiffres</i>	4.535	1.244	1.376		5.030	1.406	
	Sainte-Rose	5.025	1.329	<i>non</i>	5.131	1.395	1.504		5.303	1.561	
	Baie-Mahault	3.854	1.252	<i>disponibles</i>	4.487	1.274	1.361		4.922	1.355	
	Petit-Bourg	4.724	1.039	<i>par</i>	5.110	1.071	1.075		6.077	1.080	
	<i>total</i>	18.273	4.785	<i>communes</i>	19.663	4.984	5.316	26	21.332	5.402	
<b>CAPESTERRE</b> 1	Capesterre	7.080	1.238		7.183	1.287	1.383		7.627	1.472	
	Goyave	940	273		1.030	282	289		1.066	274	
	Trois-Rivières	4.705	1.023		5.016	1.102	1.246		5.790	1.292	
	Terre-de-haut	1.073	153		774	147	170		822	165	
	Terre-de-bas	730	184		770	184	199		865	211	
<i>total</i>	14.528	2.871		14.773	3.002	3.287	21	16.170	3.414		
<b>BASSE-TERRE</b> 1	Basse-Terre	7.480	2.475		7.762	2.432	1.561		7.456	1.691	
	Gourbeyre	2.543	552		2.521	553	597		2.970	622	
	Vieux-Fort	983	260		977	282	285		1.017	305	
	Saint-Claude	4.308	815		4.754	859	892		5.194	965	
	Baillif	1.857	375		1.860	408	453		2.205	482	
	Vieux-Habitant	3.782	811		3.954	927	1.028		4.226	1.074	
	<i>total</i>	20.953	5.324		21.828	5.461	4.816	24	23.068	5.139	
<b>MARIE-GALANTE</b> 1	Grand-Bourg	6.608	1.543		6.901	1.439	1.328		7.005	1.395	
	Saint-Louis	3.644	932		4.017	880	989		4.121	1.061	
	Capesterre	3.579	964		3.811	1.015	1.039		4.056	940	
	<i>total</i>	13.831	3.439		14.729	3.334	3.356	23	15.182	3.396	
<b>POINTE-NOIRE</b> 1	Pointe-Noire	4.308	1.021		5.207	1.130	784		5.325	1.148	
	Bouillante	2.901	700		3.482	766	798		3.733	847	
	Deshaises	1.045	236		1.359	257	299		1.355	330	
	<i>total</i>	8.254	1.957		10.048	2.153	1.881	20	10.413	2.325	
<b>POINTE-A-PITRE</b> 2	Pointe-à-Pitre	17.242	4.195		17.100	3.846	4.299		18.942	4.074	
	Abymes	6.044	1.556		6.713	1.697	1.800		5.611	1.858	
	Morne-à-l'eau	8.090	2.154		8.442	2.193	2.305		9.467	2.400	
	Gosier	4.299	1.289		4.611	1.370	1.409		7.639	1.448	
	<i>total</i>	35.575	9.194		36.866	9.106	9.813	26	41.659	9.780	
<b>MOULE</b> 2	Moule	10.310	2.256		10.378	2.421	2.507		14.332	2.556	
	Sainte-Anne	9.324	2.022		9.497	2.086	2.173		9.323	2.285	
	<i>total</i>	19.634	4.278		19.875	4.507	4.680	23	23.655	4.841	
<b>PORT-LOUIS</b> 2	Port-Louis	4.244	871		4.393	870	849		5.261	831	
	Anse-Bertrand	5.282	1.155		5.334	1.131	1.141		5.369	1.157	
	Petit-Canal	5.366	1.404		6.748	1.436	1.429		6.665	1.434	
	<i>total</i>	14.892	3.430		16.475	3.437	3.419	21	17.295	3.422	
<b>SAINT-FRANCOIS</b> 2	Saint-Francois	5.042	illisible		5.265	1.218	1.093		5.594	1.036	
	Désirade	1.391	296		1.454	288	260		1.399	273	
	<i>total</i>	6.433	1.376		6.719	1.506	1.353	21	6.993	1.309	
<b>SAINT-MARTIN</b> 1	Saint-Martin	3.533	494		3.444	583	500 (?)	16	3.573	519	
<b>SAINT-BARTH.</b> 1	St-Barthélémy	2.654	577		2.679	596	656	24	2.772	674	
<b>TOTAL</b>	1	63.753	14.662	14.552	67.501	15.129	14.496		71.178	15.467	
<i>par circonscript.</i>	2	94.907	23.063	22.875	99.598	23.540	24.581		110.934	24.754	
<b>TOTAL GPE</b>	Pop./élect.	158.660 hab	37.725 élect.	37.427 élect.	167.099 hab	38.669 élect.	39.077 élect.	23	182.112 hab	40.221 élect.	

**POPULATION TOTALE ET INSCRIPTIONS ELECTORALES**  
**(1892 -1920)**

1906		Période		1907		1912		Période		à la veille de la guerre		Période		de l'après-guerre	
Inscrits fin pér.	%	Population	Inscrits début pér.	Inscrits fin pér.	%	Population	Inscrits de la période	%	Population	Inscrits de la période	%	Population	Inscrits début pér.		
législatives 1906		rec. 1906	mun. 1908	mun. 1912		rec. 1911	législatives 1914		rec. 1911	Cf; rec.1911		Cf; rec.1911	législatives 1919		
1.461		5.067	1.531	1.641		5.576	1.554								
1.646		5.753	1.544	1.304		5.459	1.404			idem			Chiffres		
1.350		5.449	1.341	1.377		6.070	1.450						non disponibles		
1.256		6.626	1.336	1.424		6.788	1.471						par communes		
5.713	26	22.295	5.752	5.746	26	23.893	5.879	25							
non porté		7.194	1.895	2.122		9.802	2.249								
291		1.007	303	335		1.504	354								
1.501		5.734	1.593	1.416		8.058	1.659								
163		767	174	175		702	170								
non porté		961	227	201		1.007	204								
		15.663	4.192	4.249	27	21.073	4.636	22							
1.508		8.656	1.547	1.760		8.984	1.805								
non porté		3.589	738	763		3.623	763								
321		1.078	315	331		1.285	344								
1.160		7.014	1.175	1.140		7.414	1.187								
non porté		2.320	603	638		2.659	649								
non porté		4.426	1.277	1.400		5.476	1.450								
		27.080	5.655	6.032	22	28.541	6.198	22							
non porté		7.624	1.564	1.699		7.869	1.779								
non porté		4.597	1.251	1.390		5.283	1.454								
1.032		4.614	1.070	1.144		6.270	1.110								
		16.835	3.885	4.233	24	19.422	4.343	23							
1.346		5.865	1.415	1.103		6.492	1.530								
949		3.704	968	1.058		3.507	1.054								
non porté		1.375	328	373		1.539	389								
		10.944	2.711	2.534	24	11.538	2.973	26							
4.388		14.861	4.739	3.958		22.664	4.178								
2.014		8.208	2.139	2.267		8.552	2.176								
2.549		9.890	2.440	2.522		9.987	2.504								
1.585		6.205	1.618	1.647		6.772	1.692								
10.536	25	39.164	10.936	10.394	27	47.975	10.550	22							
2.588		14.619	2.683	2.756		14.641	2.754								
2.376		10.171	2.439	2.591		10.981	2.588								
4.964	21	24.790	5.122	5.347	21	25.622	5.342	21							
878		5.500	775	772		6.149	771								
non porté		5.536	1.300	1.268		6.476	1.329								
1.269		7.376	1.280	1.263		6.886	1.264								
		18.412	3.355	3.303	18	19.511	3.364	17							
non porté		6.754	1.060	1.093		6.558	980								
non porté		1.484	317	368		1.579	378								
		8.238	1.377	1.461	17	8.137	1.358	17							
603	16	3.863	599	787	18	4.174	858	21							
723	25	2.616	593	576	23	2.545	609	24							
		77.001	17.635	18.411		87.293	19.617							1ère & 2ème :	
		110.899	26.542	26.251		125.138	26.493								
		187.894 hab	44.177 élect.	44.662 élect.	24	212.431 hab	46.110 élect.	22%						48.891 élect.	

du nombre des électeurs inscrits<sup>9</sup>. Le rapport de la population électorale à la population totale est faible mais à peu près constant : il oscille autour de 23 %, en moyenne sur l'ensemble de la période<sup>10</sup>. Alain Lancelot qui étudia le phénomène de la participation politique signale, pour la France, dans une période postérieure, un pourcentage d'environ 6 % de non-inscrits, volontaires ou par négligence, et un quotient de 10% environ de déficit d'inscriptions sur les listes, imputable aux administrations municipales<sup>11</sup>. Nous avons, quant à nous, relevé pour la Guadeloupe de multiples anomalies dans la comptabilisation des électeurs inscrits. Citons entre autres, ces curieuses augmentations du nombre des inscrits d'une élection à l'autre dans la même année ou même entre les deux tours d'une même consultation<sup>12</sup>. Ces constats sont de nature à nous inspirer une confiance très mesurée dans les chiffres que nous serons amenés désormais à manipuler. Sauf cas aberrants dûment signalés, nous les considérerons comme valables, mais seulement dans le contexte de leur élaboration - quand ils n'auront pas été contestés -. En revanche, pour les raisons développées ci-avant, nous ne nous portons pas garants de leur vérité.

Néanmoins, les statistiques reflètent tout de même les tendances fortes de la répartition de la population; répartition qui détermine par voie de conséquence le poids électoral respectif de chaque commune et canton. On y retrouve sans surprise la prééminence du pays sucrier et particulièrement des cantons de Pointe-à-Pitre, Lamentin et Moule qui à eux trois concentrent près de la moitié de la population totale de l'archipel et du corps électoral. Ce déséquilibre démographique devient, par les vertus du découpage des circonscriptions législatives et cantonales tout au désavantage du pays sucrier. On est en effet élu avec un nombre de voix moindre en Basse-Terre qu'en Grande-Terre. Basse-Terre, le chef lieu, siège de l'administration gubernatoriale et du

<sup>9</sup> : Ainsi, l'accroissement de la population de Pointe-à-Pitre, entre 1906 et 1911, de plus de 8.000 personnes, ne modifie pas en proportion la population électorale qui n'augmente que de 200 électeurs. Rappelons qu'à cette période, l'immigration des travailleurs étrangers est terminée.

<sup>10</sup> : De 37.725 inscrits (pour 158.660 habitants) en 1892, l'on passe à 48.891 inscrits (pour une population de 212.431 habitants) en 1919. Le pourcentage moyen du rapport des inscrits et de la population par période entre deux recensements a été calculé sur la base de la formule suivante : *pourcentage moyen = (inscrits début de période + inscrits fin de période / 2 x population) x 100.*

<sup>11</sup> : Cf; Alain Lancelot. *La participation des Français à la politique.* Paris, Puf, 1971.

<sup>12</sup> : Cette anomalie n'est pas la seule : La difficulté d'estimer la population électorale pour chaque élection tient au fait que le nombre d'inscrits n'est pas systématiquement porté sur les procès-verbaux d'élections; il n'est pas non plus systématiquement reporté des procès-verbaux manuscrits à la publication officielle des résultats au J.O. Or, l'absence du chiffre des inscrits pour un seul lieu d'opérations électorales enlève naturellement toute validité au calcul d'ensemble.

Conseil général, oscille, durant la période étudiée, autour de 1.600 électeurs inscrits, tandis que Pointe-à-Pitre, qui s'affirme à cette période comme le véritable centre politique du pays, compte une moyenne supérieure à 4.000 électeurs. En revanche, qui détient la ville de Pointe-à-Pitre, détient le canton de Pointe-à-Pitre; qui détient seulement deux des cantons de Pointe-à-Pitre, du Moule ou du Lamentin est quasiment assuré d'emporter les élections législatives dans la deuxième circonscription. L'inverse n'est pas vrai : le poids électoral de la ville de Basse-Terre est largement contrebalancé par les autres communes du canton (notamment les centres peuplés de Vieux-Habitants et Saint-Claude), les bourgs de la côte-sous-le vent ou encore le gros canton de "la Capesterre", où le chef-lieu de canton à lui seul, la commune de Capesterre, pèse d'un poids électoral équivalent au chef-lieu de la colonie<sup>13</sup>. En retour, la dissémination du corps électoral de la première circonscription en plusieurs petites unités a contribué à rendre plus aléatoire, sans le soutien des édiles, la constitution d'un fief électoral personnel étendu à l'ensemble de l'arrondissement.<sup>14</sup>

Le poids électoral est donc en congruence arithmétique avec le poids démographique; en revanche, la confection des listes électorales ainsi que les procédures d'inscription sur ces listes restent un acte administratif et politique. Comment ces opérations étaient-elles conduites ? Distinguons sur ce point, ce que nous en savons, selon les procédures officielles normalement recommandées, et la pratique courante des inscriptions.

La confection des listes électorales et l'inscription des citoyens résidant, en âge de voter et jouissant de leurs droits civiques, sont, comme en France, à la charge des maires. Sur ce point, comme dans toutes les phases de l'organisation électorale que nous détaillons *infra*, les chefs d'édilité sont investis par la loi d'un pouvoir considérable. Chaque année, au cours du premier trimestre de l'année civile, a lieu la révision des listes électorales, sur la base des derniers chiffres des recensements et des modifications survenues dans la population électorale (décès, accession à la majorité électorale des citoyens mineurs, changement de résidence, perte des droits civiques suite à

<sup>13</sup> : Cela explique pourquoi Gerville-Réache a pu longtemps sans grandes difficultés conserver son siège de député de la première circonscription malgré l'opposition du maire de Basse-Terre, Bernus.

<sup>14</sup> : Ce facteur purement structurel et arithmétique n'est pas, à notre sens, étranger, à la défaite qu'essuie Gerville-Réache en 1906, devant Gérault-Richard qui, bien que peu connu dans la région, s'était assuré du soutien de la majorité des maires de la circonscription. Voir nos développements sur ce point particulier au chapitre X.

condamnation infamante). Ces modifications sont consignées dans un tableau d'addition et de retranchement, qui à son tour sert de base à la refonte et à la réécriture de la liste. L'opération, soumise à publicité, est en principe confiée à une commission de trois membres sous l'autorité du maire et la surveillance d'un délégué du Directeur de l'Intérieur (ou secrétaire général du gouvernement)<sup>15</sup>; dans la réalité, elle est à la seule discrétion du chef d'édilité, du conseil municipal et de l'employé chargé de l'Etat-civil, généralement un affidé du maire. Les prescriptions réglementant les procédures d'inscription sur les listes électorales deviennent plus strictes avec la loi du 29 juillet 1913 chargée de pallier les insuffisances de sincérité des opérations électorales. Rendue applicable aux vieilles colonies en son article 16, elle instaurait, entre autres dispositions, l'unité d'inscription électorale. Les arrêtés locaux qui suivent précisaient encore les modalités d'établissement et de détention de la liste électorale, rendant notamment désormais obligatoire sa rédaction en trois exemplaires identiques, dont l'un déposé en mairie durant toute la période électorale, devait rester ouvert à la consultation des citoyens.

A l'approche de chaque élection, l'arrêté gubernatorial qui promulgue dans la colonie le décret portant convocation des collèges électoraux, généralement un mois avant la date prévue du scrutin, rappelle aux maires, sous forme de lettre circulaire, leurs obligations administratives : mise à jour des listes utilisées pour les dernières opérations électorales<sup>16</sup>, en ajoutant ou retranchant des électeurs de la liste des inscrits selon des modalités prévues par la loi<sup>17</sup>. Le maire peut apporter des modifications à la liste électorale en effectuant ajouts et radiations jusqu'à cinq jours avant l'ouverture du scrutin, sous réserve de justification et de publication de ces modifications ultimes.

Telle est la lettre. Dans la pratique, nous n'avons une idée précise des conditions concrètes de l'élaboration des listes électorales qu'au travers des dossiers de contentieux qui sont parvenus au Conseil du contentieux et au Conseil d'Etat. La présence de ces dossiers, pour un pourcentage non négligeable des affaires arrivées devant ces juridictions, est en elle-même révélatrice des fraudes ou suspicions de fraudes portant sur

<sup>15</sup> : Appelée Commission administrative de révision des listes électorales, elle comprend le Maire, un délégué de l'Administration, un délégué du Conseil municipal.

<sup>16</sup> : On se fondait généralement sur les dernières élections municipales ou législatives.

<sup>17</sup> : Article 23 de la loi du 15 mars 1849 (sur l'obligation d'inscription et de tenues des listes électorales); article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852 (sur les procédures de modification, par ajouts et radiations, des listes électorales)

l'établissement des listes électorales<sup>18</sup>. Ainsi, en 1896, le maire de Basse-Terre, Hildebert Bernus, est suspendu puis condamné pour faux, usage de faux et attentat aux droits civiques : Bernus avait manipulé la liste électorale lors des élections municipales générales de mai 1896 qui l'opposaient à la liste de Monchy<sup>19</sup>. Le Maire de Basse-Terre était, semble-t-il, coutumier du fait, puisqu'à trois reprises au moins, son nom est mêlé à des manipulations frauduleuses de la liste électorale, en 1893, 1896, et 1904, sans compter celles des années de l'Entente pour lesquelles il bénéficia de l'impunité, sinon de la complicité, de l'Administration<sup>20</sup>.

Avec l'aide de deux employés de mairie, Raphet et Michaux, Bernus avait passé les mois de février à avril à "travailler la liste", c'est-à-dire à lui faire subir des modifications en profondeur. L'Administration s'en était aperçu par le retard et la mauvaise volonté du chef d'édilité à transmettre dans les délais (31 mars) le double de la liste révisée. Le dossier d'acte d'accusation du Procureur général détaille longuement le faux en écriture :

Les transformations sont très apparentes (...) La matérialité des faux est établie d'une manière indiscutable. (...)

Le tableau des additions de 1895 porte 113 numéros, 118 noms; il est arrêté à 138 noms: les mots *trente-huit* ayant été mis par surcharge après grattage.

Sur le tableau des additions de 1896 se trouvent 144 noms, il n'y a que 136 sur la copie déposée à la Direction de l'Intérieur : tous deux étaient arrêtés à 138 noms; le mot *trente-huit* étant mis par surcharge après grattage.

Quand à la liste électorale de 1896, elle comprend 145 noms qui ne devraient pas y figurer et qui pour la plupart, y ont été introduits en interlignes ou à l'aide de surcharges après grattages. Enfin, des électeurs qui devaient figurer sur cette liste n'y sont pas portés bien que leurs noms fussent déjà soit sur la liste de 1894, soit sur les tableaux d'additions de 1895 ou de 1896.

<sup>18</sup> : Cf, *infra*.

<sup>19</sup> : Sur 2.432 électeurs inscrits (chiffre manipulé), il y eut 914 votants, ainsi répartis : liste Bernus : 550 voix; liste de Monchy : 370 voix. L'écart était faible, et compte-tenu de la faible participation, entraînait un second tour. Devant l'évidence des falsifications, de Monchy préféra ne pas se présenter au second tour et assigner l'élection au contentieux administratif.

<sup>20</sup> : Hildebert Bernus, né à Basse-Terre en 1850, mort à Paris le 30 août 1911. Mulâtre, négociant, il avait été élu maire pour la première fois en 1888. De cette date à sa mort, il fut la principale personnalité politique du canton de Basse-Terre où il cumula les fonctions de maire et de conseiller général, malgré les nombreuses interruptions de sa charge, suite aux successives suspensions et dissolutions qui lui sont infligées, pour outrages à magistrat, concussions et fraudes électorales. Ancien réachiste, il s'éloigna du député pour des raisons d'intérêt économique. Farouchement opposé à la loi d'assimilation douanière de 1892, il édite *Le Patriote*, une feuille d'opposition, au député Gerville-Réache qu'il affronte, sans succès, aux élections législatives de 1893. Il se rapprochera pour la circonstance des isaacistes mais sans pour autant faire partie de cette famille politique. Bernus est le type même du notable, localement très influent, mais relativement éloigné des courants idéologiques qui dominent la scène. Il sera assez isolé jusqu'à sa jonction avec Gérault-Richard, dont il devient un des principaux appuis locaux dans la première circonscription. Il joue alors un rôle de premier plan, au Conseil général et dans l'organisation de la vie politique de la colonie jusqu'à sa mort.

De l'information criminelle, il résulte que des 110 noms portés par surcharge après rature sur la liste électorale de 1896, 87 ne figuraient ni sur la liste de 1894, ni sur les tableaux d'additions de 1895 et de 1896. En retranchant de ce dernier chiffre cinq noms qu'il n'y a pas lieu de relever, il en reste 82.

Des 58 noms ajoutés entre les lignes, sans rature ni surcharge, 53 ne figuraient ni sur la liste de 1894, ni sur les tableaux d'additions de 1895 et de 1896.

Enfin, des électeurs, qui devaient figurer sur cette liste de 1896, n'y ont point été portés, quoique leurs noms fussent soit sur la liste de 1894, soit sur les tableaux d'additions de 1895 ou de 1896.<sup>21</sup>

En l'occurrence le faux en écritures publiques et l'intention frauduleuse étant formellement établis, Bernus fut condamné à trois mois de prison ferme, une forte amende et l'incapacité publique<sup>22</sup>, en sus du jugement d'annulation des élections de mai 1896.

Dans cette affaire Bernus, comme dans la plupart des dossiers de falsification de listes électorales que nous avons pu consulter, la manipulation des chiffres porte sur quelques dizaines de noms, mais cela suffisait dans des communes à faible effectif électoral et à forte abstention structurelle à inverser (ou en tous cas fausser conséquemment) les résultats.

Comment se présentaient, en règle générale, les listes électorales ?<sup>23</sup> Il s'agit de listes manuscrites sur des registres imprimés, fournis par l'Administration, comportant des colonnes présentant successivement le numéro d'ordre, le nom patronymique ordonné alphabétiquement, les surnoms éventuels et les prénoms de l'état-civil; des colonnes sont réservées à la profession et l'âge du déclarant mais ces derniers renseignements sont, selon la commune concernée, parfois omis. Le traitement des listes que nous avons pu effectuer laisse cependant certaines interrogations : les inscriptions nouvelles des électeurs majeurs avaient-elles un caractère automatique ou devaient-elles faire l'objet de déclarations volontaires ? Tous les citoyens en droit de voter se retrouvaient-ils sur les listes ? La révision annuelle donnait-elle lieu à mobilisation

<sup>21</sup> : "Dossier d'accusation" : (Source : CAOM ; série Géo. Gua. Cart-20 / dos-223; *Elections municipales 1896; dissolution Bernus* ; - ou ADG 1 Mi 539).

<sup>22</sup> : "Gouverneur à Ministre (31 mars 1897)", idem.

<sup>23</sup> : Les listes électorales n'ont pas fait l'objet d'une conservation systématique. Elles accompagnent parfois les dossiers en contentieux; mais c'est qu'il s'agit souvent de listes déjà suspectes de falsifications ou de manipulations. C'est par une extrapolation, qui serait hasardeuse, que l'on pourrait étendre les remarques à leur sujet aux listes électorales en général. Fort heureusement, nous disposons également de listes *a priori* non suspectes. Aux dossiers conservés dans les contentieux électoraux du CAOM et du CARAN, peuvent aujourd'hui s'ajouter les dossiers électoraux conservés sur place, aux ADG et contenus dans le Fonds Incendie 1955.

particulière des partis ? Quels étaient la fréquence et le degré des irrégularités commises en matière d'inscription électorale ?

Seule une étude par commune, recoupant sur une période relativement longue, les données d'état-civil et les sources électorales, pourrait nous restituer cette vue totale du phénomène de l'inscription.

### *L'appel à l'élection.*

La deuxième étape, après la révision des listes électorales, est la convocation des électeurs. Elle est faite solennellement, un mois avant le scrutin, par arrêté du Gouverneur avec parution au Journal Officiel de la colonie. Les élections générales sont convoquées en fonction des dates des élections générales en France et après réception de la correspondance du Ministre des colonies annonçant l'échéance électorale pour les colonies. Aussi les renouvellements généraux des municipalités, du Conseil général et des députés tombent-ils à des dates à peu près régulières : mai pour les municipales, dans une période du milieu de l'année comprise entre mai et août pour les législatives, au mois d'octobre enfin pour les cantonales<sup>24</sup>. La convocation du collège électoral lors des élections partielles et complémentaires reste à la discrétion du Gouverneur. Elles ont lieu à n'importe quel moment de l'année; en général, dans un délai assez court, d'environ une quinzaine de jours, après la notification de l'annulation ou de la vacance.

La configuration de l'arrêté est sensiblement chaque fois la même : énumération des justificatifs juridiques de la convocation électorale, arrêt des dispositions concrètes pour le vote (précision de l'heure d'ouverture et de clôture du scrutin, détermination des bureaux de vote). La convocation des élections législatives, plus solennisée, donnait lieu à un récapitulatif de toutes les lois électorales en vigueur.

Le vote a toujours lieu, comme en France, les dimanches. La durée du scrutin est généralement de dix heures : Soit de sept heures du matin à dix-huit heures, ou de huit heures du matin à dix-sept heures, indépendamment de la période de l'année<sup>25</sup>. Le

<sup>24</sup> : On notera que municipales et législatives avaient généralement lieu pendant la période particulièrement sensible de la récolte sucrière.

<sup>25</sup> : Rappelons qu'aux Antilles, il n'y a pas de saisons marquées mais deux périodes climatiques : dans la période fraîche et pluvieuse de l'*hivernage* (s'étendant *grosso modo* de septembre au début janvier) le soleil se couche une demi-heure à une heure plus tôt (vers 18 heures) que dans la période chaude et sèche du *carême* (de février à juillet). En fait, ces faibles variations saisonnières ne semblent pas jouer dans la détermination des dates et heures des scrutins.

deuxième tour, s'il y a lieu, se déroule le dimanche suivant. Le point le plus important de l'arrêté gubernatorial est la question du nombre, de la désignation et de l'emplacement des bureaux de vote. Si le représentant de l'Administration veut fausser le scrutin, favoriser tel candidat au détriment de tel autre, il a la possibilité, tout en restant dans le cadre de la légalité, de jouer sur ce paramètre de la désignation des bureaux de vote<sup>26</sup>. Le dépouillement des arrêtés de convocation des électeurs sur l'ensemble de la période montre que la multiplication des bureaux de vote n'était pas systématique : le vote a lieu ordinairement au bourg, à l'hôtel de ville ou dans toute autre salle d'un bâtiment public communal; seules les plus vastes ou les plus peuplées des communes connaissent des subdivisions en sections de vote. Aux municipales générales de 1896, treize communes seulement, sur trente-quatre, avaient été divisées en plusieurs sections de vote<sup>27</sup>. La ruralité et la dispersion des hameaux étant le caractère dominant, la centralisation du vote au bourg, même dans les communes aux territoires les moins étendus, était de nature à rendre difficile l'accès au bureau de vote.

La tendance sera au rapprochement des lieux de vote des électeurs : aux municipales de 1900, l'Administration multiplie les bureaux de vote<sup>28</sup>. La pratique tend à s'étendre au fil des années, rendant les lieux de vote plus accessibles aux électeurs; ce qui n'empêche pas que certaines communes, pourtant étendues et peuplées, n'aient jamais connu, dans cette période, de subdivision<sup>29</sup>. Mais on constate aussi que, d'une année électorale à l'autre, il pouvait être supprimé un ou plusieurs bureaux, pour des raisons qui n'apparaissent pas toujours comme ayant relevé de la stricte démographie électorale ou des simples commodités administratives. Ainsi, en 1906, à l'approche des élections législatives, on supprima fort opportunément les bureaux de section des communes de la Côte-sous-le vent (Pointe-Noire, Bouillante, Vieux-Habitants,) contrairement à l'usage établi depuis les années 1890<sup>30</sup>. Ces bureaux de section réapparurent, de façon toute aussi inopinée, lors des élections suivantes.

<sup>26</sup> : On le vérifiera amplement lors du vote des législatives de 1910. Cf; *infra*.

<sup>27</sup> : Il s'agit des communes de Pointe-à-Pitre, Moule, Capesterre, Saint-Claude, Sainte-Rose, Morne-à-l'eau, Bouillante, Baie-Mahault, Vieux-Habitants, Sainte-Anne, Trois-Rivières, Petit-Canal et Saint-Martin. (Source : ADG; *JOG*)

<sup>28</sup> : Subdivision en sections de vote des communes de Gourbeyre, Lamentin, Pointe-Noire, l'Anse-Bertrand, Gosier.

<sup>29</sup> : C'est par exemple le cas de Petit-Bourg, ou même de la ville de Basse-Terre, toutes deux à bureau électoral unique, ou encore des communes marie-galantaises.

<sup>30</sup> : Il s'agissait des communes où habituellement Gerville-Réache obtenait de confortables majorités.

Où vote-t-on ? En général, à la mairie du bourg, dans les bâtiments municipaux du bourg et des hameaux (écoles de garçons et de filles, crèches), mais aussi dans des maisons d'habitation privées, dont la désignation peut être laissée à l'appréciation du maire ou est expressément indiquée dans l'arrêté de convocation du Gouverneur. Il se crée ainsi des habitudes locales de vote, sur l'habitation ou au domicile d'un particulier, petit notable du hameau<sup>31</sup>, voire chez le candidat ou le maire lui-même<sup>32</sup>.

Au fil des années, la pratique de subdivision du vote en sections de hameaux renforce ainsi une certaine territorialisation du vote. Le bureau électoral de section correspond en effet à une réalité géographique, humaine, sociologique et ... politique. Dans les communes comme Capesterre, Trois-Rivières et celles de la Côte-sous-le-vent, où l'occupation humaine est étendue, discontinue, mais suit un tracé linéaire d'un point à l'autre du territoire communal, le découpage en sections obéit à la logique des impératifs de la topographie, de la concentration démographique et de la géographie des espaces. Par contre, ailleurs, en pays sucrier, sous l'apparence d'une raison géographique et démographique, les sections de vote en arrivent à reproduire assez exactement la configuration socio-économique. Ainsi, au Lamentin, s'établit l'habitude de deux bureaux électoraux : l'un siège au bourg; l'autre est rural, sis au quartier *La Rosière*. Ce dernier bureau est en réalité le point de vote le plus central de la commune, au carrefour de plusieurs hameaux de campagne, en plein coeur du terroir sucrier du Lamentin. A Morne-à-l'eau, la subdivision suit une double logique, historique et socio-économique, inspirée du cadastre des anciens domaines ...

(... ) Il y aura trois bureaux. Le premier siègera à la mairie<sup>33</sup>. Le deuxième se tiendra à l'école communale du Vieux-Bourg<sup>34</sup> : il recevra le vote des électeurs résidant sur tout le territoire formé par une ligne partant du nord sur le canal des Rotours se dirigera vers le Sud en passant par les habitations *Saint-Sauveur, Wilfrid, Bastonneaux, Du bois* et *Garnier*; arrivée sur cette dernière propriété qui forme la limite du Morne-à-l'eau avec les Abymes, la ligne continuera en passant par les habitations *Larchevesque Thibaut* et *Houdan* ou *Gravier* et viendra s'arrêter au point où la-dite habitation *Gravier* sert de limite à la commune du Morne-à-l'eau avec celle des

<sup>31</sup> : Ainsi, durant plusieurs années, à Pointe-Noire, les habitants du hameau de *Gommier* votent chez MM. Avinel et Louis Gosse. A Moule, les électeurs résidant sur les habitations *La Digue, Borie, Clugny, Bénin, Burtel, Matignon, Port-Mahon* votent au bureau placé sur l'habitation *Lubin*. Les électeurs de *Maudet* (Sainte-Anne) votent à la maison de M. Arthur Cotellon. A Trois-Rivières, le troisième bureau a son siège dans la maison de Mlle Marie-Joséphine "*dite Fifine*"; dans le quartier de *Village* (Bouillante) chez M. Léonce Félix, etc ...

<sup>32</sup> : Ainsi, aux municipales de 1896, le quatrième bureau (quartier de *La Regrettée*) est installé dans la maison du candidat, M. Etienne Bernard !

<sup>33</sup> : C'est-à-dire au nouveau bourg (Grippon) .

<sup>34</sup> : Le Vieux-Bourg, est le site premier du bourg de Morne-à-l'eau, sur le littoral face au Grand Cul de Sac marin. Il est encore à cette date un quartier peuplé et actif.

Abymes; en un mot toute la partie comprise entre cette ligne de démarcation et la mer sera le territoire de ce bureau. Le troisième bureau sera à installer dans un local désigné par le maire pour recevoir le vote des électeurs du quartier de *Jabrun*.<sup>35</sup>

A Petit-Canal, ce phénomène est encore plus net :

(...) Les électeurs voteront dans deux bureaux; le premier à la mairie; le deuxième à l'école du hameau Sainte-Geneviève, pour le vote des électeurs résidant sur les habitations *La Duvallière, Baspré, Zénon, Douillard, Dadour, Dercier, Sainte-Geneviève, Gouffre de Bonne-Veine, Saint-Julien, Lagarde, Lacroix, Michaux, Les Gros-Caps, Grand-Maison Chabert, Lubeth, et Barzai*.<sup>36</sup>

De même qu'au Moule ...

(...) Les électeurs voteront dans trois bureaux : le premier siégera à la mairie; le deuxième sur l'habitation *Lubin* et recevra le vote des électeurs résidant dans la partie du territoire compris entre les habitations *La Digue, Borie, Clugny, Bénin, Burtel, Matignon* et *Port Mahon*, quartiers de la commune désignés sous le nom de *Grand-Fond*; le troisième bureau sera installé dans un local à désigner par le maire; il recevra le vote des électeurs du quartier de *Sainte-Marguerite*.<sup>37</sup>

Ainsi donc, ces bureaux secondaires de hameaux, pouvaient arriver à concentrer un nombre égal, voire plus important, d'électeurs que le bureau principal, à la mairie du bourg, d'où l'enjeu que constituait ces lieux du vote<sup>38</sup>.

## B - Les électeurs : éléments de sociologie électorale..

### *Qui est électeur ?*

Sur ce point, faut-il le rappeler, les dispositions de la loi électorale sont rigoureusement les mêmes en Guadeloupe et sur l'ensemble du territoire de la République: peut être électeur et inscrit sur les listes électorales d'une commune tout citoyen mâle, résidant, majeur, non frappé d'incapacité civique.

<sup>35</sup> : Cf. "*Arrêtés de convocation*", in *JOG.*; années 1890 - 1910.

<sup>36</sup> : Significativement la toponymie mêle des noms de lieu-dits aux noms d'habitations qui portent le patronyme des anciens (ou encore actuels) propriétaires. (Sources : *ibidem*.)

<sup>37</sup> : *Ibidem*.

<sup>38</sup> : Les résultats par bureau ne sont pas systématiquement reportés dans les publications définitives du J.O. On doit avoir recours à la presse partisane mais elle peut publier son propre comput selon qu'elle conteste ou non l'élection. Les procès-verbaux des sections de vote n'ont pas fait non plus l'objet de conservation systématique. Quand ils sont contestés, il peuvent être adjoints aux dossiers de contentieux. Le recensement minutieux de ces documents pourrait donner lieu à de micros études de géographie et de sociologie électorales que nous pressentons riches.

Rappelons encore que les mentions de la couleur ou de l'origine ethnique, disparaissent des documents électoraux officiels en amont de notre période<sup>39</sup>. Il n'y a donc pas de possibilité, sauf à effectuer divers recoupements qui s'avèreraient hasardeux et tout-à-fait subjectifs, de se faire une notion statistique de la composition des électeurs selon leur identité ethnique<sup>40</sup>. Sur la base des sources que nous avons pu consulter, nous postulons que le corps électoral devait être sensiblement représentatif de la composition ethnique de la population, avec une légère sur-représentation, proportionnellement à leur nombre, des couches blanches et mulâtres. La question ethnique, dans ses données traditionnelles, n'apparaît donc plus à l'examen des listes électorales. Par contre, se pose le problème de la présence des descendants des immigrants récents sur les listes, et singulièrement de la population immigrée la plus importante de toutes celles venues au courant de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup>, la population indienne.

Nous avons indiqué, au commencement de notre étude, que la marginalité de fait de cette communauté, à cette époque, la plaçait hors du mécanisme de l'élaboration du politique. Nous ne rencontrons en effet quasiment aucun patronyme indien hors des cadres spatiaux et sociaux de l'habitation. La présence d'un patronyme indien, signe le plus certain, à cette époque d'une origine ethnique indienne, est exceptionnelle dans les listes nominatives d'employés, de fonctionnaires, de commerçants et autres professions libérales, reproduits dans les statistiques et la documentation publique<sup>41</sup>. C'est précisément dans les premières années de ce siècle, que les indiens de la deuxième génération, nés en Guadeloupe, réclament, par la voix du plus prestigieux d'entre eux, Henri Sidambarom, la confirmation de leur citoyenneté française et l'irrévocabilité des droits politiques qui s'y rattachent. A partir de 1905, cette reconnaissance de principe est aux prémices du processus de déserrément des liens étroits de l'engagement dans lesquels

<sup>39</sup> : Nous rencontrons les dernières mentions explicites de l'origine en 1878. Cf, Chapitre II.

<sup>40</sup> : Ce qui n'interdit pas de s'en faire une idée, certes très approximative, à partir des patronymes et de l'indication des professions contenues dans les listes électorales consultées, et grâce aux publications annuelles au JOG des états nominatifs des 800 noms tirés au sort pour l'arrondissement de la Basse-Terre et pour l'arrondissement de Pointe-à-Pitre devant permettre de constituer les jurys d'assises.

<sup>41</sup> : En effet, les indiens ayant conservé leur identité, ont gardé leurs noms patronymiques, et souvent leurs prénoms d'origine; cet indicateur permet de reconnaître, pour cette première période où les unions mixtes sont encore très exceptionnelles, la présence (ou l'absence) d'indiens dans une activité sociale donnée. Par contre, ce caractère ne vaut pas pour les métis, souvent enfants naturels, qui pouvaient porter un patronyme "créole". C'était par exemple le cas de François Sinivassin Duverly, qui fut maire de Petit-Bourg. Métis de mère indienne et de père blanc créole, il portait le nom d'un beau-père, nègre créole, qui l'avait adopté. (Entretiens avec Ary Broussillon : 1996). On se référera également à la monographie d'Ary Broussillon. Horrible carnage au Petit -Bourg (op.cit ).

étaient enfermés les membres de la communauté indienne et le premier signe marquant leur intégration dans le tissu politique guadeloupéen.<sup>42</sup>

La première décennie du vingtième siècle voit donc l'apparition, d'abord timide, puis progressivement un peu plus assurée, des "Indiens-guadeloupéens"<sup>43</sup> sur les listes électorales, où ils constituent un petit contingent d'électeurs nettement plus jeunes que la population électorale d'ensemble. Avant la Première Guerre Mondiale, leur pourcentage est toutefois encore négligeable dans le corps électoral. Il faut attendre la révision générale des listes de l'après guerre, au début des années vingt, pour voir certaines communes à forte population indienne résidante, comme le Moule, ouvrir largement leurs registres électoraux aux citoyens d'origine indienne<sup>44</sup>.

*Le corps électoral : l'exemple de Morne-à-l'eau, Basse-Terre, Baie-Mahault et Trois-Rivières.*

Quelle est la composition du corps électoral dans les vingt premières années du siècle ? Les sources, lacunaires, ne permettent pas d'établir un état exhaustif de la composition générale de la population électorale pour l'ensemble de la Guadeloupe sur une année donnée, avant la période électorale 1925-1928, au-delà de la tranche

---

<sup>42</sup> : Né à Capesterre le 5 juillet 1863 de parents arrivés des tous premiers bateaux d'immigrants en 1854, Henri Sidambarom, commerçant dans cette commune, prend la tête du mouvement pour l'intégration civique des indiens nés en Guadeloupe. Ceux-ci, en vertu du *jus soli* pouvaient être inscrits sur les listes électorales dès leur majorité. Ils l'étaient dans certaines communes, mais ceci n'avait aucun caractère systématique ni obligatoire, compte tenu de la marginalisation sociale de la communauté indienne, du flou juridique persistant sur la nationalité d'origine de leur parents, venus essentiellement de l'Inde anglaise, ainsi que sur leur hypothétique retour en Inde. Le "vote indien" est un enjeu auquel est particulièrement sensible le parti de Légitimus qui redoutait qu'ils ne fussent une masse électorale docile, au service de leurs engageurs, qui ne contrebalance le vote nègre socialiste. Il apparaît en fait que l'inscription des indiens sur les listes électorales pouvait varier d'une commune à l'autre selon qu'ils puissent être favorables ou non à la municipalité. Ainsi, dès avant 1905, les communes radicales de Capesterre ou de Saint-Claude inscrivaient les indiens automatiquement; celle du Moule, autre grande localité de concentration indienne sur la Grande-Terre, en refusait l'inscription. C'est donc l'action d'Henri Sidambarom, lui-même proche des radicaux et des boisneuvistes, qui met un point final à ce flou juridique en donnant à l'inscription des indiens nés en Guadeloupe sur les listes électorales un caractère de droit. En 1904, il poursuit en justice l'action entachée d'illégalité engagée par le Gouverneur de La Loyère, au service de l'Entente, pour la radiation d'une centaine d'indiens de la deuxième génération des listes électorales de Capesterre. Reconnu dans son bon droit, Sidambarom n'abandonne la partie que lorsque les instances juridiques supérieures reconnaissent expressément la qualité de citoyens français aux enfants d'Indiens nés en Guadeloupe et, selon son expression, admettent que les fils d'Hindous intègrent la citoyenneté française "par la grande porte". Cf; entre autres "Lettres de M. H. Sidambarom au Ministre des colonies" (Source : CAOM ; série Géo. Gua.; Cart-226 / dos-1391)

<sup>43</sup> : L'expression est de nous (J-P S). Nous désignons ainsi ces indiens de la deuxième génération, nés sur le sol guadeloupéen.

<sup>44</sup> : Cf; "Listes d'émargement de la commune du Moule - 1923" (Sources : ADG ; Fonds Incendie 1955; Cart-588 / dos-7)

chronologique étudiée, période pour laquelle les archives ont conservé les listes électorales d'une vingtaine de communes<sup>45</sup>. Toutefois, les données dont nous disposons au travers des listes électorales et des listes d'émargement des années 1904 à 1914 nous permettent d'esquisser une typologie de l'électorat guadeloupéen du début du siècle. Quatre communes, pour lesquelles nous disposons d'une documentation électorale de première main assez complète, serviront d'exemples : Morne-à-l'eau, Basse-Terre, Baie-Mahault et Trois-Rivières<sup>46</sup>.

Trois angles d'études ont été retenus :

- La composition socio-professionnelle.
- La répartition par âge des électeurs.
- Le rapport des inscrits et des votants.

Nous avons appliqué à ces échantillons, une grille d'analyse de contenu unique mais souple, nous permettant d'adapter à chacune des dominantes géo-sociologiques des critères identiques. Si le calcul de l'âge moyen et du pourcentage des votants suppose de simples moyennes arithmétiques, l'étude de la répartition socio-professionnelle exige l'élaboration d'un cadre analytique. Nous avons donc retenu les cinq catégories, déjà utilisées dans le schéma d'analyse des structures sociales<sup>47</sup>, en détaillant chaque fois leur contenu en fonction des caractères spécifiques du lieu considéré et des usages locaux d'énonciation<sup>48</sup>. Elles sont distinguées comme suit :

- Catégorie 1 : professions "inférieures" des travailleurs manuels (cultivateurs, petits planteurs, ouvriers agricoles d'habitation, journaliers et manoeuvres, portefaix, marins et pêcheurs).

- Catégorie 2 : professions "supérieures" des travailleurs manuels et "gens de métiers" (artisans et ouvriers qualifiés : charpentiers, menuisiers, ébénistes, maçons, forgerons, charrons, ferblantiers, cordonniers, selliers, carrossiers, boulangers, bouchers, tailleurs d'habits, etc ...).

<sup>45</sup> : Cf. "Listes électorales" (Source : ADG; Fonds Incendie 1955; Cart-411)

<sup>46</sup> : Soit un total de 5.977 noms équivalent à un échantillon de 15 % de la moyenne des inscrits de la période considérée.

<sup>47</sup> : Cf. Chapitre III.

<sup>48</sup> : C'est ainsi que le terme "*cultivateur*" est utilisé de façon extensive à Trois-Rivières où il inclut des individus que nous avons pu identifier par ailleurs comme petits ou même moyens propriétaires. Le terme "*habitant*" n'est pas employé à Morne-à-l'eau mais l'est également à Trois-Rivières et Baie-Mahault, où il paraît recouvrir la même strate sociale des moyens propriétaires. Nous avons dû procéder à quelques corrections, ce qui n'exclut pas une marge d'incertitudes quant au statut social réel que cache la polysémie de ces appellations.

- Catégorie 3 : professions subalternes des services publics et privés et du commerce (commis, plantons, gardiens, agents, employés de commerce, domestiques, etc... )

- Catégorie 4 : professions de la classe "moyenne" (instituteurs, employés et cadres de la fonction publique, clerks de notaire, ecclésiastiques, cadres d'habitation, "habitants" et propriétaires moyens, commerçants, petits entrepreneurs, etc...)

- Catégorie 5 : professions "supérieures" (professions libérales du droit et de la santé, professeurs du lycée, cadres dirigeants de la fonction publique, dignitaires de l'Eglise, magistrats, négociants et industriels, usiniers).

Une sixième catégorie regroupant ceux qui se déclarent "sans profession" a du être parfois prise compte, quand elle présentait une certaine consistance statistique<sup>49</sup>.

Au dépouillement, il ressort que le corps électoral reflète assez précisément la sociologie du lieu, et nous indique par conséquent l'extrême diversité des tissus sociaux : A Morne-à-l'eau, la liste d'émargement du bourg aux élections de 1907 porte 1.365 électeurs inscrits, résidant au bourg et dans les quartiers et hameaux immédiatement périphériques, en plein coeur de la plaine sucrière de Gripon. Nous obtenons le tableau socio-professionnel suivant :

Catégories socio-professionnelles	Effectifs	Pourcentage	Professions les plus fréquentes
1	1.212	88,79 %	cultivateurs
2	83	6,08 %	forgerons, charpentiers-menusiers, maçons, boulangers, etc...
3	23	1,70 %	commis, agents, facteurs,
4	21	1,53 %	instituteurs, commerçants, géreurs et économes d'habitation
5	3	0,22 %	Entrepreneurs, Propriétaires
portés "sans-profession"	22	1,6 %	-

<sup>49</sup> : En fait, la très faible proportion de ceux qui se déclarent sans profession nous incitent à penser qu'il ne faudrait pas globalement assimiler cette catégorie à nos "chômeurs" modernes. Il est plus probable que cette désignation recouvre des sans-travail momentanés mais aussi des oisifs et des marginaux.

TOTAL	1.365		
-------	-------	--	--

COMPOSITION SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CORPS ELECTORAL DE MORNE-A-L'EAU (BOURG).<sup>50</sup>

Ainsi, la masse des électeurs de ce bourg, surgi tardivement<sup>51</sup> au beau milieu de la plaine de Grippon, pratiquement comme un carrefour - relais d'habitations, est très visiblement restée attachée au travail de la terre et de la canne. La masse des cultivateurs écrase à ce point le corps social, que l'on peut se demander si ce groupe, par l'effet de la dynamique sociale majoritaire du milieu, n'est pas statistiquement sur-représenté sur la liste électorale. Il est en effet surprenant que les fonctions proprement urbaines n'y soient qu'aussi faiblement présentes<sup>52</sup>. Le rapport des chiffres corrobore cependant ce que nous savons de cette zone du pays sucrier, où la canne structure fortement l'ensemble de l'organisation sociale.

L'âge moyen des votants est plutôt élevé : trente-neuf ans. Le pourcentage des votants à cette élection est faible et confirme ce que nous savons déjà du fort abstentionnisme mornalien : 479 électeurs seulement, soit 35,09 % des 1.365 inscrits ont émargé<sup>53</sup>. Il est à noter que la grande masse des abstentionnistes se recrute presque exclusivement parmi les cultivateurs et parmi les moins âgés des électeurs. Les autres catégories socio-professionnelles sont nettement participationnistes; l'abstention y est faible, si bien que ces groupes sociaux, noyés démographiquement dans la masse des cultivateurs, sont nettement sur-représentés dans la population des votants et semblent former, au vu de la liste d'émargement de 1907, la fraction motrice autant que la base active de la participation politique<sup>54</sup>.

<sup>50</sup> : D'après "*Liste d'émargement de Morne-à-l'eau (bourg) -1907*" (Source : ADG; Fonds Incendie 1955; Cart-588 / dos-1)

<sup>51</sup> : Durant la première moitié du XIX<sup>e</sup>.

<sup>52</sup> : On ne doit pas en effet oublier la pluriactivité, importante dans cette région comme ailleurs, et qui ne peut apparaître dans ces évaluations chiffrées globales. Il est possible, que les préposés à l'établissement des listes aient porté mention de l'activité professionnelle principale, ou de celle énoncée comme principale par le déclarant, ou plus simplement de celle connue du rédacteur de la liste.

<sup>53</sup> : Il s'agit vraisemblablement de la cantonale générale de septembre 1907.

<sup>54</sup> : Gardons-nous cependant des conclusions hâtives : le rapport quantitatif est tellement disproportionné qu'il est logique que les abstentionnistes soient surtout des cultivateurs. Quant aux raisons d'une abstention aussi massive des cultivateurs, elles sont diverses et ne peuvent être tirées au vu de cette seule source. Voir nos développements sur ce point au chapitre X.

A l'opposé typologique de Morne-à-l'eau, la population électorale de la ville de Basse-Terre, dont la composition socio-professionnelle reflète une structure plus complexe des rapports sociaux :

Catégories socio-professionnelles	Effectifs	Pourcentage	Professions les plus fréquentes
1	125	11,68 %	marins et pêcheurs, cultivateurs, journalistes, portefaix
2	396	37 %	cordonniers, tailleurs, matelassiers, ferblantiers, charpentiers-menuisiers, boulangers, bouchers, etc...
3	272	25,42 %	commis, plantons, gardiens, employés de commerce, domestiques
4	216	20,56 %	commerçants, instituteurs, clercs de notaire, fonctionnaires, habitants-proprétaires, petits et moyens entrepreneurs,
5	61	5,70 %	professeurs, magistrats, cadres de la fonction publique, médecins, avocats-avoués, négociants, propriétaires, dirigeants de sociétés
portés "sans profession"	-	-	-
TOTAL	1.070		

COMPOSITION SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CORPS ELECTORAL DE LA VILLE DE BASSE-TERRE<sup>55</sup>

De l'exploitation de ce document, dont nous ne disposons de la profession que pour 1.070 noms des 1.614 portés sur la liste électorale, - soit 66, 29 % du total des

<sup>55</sup> : "Liste d'émargement de la ville de Basse-Terre (10 janvier 1904)" (Source : CAOM. Série Géo.Gua.; Cart-215 / dos-1323)

inscrits de la ville de Basse-Terre en 1904 -, il ressort les caractères propres d'un corps électoral typiquement urbain, composé pour plus de la moitié de travailleurs qualifiés et de petits employés, auquel s'ajoutent une forte représentation des couches moyennes ainsi qu'un petit contingent des fonctions sociales supérieures de la colonie. La composition socio-professionnelle de l'électorat de la ville de Basse-Terre reflète donc assez bien les fonctions administratives du chef-lieu, mais nous paraît réductrice de l'univers social basse-terrien. On peut en effet s'étonner de la faible représentation des travailleurs manuels "inférieurs" sur les listes électorales du chef-lieu. Elle pourrait s'expliquer par le fait qu'une partie de la main-d'oeuvre urbaine, provient des communes limitrophes et n'est tout simplement pas portée sur les listes électorales de la ville. Basse-Terre, au contraire de Pointe-à-Pitre n'a pas "digéré", à l'époque, sa population ouvrière migrante. Il en résulte un corps électoral visiblement centré sur la ville *intra-muros*, qui, bien que divers, présente une certaine intégration sociologique. L'abstention, à cette municipale partielle de janvier 1904 était plutôt faible : 854 électeurs ont émargé, soit 52, 91 % des 1.614 inscrits. La composition socialement resserrée du corps électoral basse-terrien ne permet pas de distinguer des tendances nettes dans l'abstentionnisme.

A Baie-Mahault, nous ne disposons que de la liste électorale de 1909 qui comporte 1.335 noms. On obtient le tableau suivant de la répartition socio-professionnelle du corps électoral :

Catégories socio-professionnelles	Effectifs	Pourcentage	Professions les plus fréquentes
1	1.067	79,92 %	cultivateurs, colons partiaires, pêcheurs
2	115	8,61 %	charpentiers, maçons, rouliers, maçons, forgerons, charrons, mécaniciens, boulangers
3	11	0,82 %	commis, agents, gardiens
4	128	9,58 %	Habitants-propriétaires, géreurs d'habitations, commerçants, fonctionnaires
5	5	0,37 %	directeurs d'usine, distillateurs,
autres & portés "sans profession"	-	-	-
TOTAL	1.335		

COMPOSITION SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CORPS ELECTORAL DE BAIE-MAHAULT<sup>56</sup>

Dans cette commune sucrière de la région nord de la Basse-Terre, la répartition socio-professionnelle, reflète assez nettement la structure sociale héritée du modèle "pur" de l'habitation, jusque dans la désignation des métiers, avec cette particularité d'un contingent plus important de "gens de métier" et de petits propriétaires qu'à Morne-à-l'eau où l'environnement des grandes sociétés sucrières aura renforcé la prolétarisation rurale. Il serait intéressant de comparer la répartition socio-professionnelle à celle des abstentionnistes mais nous ne disposons malheureusement pas de la liste d'émargement.

A Trois-Rivières, en revanche nous possédons fort heureusement les listes émargées des quatre bureaux de vote de la commune, lors des élections législatives sans histoires de 1914, ce qui nous permet d'opérer une perspective comparative de la population électorale par sections au sein d'une même population communale :

Sections de vote	Inscrits	Votants	%	Catégories socio-professionnelles						Age moyen des votants
				<i>effectifs et pourcentages</i>						
				1	2	3	4	5	sansprof	
<b>1er Bureau (Bourg)</b>	716	414	57,8	522 73,1	98 13,68	13 1,82	70 9,8	3 0,42	8 1,12	37,5
<b>2ème Bureau (Schoelcher)*</b>	619	385	62,1	544 87,88	35 5,65	0 0	40 6,46	0 0	0 0	38,23
<b>3ème Bureau (Grand-Anse)**</b>	139	96	69	117 84,17	7 5,03	1 0,7	12 8,63	0 0	0 0	39,83
<b>4ème Bureau (La Regrettée)*</b>	187	143	76,4	161 86	5 2,67	1 0,53	20 10,6	0 0	0 0	37,11
<b>TOTAUX</b>	<b>1.661</b>	<b>1.038</b>	<b>62,4</b>	<b>1.344 80,91</b>	<b>145 8,72</b>	<b>15 0,9</b>	<b>142 8,54</b>	<b>3 0,18</b>	<b>8 0,48</b>	

COMPOSITION SOCIO-PROFESSIONNELLE DE LA POPULATION ELECTORALE DE TROIS-RIVIERES<sup>57</sup>

<sup>56</sup> : "Liste électorale de Baie-Mahault - 1909" ( Source : ADG; Fonds Incendie 1955; Cart-1155 / dos-8)

\* : Sections rurales situées dans les hauteurs.

\*\* : Section rurale située en bordure du littoral.

<sup>57</sup> : "Liste d'émargement de Trois-Rivières - élections législatives de 1914." (Source : ADG; Fonds Incendie 1955; Cart-588 / dos-6)

Les nuances que l'on observe d'un quartier à l'autre confirment bien que la structure sociale qui prévaut dans cette vaste commune rurale du sud-ouest basse-terrien, est bien plus proche de la structure du type sucrier baie-mahaultien que du type grand-terrien, à la différence notable qu'ici domine un univers social de petits et moyens propriétaires (catégories 1 et 4). Cette dominance n'exclue pas une diversité socio-professionnelle et un éventail des statuts sociaux bien plus large que dans les deux modèles précités; les gens de métier y sont plus nombreux : maçons, charpentiers, forgerons, cordonniers et autres travailleurs qualifiés forment avec les propriétaires et les employés, un petit embryon de classe moyenne, absente dans le bourg de Grippon. Mais le trait le plus original de Trois-Rivières est sans aucun doute l'importance de la participation électorale, nettement plus élevée qu'ailleurs. Ici, c'est dans les sections de campagne que l'on vote le plus; effet d'une conscience civique, politisation du corps électoral ou signe d'un plus fort encadrement des électeurs, la pratique du vote semble s'être bien diffusée dans la population électorale trois-riveraine : les votants, soit 62,49% des inscrits, se répartissent dans toutes les catégories socio-professionnelles. L'âge moyen des électeurs n'atteint pas 38 ans; les votants sont sensiblement plus jeunes qu'à Morne-à-l'eau.

Ainsi, cette esquisse de sociologie des électeurs nous introduit à la perception de réalités sociales et de conduites politiques différenciées où l'invariant demeure cependant l'électeur de couleur. Cultivateur, gens de métier ou petit propriétaire, il est l'acteur, sinon principal, mais du moins central, des scrutins électoraux.

### C - Le vote.

Le bon déroulement d'un scrutin est aujourd'hui considéré comme un signe de maturité civique et politique. Or, faut-il rappeler que l'exercice du suffrage universel est chose compliquée : le vote n'est pas un acte "naturel"; il est le résultat d'une culture politique, finalement acquise au travers de bien des confusions, et après bien des tâtonnements.

L'étude d'Alain Garrigou sur l'histoire du suffrage universel, nous rappelle opportunément qu'en France, avant que la procédure de l'acte électoral eût acquis les traits de routine que nous lui connaissons, il lui fallut une longue maturation d'ordre

technique<sup>58</sup>. Au début du siècle, la République maîtrise encore mal la conduite du suffrage universel, au point que législateur ressent continuellement la nécessité de définir, compléter et préciser, sur la base de l'expérience, les procédures du déroulement du scrutin. La grande loi électorale du 29 juillet 1913 en est véritablement le tournant<sup>59</sup>. Avant cette loi, en France, et par conséquent en Guadeloupe, la réglementation électorale s'élabore encore et reste tributaire de l'interprétation qu'en font les organisateurs locaux du scrutin, les candidats et les électeurs, ou *a posteriori* les juridictions compétentes : le tribunal administratif local siégeant comme Conseil de contentieux électoral et le Conseil d'Etat comme instance d'ultime recours. Dans la pratique, le scrutin dépend autant de la règle que du rapport de force, numérique, physique ou psychologique, instauré à l'intérieur et aux abords du bureau de vote.

#### *Le déroulement du scrutin.*

Comment se déroule donc le vote en Guadeloupe au début du siècle ? Le fossé ne semble pas très large avec ce que nous savons de la pratique électorale dans les régions rurales françaises à la même période<sup>60</sup>. Sur ce point des procédures du scrutin, c'est la règle commune qui s'applique : l'électeur est invité à se conformer à un rituel conventionnel prédéfini, fixé par la loi électorale, qui, si elle demeure imprécise sur bien des points de procédure avant 1913, n'en est pas moins déjà contraignante. Comme son homologue de France, l'électeur de base en Guadeloupe n'est pas au fait de toutes les subtilités de l'acte électoral. Mais par la pratique du vote, il est initié et instruit par les acteurs majeurs de l'acte électoral, et, c'est généralement en conscience qu'il participe pleinement à l'acte électoral, qu'en vertu d'une culture politique ancienne il assimile à sa libération des chaînes de l'esclavage et à sa sortie de la non-humanité.<sup>61</sup> Les *acteurs majeurs* de l'élection, - maires, élus municipaux, candidats, hommes-relais ou agents électoraux,- qui encadrent l'électeur, manifestent pour leur part, même s'ils se soucient peu de toujours les respecter scrupuleusement, une bonne connaissance des règlements

<sup>58</sup> : Cf; Alain Garrigou. *Le Vote et la vertu ...* (op.cit.).

<sup>59</sup> : Qui instaure entre autres dispositions réglementaires du scrutin l'isoloir et l'introduction par l'électeur lui-même du bulletin dans l'urne. Cf; nos développements *infra*.

<sup>60</sup> : Cf; notamment Alain Garrigou. *Ibidem et également* Raymond Huard. *Le suffrage universel (1848-1946)* Paris, Aubier, 1991.

<sup>61</sup> : Cf; *supra* nos développements in chapitre IV.

électorales, comme semble le prouver l'importance quantitative des recours en annulation et leurs motifs, qui souvent, à défaut d'être tout le temps sincères, témoignent dans l'ensemble d'une bonne connaissance de l'esprit et de la lettre des textes qui les instituent.

Il ressort de l'étude des récits d'élection et des dossiers de contentieux électoraux que nous avons dépouillés que le scrutin n'est jamais considéré par les uns et les autres comme un acte allant de soi, mais bien comme le moment décisif de l'affrontement politique, l'instant où la mobilisation prend tout son sens, où toute la vigilance doit être requise, pour que la victoire soit finalement acquise. Même quand les opérations se déroulent sans violence et sans heurts, ou que le scrutin n'est pas investi d'un enjeu majeur, le vote s'accompagne d'une certaine tension psychologique. Aussi tous connaissent parfaitement chacun des instants cruciaux de cette longue journée, où, à la moindre distraction, l'adversaire peut emporter l'avantage qui décidera du vainqueur.

C'est dès l'ouverture du bureau électoral que se joue la partie. Il s'agit de "tenir les urnes"; c'est-à-dire d'être maître du déroulement du scrutin. Sur ce point, à l'instar de la France, la loi électorale accorde un avantage décisif aux chefs d'édilités à qui est déléguée la conduite des opérations électorales. Pratiquement, ils sont à la fois juges et parties de l'élection, et donc partisans dans la conduite d'une opération où les textes requièrent l'impartialité et une stricte observance des procédures, dans un contexte, on l'a vu en état d'effervescence et d'affrontement politique permanent. La présidence des opérations électorales échoit donc au Maire et à ses adjoints ou à tout autre citoyen par lui désigné<sup>62</sup>. Aussi, la loi prévoyant également que le bureau électoral devrait choisir ses assesseurs parmi ceux des plus âgés et des plus jeunes électeurs assemblés, sachant lire et écrire, la présence des candidats concurrents au moment précis de l'ouverture de la salle de vote revêt une importance stratégique.

Les dossiers de contentieux révèlent les différents petits subterfuges auxquels pouvaient alors se livrer les maires et leurs représentants pour garder le contrôle des urnes, soit en se présentant dès l'ouverture des portes de la salle électorale avec un bureau déjà constitué entré par une porte dérobée, soit en ignorant superbement les

---

<sup>62</sup> : Comme aujourd'hui. Sur ce point, comme beaucoup d'autres, la loi électorale n'a que peu évolué. En fait, on se rend compte, à l'étude des scrutins électoraux du début du siècle, que hormis les dispositions introduites par la loi de juillet 1913, la pratique du vote est déjà très codifiée et en bien des points semblables à ce que nous connaissons de nos jours. Ce n'est donc pas tant la lettre que l'esprit, le rapport aujourd'hui routinier, institutionnalisé et quelque peu désacralisé du citoyen à l'acte électoral qui aurait connu une évolution.

propositions d'assesseurs de la liste adverse ou en imposant tout simplement à l'assemblée la composition d'un bureau, arrêtée au préalable. C'est souvent le jeu de coudes autour de la table, ou bien le rapport de force numérique (ou psychologique) instauré à l'ouverture des portes, qui tranche la question. Les contentieux sur ce point tournent autour de deux points difficiles à estimer : l'âge des électeurs présents et leur capacité à lire et écrire. C'est sur ces points concrets que se révèlent les limites des textes, et le caractère proprement politique de la conduite des opérations électorales. Ainsi, il sera toujours difficile d'apporter la preuve qu'il y ait eu d'autres propositions que celle émanant du Président du bureau électoral; l'âge des électeurs est toujours contestable et, en l'absence de pièces d'identité produites au moment de la décision, ne peut être prouvé qu'après-coup, ce qui rend le grief inopérant en tant que seul motif à annulation<sup>63</sup>. Quant à la question de l'illettrisme des assesseurs, le critère le définissant est moins évident qu'il n'y paraît : dans sa séance du 2 juillet 1900, le Conseil du contentieux administratif de la Guadeloupe rejetait un recours en annulation des élections à Trois-Rivières par ces motifs :

Sur le deuxième grief, tiré de ce qu'un des membres du bureau, le sieur Janvier Saint-Julien, conseiller municipal serait illettré;

Considérant que le Conseil d'Etat a décidé dans de nombreux arrêts qu'il suffit, pour que cette allégation ne soit pas justifiée, que le procès-verbal des opérations électorales porte la signature de tous les membres du bureau;

Considérant que le sieur Janvier Saint-Julien ayant en effet signé le procès-verbal, ne peut dès lors être considéré comme illettré.<sup>64</sup>

Au mieux, l'équilibre dans la composition du bureau ne pouvait qu'influer sur la surveillance des opérations électorales et, tout au plus gêner, - mais non décourager - les irrégularités, *a fortiori* les fraudes intentionnelles. C'est donc la vigilance qui est requise pour déjouer les éventuelles irrégularités.

C'est encore la loi du 29 juillet 1913 qui fit faire aux habitudes électorales un pas en avant vers la garantie du secret et de la liberté de vote des électeurs ainsi que la

<sup>63</sup> : Ainsi, ce considérant du jugement du Conseil de Contentieux administratif suite à un grief portant sur le choix des électeurs composant le bureau électoral: " *Considérant que ce grief, d'après une jurisprudence constante du Conseil d'Etat, doit être rejeté alors qu'il n'est d'ailleurs pas établi, comme dans l'espèce qu'il se trouvait dans la salle du vote, à l'ouverture du scrutin, des électeurs sachant lire et écrire, plus âgés ou plus jeunes que ceux choisis comme assesseurs. Qu'en admettant même la présence d'électeurs plus âgés ou plus jeunes dans la salle, au début des opérations électorales, il n'est toutefois point justifié que leur admission du bureau ait été demandée, et que la composition du bureau ait eu pour but et pour effet de favoriser aucune fraude.*" Cf, "Conseil du Contentieux administratif - séance du 2 juillet 1900" (Source : ADG; JOG; année 1900 -)

<sup>64</sup> : Source : *ibidem*.

sincérité des opérations électorales. La loi promulguée en Guadeloupe le 21 janvier 1914, eut une large publicité, croquis de l'urne et schémas de fabrication des isolements à l'appui<sup>65</sup>. Les nouvelles dispositions s'appliquent dès la législative de 1914, mais ne rentrent vraiment dans les moeurs qu'au sortir de la guerre. Aussi, il nous est difficile d'en évaluer les effets sur le déroulement des scrutins suivants. On postulera qu'elles ne mettront pas fin aux irrégularités dans la colonie<sup>66</sup>, contrairement à la métropole qui, avec l'équipement réglementaire de 1913-1914, entre elle dans l'ère moderne du vote normalisé.

Concernant la période qui nous occupe, on identifie après l'ouverture du scrutin quatre grands moments dans le déroulement des opérations électorales :

- Le premier est le temps prolongé de la durée du scrutin qui requiert la surveillance de la circulation des électeurs et agents électoraux dans et aux abords immédiats de la salle de vote et des manipulations des bulletins par le Président et les membres du bureau.

- Le second temps, bref celui-là court de l'instant de la clôture du scrutin au début des opérations de dépouillement.

- Le troisième moment est celui du dépouillement proprement dit à la rédaction du procès-verbal.

- Un quatrième moment, qui pourrait être tenu pour hors du temps légal des opérations de vote, s'y inclut pourtant comme le prolongement temporel de la confrontation politique, c'est le moment de la transportation de l'urne et des documents

---

<sup>65</sup> : Rappelons qu'elle réglementait l'inscription électorale, le vote sous enveloppe, le passage obligatoire à l'isoloir, le dépouillement des suffrages et la rédaction des procès-verbaux. Les décrets réglementaires de 1914 compléteront la loi, en précisant les dimensions et la configuration de l'urne, les détails de l'aménagement de la salle de vote en précisant notamment le nombre et la structure des isolements. Cf. Source : ADG. *JOG* ; année 1914.

<sup>66</sup> : Le vote législatif de 1914, qui se place dans une conjoncture politique d'apaisement, est l'un des rares votes sans histoires de la chronique électorale en Guadeloupe. Il ne fera l'objet que d'une protestation, pour le principe, de Jean-François, candidat malheureux contre Candace. Les votes de renouvellement de l'après-guerre en 1919 et 1920 n'ont pas non plus donné lieu à irrégularités majeures. Mais, dès les années vingt, l'aiguillage des conflits politiques redonne souffle aux violations de la légalité électorale et à la fraude institutionnelle (Cf. *supra* section de chapitre VII-2). Ces pratiques se prolongent longtemps encore et culmineront dans les années cinquante - soixante (Cf. entre autres, Jean-Pierre Sainton. Rosan Girard, chronique d'une vie politique en Guadeloupe. (Op.cit)). Il faudra attendre pratiquement les années soixante-dix pour voir s'atténuer de façon significative les violations les plus évidentes de la loi électorale en Guadeloupe.

électorales car jusqu'à l'instant de la parution officielle de la proclamation des résultats, on ne saurait considérer l'élection comme close<sup>67</sup>.

La question de la liberté du vote et de l'influence des électeurs est l'un des points majeurs de contestation. Dès avant 1913, la loi reconnaît et réprime le délit électoral de la corruption ou de la pression sur les électeurs. Mais, comme le note Raymond Huard, il était difficile de cerner les frontières entre les libéralités accordées par un candidat lors d'une campagne électorale, conçue comme une période festive, et la corruption caractérisée, comme de séparer la pression (illicite) de l'influence (licite)<sup>68</sup>. En Guadeloupe, il apparaît que la conduite des électeurs aux urnes et la distribution, le jour du scrutin, de boissons alcoolisées et d'argent sont couramment pratiqués, par les "partis" (ou ceux qui les soutiennent) les plus fortunés, qui s'identifient pour l'essentiel au "parti" des usiniers. La dénonciation par les candidats malheureux de telles pratiques tient une grande place dans les recours en annulation parvenus devant les juridictions. La pratique des Conseils du contentieux est d'instituer une enquête de vérification des dires des plaignants. Si, assez souvent, la contestation s'appuie sur des allégations manifestement malintentionnées ou par nature invérifiables, la formulation précise de plusieurs griefs laisse entrevoir ce que durent être certaines pratiques courantes de subornation d'électeurs. Ainsi, cette enquête décidée par le Conseil du contentieux, en sa séance du 2 juillet 1900 pour vérifier, suite à plaintes, ...

(...) S'il est vrai que le jour des élections le sieur Rode (Victor), et son chef d'atelier Antoine Rangassamy ont conduit des électeurs à l'urne jusqu'à la porte de la salle du vote en les tenant par la main et en leur disant : *"Allons voter"*;

S'il est vrai que l'électeur Lipois (Lubin) étant venu voter sans bulletin, a été renvoyé par le bureau en chercher un. Que bien qu'il ait dit alors : *"J'ai besoin de M.Hugonin"*, il a été saisi par les sieurs Michel (Adolphe), Minos (Florville) et autres qui lui donnèrent un bulletin, le poussant en quelque sorte dans la salle du vote, malgré les protestations de quelques uns de leurs amis, notamment le sieur Glandor (Bernard) qui disaient : *"Il ne veut pas voter pour vous puisqu'il demande pour M.Hugonin"*.

S'il est vrai que certains électeurs ont été accompagnés jusqu'à l'urne, dans la salle de vote. Qu'entre autres, le sieur Ragouvin (Paul), a été conduit par le sieur Gène (Emmanuel), le sieur Feuillard (Emilcar) par le sieur Michel (Adolphe). Que ce dernier aurait été jusqu'à dire en pleine salle du vote : *"Votez avec le bulletin que je vous ai donné"*.

<sup>67</sup> : Boisneuf l'apprendra à ses dépens (Cf; infra). Nous n'affirmons pas ici que les scrutins de la période couraient systématiquement le risque d'être manipulés après la clôture du vote; nous introduisons seulement un paramètre du vécu de l'élection qui, pour les acteurs de l'élection, fait du temps de la confrontation électorale un temps qui se prolonge hors des limites qui lui sont légalement imparties. C'est une donnée de connivence, de culture politique en quelque sorte.

<sup>68</sup> : Cf; Raymond Huard. Le Suffrage Universel (op.cit.)

S'il est vrai que l'électeur Hassar (Rosemont) a voté avec un bulletin qui lui a été donné par un nommé Trévésil (Sylvain), lequel lui a assuré que ce bulletin était celui de la liste Hugonin pour laquelle il savait que Hassar voulait voter alors que c'était un bulletin de la liste opposée.<sup>69</sup>

L'illétrisme dominant et la confection des bulletins à la charge des candidats, autorisent la pratique courante de la rédaction préalable et de la distribution collective des bulletins aux électeurs avant le scrutin, ou à la porte du bureau de vote. Dès lors, en dépit des contestations de l'adversaire, on discerne mal où se situe la pression sur l'électeur. C'est ainsi que le Conseil du contentieux après vérification des faits, rejette les griefs en annulation alléguant des pressions exercées par l'usinier Dubos et son gérant colistier, de Chazelles, sur les travailleurs d'habitation, électeurs de la commune de Sainte-Anne :

(...) Considérant que s'il apparaît que, dans la matinée du 8 mai dernier, les conseillers élus Dubos et de Chazelles ont fait transporter à Sainte-Anne, par leurs camions et charrettes, un certain nombre de travailleurs de leurs usines ou habitations, il n'est pas suffisamment établi que ces électeurs aient été reçus par leurs employeurs à l'arrivée, et conduits à l'urne sous leur surveillance; que les déclarations affirmatives sur ce point, de la plupart des témoins de l'enquête sont formellement contredites par tous les témoins de la contre-enquête; qu'au surplus, il n'est pas démontré que ces actes de pression, en les supposant fondés, aient pu être de nature à modifier les résultats du scrutin, eu égard à la majorité considérable obtenue par les candidats élus. (...)

Considérant que si, d'après quelques témoins de l'enquête, Dubos aurait réellement proféré, en public les menaces incriminées, qu'un seul desdits témoins attribue aussi à de Chazelles<sup>70</sup>, les témoins de la contre-enquête sont, au contraire unanimes à déclarer n'avoir pas entendu ces paroles, que démentent expressément les conseillers à qui elles sont imputées; que d'ailleurs, même en les tenant pour établies, il n'est pas justifié qu'elles aient exercé sur les suffrages émis une influence suffisante pour déplacer la majorité au profit de la liste élue. (...)<sup>71</sup>

En revanche, dans cette même affaire et par le même jugement, le Conseil du contentieux décidait l'annulation de l'élection en reconnaissant fondé le grief de la distribution publique de jetons pour boire, le jour de l'élection :

Considérant qu'il est constant que, pendant toute la durée des opérations du second tour de scrutin, un grand nombre d'électeurs ont été admis à consommer gratuitement dans les cabarets tenus à Sainte-Anne par les dames Désir, Palanque et Toussine, sur la simple présentation de jetons, que venaient de leur distribuer sur la place de la mairie Dubos et ses préposés.

<sup>69</sup> : "Décision du Conseil du contentieux administratif - séance du 2 juillet 1900" (Source : ADG; *JOG*, année 1900).

<sup>70</sup> : Dubos et de Chazelles avaient publiquement menacé tous les travailleurs qui ne voteraient pas pour eux d'expulsion immédiate de leurs ateliers. Cf. "Décision du Conseil de contentieux administratif - séance du 28 juillet 1892" (Source : ADG; *JOG*; année 1892)

<sup>71</sup> : Source : *ibidem*.

Qu'il est également certain que ces jetons, qui avaient principalement pour objet de permettre aux débitantes susnommées de reconnaître leurs détenteurs, ouvraient à ceux-ci le droit, bien que d'une valeur nominale de 15 centimes de se faire servir à boire pour une somme supérieure à ladite valeur;

Que ces agissements de Dubos, dont ont bénéficié comme lui tous les candidats qu'il patronnait, constituent sans contredit par leur nature et la grande publicité qui les a accompagnés des manoeuvres répréhensibles qui ont eu pour but et pour effet de porter atteinte à la liberté du vote et d'altérer, par suite, la sincérité de l'élection, sans qu'il soit besoin de statuer sur les autres griefs articulés.<sup>72</sup>

Autrement dit, le Conseil du contentieux n'établissait pas le caractère délictueux d'une influence manifestement exercée mais retenait la distribution d'alcool le jour, et aux abords, du scrutin comme un facteur aggravant. Le Conseil d'Etat paraît suivre la juridiction locale sur cette voie puisque dans cette affaire et d'autres similaires, il confirme le Conseil du contentieux dans ses décisions. Dans ce jugement de 1897, donnant suite à un recours en annulation dans une affaire de distribution générale d'alcool lors du scrutin cantonal d'octobre 1895 à Saint-Martin, il considère ...

(...) qu'il résulte de l'instruction et du procès-verbal d'enquête que des distributions gratuites d'alcool et de boissons ont été faites au nom du sieur Beauperthuy au cours de la période électorale; que d'autre part, des buvettes ont été établies le jour du vote près des salles du scrutin, et que, dans la section du Marigot, un grand nombre d'électeurs ont été traînés à la buvette, de gré ou de force par les partisans du candidat élu; et que là, ils étaient fouillés, et le cas échéant, leurs bulletins échangés;

Considérant que ces faits sont de nature à porter atteinte à la sincérité des élections, et que c'est avec raison que le Conseil du contentieux en a prononcé l'annulation. (...)<sup>73</sup>

Ces convois d'ouvriers d'habitation, noirs puis indiens, amenés sur les lieux du vote, ressemblaient sans doute aux défilés de mineurs convoyés aux urnes par leurs contremaîtres dans les régions industrielles françaises, à la même époque. D'une façon générale, le vote en groupe, en longues files d'électeurs venus, ou amenés ensemble au lieu de vote, qu'ils aient été volontaires ou non, est considéré comme normal aussi bien dans les récits d'élection que dans les dossiers de contentieux. Nous ne disposons pas en revanche de témoignages attestant de l'existence de véritables cortèges électoraux, organisés et ordonnés hiérarchiquement, avec oriflammes et drapeaux, se rendant en colonnes aux urnes comme sous la Deuxième République et au début de la Troisième, ainsi que nous les décrivent les historiens de l'histoire politique française. Les listes d'émargement laissent bien deviner des votes groupés d'électeurs portant le même

<sup>72</sup> : Source : *ibidem*.

<sup>73</sup> : "Arrêt du Conseil d'Etat- séance du 3 juin 1897" (Source : ADG ; *JOG*; année 1897)

patronyme mais les conditions et l'ordonnance de leur venue aux urnes nous sont, en l'état actuel de la documentation, impossibles à préciser. Il est très probable qu'elle fut collective, en tout cas dans les sections de vote où l'électeur de base témoignait d'une certaine conscience politique ou était tout simplement soumis, bon gré mal gré, à un encadrement particulièrement efficace.

C'est en effet le jour de l'élection que se révèle la consistance des appuis des candidats, dans le nombre, la détermination et l'efficacité des hommes-relais (souvent des géreurs ou contremaîtres, gens de métiers, commerçants) et agents électoraux qui accompagnent l'électeur au bureau, le guident dans son choix, tout en surveillant les agissements identiques de la partie adverse. Il en résulte, en règle générale, de fortes concentrations d'électeurs aux abords des bureaux de vote ainsi que l'attestent les récits d'élections, les témoignages et les clichés photographiques dont nous disposons. L'effet de masse n'est pas seulement signe d'un intérêt civique pour la chose politique; il s'agit surtout que chaque camp manifeste, par sa présence physique permanente, la mobilisation pour une cause, et par là décourage d'éventuels "coups" de l'adversaire. Deux points font l'objet d'une attention vigilante toute particulière : les allers et venues des électeurs dans la salle et les manipulations auprès de l'urne et de la table électorale. La circulation des électeurs dans la salle est en principe libre. Elle peut être entravée par une disposition préalablement arrangée des lieux; par l'attroupement volontaire des partisans autour du bureau; par une réquisition d'expulsion prise par le président du bureau de vote et exécutée par la gendarmerie; avec cette dernière disposition, qui signe presque toujours l'intention frauduleuse et le début d'affrontements, nous entrons dans le domaine des irrégularités extraordinaires<sup>74</sup>.

S'agissant des manipulations près de la table, la règle électorale en usage avant 1913 veut que l'électeur n'introduise pas lui-même son bulletin dans l'urne. Il remet au Président du bureau son bulletin plié; lequel le reçoit et le glisse dans l'urne; cette double manipulation autorisait toutes les manoeuvres frauduleuses réelles, ou supposées telles. C'est ainsi qu'au cours des élections municipales de 1904, Sigefroy Tafial, maire boisneviste du Gosier et président du bureau de vote du bourg, est surpris en plein dépouillement avec quinze bulletins de la liste adverse du socialiste Ballet glissés sous sa chaise, qu'il aurait volontairement soustraits au lieu de les glisser dans l'urne. Une

---

<sup>74</sup> : Cf; infra.

irrégularité du même type a lieu, lors de cette même consultation, au bureau de Portland, que le Conseil du contentieux stigmatise en ces termes :

Considérant que l'information a établi que le sieur Emmanuel Boisdur, candidat de la liste Tafial et Président du 2ème bureau (section de Portland) en ouvrant les bulletins d'un certain nombre d'électeurs et en refusant à ceux-ci mention du fait au procès-verbal a contrevenu aux dispositions de l'article 25 de la loi du 5 avril 1884.<sup>75</sup>

Pourtant en 1908, le Conseil estimera, sur un grief similaire, à l'occasion des élections municipales de Pointe-Noire, que la palpation prolongée des bulletins à laquelle se livrait systématiquement le président du bureau n'équivalait pas à violation du secret du vote ...

Considérant qu'il n'est pas justifié que le Président du bureau ait déplié et lu les bulletins des votants; qu'en s'assurant discrètement si les bulletins n'étaient pas doubles ou multiples, il a fait un usage non abusif de son droit de vérification.<sup>76</sup>

C'est à la fin des opérations de vote que se place l'un des moments cruciaux du scrutin : la clôture du vote et le dépouillement des suffrages. C'est à cet instant que peuvent éclater, à la faveur de la nuit tombante et du faible éclairage des lampes à pétrole, des incidents divers, pour s'assurer du contrôle de l'urne et de la liste d'émargement. Ils vont de l'interruption du dépouillement et de la simple bousculade à la bagarre générale<sup>77</sup>.

#### *Le triangle des forces de l'élection : acteurs majeurs et rôles mineurs.*

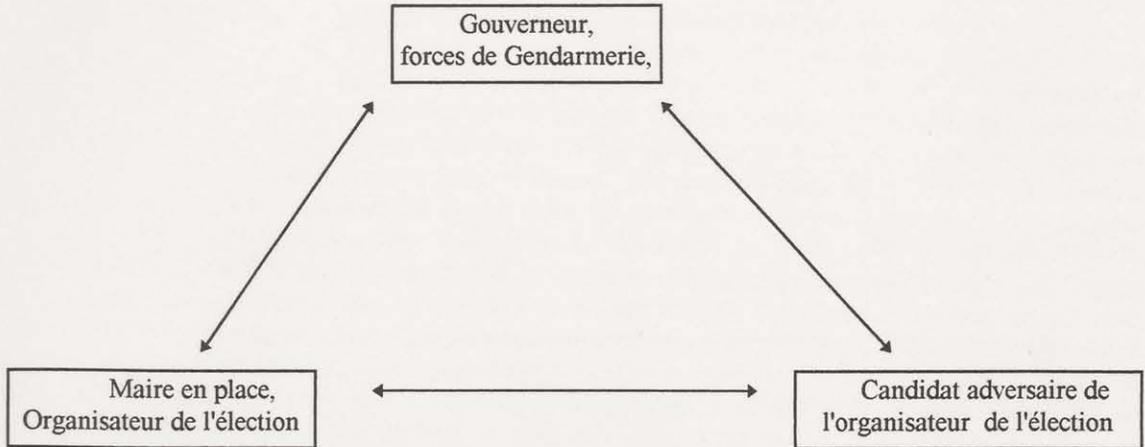
Ainsi, l'atmosphère autour du bureau dépend d'une part des habitudes électorales acquises du lieu, de l'enjeu politique de l'élection et du niveau d'exacerbation des contradictions entre les candidats : nous aurons ainsi à distinguer les communes plutôt calmes des communes agitées dans lesquelles l'élection se traduit presque toujours par des incidents de gravité variable. Il apparaît d'autre part que le caractère régulier de l'élection dépend pour une large part de l'attitude de l'autorité administrative.

<sup>75</sup> : "Conseil du contentieux administratif - séance du 24 juin 1904" (Source : ADG; *JOG*; année 1904).

<sup>76</sup> : "Conseil du Contentieux - séance du 18 juin 1908" (Source : ADG; *JOG* ; année 1908).

<sup>77</sup> : Cf, *infra*.

L'élection dépend donc d'un triangle de force que nous pouvons schématiser comme suit :



Le personnage principal, en dépit des apparences, est *le maire*. Qu'il ait, ou non, recours à la force publique; légitimement ou pas, il reste ordinairement le seul maître d'oeuvre de l'élection, et donc le principal responsable de son bon déroulement. Sa marge de manoeuvre dépend du rapport d'autorité qu'il est capable d'instaurer sur les lieux du vote, même en face du représentant de l'Administration. Ce phénomène résulte doublement de l'autorité légale dont le maire est investi par la loi, de l'autorité de fait que lui confère sa fonction d'élu du peuple et surtout de la réalité du réseau partisan institué autour de lui et fortement mobilisé au moment de la confrontation électorale. Ainsi, l'élection en Guadeloupe, est, par nature et par fonction, une épreuve de force qui se dénoue dans le rapport de terrain qui s'instaure entre ces trois acteurs majeurs de l'élection.

Cela explique pour une grande part, l'irréalité de la conformité à la loi, l'impunité dont sont frappées certaines opérations électorales qui s'inscrivent dans le champ des petites et des grandes fraudes, des irrégularités extraordinaires ou ordinaires qui constituent la trame ordinaire de l'élection. Lorsque l'Administration et les instances judiciaires locales couvrent l'irrégularité, le maître d'oeuvre du vote est généralement absous. Ainsi, ce jugement, après enquête, du Conseil du contentieux rejetant un grief en

annulation dans une affaire électorale où Blanche, maire et conseiller général du Lamentin est convaincu d'avoir transporté l'urne dans sa voiture, à la clôture du scrutin et avant le dépouillement des suffrages, lors des élections municipales de 1904 :

Considérant qu'il résulte de l'information que si, en effet, le maire Blanche, président de la section *Rosière*, a transporté l'urne dans sa voiture de la salle du scrutin à la caserne de gendarmerie, il ne l'a fait qu'en raison de la nécessité où il se trouvait de la soustraire à tout accident; que si, en raison de l'état des esprits dans la commune du Lamentin et du désordre qui régnait dans la salle du scrutin, envahi par une foule tumultueuse, il a pris cette mesure de précaution, il ne l'a fait qu'après avoir compté les bulletins et les avoir renfermés dans des enveloppes, ce que reconnaissent d'ailleurs les protestataires, que l'urne a été ensuite publiquement et soigneusement fermée à double serrure et au moyen de deux clés; que l'une de ces clés a été remise au sieur Rama, l'un des assesseurs du bureau dont il s'agit (*Rosière, 2<sup>e</sup> section*), que le président accompagné du secrétaire Begarin et de l'agent de police Gélabale, a transporté l'urne ainsi close, en voiture, à la brigade, distante d'environ 1.500 mètres, où elle a été reconnue intacte, puis portée par la gendarmerie où elle a été scellée et finalement dirigée sur le chef-lieu de la colonie, sous bonne escorte; que les constatations portées aux procès-verbaux du Conseil de contentieux qui a procédé au dépouillement et proclamé les élus, complètent et confirment l'information, qu'ainsi le président n'aurait agi en la circonstance qu'en vue de sauvegarder l'intégrité du scrutin et y aurait réussi; qu'en tout cas, il n'est administré par les réclamants ni preuve, ni commencement de preuve du contraire.<sup>78</sup>

Mais, lorsque le maire se sent suffisamment fort dans sa commune, il peut se jouer souverainement de la présence du représentant de l'autorité administrative. A preuve, de la plume même du délégué observateur du Gouverneur, le sous-inspecteur des douanes et contributions Lasserre, ce récit d'élection, en tous points exemplaire, à Grand-Bourg de Marie-Galante, lors du second tour de l'élection municipale de 1904 :

(...) Après la clôture du scrutin, les bulletins mis sous enveloppes ont été replacés dans l'urne, qui fut fermée à deux clefs, dont l'une reste entre les mains de M. Bambuck, président du bureau.

L'urne fut ensuite transportée dans une pièce contiguë à celle où les votes avaient été recueillis et dont la porte fut fermée à clef; elle y séjourna une demi-heure. Aussitôt, le transfert de l'urne dans la pièce en question, il s'exécuta dans la salle un remue-ménage insolite, qui se traduisit par des allers et venues du galetas du local à la salle où je me trouvais avec trois membres du bureau électoral. Entre-temps, M. Bambuck annonça qu'il allait prendre son repas au galetas et se retira en compagnie de l'employé de mairie M. Selbonne, préposé pendant l'élection à l'annotation de la liste des émargements. Cet employé reparut quelques minutes après et ouvrit la porte de la chambre où avait été déposée l'urne. Il y fait tout d'abord de timides entrées, puis, conduit par M. Bambuck, en personne descendu exprès du second étage, M. Selbonne pénétra résolument dans cette pièce et s'y enferma au verrou pour n'en sortir volontairement que cinq

<sup>78</sup> : "Conseil du contentieux administratif - Séance du 20 juin 1904" (Source : ADG; *JOG*; année 1904). Pour apprécier ce jugement, il faut se rappeler que nous sommes en 1904, en pleine période de connivence entre les autorités administratives et les élus socialistes. La pratique consistant à remettre l'urne aux mains de la gendarmerie pour dépouillement ultérieur en Conseil du contentieux se généralise dans ces années-là. Ce qui peut sembler une mesure de sauvegarde de la sincérité des opérations électorales s'inscrivait dans la plupart des cas dans le répertoire des combinaisons possibles pour trafiquer les urnes avec la complicité des autorités (Cf, *infra*).

minutes après, en dépit des sommations qui lui furent faites accompagnés de coups redoublés sur la porte, d'avoir à quitter cette chambre.

Trois des membres du bureau, les seuls, d'ailleurs qui se trouvaient dans la salle, le maire ayant eu la précaution d'éloigner tous ceux susceptibles de le gêner, protestèrent énergiquement contre cet acte. M. Bambuck n'y prit point garde et leur répondit, en ma présence, qu'il leur était loisible d'agir comme bon leur semblerait s'ils n'étaient pas satisfaits." <sup>79</sup>

Cet état de la pratique du vote explique l'importance des irrégularités de toutes sortes et l'omniprésence de la violence comme aboutissement logique de l'affrontement politique dans l'histoire électorale de la période.

\*\*\*

---

<sup>79</sup> : "Conseil du contentieux administratif - Séance du 29 juin 1904 " (Source : ADG; JOG; année 1904).

## IX.2 - Irrégularités, violence, petites et grandes fraudes.

Il a pesé sur les élections coloniales, et particulièrement celles de Guadeloupe, une réputation sulfureuse de fraudes et de violences. Ce n'est pas sans raison. Mais les commentaires de l'époque, qu'ils s'en indignent ou s'en amusent, ont eu en général tendance à imputer les pratiques électorales vicieuses de la Guadeloupe à une sorte de folklore local, voire à un reste d'atavisme sauvage. Et il est regrettable que les analyses postérieures, historicistes ou politistes, ne se soient pas, pour la plupart, vraiment départies de ce cliché, pour oser interroger le phénomène électoral en Guadeloupe à partir de sa dimension hybride qui est son cadre constitutif.

De quoi procèdent la violence, les fraudes, les irrégularités ? Faut-il associer dans une même perspective ces différents phénomènes déviants de l'élection ? Il se conçoit qu'ils rentrent à l'évidence tous les trois dans *l'anormalité* d'une pratique électorale, qui ressort d'autant mieux qu'elle tend en France, précisément à cette même période, à la normalisation. Phénomènes évidemment liés l'un à l'autre, il convient toutefois de les découpler d'abord afin de faire ressortir ce qu'est l'anormal en matière d'élection, d'y reconnaître ce que nous avons appelé les usages locaux de l'élection pour analyser enfin comment s'y greffent la violence et "l'exception coloniale".

Deux sources nous permettent cette analyse : d'une part, les élections partielles et complémentaires à partir du relevé complet de la période 1892 - 1914, ainsi que leurs motifs consignés dans les convocations des électeurs; d'autre part, les dossiers de contentieux électoraux et leurs jugements parvenus devant le Conseil du contentieux administratif et le Conseil d'Etat dont nous avons procédé à l'étude systématique<sup>1</sup>. Le recouplement de ces données nous permet non seulement de jeter un regard plus précis, moins abstrait, sur la réalité crue des élections, mais encore pousse à s'interroger sur la logique suivie par les administrations et les juridictions électorales en matière d'élections coloniales.

<sup>1</sup> : Les jugements des conseils ainsi que les arrêtés en annulation sont reproduits dans la série du Journal Officiel de la colonie (JOG), complète pour la période étudiée. Les dossiers en contentieux ont fait l'objet d'une conservation moins systématique. On les retrouve dans la série géographique "Guadeloupe" et dans la série "Affaires politiques" (CAOM) ainsi que dans le Fonds Incendie 1955 des ADG. Les contentieux qui concernent les élections parlementaires peuvent être consultés dans la série "Archives de l'Assemblée Nationale" (CARAN).

A - Irrégularités ordinaires et extraordinaires d'après les dossiers du contentieux administratifs.

*Elections partielles et recours en annulation.*

Nous avons procédé, pour la période 1892 à 1914, au récapitulatif de toutes les élections partielles survenues dans la colonie et avons recherché leurs motifs.

( Cf; Page 517 a, b, c, : PLANCHE 48 - Récapitulatif des élections partielles et de leurs motifs de 1892 à 1902 & de 1903 à 1914)

Sur un total de 133 élections partielles recensées<sup>2</sup>, nous avons identifié les causes suivantes :

Motifs de l'élection	effectifs	%
Décès d'un ou de plusieurs élus	52	38,93
Démission d'un ou de plusieurs élus	41	30,53
Annulation par décision de justice (Conseil du contentieux et Conseil d'Etat)	37	26,71
Dissolution par décision du Gouverneur	7	5,34
Raisons indéterminées*	8	6,87

TABLEAU RECAPITULATIF DES MOTIFS D'ELECTIONS PARTIELLES (1892 - 1914)<sup>3</sup>

(Source : ADG ; JOG; années référencées)

On constatera que si les élections partielles sont le plus souvent destinées à compléter les conseils municipaux, ou le Conseil général, par suite de vacance d'un ou plusieurs postes électifs (pour cause de décès ou de démission), celles faisant suite à annulations par décision des tribunaux et dissolutions administratives représentent le tiers du total. Près de la moitié des dissolutions et annulations se situe dans la tranche

<sup>2</sup> : Le total que nous produisons est sans doute *inférieur* à la réalité. Nous estimons à 10 % la marge d'erreurs possibles, soit par le mauvais état de la documentation de base, rendant illisibles certaines pages des JO (pages déchirées, mal imprimées ou introuvables, microfilm de mauvaise qualité) ou par des jugements qui n'auraient pas été reportés sur le JO.

\* : Raisons non trouvées à cause du mauvais état de la documentation originelle.

<sup>3</sup> : On constate que l'addition des motifs dépasse le total indiqué de 133 élections recensées. Cette différence s'explique par l'usage qui était de regrouper en une seule élection partielle, plusieurs vacances dues à des raisons différentes. En outre, les jugements en annulation pouvaient porter sur une fraction seulement des élus.

## RECAPITULATIF DES ELECTIONS PARTIELLES ET DE LEURS MOTIFS DE 1892 A 1902

Circonscriptions												
CANTONS	COMMUNES	1892	A	N	N	E	E	S	1899	1900	1901	1902
		<i>mun. &amp; cant.</i>	<i>légis.</i>	<i>sénatoriales</i>	<i>cant.</i>	<i>mun</i>		<i>légis. &amp; cant</i>		<i>mun. &amp; sénat.</i>	<i>cant.</i>	<i>légis</i>
LAMENTIN (série a) *	Lamentin Sainte-Rose Baie-Mahault Petit-Bourg			 		 				 		
				 					 	 		
CAPESTERRE (série a) *	Capesterre Goyave Trois-Rivières Terre-de-haut Terre-de-bas											
			 						 			
BASSE-TERRE (série a) *	Basse-Terre Gourbeyre Vieux-Fort Saint-Claude Baillif Vieux-Habitants			 					 			
				 					 	 		
MARIE-GALANTE (série b) *	Grand-Bourg Saint-Louis Capesterre											
POINTE-NOIRE (série a) *	Pointe-Noire Bouillante Deshaies					 				 	 	
									 	 		
POINTE-A-PITRE (série b) *	Pointe-à-Pitre Abymes Morne-à-l'eau Gosier	 	 					 	 	 		
		 						 	 	 		
MOULE (série b) *	Moule Sainte-Anne	 	 					 				 
		 		 								
PORT-LOUIS (série a) *	Port-Louis Anse-Bertrand Petit-Canal									 		
			 									
SAINT-FRANCOIS (série b) *	Saint-Francois Désirade											
SAINT-MARTIN (série b)	Saint-Martin							 				
ST-BARTHELEMY (série a)	St-Barthélemy							 				

- Planche 48 -  
**RECAPITULATIF DES ELECTIONS PARTIELLES ET LEURS MOTIFS.**

<b>LEGENDE</b>	
<i>Type d'élections partielles</i>	
	élection cantonale partielle
	élection municipale partielle
	élection législative partielle
	élection complémentaire pour cause de décès
	élection complémentaire pour cause de démission
	élection pour cause de dissolution par décision du Gouverneur
	élection pour cause d'annulation par décision de justice



chronologique correspondant à la période de l'Entente, entre 1904 et 1910, ce qui confirmerait ce que nous savons déjà du caractère "hors-la-loi" de cette période.

L'étude systématique des élections ayant donné lieu à annulation, et consignés aux contentieux administratifs permet-elle de préciser la question de la norme, de l'irrégularité et de la fraude dans l'élection ? Nous y avons procédé en recoupant d'une part le dépouillement des recours déposés auprès des deux juridictions avec l'analyse des jugements en matière électorale, rendus par le Conseil du contentieux et, en appel, par le Conseil d'Etat.<sup>4</sup>

Il apparaît que si le traitement des dossiers en contentieux et l'analyse des jugements rendus présenterait un certain intérêt pour une approche spécifiquement juridique, il ne livre qu'une réponse partielle à l'interrogation historique; réponse qui n'est toutefois pas dénuée d'intérêt pour l'appréciation de la spécificité du phénomène électoral en Guadeloupe.

Au plan général de la République, nous savons en effet que, jusqu'aux lois et règlements précités de 1913 et 1914, la règle électorale a été régie en France par la loi du 15 mars 1848, le décret du 2 février 1852 et la loi du 30 mars 1902. La loi reconnaissait donc anciennement la notion de pression sur l'électeur, de corruption et de fraude et prévoyait de les sanctionner par l'annulation des opérations électorales, sans préjuger des poursuites judiciaires supplémentaires encourues par le délinquant électoral.

Mais le législateur comme le juge de l'élection se sont toujours heurtés à l'appréciation des délits et à l'évaluation des effets des transgressions sur les résultats obtenus. Aussi, l'on perçoit de vieilles hésitations à bouleverser par des décisions d'annulations intempestives les situations politiques acquises. Ainsi l'on adopta le principe, non écrit, de ne recourir à l'invalidation qu'en cas extrême, seulement s'il apparaissait à l'autorité judiciaire, que des pratiques illégales objectives avaient pu de façon incontestable et nette affecter le résultat. La nécessité de *la preuve*, comme principe de droit, fut le plus souvent invoquée pour classer ou rejeter des recours, fondés en fait, mais non étayés ou seulement appuyés de témoignages toujours discutables. Mais

---

<sup>4</sup> : Les recours en annulation devaient être déposés au greffe du Tribunal administratif dans les cinq jours suivants l'élection, dûment motivés par des pièces arguant des allégations du (ou des) requérant(s). Le Conseil du Contentieux administratif se réunissait en jugement de première instance au courant du mois suivant pour décider de la recevabilité en la forme du recours, et du jugement quant au fond. L'une ou l'autre des parties concernées avait alors la possibilité de déférer le jugement devant le Conseil d'Etat, en France, qui en général rendait sa décision au cours de l'année suivante.

ces "preuves" étaient, en l'espèce, le plus souvent impossibles à produire postérieurement aux faits. Il eût fallu que le délit électoral fût constaté par un représentant de l'autorité au moment de son déroulement. Si bien que dans la pratique, le code opérationnel, le "savoir-faire électoral" l'emporte sur la lettre de la législation de l'élection.

En outre, comme le fait remarquer judicieusement Alain Garrigou, trop accuser les candidats de corruption revenait à reconnaître que l'électeur-citoyen était corrompible<sup>5</sup>. L'autorité administrative républicaine ne souhaitait pas instiller le doute sur la conscience civique et la capacité électorale du peuple des citoyens. L'équivoque était de nature à fragiliser le principe démocratique en versant de l'eau au moulin des détracteurs du Suffrage Universel, à une époque où le principe est encore loin de faire l'unanimité de la nation<sup>6</sup>.

La règle s'élabore donc mais "*la norme*" en matière électorale n'est pas fixée, au plan national. La déviance dans les pratiques électorales en France est encore courante à cette époque. Cela explique pour une part certains jugements sibyllins du Conseil du contentieux de Guadeloupe, et du Conseil d'Etat, qui ont tendance à interpréter de façon permissives certaines pratiques et à admettre des irrégularités manifestes, dès lors qu'elles n'auraient pas été de nature à bouleverser le résultat.

Aussi, les jugements rendus suivent-ils les aléas des conditions générales de l'élection; on ne peut toutefois assimiler un jugement en annulation à la sanction d'une irrégularité constatée; non plus que son contraire, le rejet du recours en annulation, ne vaut absolution de toute suspicion de fraude. Il ressort des décisions de justice que le jugement peut s'interpréter comme suit : au vu des éléments fournis, et en l'absence de preuves formelles de la non sincérité de l'élection, le juge de l'élection a décidé de s'en tenir sinon au respect des formes, en tout cas à celui de la majorité sortie des urnes. Le principe de droit de la présomption d'innocence appliqué à l'élection profite en général au fraudeur habile au détriment de son adversaire minoritaire, ou simplement moins "débrouillard". Cet état de fait rend particulièrement difficile l'établissement d'une liste exhaustive distinguant les motifs objectifs donnant lieu à annulation de ceux donnant lieu à rejet. Les mêmes griefs, dans des circonstances absolument similaires produisent des décisions opposées.

<sup>5</sup> : Cf; Alain Garrigou. *Le vote et la vertu* (...) (op.cit) *passim*.

<sup>6</sup> : Cf; Claude Nicolet. (op.cit).

*Le grief et la norme.*

On peut cependant dresser une liste indicative des principaux griefs sur lesquels reposent généralement les recours en annulation. La liste, de ces irrégularités, supposées ou attestées, est longue. Nous avons relevé, sans préjuger de la validité des allégations avancées, les griefs le plus fréquemment opposés à l'élection :

Type de griefs	Allégations formulées le plus fréquemment (détails)
1°) Griefs portant sur les conditions de la préparation de l'élection	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non sincérité de la liste électorale : radiation ou addition injustifiée d'électeurs sur la liste électorale, traces de grattages, ratures et surcharges.</li> <li>- Non similitude des différents exemplaires de la liste.</li> <li>- Refus de communication de la liste électorale aux candidats adverses.               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Distribution tardive des cartes électorales.</li> <li>- Distribution sélective des cartes électorales.</li> </ul> </li> <li>- Distribution des cartes électorales dans l'enceinte du bureau du vote.</li> <li>- Non publicité de l'élection ou des lieux du vote.</li> </ul>
2°) Griefs portant sur la constitution du bureau électoral.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau constitué autoritairement par le maire.</li> <li>- Bureau déjà constitué à l'ouverture des portes.</li> <li>- Bureau n'étant pas constitué des électeurs les plus âgés et les plus jeunes des électeurs présents.</li> <li>- Bureau composé d'électeurs illettrés.</li> </ul>
3°) Griefs portant sur les conditions générales du scrutin.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transportation d'électeurs sur les lieux du vote.</li> <li>- Colportage de rumeurs politiques portant préjudice aux candidats adverses.               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Distribution d'alcool et d'argent aux électeurs (par géreurs, contremaîtres, usiniers ou maire).</li> </ul> </li> <li>- Pressions physiques, menaces de licenciement, menaces de coups et coups sur les électeurs.</li> <li>- Présence ou (et) ingérence de la gendarmerie dans le scrutin.</li> <li>- Non transparence du déroulement du vote : impossibilité de stationnement dans la salle de vote, entrée et vote un par un, fermeture des portes et fenêtres, évacuation de la</li> </ul>

	<p>salle pendant le vote.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intimidations, désordres, cris, troubles divers.</li> </ul>
4°) Griefs portant sur la conduite des opérations électorales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non respect de l'heure d'ouverture du scrutin.</li> <li>- Urne pleine avant le début des opérations de vote.</li> <li>- Palpation, ouverture des bulletins, manoeuvres d'intimidation des électeurs par le président du bureau.</li> <li>- Présidence du bureau assurée par tiers incompétent.</li> <li>- Abandon du poste de la présidence des opérations de vote en cours de scrutin</li> <li>- Vote d'électeurs non inscrits sur la liste électorale ou frappés d'incapacité électorale.</li> <li>- Impossibilité de circulation autour de la table de vote. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Refus d'inscrire les protestations au P.V.</li> </ul> </li> <li>- Réquisition non motivée à gendarmerie pour évacuation de la salle. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non scellement de l'urne.</li> </ul> </li> <li>- Substitution de bulletins au moment de l'introduction dans l'urne. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non -respect de l'heure de clôture du scrutin.</li> </ul> </li> </ul>
4°) Griefs portant sur le dépouillement, le comptage des suffrages et la proclamation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduction frauduleuse de paquets de bulletins au moment du dépouillement.</li> <li>- Total des bulletins trouvés dans l'urne non conforme à la liste d'émargement. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non transparence au moment du dépouillement par soustraction de l'urne à la vue des électeurs (évacuation, fermeture de la salle, transport de l'urne avant ouverture).</li> <li>- Enlèvement, destruction, (ou tentatives) de l'urne.</li> <li>- Enlèvement, destruction, (ou tentatives), de la liste d'émargement.</li> </ul> </li> <li>- Bagarres et désordres avec bris d'urnes et éparpillement des bulletins. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non dépouillement des suffrages après la clôture.</li> </ul> </li> <li>-Transportation de l'urne dans des conditions douteuses.</li> </ul>
5°) Griefs portant sur l'éligibilité des adversaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inéligibilité en raison de la non-inscription du candidat sur les listes électorales du lieu.</li> <li>- Inéligibilité en raison d'une condamnation pénale. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inéligibilité en raison de l'âge du candidat.</li> <li>- Inéligibilité en raison d'un lien familial.</li> </ul> </li> </ul>

	- Inéligibilité en raison d'une incompatibilité professionnelle. - Inéligibilité en raison de l'illétrisme de l'élu.
--	---

TABLEAU DES PRINCIPAUX GRIEFS RELEVÉS DANS LES RECOURS EN ANNULATION D'APRÈS LES JUGEMENTS ET DOSSIERS EN CONTENTIEUX ÉLECTORAUX<sup>7</sup>

De cette longue liste de griefs, seuls quelques-uns, d'après les affaires de la période 1892 - 1914, ne donnent jamais, ou presque jamais, lieu à annulation : il s'agit de ceux portant sur la distribution des cartes électorales, sur les conditions de la constitution du bureau électoral, sur les accompagnements et transports d'électeurs, sur la présence dans la salle, ou aux abords de la salle de vote, de forces de gendarmerie et la transportation de l'urne par les gendarmes. Tous les autres griefs, d'après les jugements dépouillés, peuvent faire l'objet d'appréciation les plus diverses. On distingue assez bien toutefois certains motifs, plus sensibles, motivant l'annulation. Ce sont les cas de non-sincérité de la liste électorale, certains faits aggravants, dûment attestés, de tentatives de corruption des électeurs (distribution d'alcool et d'argent), certaines irrégularités graves survenues dans la conduite, le déroulement et le dépouillement des opérations électorales, ainsi que certains cas d'inéligibilité des proclamés.

Les attendus et jugements sont toutefois surprenants. Le flou juridique des textes se reflète à l'évidence dans nombre de décisions. Ainsi, le Conseil du contentieux administratif de la Guadeloupe rejetait-il un recours en annulation arguant de l'inéligibilité de Louis Maurice Henet, pour raison de non-inscription sur les listes électorales du Lamentin à la date de l'élection cantonale du 4 mars 1900, par les considérants suivants :

Considérant que le sieur Louis Maurice Henet, qui ne prétend pas être inscrit au rôle des contributions directes de la colonie affirme que, à la date de l'élection, il était inscrit sur la liste électorale de la commune de Pointe-à-Pitre, en préparation à cette date.

Considérant que son inscription ne saurait être concluante, la liste dont il s'agit ne devant avoir de valeur légale qu'après sa clôture définitive fixée par la loi au 31 mars.

Qu'il échet de rechercher si un candidat pour être éligible doit ou non être inscrit sur une liste électorale. (Souligné par nous, J-P S.)

Considérant que cette condition n'est pas exprimée dans le paragraphe 2 de l'article 14 du décret du 3 juillet 1848 lequel exige seulement que le candidat soit électeur, c'est-à-dire qu'il ait, à la date de l'élection, la jouissance de ses droits électoraux, la capacité électorale, laquelle est indépendante de toute inscription sur une liste électorale quelconque. (Souligné par nous, J-P S.)

<sup>7</sup> : Sources : d'après ADG; JOG; années référencées / Fonds incendie 1955; Dossiers contentieux électoraux / CAOM,; Série Affaires politiques -

Que le sieur Louis Maurice Hennet était donc éligible à la date de l'élection attaquée.  
(...)<sup>8</sup>

Dans sa décision en date du 22 mars 1901, le Conseil d'Etat, saisi de l'affaire, annule, -sans pour autant remettre en cause l'élection de Louis Maurice, - l'arrêté du Conseil du contentieux de la Guadeloupe, non pas en raison de la non-inscription de l'élu sur aucune liste électorale, mais pour un motif de pure forme, ayant trait à la non-vérification par le Conseil du contentieux de la réalité de la résidence du candidat contesté. Au sujet du point litigieux, le Conseil d'Etat paraît avoir été confronté au même vide juridique que le tribunal local :

Considérant que l'article 14, § 2 du décret du 3 juillet 1848, rendu applicable à la Guadeloupe par le décret du 3 décembre 1870, sont éligibles au Conseil général les électeurs âgés de 25 ans au moins, domiciliés dans la colonie et les citoyens ayant atteint le même âge, qui sans y être domiciliés, y paient une contribution directe; que la qualité d'électeur qui confère à celui auquel appartient le droit de réclamer son inscription sur une liste électorale est indépendante du fait même de cette inscription. (...) (*Souligné par nous, J-P S.*)<sup>9</sup>

Ainsi, dans ce cas majeur d'annulation, le candidat Louis Maurice, non-électeur puisque reconnu non-inscrit au jour du scrutin, voyait son élection par deux fois validée par les juridictions de l'élection<sup>10</sup>.

Mais le plus souvent, c'est le juge de l'élection, Conseil du contentieux ou Conseil d'Etat, qui se réserve le droit, par de subtils *distinguo*, assez peu objectifs, de trancher entre l'irrégularité de procédure sans conséquence majeure, l'irrégularité prêtant à conséquences, l'intention frauduleuse et la fraude avérée. Le jugement dans ce cas, au vu des décisions rendues, est souvent entaché de subjectivité, sinon de parti pris politique.

Le Conseil du contentieux est en effet composé de hauts-fonctionnaires coloniaux et de notables locaux<sup>11</sup>. Tous ses membres sont très proches des personnalités politiques et sont souvent fortement impliqués dans la politique locale. Le Conseil d'Etat, pour sa part, ne rend ses décisions que sur dossiers comportant les recours initiaux et les pièces

<sup>8</sup> : "Décision du Conseil en contentieux - séance du 2 avril 1900" (Source : ADG, JOG; année 1900)

<sup>9</sup> : "Conseil d'Etat; décision du 22 mars 1901" (Source : ADG, JOG; année 1901)

<sup>10</sup> : Signalons, pour l'histoire, qu'à la date du jugement du Conseil d'Etat, Louis Maurice avait déjà quitté la Guadeloupe et remis sa démission de conseiller général. La décision était de fait caduque, ce qui ne lui ôte pas sa valeur juridique.

<sup>11</sup> : Les Conseils du contentieux sont présidés par le Secrétaire Général du Gouvernement, et se composent du Procureur général, des deux conseillers privés (nommés) du Gouvernement, auxquels sont adjoints un ou deux membres de la magistrature locale (conseillers à la cour d'appel) ainsi que un ou deux hauts fonctionnaires en poste dans la colonie (chefs des services administratifs, commissaires du gouvernement).

adjointes, les jugements de première instance, mais également l'avis motivé émanant du Ministère des colonies, lequel établit ses conclusions sur la base d'un rapport politique du Gouverneur qui ainsi recommande au juge en dernière instance de l'élection une décision conforme à son analyse de la situation politique de la colonie et des conséquences prévisibles d'une annulation (ou d'une confirmation) de l'élection contestée<sup>12</sup>. Concernant les dossiers complets de recours en annulation devant le Conseil d'Etat que nous avons pu consulter, nous n'avons guère relevé de décisions de la haute juridiction allant à l'encontre des recommandations des gouverneurs. Il apparaît toutefois, au vu des jugements du Conseil d'Etat, qu'ils peuvent parfois contredire certains arrêtés du Conseil du contentieux, soit pour vice de procédure, soit au fond.

D'une façon générale, le Conseil d'Etat semble avoir été moins partisan que le Conseil du contentieux. Ce dernier en effet, rend des décisions généralement conformes aux inclinations politiques de l'Administration. Cela se vérifie tout particulièrement entre 1904 et 1910, période durant laquelle les arrêtés du Conseil du contentieux tendent systématiquement à favoriser les candidats partisans de l'Entente, soit en déboutant leurs adversaires de leurs demandes en annulation, soit en annulant leur élection, pour des raisons pouvant raisonnablement paraître fort légères, eu égard à la gravité de certaines irrégularités courantes non sanctionnées. Ces jugements en annulation procèdent d'une lecture particulièrement inquisitrice des opérations électorales et sont visiblement entachés de parti-pris, la norme étant soudain requise. Citons entre autres, ce jugement d'annulation des opérations électorales aux municipales de mai 1904, dans la commune de Vieux-Habitants, tenue par un maire réachiste au vu de ces deux seuls griefs du premier tour :

*Sur le grief tiré de ce que certains candidats auraient exercé une pression sur les électeurs:*

Considérant qu'il résulte de l'information que l'électeur Justin Macharès, dit Alcide, n°760 de la liste électorale, s'étant présenté à l'urne, 1er bureau section *Beau Soleil* remit son bulletin au président Césarón, qui l'accepta, que bien que l'identité de cet électeur fut certaine ou facile à contrôler et son vote acquis, le président, se ravisant crut devoir surseoir à l'introduction de ce bulletin dans l'urne et, sans consulter le bureau envoya le susdit sieur Macharès à la recherche de sa carte électorale; que pendant l'absence de Macharès, son bulletin fut déposé entre les mains de l'un des assesseurs, et qu'à son retour, le candidat Labique, s'étant opposé à l'admission du bulletin susdit, sous prétexte que l'assesseur lui en avait substitué un autre, le président, toujours sans consulter le bureau, rendit le bulletin à l'électeur Macharès, que celui-ci,

<sup>12</sup> : Le principe est institué dans l'article 50 de la loi du 5 avril 1884 et l'instruction ministérielle du 30 octobre 1900.

déjà intimidé par l'intervention de Labique lequel, entre temps, l'avait sollicité de voter avec un bulletin de sa liste, se retira sans avoir pu exprimer son suffrage; que de tels agissements constituent de véritables manoeuvres et des faits de pression de nature à entraver la liberté du vote et à porter atteinte à la liberté du scrutin.

*Sur le grief tiré de ce que le dépouillement serait entaché d'irrégularités :*

Considérant qu'il résulte de l'information et notamment des pièces versées au dossier, que le procès-verbal de la première section n'indique ni le jour ni l'heure de la clôture; qu'il mentionne 408 votants, alors que la liste d'émargements en accuse 409 pour 407 bulletins trouvés dans l'urne; que le dépouillement dans le 2ème bureau, ayant duré seize heures, temps manifestement hors de proportion avec le travail à effectuer, soit le dépouillement de 187 bulletins, et bien propre à compromettre la permanence du contrôle, ce qui, d'ailleurs, s'est produit; que les chiffres portés aux procès-verbaux sont en désaccord avec les listes d'émargement, qu'au recensement général, le chiffre des votants de la première section est fixé à 187 tandis qu'il n'est que de 185 au procès-verbal particulier de la section, et même seulement de 184, vérification faite sur les émargements, qu'un bulletin blanc signalé au procès-verbal de la deuxième section n'est pas annexé; que de telles irrégularités jointes au désaccord qui a régné entre les scrutateurs sont de nature à compromettre le résultat du scrutin et à porter atteinte à sa sincérité eu égard au faible écart qui existe entre la liste élue et celle qui a échoué soit moins de 22 voix sur près de 600 votants, eu égard encore à ce que deux assesseurs du premier bureau ont refusé de signer le procès-verbal contenant proclamation des élus, en raison de la façon déplorable dont le dépouillement a été effectué. (Cf, Cons. d'Etat, 13 février 1885, 26 janvier 1889, 24 juin 1893).

Par ces motifs, et sans qu'il soit nécessaire d'examiner les autres griefs,

Décide :

Les opérations électorales qui ont eu lieu le 1er tour et le 8 mai pour le 2e tour (celle-ci par voie de conséquence), dans la commune des Vieux-Habitants, *sont annulées*.<sup>13</sup>

Ainsi, le jugement n'est pas la garantie absolue de la chose justement jugée. Inversement, bien des irrégularités semblent échapper aux rigueurs du jugement. C'est ainsi que nous avons dépouillé l'ensemble des procès-verbaux recensant les votes des bureaux lors des élections, réputées calmes et régulières, de 1914. Nous y avons constaté plusieurs irrégularités résumées dans le tableau ci-après :

Irrégularités dans la rédaction des P.V.	Communes concernées	Anomalies et Incidents divers signalés dans les P.V.
1°) Défaut de mention du chiffre des inscrits	Basse-Terre, Gourbeyre, Vieux-Fort, Vieux-Habitants, Pointe-Noire, Bouillante, Trois-Rivières, Petit-Bourg, Sainte-Rose	

<sup>13</sup> : "Décision du Conseil du contentieux- séance du 30 juin 1904" (Source : ADG; JOG; année 1904).

2°) Non-correspondance du chiffre des émargés et du nombre de bulletins trouvés dans l'urne.	Basse-Terre, Gourbeyre, Vieux-Habitants, Pointe-Noire, Bouillante, Capesterre (MG), Moule, Ste-Anne,	
	Vieux-Habitants	Liste électorale déchirée. Nombre d'émargements non - constaté
3°) Totaux suspects	- Grand-Bourg  - Saint-Louis	Altercation avec Jean-François suspension du vote et évacuation de la salle. Les délégués de Jean-François refusent de signer les P. V.
	Sainte-Anne	5 personnes dont les délégués administratifs ont voté sans être inscrits sur la liste.
5°) Pas de mention des blancs et nuls, ratures, chiffres illisibles.	Morne-à-l'eau	
4°) P.V très incomplets	Gosier	
	Petit-Bourg	Procuration incomplète refusée à un électeur "vu son état d'esprit"

Source : établi d'après "Elections législatives 1914"; CARAN; Cart-7175

Bien qu'il y eût des incidents assez sérieux à Marie-Galante et à Vieux-Habitants, et des irrégularités de forme dans la plupart des autres communes, l'élection législative de 1914 ne fut pas vraiment contestée et passe pour avoir été l'élection la plus régulière de toute la période.

Ainsi, la persistance de multiples petites anomalies ordinaires, révèle combien l'irrégularité pénétrait les moeurs électorales. Insensiblement, la culture politique intégrait la fraude comme donnée ordinaire de l'élection.

Le clocher des fraudes et irrégularités se situe entre les années 1904 et 1910 durant lesquelles la Guadeloupe connaît un taux affolant d'annulations suite à fraudes ou à incidents et sombre dans des situations ubuesques (cf; tableaux *supra*).

Citons, entre autres cas, celui de la petite commune de Terre-de-haut des Saintes, "île sans sucre"<sup>14</sup> où vit une communauté de pêcheurs, en marge du système socio-économique de la colonie. Cette petite communauté relativement homogène du point de vue socio-ethnique, et qui ne comptait que quelques dizaines d'électeurs inscrits issus d'un petit noyau de familles seulement, ne vivra pas moins de quatre élections municipales en l'espace de quelques mois, entre 1908 et 1909, du fait de trois annulations successives par les juges de l'élection !!

Cette situation, signe évident d'un dysfonctionnement dans l'organisation politique et administrative de la colonie avait fini par émouvoir les autorités de la République. La nomination du Gouverneur Cor en 1909 s'inscrit dans une tentative d'assainissement des mœurs politiques. Le nouveau Gouverneur, à peine arrivé, et semblant désireux de rompre avec la pratique de l'ingérence administrative et la complaisance politique de ses prédécesseurs, publiait au Journal Officiel de la colonie, deux lettres circulaires en direction des fonctionnaires et des maires. Dans la première, il dénonçait les sollicitations dont il avait été, sitôt son arrivée, l'objet, et affirmait que, sous son administration, *"le personnel ... ne devra attendre l'amélioration de sa situation que de son travail, des notes et propositions de ses chefs"*<sup>15</sup>. Dans la seconde, destiné aux maires, il procédait au constat suivant :

Dix-huit élections de mai 1908 pour les 34 communes qui composent la Guadeloupe ont été en effet déferées au Conseil du Contentieux administratif de la colonie et portées ensuite devant le Conseil d'Etat qui en a annulé un certain nombre. Si la même proportion de pourvois s'était produite en France pour les 36.000 communes qui ont procédé en même temps que la Guadeloupe à l'élection de leurs conseillers municipaux, ce serait plus de 18.000 pourvois qu'aurait à juger le Conseil d'Etat.

Vous estimerez comme moi que ces nombreuses protestations contre les opérations électorales, protestations trop souvent justifiées puisqu'elles ont été suivies d'effet ne peuvent que jeter un discrédit sur les mœurs politiques de ce pays. Il y a donc là une situation qu'il importe de faire cesser (...)<sup>16</sup>

Suivait une longue énumération de mesures impératives destinées à garantir la sincérité des opérations électorales, instaurant entre autres la pratique du "délégué de l'Administration". Ces bonnes intentions ne résistèrent pas longtemps aux dures réalités

<sup>14</sup> : L'expression est de J-L Bonniol. Cf; Jean-Luc Bonniol. Terre-de- haut des Saintes; une île sans sucre. Paris, Editions Caribéennes, 1979.

<sup>15</sup> : *"Le Gouverneur de la Guadeloupe et Dépendances à MM. les Chefs d'administration et de service"*, 31 mars 1909; (Source : ADG; JOG; année 1909)

<sup>16</sup> : *"Circulaire aux maires de communes qui ont à procéder à de nouvelles élections"*, 31 mars 1909 (Source : ibidem)

de la confrontation électorale. A la suite des élections partielles d'avril 1909, où à Vieux-Habitants, les opérations électorales dégénèrent malgré la présence de deux fonctionnaires représentants de l'Administration, le Gouverneur Cor rapportait toutes ses mesures d'assainissement électoral<sup>17</sup>. Les élections de l'année suivante 1910, qui virent le scandale électoral des législatives<sup>18</sup> confirmait l'inanité des dispositions prises.

Il faut attendre l'administration du Gouverneur Peuvergne en 1911-1912 pour noter une amélioration relative du climat électoral. Dans son rapport au Ministre des colonies en date du 14 juin 1912, il parle comme d'une grande victoire la tenue relativement calme des élections des derniers mois. L'appréciation du Gouverneur est, dans le fond et dans sa forme, tout à fait remarquable :

Vous remarquerez Monsieur le Ministre (...) sur 7 élections partielles, deux seulement ont été réalisées au premier tour de scrutin et que cinq ont donné lieu à un deuxième tour. Le fait même de ces ballottages dans un pays où d'habitude, les élections étaient enlevées au premier tour par des procédés que je n'ai pas à rappeler, indique une amélioration appréciable des moeurs électorales.

Vous retrouverez la persistance de ce progrès dans la comparaison entre les élections municipales générales de 1908 et celles de 1912. En 1908, le Conseil du contentieux a eu à statuer sur 38 protestations provenant de 18 communes; en 1912, il est saisi seulement de 15 protestations formulées dans 14 communes.

Pendant ces nombreuses consultations, nous n'avons point eu à déplorer les violences malheureuses qui ont marqué d'autres périodes de la vie publique à la Guadeloupe : quelques échauffourées peu importantes, et en tout cas sans morts d'hommes ni blessures graves, et qui n'ont motivé qu'une intervention pacifique de la gendarmerie se sont seules produites.<sup>19</sup>

Ce constat pour le moins ambigu confirmait tout de même que l'Administration était bien le facteur déterminant du respect ou non du Suffrage Universel.

Ainsi, l'analyse du cours de l'élection confirme cette distinction des "acteurs majeurs de l'élection" que sont le maire et le Gouverneur du "rôle mineur" tenu par l'électeur. En outre, si en effet, le maire, maître d'oeuvre du scrutin, est déterminant quant à la conduite et la régularité des opérations électorales, il aura dépendu des

<sup>17</sup> : Les mesures d'ordre avaient été diversement accueillies. C'est ainsi que *Le Réveil Social* les dénonce ingénument, parce qu'elles n'auraient qu'un seul but : "obliger(aient) nos amis à se retirer de la lutte puisqu'ils perdraient les avantages que possèdent les candidats qui détiennent la mairie". A 16h 35, un incident provoqué par un des candidats dégénère en bagarre généralisée au cours de laquelle les délégués du Gouverneur eux-mêmes sont frappés, les urnes brisées et les bulletins dispersés... Ce sont ces incidents de Vieux-Habitants qui convainquirent le Gouverneur d'annuler ses mesures "pour ne pas mettre en danger la vie de ses subordonnés" (sic). Cf. "Notes diverses au Ministre relatives à des élections à la Guadeloupe" : (Source : CAOM; Série Géo. Gua.; Cart-263 / dos-1597).

<sup>18</sup> : Cf. infra.

<sup>19</sup> : "Rapport politique; de Gouverneur à Ministre, 14 juin 1912" (Source : CAOM; Série Géo. Gua. Cart-173 / dos-1093; *Questions politiques; Rapport Peuvergne (1911-1912)*)

autorités administratives et judiciaires, gouverneurs et juges de l'élection, que l'irrégularité soit ou non absoute : nous sommes ici dans le cadre de la pratique de candidatures soutenues ou combattues par l'Administration, appelée localement pratique de "la candidature officielle", en souvenir de ce qui fut autrefois pratiqué en France, sous le Second Empire.

Ici réside "l'exception coloniale" qui permet également de comprendre les visages particuliers de la violence électorale.

### B - Récit détaillé d'une fraude extraordinaire : les élections législatives de 1910.

Les élections législatives de 1910 furent, sans aucun doute, les opérations les plus truffées d'irrégularités et d'ingérences administratives de l'histoire électorale de la Guadeloupe. Il s'agirait même d'un cas inégalé de déni démocratique qui, à ce titre, touche à l'exemplarité<sup>20</sup>. La documentation, dispersée, mais fort abondante nous a permis de retracer assez précisément le cours et le mécanisme de la fraude<sup>21</sup>.

#### *Le contexte de 1910 : une fraude annoncée.*

De l'année 1910, nous avons précédemment détaillé le cours agité<sup>22</sup>. Rappelons-en le contexte politique à la veille des législatives d'avril. La campagne est ouverte le 30 mars. Les électeurs sont convoqués, alors que la grande grève qui agita tout le pays sucrier en février-mars s'achève à peine; l'émotion causée par les morts de Saint-François et de Capesterre est encore vive; il s'y mêle cependant un sentiment diffus de satisfaction et de force, résultant de la victoire acquise, à l'issue du mouvement collectif des cultivateurs, le premier de cette ampleur de l'histoire de la Guadeloupe. L'électorat, du pays sucrier tout du moins, est donc particulièrement attentif aux hommes et aux

<sup>20</sup> : Il faut attendre les années 1922 -1924 pour assister à une fraude aussi massive dont est victime Boisneuf, puis l'après-guerre, avec l'utilisation de procédés similaires contre Rosan Girard.

<sup>21</sup> : Les détails exposés ci-après ont été reconstitués sur la base des informations contenues dans les dossiers de correspondances relatifs à la législative de 1910, conservés au CAOM, ainsi que grâce au volumineux dossier en annulation déposé par Boisneuf auprès de la Commission de vérification des mandats, conservé aux archives de l'Assemblée nationale (CARAN). Divers documents électoraux conservés aux ADG, ont complété notre information.

<sup>22</sup> : Cf, détails Chapitre VII.

discours se présentant à ses suffrages. En cette année 1910, Légitimus, pris au piège de ses engagements et de ses appuis politiques, est largement discrédité auprès de ceux qui furent autrefois la masse de ses électeurs. Achille René-Boisneuf, est, à cette date, l'homme politique le plus populaire du pays sucrier.

Le Gouverneur Gautret, qui a remplacé Cor, renouvelle le soutien étroit de l'Administration à la politique de l'Entente autour du tandem Gérault-Richard / Légitimus. Dans la première circonscription, le soutien gouvernemental va naturellement à Gérault-Richard. Le député socialiste-indépendant a acquis depuis 1906 le soutien de la majorité des édiles de la Basse-Terre; il est le garant de la politique d'entente et l'a confirmé lors de la grève en condamnant très fermement le mouvement; enfin il ne semble pas devoir être inquiété par ses adversaires : le fils de feu Gerville-Réache qui se propose aux suffrages est quasiment inconnu et sans soutien en Guadeloupe; Béville, le représentant du réachisme moribond n'a d'autre discours que l'évocation pieuse du souvenir du député défunt et, s'il faut en croire le Gouverneur, aurait été "lâché" par les gens de son camp, comme Vignes et Dorval, ralliés à Gérault-Richard<sup>23</sup>. Gratien Candace, le quatrième candidat représente, pour l'Administration, l'inconnue du scrutin. C'est un nègre "bon teint", nouveau venu dans le monde politique; on ne connaît pas très bien ses idées. Gautret note que son programme comporte de "vagues formules de socialisme théorique"<sup>24</sup>, que sa nuance politique est "inconnue", mais s'inquiète de son discours raciologique, de sa propension à ne vouloir s'adresser qu'aux "noirs" et à mettre en avant ses origines ethnique et sociales. A cette date, les rapports gubernatoriaux disent de lui qu'il donne dans "la politique de race."

Dans la deuxième circonscription, le soutien de l'Administration est, pour raison politique supérieure, tout acquis à Légitimus. Soutien sans grands états d'âme semble-t-il, puisque accordé à ce dernier bien qu'il soit sous le coup de diverses inculpations. Mais l'ancien leader n'est plus à cette date un danger potentiel; fragilisé, il ne peut imposer ses vues à ses alliés de l'Administration comme naguère. En revanche, bien que largement discrédité après son attitude dans la grève, il est encore malgré tout une figure emblématique pour bien des cultivateurs noirs. Ses premières années lui ont valu un

<sup>23</sup> : Cf, "*Rapport du Gouverneur Gautret sur la campagne électorale de 1910*" (Source : CAOM; Série Géo. Gua.; *Législatives 1910; Campagne, validation* Cart.261 / dos. 1580)

<sup>24</sup> : *ibidem*.

dernier carré d'indéfectibles partisans que Gautret qualifie en la circonstance de "partisans de l'ordre et de la paix"<sup>25</sup>.

Tous les facteurs coïncident donc, après l'événement marquant de la grande grève sucrière de février - mars, pour faire de la deuxième circonscription, le point de focalisation des tensions habituelles des campagnes politiques, et d'Achille René-Boisneuf, ce "soi-disant radical"<sup>26</sup>, le candidat à abattre. Le climat de violence est en tout cas suffisamment lourd pour déterminer le Gouverneur à l'ouverture de la campagne, à lancer un appel solennel aux électeurs. La circulaire, extrêmement ferme, outre les invitations à la régularité et à la modération traditionnellement prodiguées pour conjurer les incidents, visait à décourager tout recours à la violence et à désamorcer toute idée d'une légitimité de la violence populaire, en évoquant, de façon explicite, le droit des forces de l'ordre à faire usage de leurs armes. Sous l'apparence d'une déclaration générale, la circulaire s'adressait très nettement aux électeurs boisneuvistes :

L'Administration a le devoir de faire connaître aux électeurs mal conseillés, ou insuffisamment renseignés, les dangers auxquels ils s'exposeraient en obéissant aux ordres qui leur seraient donnés par de mauvais citoyens. Tout le monde connaît la pondération, le sang-froid des gendarmes et de leurs chefs, ceux-ci seront chargés le cas échéant, appuyés par la troupe et les marins, de disperser tout attroupement, et, sur réquisition des présidents de bureaux, de permettre aux électeurs d'exercer leur droit de vote et de contrôle.

Si, cependant, les bandes d'émeutiers, en rébellion contre la loi et ses agents, persistaient à vouloir user de violence et entendaient s'opposer, les armes à la main, au libre fonctionnement du suffrage universel, force devra rester à la loi. (*Souligné dans le texte.*)

Les appels au calme seront d'abord prodigués; des paroles de paix, de conciliation, d'union entre les citoyens d'une même petite patrie seront d'abord adressées aux assaillants, (...). Tout sera tenté en vue d'éviter à tout prix, par tous les moyens qu'une goutte de sang soit répandue.

Mais il est bien entendu que, quelque pénible, quelque douloureuse que soit la tâche de l'Administration, la loi sera obéie. On vous a dit et répété que les gendarmes ne tiraient jamais. Ils se servent de tous les moyens dont ils disposent avant d'user de leurs armes. Ils ne tirent jamais les premiers et n'emploient leurs revolvers ou leurs fusils, qu'à la dernière extrémité (...) lorsque l'heure est venue de savoir si les bons citoyens respectueux des lois et des autorités chargées de leur exécution doivent céder la place à des bandes d'émeutiers, lorsqu'enfin l'anarchie menace de se substituer à la légalité. (*Souligné dans le texte.*)

Malgré, ou à cause, de ces intentions manifestes de ne pas ménager les contrevenants à l'élection, la campagne elle-même se déroule sans grands incidents. Les archives en ont conservé assez peu de traces. En Grande-Terre, nous en avons quelque

<sup>25</sup> : *ibidem.*

<sup>26</sup> : "Déclaration des candidatures: dépêche Gouverneur à Ministre - 5 mars 1910-" (Source : CAOM; Série Géo. Gua.; *Législatives 1910; Rapports dépouillement et résultats scrutin;* Cart.261 / dos. 1579)

idée, par les échos qu'en donne *Le Libéral*<sup>27</sup> d'une campagne passionnée, triomphale, mais apparemment sans violences notables. Les correspondances officielles, qui ne mentionnent que les faits remarquables et ne donnent que la tonalité générale de la campagne, nous apprennent peu de choses sur la première circonscription : Gérault-Richard accueilli à son arrivée en Guadeloupe par trois mille six cents personnes recueillerait partout la sympathie, quoique l'on signale le 20 avril la présence d'une bombe placée contre sa porte<sup>28</sup>.

### *Une journée de vote.*

C'est le 24 avril, jour du scrutin, que la tension est à son comble, surtout dans la deuxième circonscription où de toute évidence la réélection de Légitimus est loin d'être assurée. Les boisneuvistes, organisés en comités électoraux communaux, maintiennent une forte mobilisation sur le terrain et se heurtent dès l'ouverture des bureaux presque partout à ceux qui tiennent les urnes des communes du pays sucrier<sup>29</sup>.

A Moule, où Boisneuf tient un véritable quartier-général, de vives altercations opposent ses partisans emmenés par ses hommes-relais, Agastin Pierçin et Tournarel au maire socialiste Marc-François : les boisneuvistes accusent le maire d'avoir bourré les urnes de 800 bulletins avant le début du scrutin; Tournarel, qui portait sur lui un revolver, le brandit à la face du maire en le menaçant de lui brûler la cervelle séance tenante<sup>30</sup>. L'autre en prendra plus tard prétexte pour affirmer que le climat de peur instauré par les boisneuvistes avait effrayé de nombreux électeurs qui s'en étaient retournés sans voter<sup>31</sup>.

A Saint-François, les opérations de vote sont suspendues entre douze heures et treize heures par le bureau électoral. Les électeurs boisneuvistes, redoutant une manoeuvre protestent si fort que les membres du bureau craignant pour leur vie, abandonnent le local électoral et se réfugient dans les locaux de la gendarmerie. On

<sup>27</sup> : Cf, Chapitre VII.

<sup>28</sup> : "*Rapport du Gouverneur Gautret sur la campagne électorale de 1910*" (op.cit.)

<sup>29</sup> : Nous considérerons ici seulement le détail des problèmes intervenus dans la deuxième circonscription.

<sup>30</sup> : "*Lettre de Marc-François, maire du Moule au Procureur de la République; 29 avril 1910*" (Source : CARAN; *Election législative de 1910*; Cart. 7239)

<sup>31</sup> : *ibidem*.

signale également des interruptions de vote et des affrontements dans les bureaux de vote du Gosier, Lamentin, Baie-Mahault et Vieux-Bourg<sup>32</sup> (Morne-à-l'eau).

A l'Anse-Bertrand, le scrutin ne parvient pas à son terme : la salle est gardée par la gendarmerie; les électeurs appelés un à un à l'intérieur de la pièce ne peuvent exercer de contrôle sur les opérations. Les partisans boisneuvistes majoritaires sur place, redoutent la fraude. Inquiets, ils se massent et forcent les portes : l'urne en bois est fracassée et les bulletins éparpillés<sup>33</sup>.

A Sainte-Geneviève, section de vote de la commune de Petit-Canal, située en plein terroir sucrier de l'usine Duval, tout est calme mais le vote est interrompu et le bureau électoral fermé en plein scrutin sur ordre télégraphié du Gouverneur. Dans le dossier en annulation présenté par Boisneuf à la Chambre, nous trouvons l'explication de cette décision surprenante : Le 13 avril, le maire boisneuviste de Petit-Canal, Octave Cirany, avait demandé au Gouverneur de réinstaurer pour ces élections la section de vote du hameau de Sainte-Geneviève qui existait naguère. La requête était appuyée de quarante-vingt dix signatures d'électeurs du hameau et des environs arguant de la distance (12 kms) avec le bourg. Cette demande, tout-à-fait légale, n'était pas non plus une requête ingénue : les hameaux qui entourent Sainte-Geneviève avaient été parmi les hauts-lieux de la grève de février-mars et comptaient parmi les principaux fiefs boisneuvistes. Le Gouverneur avait laissé la demande sans réponse; mais, par lettre en date du 19 avril, il notifiait au maire, le nom du délégué de l'administration chargé de contrôler la légalité des opérations électorales du ... "bureau de Sainte-Geneviève", toujours sans confirmer explicitement par ailleurs, comme le voulait l'usage, la notification des lieux de l'élection sur le territoire de Petit-Canal. Le jour même de la réception du message, soit cinq jours avant le scrutin, constatant l'absence de notification officielle, Cirany télégraphiait derechef au Gouverneur pour lui demander la confirmation de l'arrêté rétablissant le bureau de section de Sainte-Geneviève, sans obtenir davantage de réponse. Le scrutin est donc ouvert à Petit-Canal depuis le matin, dans deux bureaux, l'un sis au bourg et l'autre

<sup>32</sup> : A Morne-à-l'eau, commune socialiste, la population avait cependant basculé pour Boisneuf. Cependant, dans ce bureau de la section de Vieux-Bourg, dont l'urne avait échappé à la surveillance des électeurs, pendant l'interruption de vote, le résultat sorti de l'urne était singulièrement différent des résultats des deux autres bureaux de la même commune. Boisneuf y obtenait 16 suffrages contre 284 à Légitimus, alors que dans le premier bureau (bourg) il totalisait 542 suffrages contre 77 à Légitimus, et au deuxième bureau (Jabrun), 209 voix contre 88 à Légitimus.

<sup>33</sup> : "Lettre d'A R-B à M. le Président et MM. Les membres de la Chambre des Députés; 30 mai 1910" (Source : CARAN ; *Election législative 1910 op. cit.*)

au hameau Sainte-Genève. A 13h.10, Cirany télégraphie de nouveau à Basse-Terre pour informer le Gouverneur du fonctionnement normal du bureau. A 15h 55, il reçoit du chef-lieu l'ordre de procéder à la fermeture immédiate du bureau "illégalement ouvert" sous peine d'annulation du scrutin de toute la commune. Le maire s'exécute mais relève, à la fermeture, le nombre des votants et les suffrages déjà exprimés qui, dépouillés, donnent la quasi-totalité des 140 bulletins trouvés dans l'urne à Boisneuf<sup>34</sup> : Ils seront refusés dans le recensement général des votes de la commune de Petit-Canal, par la commission de recensement général des votes qui ne comptabilisera que les suffrages du bureau du bourg<sup>35</sup>.

Si la journée électorale du 24 avril, s'achevait sans effusion de sang dans la circonscription, plusieurs bureaux recenseurs communaux ne peuvent proclamer les résultats : celui de l'Anse-Bertrand, ainsi que les bureaux de sections de *La Rosière* (Lamentin) et de *Port-Blanc* (Gosier) où les urnes ont été remises à la gendarmerie par les organisateurs du vote. Selon le rapport Boisneuf, la remise des urnes du bureau de *La Rosière* aux gendarmes n'était justifiée par aucun trouble, la situation étant redevenue normale au moment de la clôture du scrutin.

Au total des urnes dépouillées au soir du 24 avril, malgré les totaux tronqués du fief boisneuviste de Petit-Canal et le résultat douteux de l'urne de Saint-François, dépouillée à la gendarmerie, Boisneuf est majoritaire dans toutes les communes, Saint-François, Désirade et Baie-Mahault<sup>36</sup> exceptées. Il totalise, sans les suffrages des trois urnes transportées à Basse-Terre pour dépouillement en commission de recensement, 5.827 voix contre 4.116 à Légitimus, soit une majorité de plus de 1.700 voix.

S'ouvre alors la seconde phase de l'élection : celle du dépouillement des urnes saisies et de la proclamation officielle des résultats par la Commission de recensement général des votes<sup>37</sup>. Celle-ci, composée de conseillers généraux promus<sup>38</sup> à cette tâche par le Gouverneur Gautret par arrêté du 14 avril 1910 se réunit dans la salle du Conseil

<sup>34</sup> : Sur 140 votants, Boisneuf avait obtenu 132 voix contre 8 à Légitimus. Cf. "*Protestations Boisneuf; 10 juin 1910*" (Source : ibidem)

<sup>35</sup> : Ce qui explique le faible chiffre des votants de Petit-Canal.

<sup>36</sup> : Seul le résultat de Baie-Mahault ne semble pas pouvoir être mis en doute, Légitimus y ayant toujours obtenu des majorités confortables.

<sup>37</sup> : A l'instar de la commission de trois membres nommés au sein des Conseils généraux en France par les préfets pour vérifier les résultats des communes et proclamer les députés.

<sup>38</sup> : Il s'agissait de trois conseillers généraux de l'Entente : Hildebert Bernus, Alexandre Déjean et Drouode Clamy. Cf. "*Elections législatives de 1910; Procès-verbaux du recensement des votes émis dans les collèges électoraux de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre*" (Source : CAOM; Série Géo. Gua. Cart.225 / dos. 1386)

général, à Basse-Terre, le jeudi 28 avril dans l'après-midi, et après dépouillement des trois urnes saisies, proclame Légitimus élu avec un total de 6.734 suffrages contre 6.233 à Boisneuf. On prendra soin d'inscrire au procès-verbal cette observation rituelle : *"Il n'a été formulé aucune observation pendant le cours des opérations électorales du 24 avril 1910"*<sup>39</sup>.

Les trois urnes dépouillées en commission de recensement avaient donné les résultats suivants :

Urnas dépouillées	Inscrits	Votants	Bulletins trouvés dans l'urne	Légitimus	Boisneuf
La Rosière (Lamentin)	?	734	483	452	31
Port-Blanc (Gosier)	?	?	1.054	962	92
Anse-Berland	?	848	848	815	26
Total des 3 bureaux dépouillés			2.385	2.229	149

CHIFFRES RECONSTITUES DU DEPOUILLEMENT EN COMMISSION DE RECENSEMENT DES URNES

SAISIES

(d'après P.V. recensement général des votes & Rapport Boisneuf.)<sup>40</sup>

Ainsi, Boisneuf qui disposait d'une nette majorité, qui aurait du logiquement s'accentuer, vu le nombre de ses partisans dans les bureaux de vote concernés, était, à la proclamation, devancé par Légitimus de cinq cents voix ! ...

*"Le coup de 1910" : Manipulations d'urnes et ingérences administratives.*

C'est le mémoire en annulation de Boisneuf, étayé de nombreuses pièces justificatives, auprès de la commission de vérification des mandats de la Chambre, qui nous éclaire sur ce mystère de la multiplication des suffrages. Il montre de façon incontestable que c'est durant leur séjour de trois jours à l'hôtel du Gouvernement où elles avaient été déposées par la gendarmerie que les listes d'émargement disparurent et

<sup>39</sup> : idem.

<sup>40</sup> : Cf, sources citées.

que le contenu des urnes fut trafiqué<sup>41</sup>. Les preuves rassemblées par Boisneuf étaient accablantes : Ainsi , l'urne de l'Anse-Bertrand avait été complètement brisée lors de l'échauffourée du 24; les bulletins épars, la liste d'émargement arrêtée selon le propre témoignage des gendarmes à 663 électeurs ayant voté, et les morceaux de l'urne démantibulée avaient été fourrés dans un sac scellé sur place avant sa transportation à Basse-Terre. C'est pourtant d'une urne reclusée, entièrement rafistolée et ne comportant pas la liste d'émargements que, le 28 avril, la commission extrayait les 841 bulletins de vote.

Sur le cas de *Port-Blanc*, la liste d'émargement insérée dans la boîte, était arrêtée à 531 votants, selon le témoignage des gendarmes eux-mêmes. Il y fut trouvé 1.054 bulletins. Concernant le bureau de *la Rosière*, Boisneuf produisait, annexé à son mémoire, les noms et signatures individuelles de 200 électeurs qui affirmaient avoir voté pour lui. Il lui était accordé 31 suffrages. Il produisait également des listes nominatives, signées et authentifiées devant huissiers, de centaines de noms d'électeurs du Gosier, de Petit-Canal, d'Anse-Bertrand confirmant par écrit qu'ils s'étaient prononcés sur son nom, ainsi que les témoignages signés obtenus des gendarmes Arthur David et Marius Castey, attestant sur l'honneur de la présence des listes d'émargements et du chiffre des votants au moment de la fermeture des sacs qu'ils avaient convoyés à Basse-Terre<sup>42</sup>. Rien n'y fit ! Achille René-Boisneuf fut débouté de son recours en annulation et la commission de vérification des pouvoirs de la Chambre valida l'élection de *Légitimus*<sup>43</sup>.

Pour comprendre cette décision, il faut se rappeler que les irrégularités n'étaient pas si exceptionnelles en France, à cette même période<sup>44</sup>; toutefois, la fraude intentionnelle quand elle était attestée, faisait l'objet d'une large réprobation et était généralement suivie d'une sanction judiciaire. Mais en matière d'élections coloniales, la

<sup>41</sup> : Cette conclusion ainsi que toutes les précisions qui suivent sont tirées du mémoire cité (Source : CARAN ; *Election législative du 24 avril 1910*; Cart. 7175)

<sup>42</sup> : Ces différents documents annexés au mémoire sont dans le dossier relatif aux élections de 1914, conservé aux Archives de l'Assemblée Nationale (Source : op.cit.)

<sup>43</sup> : L'usage, dans le système français, depuis la Révolution, est qu'en matière d'élections législatives, ce soit la Chambre des députés elle-même qui valide l'élection de ses propres membres. Les élus non contestés siègent d'abord puis examinent le cas de leurs collègues dont l'élection est contestée. Les cas d'invalidations se font plus rares au fur et à mesure que l'on s'avance dans le siècle : on en recense 12 en 1902, 2 en 1906, 1910 et 1914.

<sup>44</sup> : Raymond Huard cite un cas de manipulation des chiffres par la commission de recensement qui cette même année 1910, transforma à Alès la courte victoire du socialiste unifié Cachin en défaite et proclama l'élection du socialiste indépendant Deveze en validant 26 bulletins nuls. Cf; Raymond Huard (op.cit.) p; 308.

prudence habituellement observée des députés à l'égard des contestations<sup>45</sup>, se muait le plus souvent en un laxisme blasé, ou amusé, qui finissait toujours en une absolution des faits frauduleux les plus manifestes quand ils étaient commis aux colonies. Après une courte hésitation devant l'énormité des faits, les députés par 161 voix contre 118 s'étaient finalement rendus aux arguments de Gérault-Richard<sup>46</sup> et avaient entériné la fraude.

*Frustration et ressentiment : les incidents post-électorales d'avril 1910.*

Une très forte tension se maintint dans les semaines qui suivirent l'élection dans la seconde comme dans la première circonscription où de nombreuses irrégularités avaient également entaché le scrutin<sup>47</sup>. Mais c'est dans le pays sucrier que les incidents plus nombreux, frisèrent l'insurrection. En plusieurs points, les électeurs frustrés de Boisneuf tournent leur colère vers les partisans de Légitimus et tous ceux qu'ils rendent responsables (ou complices) de la manipulation électorale : A Pointe-à-Pitre, la maison du maire Fleurot, accusé de complicité est menacée d'être incendiée<sup>48</sup>. Du Gosier, le maire socialiste Saint-Prix Ballet envoie, le 2 mai, un message affolé au Gouverneur l'informant que Boisneuf parcourt les quartiers de la commune en "prêchant la guerre civile", que sa vie et celle de ses conseillers municipaux sont en danger; il lui demande de donner des ordres aux commandants de brigades de gendarmerie "*afin qu'ils puissent*

<sup>45</sup> : On note que les députés répugnaient en général à juger de la validité de l'élection de leurs collègues, les griefs invoqués révélant souvent les faiblesses du système électoral et jetant suspicion sur leur propre élection. Cf; Raymond Huard (op.cit.).

<sup>46</sup> : L'intervention de Gérault-Richard fut sans doute celle qui sauva Légitimus de l'annulation. Le député de la première circonscription avait avancé les arguments suivants : 1°) Que, d'après le procès-verbal de recensement général des votes, il n'avait pas été déposé de contestation 2°) Que si les listes d'émargements ne pouvaient être présentées, c'est qu'elles avaient disparu dans les bagarres. 3°) Que les irrégularités étaient chose banale aux colonies. 4°) Qu'il convenait de valider l'élection afin précisément de ne pas perpétuer plus longtemps le climat de luttes politiques. Cf; Source : CAOM; *Législatives 1910; campagne, validation*; Série Géo Gua. Cart.261 / dos. 1580)

<sup>47</sup> : A Vieux-Fort, des violences empêchèrent le dépouillement; Au bureau du hameau de Schoelcher (Trois-Rivières), le vote fut interrompu et l'urne remise aux gendarmes. Des troubles sérieux eurent lieu également à Saint-Louis de Marie-Galante. Mais les événements les plus graves se déroulèrent le soir après l'élection, dans la commune de Vieux-Habitants : un détachement de gendarmerie pris à partie tire en direction d'un groupe qu'il devine dans la nuit, d'où seraient partis des coups de feu et tue deux personnes dont une femme. Plusieurs jours après, la tension n'était pas retombée puisque un rapport de lieutenant de gendarmerie, en date du 27 avril, signale "*des noirs armés, (qui) incendient les habitations, pillent les propriétés, attaquent les personnes*" (Cf; Source : CAOM; Série Géo. Gua.; *Elections législatives de 1910; rapport sur le dépouillement; résultats*; Cart.261 / dos. 1579)

<sup>48</sup> : Cette information comme celles qui suivent sont tirés du mémoire de Boisneuf (op.cit).

*tenir toujours prêtes les forces nécessaires appelées à se trouver sur les lieux au premier appel".*

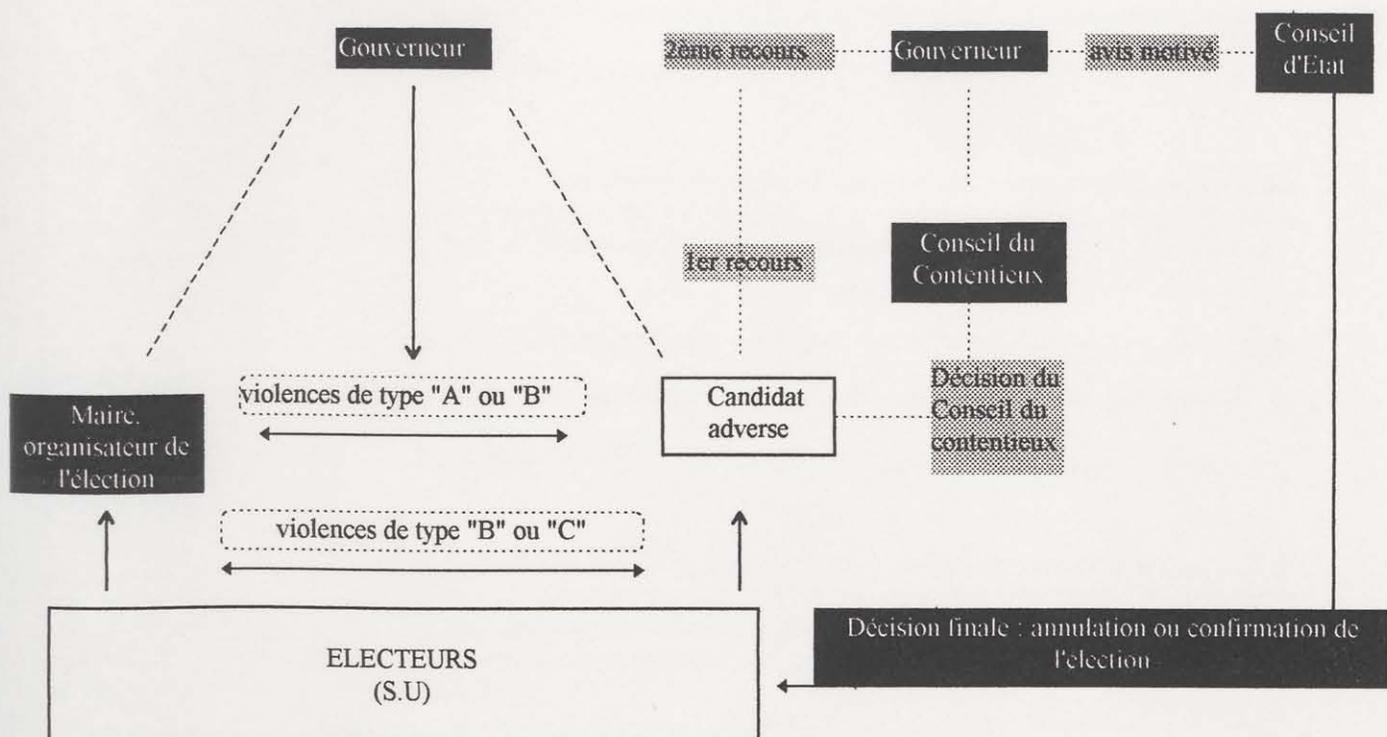
A Petit-Canal, selon le rapport de gendarmerie en date du 29 avril, le son des cornes de lambi<sup>49</sup>, parti des mornes, emplit la campagne; des groupes estimés à trois cents personnes ont attaqué et saccagé les demeures des partisans de Légitimus; une foule évaluée à mille huit cents personnes a défilé dans le bourg en criant : *Vive Boisneuf! A bas le traître, le Judas Légitimus ! A mort ! A mort !"*

Ce même jour, devant l'atmosphère d'insurrection que connaît la commune depuis le jour de l'élection, la gendarmerie de Morne-à-l'eau demande des renforts. Des manifestations de plusieurs centaines de personnes sillonnent la commune au son de la corne de lambi. La municipalité socialiste s'affole, démissionne tout d'abord, puis sommée par les autorités d'occuper son poste, reprend sa démission et demande à la gendarmerie de tirer sur la foule. Durant la nuit, plusieurs maisons du bourg dont celle du commissaire de police Légitimafau, parent de Légitimus, ainsi que la mairie sont attaquées et mises à sac.

Les troubles post-électorales ne cessent qu'avec les appels au calme de Boisneuf et l'annonce de l'imminence de son départ pour l'ouverture de la session parlementaire, d'où on lui ferait "justice". La tension persista néanmoins jusqu'à la fin de l'année, maintenant dans le pays sucrier, plusieurs mois après l'élection, un climat de guerre civile qui aura son épilogue dans l'épisode des fusillades d'octobre à Petit-Bourg.

Ainsi, les événements de l'année 1910 concentrèrent tous les facteurs, ordinaires et extraordinaires de l'élection. Ils confirment bien le double triptyque des forces de l'élection, résumé dans le schéma conceptuel ci-après :

<sup>49</sup> : Appelé également "conque" ou "conch" (anglais). Sorte de gros mollusque des mers chaudes, abondant auprès des côtes. Sa chair, comestible et savoureuse est consommée; sa coquille lourde et volumineuse était traditionnellement utilisée pour décorer les tumulus des défunts comme symbole de la traversée de la mer par les âmes des esclaves, pour annoncer les décès, appeler aux veillées mortuaires à travers les campagnes, et ... pour les rassemblements lors des révoltes. Le son, profond, rauque et lugubre, est particulièrement impressionnant.

Triptyque des forces de l'électionTriptyque des forces de la validationC - De la rixe à la fusillade : les violences électorales.

Alors que l'un des buts recherchés, et proclamés, de l'instauration du Suffrage Universel était "la civilisation" des rapports sociaux, la substitution du bulletin de vote à l'insurrection sociale, longtemps, la violence électorale accompagna l'élection. En France, sous la Troisième, on a témoignage d'incidents électoraux variés qui vont des simples charivari aux affrontements plus ou moins graves.

En règle générale, la violence politique emprunte ses pulsions et ses armes à la violence sociale quotidienne. Dans les villages, on ramasse des pierres, des bâtons; on va quérir des fourches pour chasser les candidats indésirables; ceux-ci prennent la précaution de s'armer de revolvers ou de cannes-épées, de s'entourer de gardes du corps dans leurs déplacements. La violence politique est dénoncée par les candidats comme une manifestation de sauvagerie. L'inconduite de l'électeur au cours de la campagne, et spécialement du prolétaire ou du paysan, venait donc confirmer à l'occasion l'image de

"brute" aux pulsions primaires que lui accolaient partisans, comme adversaires, du suffrage universel<sup>50</sup>.

Mais, avec l'entrée dans le présent siècle, progressivement les violences graves se font plus rares. Raymond Huard nous confirme :

La violence planait toujours sans forcément éclater. Sans doute, il est rare qu'un candidat soit personnellement molesté, mais on s'attaque à sa voiture, on l'accompagne de façon menaçante, on l'injurie, on lui jette des pierres ou des mottes de terre.<sup>51</sup>

La violence est moins électorale que politique. En même temps qu'elle s'estompe, elle tend à se spécialiser dans le champ de l'activité militante, à se circonscrire en quelques circonstances exceptionnelles.

Au tournant du siècle, la violence électorale opposait plus fréquemment les groupes de militants opposés par l'élection et installés dans des permanences qui permettaient de reconnaître l'adversaire (...). Cette violence électorale perdurait sur de nouvelles bases plus spécifiquement politiques qui la confinaient à des hommes et à des militants.<sup>52</sup>

### *Typologie des violences politiques.*

Qu'en est-il, en Guadeloupe, de la violence électorale et plus généralement des violences politiques ? On aura pressenti qu'elles furent plus nombreuses, plus graves, plus permanentes dans la colonie que dans sa Métropole. Le tableau indicatif des violences politiques entre 1903 et 1914, permet de nous en faire une idée chiffrée

Nous avons distingué dans ce récapitulatif indicatif<sup>53</sup>, trois niveaux de violences estimés selon le degré de gravité des incidents :

- Un niveau "A", des incidents mineurs divers : charivari, bousculades, interruption du vote, évacuation de la salle du scrutin.
- Un niveau "B", des incidents sérieux : échauffourées, affrontements à l'arme légère (bâtons, jets de pierres, machettes), rixes avec déprédations du matériel de vote

<sup>50</sup> : Cf, Alain Garrigou. *Le vote et la vertu ...* (op.cit.); *passim*.

<sup>51</sup> : Raymond Huard. *Le suffrage universel ...* (op.cit); p. 285.

<sup>52</sup> : Alain Garrigou. *Ibidem* ; p. 114

<sup>53</sup> : En effet, il n'a pas été possible, malgré un minutieux recoupement des sources, d'être sûr d'avoir relevé tous les incidents graves s'étant produits au cours de la période électorale. C'est pourquoi, nous n'accordons à ce tableau qu'une valeur indicative, le total des incidents électoraux présentés ici étant très certainement inférieur à la réalité, notamment concernant le niveau "A" des violences légères.



**TABLEAU INDICATIF DES VIOLENCES ET INCIDENTS EN PERIODE ELECTORALE**

**(1903 -1914)**

<b>LEGENDE</b>	
	"A" : Incidents mineurs charivari, bousculades, suspension du vote, évacuation de la salle.
	"B" : Incidents sérieux échauffourées, rixes avec armes légères (batons, pierres, machettes) déprédations (bris d'urnes, laceration listes), intervention gendarmerie...
	"C" : Incidents majeurs affrontements à l'arme à feu (révolvers, fusils), salves de gendarmerie, effusion de sang (blessés, morts).

Sources : J.O.G des années concernées / Presse / Correspondances : ADG - CAOM

(bris d'urnes, éparpillement des bulletins, lacération des listes), interventions de gendarmerie sans utilisation d'armes à feu.

- Un niveau "C", des incidents de gravité majeure : affrontements à l'arme à feu (revolvers, fusils), interventions de gendarmerie avec "déploiement de la force des armes"<sup>54</sup>, effusion de sang (blessés, morts).

Regroupés en tableau unique, ces incidents frappent d'abord par leur nombre, leur fréquence et leur densité. La tranche chronologique qui connaît le plus de violences politiques est incontestablement la période qui s'étend des années 1904 aux années 1910<sup>55</sup>, soit, se confirme-t-il, la période de l'Entente et des ingérences administratives.

(Cf: Page 540 a, b, : *PLANCHE 49 - Tableau indicatif des violences et incidents en période électorale entre 1903 et 1914*)

Une analyse qualitative de ces incidents électoraux, à partir des récits que nous avons à notre disposition par les rapports et la presse, nous permet d'opérer des distinctions typologiques systématisées dans la grille d'analyse présentée dans le tableau ci-après :

Catégories	Caractères 1	Caractères 2
<b>Facteurs, prétextes et types d'incidents ayant déclenché la violence</b>	<b>Incidents spontanés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Rumeurs d'intention de fraude.</li> <li>* Incidents survenus à partir de la suspicion de manipulation ou de fraude.</li> <li>* Refus d'accepter un (ou plusieurs) votes.</li> </ul>	<b>Incidents provoqués</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Rumeurs dirigées.</li> <li>* Incident prétexte (cris d'alerte, chahuts, bagarre fictive ou provoquée, injures, etc...)</li> <li>* Evacuation du bureau</li> <li>* Provocations à la violence.</li> </ul>
<b>Acteurs de la violence.</b>	<b>Violence spontanée ou réactive</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Acteur isolé.</li> <li>* Groupes constitués spontanément.</li> <li>* Foule.</li> </ul>	<b>Violence intentionnelle ou offensive</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Groupes d'électeurs (et de partisans) préalablement constitués et organisés.</li> </ul>

<sup>54</sup> : C'est le terme en usage dans les rapports de gendarmerie.

<sup>55</sup> : Nous notons avant 1903, plusieurs échauffourées électorales mineures, qui arrivent rarement à un stade majeur de la violence.

		* Forces de gendarmerie.
<b>Victimes de la violence</b>	<b>Victimes sélectives</b>	<b>Victimes collectives</b>
	* Victime isolée. * Candidat(s) et leader (s) du parti adverse.	* Groupes d'électeurs (et de partisans) du ou des candidats adverses. * Foules.
<b>Lieux et moments de la violence</b>	<b>Durant la période électorale.</b>	<b>Le jour du vote.</b>
	* Lors de visites et tournées des candidats avant le vote, dans des localités non entièrement acquises. * Dans la localité, les heures et jours suivant la proclamation des résultats.	* Au cours du déroulement du scrutin dans le bureau. * Au moment de la clôture des opérations, dans le bureau. * Au moment du dépouillement, dans (ou devant) le bureau. * Sur le parcours, au moment de la proclamation ou du transport de l'urne et des documents électoraux.

On constate qu'aussi bien par sa fréquence, sa densité, que dans son expression, la violence politique en Guadeloupe n'est pas identique à cette violence suspendue, latente, presque symbolique qui, à cette même période, en d'autres points de la République "plane toujours, mais n'éclate pas forcément".

Le phénomène de la violence politique est, en Guadeloupe une donnée permanente et contingente de l'action politique, dont la manifestation n'est que l'accomplissement de facteurs toujours présents, mais qui s'activent dans une conjoncture donnée. Contrairement à la violence sociale, explosive, souvent offensive, orientée vers l'extérieur et dirigée contre les possédants (usiniers, propriétaires), l'Etat, ou leurs représentants respectifs (géreurs, contremaîtres, ou Gouverneurs, procureurs et gendarmes)<sup>56</sup>, la violence politique en période électorale est presque toujours orientée vers l'intérieur. Elle n'est jamais déclenchée contre le pouvoir économique ou l'Etat, ou

<sup>56</sup> : Nous pensons particulièrement ici aux grèves de 1902 et surtout 1910 (cf; *supra*), mais l'on peut inclure dans ce point de l'analyse les petites violences quotidiennes, privées ou sociales. Contrairement à la France, il n'y a pas congruence apparente entre les violences sociales et la violence politique.

ses représentations symboliques, même lorsque ceux-ci sont combattus, mais contre leurs soutiens au sein du corps social. Nous n'avons en effet connaissance d'aucun acte, ou commencement d'actes violents, contre Souques, les autres figures importantes du parti usinier, ou leurs soutiens administratifs (Gouverneurs, hauts- magistrats) dans la période étudiée, même au plus fort des affrontements électoraux, et en dépit d'un verbe souvent excessivement violent<sup>57</sup>.

Les raisons profondes du phénomène de la violence politique s'inscrivent dans une logique faisant du politique l'exutoire des tensions sociales. La conception d'une participation politique totale et la permanence de la compétition électorale expliquent pour une grande part cette violence rémanente qui fait des citoyens les protagonistes en continu d'une bipolarité partisane fonctionnant sur la base d'assignations identitaires. C'est cette violence subséquente qui donne lieu le plus souvent aux actes spontanés ou réactifs, ceux qui, en règle générale, prêtent moins à drames sanglants.

Mais la violence peut être également intentionnelle ou offensive, et donc préméditée et préparée, dans les conjonctures fréquentes, de crise aiguë, si le pouvoir détenu par l'une ou l'autre des fractions en compétition est menacé. Deux facteurs majeurs du jeu politique s'activent alors et permettent les conditions propres à l'exercice d'une violence totale et généralement grave, se soldant par des fusillades occasionnant des morts et des blessés.

L'initiative de la violence peut revenir au camp partisan du candidat menacé de perdre le pouvoir (ou de celui de son adversaire prêt à l'investir). Le discours pousse à l'exacerbation et à la dramatisation de la compétition électorale dans des termes tour à tour utilisés par les uns ou les autres déjà évoqués *supra*<sup>58</sup>. L'élection devient ainsi *un moment tragique* dont dépend l'avenir : il est promis soit le basculement en arrière (retour à la nuit et à "l'obscurantisme", aux "salaires de famine", à la régression sociale, "à l'arrogance des mulâtres et des blancs", "à l'arbitraire" du pouvoir administratif, au

<sup>57</sup> : Si l'on excepte bien entendu, les duels, compris comme une violence normalisée, privée et courtoise, limitée à la réparation de l'honneur entaché. Le cas très exceptionnel, de la bagarre de Boisneuf avec Fawtier, si elle n'en avait pas la forme se rattache, selon nous, à cette symbolique du combat singulier. Rappelons que l'extrême violence des diatribes de Légitimus en 1892 - 1896 n'ont donné lieu à aucun acte violent connu exercé contre ceux qu'il vilipendait. Les violences de langage de Boisneuf contre les usiniers et l'Administration, en 1906 et 1910, non plus. Il faudra attendre 1924, une conjoncture exceptionnelle d'excès de violations ouvertes et répétées de la loi par la haute magistrature coloniale, pour assister à des tentatives de violence offensive exercée directement contre les représentants de l'Etat central.

<sup>58</sup> : Cf. *supra* Chapitres VII & VIII.

"rétablissement de l'esclavage"); soit l'avancée décisive (vers "la lumière", "la régénération" et "la délivrance"; la réalisation de "l'union des races", etc ..). Dans un moment aussi crucial, la lutte pour le pouvoir fait de la compétition électorale la plus insignifiante *une guerre*, et de la violence, le recours naturel, indispensable à l'établissement (ou au rétablissement) de l'équilibre des forces, en somme *le moyen légitime* de mener la guerre. C'est l'activation de ce facteur qui produit de façon directe, ou indirecte, par réaction à l'agression subie, les violences les plus sérieuses de l'histoire politique de la période. C'est à ce type de processus auquel on assiste lors des législatives de 1906.

Mais la violence peut être singulièrement aggravée quand s'y greffe l'autre facteur d'activation qu'est l'intervention de l'autorité de l'Etat, et des instances qui lui sont assimilés, dans le jeu électoral : Gouverneur, secrétaire général du Gouvernement, Procureur Général et hauts magistrats, Conseil du contentieux, Gendarmerie coloniale. Quand elle intervient, ce qui est très souvent le cas, non en régulateur, mais en partisan, la représentation de l'autorité de l'Etat, excite l'impunité de l'un des systèmes partisans, accroît la capacité réactive du camp victime et engendre l'exercice d'un degré plus élevé de la violence. L'épilogue est souvent une fusillade aveugle déclenchée, sur l'initiative de la gendarmerie, sous un faux (ou vrai) prétexte de légitime défense contre des foules partisans, et qui se soldent par des morts et des blessés. C'est à ce type de scénario que se rattachent les élections sanglantes de Vieux-Habitants en 1905 ou celles de Petit-Bourg en 1910, et qui aura manqué, de très peu, d'ensanglanter les législatives de 1910.

Sur la base de ces paramètres, plusieurs combinaisons sont possibles, diverses, multiples et interchangeables en différents *scénarii* de la violence politique. L'histoire politique a vu se dérouler quelques-uns, comme en témoigne l'éloquent tableau récapitulatif des violences établi précédemment. Nous en donnerons deux exemples illustratifs, pour l'un, du scénario le plus ordinaire et le plus fréquent, et pour l'autre, celui tragique de l'enchaînement des circonstances menant au drame.

Ainsi, illustrant le scénario le plus banal, ce cas des élections municipales de Gourbeyre en 1904, annulées au motif ...

... qu'à la clôture du scrutin, une scène de tumulte et de désordre eut lieu dans la salle du vote de la première section (mairie de Gourbeyre): que les partisans des deux listes en présence en virent aux mains; que l'urne, au milieu d'une foule surexcitée et agressive, échappa pendant un certain temps à la surveillance du très petit nombre d'électeurs restés calmes; qu'à l'arrivée des

autorités mandées pour rétablir l'ordre, le bureau n'existait plus, ses membres s'étant dispersés, que la liste d'émargements et le procès-verbal avaient disparu, que l'urne d'abord transportée de salle en salle, puis rapportée sur la table du scrutin, fut fermée à deux serrures, scellée et confiée au maire, président du bureau, le sieur Champfleury; qu'au moment où elle fut présentée au Conseil du contentieux trois jours plus tard, le 4 mai, ses scellées parurent intactes, mais que ni l'une ou l'autre des deux clés, ayant servi à la fermeture ne fonctionna et que le Conseil en fut réduit à faire forcer les serrures pour avoir le contenu de l'urne et pouvoir procéder à son dépouillement; que la feuille d'émargements accusa 308 votants et le dépouillement 309 bulletins; qu'il résulte enfin de l'ensemble de ces faits particulièrement graves, que la sincérité du scrutin ne paraît pas avoir été entourée de garanties suffisantes dans la première section de Gourbeyre. (...)<sup>59</sup>

L'exemple du scénario dramatique nous est fourni dans la fusillade qui fit neuf morts lors des élections municipales partielles d'octobre 1910, à Petit-Bourg.

*Pour l'exemple ! les municipales sanglantes de Petit-Bourg (octobre 1910).*

A travers la monographie exhaustive en trois volets, qu'a consacré Ary Broussillon à cet événement<sup>60</sup>, nous retenons plusieurs niveaux d'explication dans le mécanisme qui mène à la tragédie.

A l'origine, depuis les années 1900, était un état de guerre politique entre le camp politique des socialistes négristes et celui des radicaux boisneuvistes. L'affrontement s'était poursuivi, en plusieurs épisodes passionnés, entre le premier maire socialiste négriste, devenu boisneuviste, Lucien Dolmare, et Félix Alidor, fidèle de Légitimus. Ce dernier fut maire de 1900 à 1907, date à laquelle, suivant Légitimus dans sa disgrâce, il perdit la municipalité face à une coalition radicale ralliée à Gérard-Richard et bénéficiant pour la circonstance du soutien administratif<sup>61</sup>. En 1910, les élections partielles qui doivent compléter le Conseil municipal, rendu caduc à la suite d'une succession de démissions se déroulent dans une conjoncture de crise politique réunissant les facteurs suivants :

<sup>59</sup> : "Décision du Conseil du contentieux; séance du 29 juin 1904" (Source : ADG; JOG; année 1904)

<sup>60</sup> : Cf. Ary Broussillon. Horrible carnage au Petit-Bourg. 3 vol.; Petit-Bourg, éditions Tibou, 1988. A qui nous sommes redevables de la synthèse de l'histoire politique de Petit-Bourg entre 1900 et 1910 ainsi que de la plupart des détails biographiques et événementiels évoqués ci-après. L'auteur a utilisé, outre les sources de presse déposées aux archives de Guadeloupe et d'Aix, les dossiers jusque là non dépouillés des archives municipales de Petit-Bourg. La monographie s'est également appuyée d'une enquête orale auprès des anciens de la commune.

<sup>61</sup> : Rappelons qu'entre 1907 et 1910, pendant l'exil de Boisneuf, une fraction des radicaux emmenés par Labrousse et regroupés autour du journal *L'Union* se rapproche de Gérard-Richard et contribue dans plusieurs localités à la chute des partisans du leader socialiste. C'est le cas à Petit-Bourg. Jeu tactique ou simple opportunisme des opposants historiques aux négristes socialistes ? L'étiquette ou les invocations idéologiques importent peu ici, les deux camps se maintenant intangiblement dans leur opposition fondamentale.

- Un maire "renégat" et minoritaire, François Duverly, ex-boisneuviste, retourné par l'Administration peu après les législatives d'avril<sup>62</sup>, qui aux prises avec une partie de son Conseil municipal, et à l'hostilité grandissante de la population<sup>63</sup>, provoque, sur la suggestion de l'Administration, la démission d'une fraction du Conseil municipal afin d'entraîner la dissolution de la municipalité qui devrait amener l'organisation de nouvelles élections.

- Une population majoritairement acquise aux boisneuvistes, qui, déjà lors des récentes élections législatives, avait donné 449 voix à Boisneuf contre 125 à Légitimus. Déçue du "coup d'avril" dont avait été victime Boisneuf et chauffée à blanc contre les "traîtres" et les transfuges, elle redoute de nouvelles fraudes couvertes par l'Administration.

- Une liste d'opposition menée par un mulâtre radical, Auguste Arsène et un nègre, Emilien Segor, qui mène une campagne vengeresse et offensive, dans laquelle s'investit personnellement Boisneuf.

- Une administration gubernatoriale enfin, qui assure le maire démissionnaire de son appui, place à l'organisation de l'élection une délégation spéciale conduite par un fonctionnaire employé des contributions, Gustave Germain, déjà soupçonné de fraudes électorales, et qui envoie sur place à Petit-Bourg un escadron de onze gendarmes en armes, qui dès leur arrivée sur les lieux, au petit matin, s'essaient à intimider la population en simulant des exercices de tir dans un terrain vague près de la mairie.

Ce jour-là, 16 octobre 1910, dès le matin l'atmosphère est donc lourde et l'on redoute des troubles. Les premiers incidents éclatent à la constitution du bureau. A 8 heures 25, le président de la délégation requiert les gendarmes pour faire évacuer la salle. Le vote commence dans une atmosphère tendue mais sans incidents majeurs jusqu'au début de l'après-midi. A 15 heures, Germain s'absente et laisse la présidence du bureau à un assesseur, un vieil homme borgne et illettré, le père Eloncourt, très vite dépassé par

<sup>62</sup> : François Sinivassin Duverly avait fait partie dès 1904 des partisans locaux de Boisneuf. Métis d'une indienne et d'un blanc, originaire du Moule, il exerçait la profession de boucher; venu à Petit-Bourg, il y avait pris femme dans le milieu de la petite notabilité mulâtre du bourg.; et pour cette raison sans doute, autant que par son génotype fut assimilé à un mulâtre. Il était affligé d'une malformation congénitale qui lui donnait une démarche disgracieuse. Pour cette raison, il fut affublé du sobriquet d'*Atchoukas*. Membre de l'équipe municipale victorieuse d'Alidor, il était devenu maire le 28 février 1909 à la suite du décès subit du maire élu, Clovis Ségor, mais peu après les législatives de 1910 se rapprochait de l'Administration.

<sup>63</sup> : Ainsi, à l'approche du carnaval de 1910, des chansons et des travestis se moquent de Duverly en imitant sa claudication. Le maire contesté prend un arrêté municipal interdisant tout déguisement masqué sur la voie publique ! cf, Ary Broussillon (op.cit).

les événements. Lorsqu'à 16 heures 30, éclatent les premières bousculades, le vieillard s'affole et accepte de signer une réquisition de la gendarmerie pour expulser de la salle tous les électeurs, y compris sur l'insistance des gendarmes, les délégués de la liste libérale.

L'évacuation de la salle a pour effet de provoquer l'effervescence générale devant la mairie. Les délégués boisneuvistes partent dans le bourg à la recherche du président de la délégation toujours absent, tandis qu'à la mairie, le vote est arrêté. La foule des partisans de Boisneuf massée devant la mairie craignant la clôture prématurée du scrutin et des manipulations de l'urne, bousculent les gendarmes pour pénétrer dans la salle.

A 17 heures, la gendarmerie fait feu sur la foule en prenant la rue en enfilade et couche sur le sol une vingtaine de corps parmi lesquels on relèvera sept morts<sup>64</sup> et cinq blessés graves, dont deux décéderont quelques jours plus tard<sup>65</sup>.

Les versions des événements s'opposent sur presque tous les points. Pour *Le Nouvelliste* de Lara qui représente le point de vue des socialistes et de l'Administration :

A trois heures de l'après-midi, il y avait 350 votants. Sept gendarmes, sur onze présents dans la commune, assuraient le service d'ordre. Et chacun pensait que la journée prendrait fin sans incident. Le président de la délégation spéciale s'était même absenté ...

Les partisans de la liste Ségor-Arsène avaient voté en masse le matin. Ceux de la liste socialiste arrivaient à leur tour, et en file indienne, peut-on dire se rendaient à l'urne de chez M. Ragaud, candidat à proximité de la mairie, à la salle de vote. MM. Boisneuf et Jean-François comprirent que la situation était perdue; en effet, plus de cent électeurs socialistes avaient défilé et la majorité allait être à ne pas en douter en faveur de la liste Liber (tête de liste socialiste et colistier de Duverly : note J.P S). Il était quatre heures et demie. Les libéralistes provoquèrent une violente bagarre et mirent le président dans l'obligation de faire évacuer la salle. Il fallait empêcher les électeurs socialistes de voter. Mais ceux-ci réclamèrent et on décida de faire passer les votants un à un afin d'éviter l'encombrement et conséquemment de nouveaux désordres.

Les libéralistes s'étaient groupés en face de la mairie, chez Mlle Rosélia Sébastien. Ils crièrent qu'il fallait cesser le vote et déclarèrent vouloir prendre l'urne.

Le sieur Boisneuf excitait les pauvres gens de la campagne, leur disait en patois créole : "*Vous ne pouvez avoir peur de quelques gendarmes; d'ailleurs ils n'ont pas le droit de tirer sur vous*" (...)

<sup>64</sup> : Tous partisans de Boisneuf : Paul Jalet (40 ans, tué dans la mairie), Léopold Moloza (54 ans, tué sur le perron), Jeanne Luchal épouse Celeste (57 ans, qui revenait des vêpres, abattue dans le dos en face de l'appontement), Paul Kaoulesseur (indien de la deuxième génération, 26 ans, tombé dans la rue face à la mairie), Bazile Tell (48 ans, abattu dans la rue), Rosélia Sébastien (72 ans, demeurant non loin de la mairie, tuée dans sa cuisine) Marie-Séraphine Pariso (45 ans, tuée dans le terrain vague contigu à la maison Sébastien). Ces deux derniers morts s'expliquent par le feu nourri que les gendarmes ouvrirent sur la demeure de dame Sébastien ou était Boisneuf, qui lui-même échappa par miracle à la fusillade et put s'enfuir de Petit-Bourg, à la nuit tombante par canot en direction de Pointe-à-Pitre. Selon la version boisneuviste, il aurait échappé sur l'appontement à une ultime tentative d'assassinat des hommes de main de Légitimus.

<sup>65</sup> : Il s'agit de Robin Théoga (21 ans, mortellement blessé d'une balle dans les reins et décédé le 19 octobre) et Rodolphe Joséphine, (35 ans, qui agonisera chez lui pendant plusieurs jours avant de s'éteindre le 1er novembre).

Enhardis, les énergumènes lancèrent des pierres sur l'hôtel de ville, blessant les gendarmes de service. Ils s'approchèrent comme pour envahir la salle de vote. Le nommé Emmanuel Sansio, homme de peine à l'imprimerie du *Libéral*, essaya même de s'emparer de la carabine du gendarme Seguin; le militaire dut sauter la balustrade du perron pour prendre son arme, tandis que ses collègues mettaient le nommé Sansio en joue.

Des coups de feu étaient tirés par des gens cachés un peu partout. Un électeur socialiste Armand recevait une balle sous la clavicule tandis qu'un autre était blessé à l'aîne. Les gendarmes assaillis étaient débordés. Après un commandement : "*Chargez !*" et le cliquetis des leviers des carabines, ils mirent en joue, décrivant des arcs de cercle pour effrayer les manifestants. Mais ceux-ci riaient en disant : "*Ils n'ont pas le droit de tirer; la preuve, c'est qu'ils se contentent de menacer*". Le sieur Boisneuf, sur le trottoir de Mlle Rosélia Sébastien dirigeait le mouvement avec MM. Jean-François et Jean Bloncourt.<sup>66</sup>

La version de la gendarmerie et de l'Administration locale, reprise par le Ministre des colonies devant le Sénat<sup>67</sup> et qui restera la version officielle sera très semblable : La foule excitée et haranguée par Boisneuf aurait agressé les gendarmes à coups de pierre et de bâtons; ceux-ci en difficulté auraient, après sommation, tiré pour se dégager.

Cette version est contestée point par point dans les différents numéros que consacre *Le Libéral* à cette tragédie. En résumé, pour l'organe de Boisneuf, la fusillade de Petit-Bourg aurait été le dénouement d'une machination perpétrée par le Gouverneur Gautret, Légitimus et Gérault-Richard, les socialistes de Petit-Bourg, avec la complicité au moins passive du président de la délégation spéciale, qui par irresponsabilité ou sous la pression, se serait volontairement tenu loin de son poste pour laisser opérer les socialistes et les gendarmes. La bagarre qui aurait décidé le président à faire évacuer la salle, aurait été à dessein provoquée par les socialistes; ce seraient les gendarmes qui auraient fait pression sur le vieillard complètement dépassé pour qu'il requiert par la même occasion l'expulsion des délégués du parti libéral; enfin, les électeurs libéraux maintenus à l'extérieur de la salle affirmeront avoir nettement entr'aperçu des socialistes en train de bourrer l'urne<sup>68</sup>. C'est cette certitude que la fraude était en train d'être commise qui aurait provoqué leur poussée pour entrer dans la salle ...

Un bruit de ressorts de fusils que l'on arme; une première décharge en l'air. Les gendarmes escomptaient sans doute qu'au bruit des détonations les électeurs s'éparpilleraient comme un vol de moineaux ! Mais l'effet escompté ne se produit pas. Les électeurs ne bronchent pas et ouvrent tranquillement leur poitrine en criant : "*Tirez sur nous; tirez sur nous si c'est pour cela que l'on vous a appelés ici !*" Cette sublime attitude ne désarme pas la férocité de nos ignobles soudards; ils abattent leurs carabines et tirent dans le tas.<sup>69</sup>

<sup>66</sup> : Cf. *Le Nouvelliste*, n°504, 18 octobre 1910.

<sup>67</sup> : Cf. Débats du Sénat - 1910.

<sup>68</sup> : Cette affirmation des libéraux semble être corroborée par le dépouillement de l'urne en Conseil du contentieux qui révéla de nombreux bulletins socialistes doubles ou triples.

<sup>69</sup> : "Horrible carnage au Petit-Bourg", *Le Libéral* (2), n°73, 18 octobre 1910.

L'opposition radicale des deux versions illustre bien la déchirure provoquée par ce type de violence politique extrême au sein d'une communauté de quelque cinq mille âmes à peine. Ary Broussillon qui eut le privilège, dans les années quatre-vingt, d'interroger la mémoire résiduelle de la commune, et notamment les derniers témoins des événements ainsi que les descendants des principaux protagonistes, écrit avoir perçu, dans leurs réactions, ce traumatisme, soixante-dix ans après l'événement :

Au cours de nos investigations sur "ce qui s'est passé ce jour-là", nous avons eu cette étrange impression, cette sensation troublante, que la mémoire collective de notre population du Petit-Bourg n'avait pas voulu conserver le souvenir de ces tragiques événements; l'impression qu'on avait voulu oublier.<sup>70</sup>

Il valait mieux sans doute ne pas se souvenir d'un épisode si peu glorieux et si fortement empli de tragique.

\*

\*            \*

---

<sup>70</sup> : Ary Broussillon. Horrible carnage au Petit-Bourg. Vol. 1, Petit-Bourg, Editions Tibou; 1987, p.2.

- CHAPITRE X -

**COMPORTEMENT ELECTORAL ET SYSTEMES DE POUVOIR :**  
**PREMIERES ESQUISSES POUR UNE SOCIOLOGIE POLITIQUE**  
**DE LA GUADELOUPE.**

Dans l'étude des systèmes politiques, on ne saurait omettre l'analyse des élections, qui, en système démocratique, font dépendre l'exercice du pouvoir de leurs résultats. Sur le long terme, à partir des données sérielles, un profil des votes peut être dégagé. A travers les fluctuations de la participation, de la stabilisation de l'électorat, des mouvements majoritaires, l'on voit se dessiner les tendances du vote et, par conséquent, le comportement électoral des citoyens. Comme l'indique l'historien du politique, René Rémond, le Suffrage Universel est encore la meilleure fenêtre d'observation de la vie politique<sup>1</sup>. C'est son interprétation, sur le long terme, qui permet de dégager la personnalité politique, ou, pour reprendre l'expression consacrée par André Siegfried, *le tempérament politique* d'une population donnée<sup>2</sup> :

Ces données, en dépit de leur caractère aléatoire dans le contexte que nous avons vu, très particulier au cadre colonial, nous donnent toutefois une mesure du phénomène politique. Les chiffres, une fois épurés viennent confirmer, ou compléter utilement, la trame politique pressentie, obtenue par l'approche événementielle et historiciste. Ici, encore, la question de la méthode nous est posée en préalable.

*Les sources électorales : données de base et cadres de l'analyse.*

Il est entendu qu'en matière électorale, le chercheur est entièrement tributaire des chiffres tels que ceux-ci lui sont donnés par les sources administratives officielles. Il ne

---

<sup>1</sup> : René Rémond. "L'apport des historiens aux études électorales", in Explication du vote; un bilan des études électorales en France. (Sous la dir. Daniel Gaxie), Paris, Presses de la FNSP, 1989.

<sup>2</sup> : Cf; André Siegfried. Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République. Paris, Armand Colin, 1964.

peut guère les confronter valablement à d'autres, vu le caractère exclusif de ce type de source, sauf à en signaler les invraisemblances les plus manifestes. Ces invraisemblances, existent pour ce qui concerne la Guadeloupe. Elles nous obligent à une extrême prudence quant aux conclusions que l'on serait amené à tirer des statistiques électorales. Nous avons par exemple vu comment le gonflement artificiel de la population électorale de la ville de Basse-Terre, par suite des manipulations de la liste effectuées par le maire Bernus<sup>3</sup>, faussait, sans possibilité de correction, le rapport des votants sur les inscrits, et par suite le coefficient de participation du chef-lieu, pour toutes les élections ayant eu cours entre 1892 et 1901. Nos réserves porteront également sur les chiffres, que nous savons faux, des élections législatives de 1906 et de 1910.

Malgré tout, l'exploitation de chiffres est heureusement concevable grâce à l'existence de séries de résultats électoraux consignés dans le JOG qui publiait les chiffres des inscrits, des votants, ainsi que les voix obtenues par chacun des candidats. Ces séries ne comportent que peu de lacunes<sup>4</sup> et s'avèrent, dans l'ensemble, plus fiables que les chiffres reproduits par la presse partisane. Elles constituent, en matière de données électorales, la source principale<sup>5</sup>. Partant de cette base de données, on peut établir un relevé systématique des résultats électoraux sur l'ensemble de la période choisie pour l'observation (1892 à 1920), soit une trentaine d'années. Cette approche sérielle et quantifiable permet de confronter les tendances repérées sur la durée aux observations partielles portant sur des tranches chronologiques plus courtes. En revanche, les publications du JOG ne présentent pas les résultats par bureaux électoraux. Pour l'étude du vote local, au niveau micro-géographique, on doit en référer aux documents électoraux originels (feuilles de dépouillement des votes et procès-verbaux de section de vote et de communes); encore que ceux-ci n'aient pas été systématiquement conservés, surtout pour la période précédant les années 1900. On peut certes opérer certaines corrélations avec les chiffres tirés de la presse partisane, mais on n'y recourra qu'avec la plus grande circonspection, ces derniers ne présentant pas un caractère systématique ni toutes les garanties de crédibilité nécessaire. La validité d'une analyse fondée sur une

<sup>3</sup> : Cf. section de chapitre IX - 1.

<sup>4</sup> : Les lacunes les plus notables concernent les élections des renouvellements de 1919-1920, où le JOG ne reproduit pas les chiffres des inscrits et des votants par commune pour le scrutin de liste aux élections législatives.

<sup>5</sup> : Microfilmés sous la côte 2 Mi 1. Nous avons dépouillé tous les résultats électoraux publiés au J.O compris entre l'année 1890 (Rouleau 13), peu avant l'apparition du mouvement de *Légitimus* et l'année 1928 (Rouleau 28), année de l'élection législative qui suivit la disparition de Boisneuf.

approche purement quantitative s'en trouve limitée. Le fait électoral demeure toutefois significatif mais doit s'analyser dans une perspective globale qui comprendra la phénoménologie politique comme une totalité.

L'originalité du traitement de nos sources tiendra donc dans le croisement systématique des élections nationales, en l'occurrence les législatives, et des élections locales (municipales et cantonales). Or, les études électorales en France ont eu jusqu'ici tendance à privilégier nettement les élections législatives sur tous les autres types de consultation. Dans une perspective macro-politique, on a en effet considéré que la législative constituait l'unité d'observation la plus pertinente du vote politique. Même les études régionalistes ont eu tendance à faire de l'élection locale un acte politique secondaire, la considérant politiquement moins significative, et l'ont traitée dans un but souvent uniquement illustratif. Ainsi, comme le note Frédéric Bon, n'a-t-on souvent recherché dans les élections cantonales que les marques de délimitation des contours géographiques de l'influence politique des députés<sup>6</sup>.

Les études électorales portant sur la Guadeloupe ne sauraient s'établir sur le même postulat. En effet, les échelles sont évidemment différentes : la colonie républicaine constitue en elle-même une unité politique cohérente, une totalité, où le découpage administratif ne fait que recouvrir un territoire politique singulier naturellement circonscrit aux contours géographiques de l'archipel. La distinction préalable classiquement admise entre l'élection locale et l'élection nationale n'a pas vraiment ici de pertinence. Il n'en reste pas moins que l'électeur est sollicité par une panoplie de consultations électorales l'invitant à combler, par ses choix, des fonctions politiques dont il ne perçoit pas forcément, et pour cause, la cohérence institutionnelle. Nous postulerons que la réponse à cette sollicitation électorale a exprimé une ventilation particulière de la demande politique.

Quelle logique aura donc guidé le vote pour un maire, un conseiller général, un député ? Qu'en attendait l'électeur ? Telle sera ici l'objet central de notre interrogation. La démarche fonctionnaliste que nous oserons paraître la mieux adaptée pour répondre à au problème posé. Elle suppose cependant qu'au préalable soient dessinés les contours de l'acte électoral. L'on établira donc comme prémisses à l'analyse la prise en compte égale

---

<sup>6</sup> : Cf; Frédéric Bon. Les élections en France; histoire et sociologie. Paris, Seuil, 1978.

de l'ensemble des élections au suffrage universel direct<sup>7</sup>. Cela implique, que pour cette même raison, il ne soit pas négligé les élections partielles. La prise en compte des élections complémentaires et des renouvellements faisant suite à des décisions administratives d'annulation ou de dissolution, s'impose en effet par l'importance quantitative de ce type de consultations électorales, qui non seulement modifient en permanence la carte politique, au point de rendre erronée toute conclusion fondée uniquement sur les résultats des élections générales, mais encore introduisent dans le champ de l'analyse de sociologie politique, le paramètre de la fréquence, comme facteur actif de la phénoménologie électorale.

Il convient toutefois de ne pas confondre, dans une même approche, les différentes élections : notre démarche sera donc de les étudier d'abord séparément, en prenant comme axe d'étude les renouvellements généraux, plus naturellement inscrits dans des séries régulières et continues, d'y apporter les correctifs éventuels tirés de l'étude des élections partielles, puis, par leur entrecroisement, d'appréhender le comportement électoral d'ensemble. Nous tenterons, partant de la notion théorique des systèmes politiques, de dégager les caractères originaux du fonctionnement politique guadeloupéen

\*\*\*

---

<sup>7</sup> : Nous ne traiterons donc que par incidences les élections sénatoriales, qui dans leur définition même, ne peuvent que refléter les résultats des rapports de force à l'échelon des élus locaux.

## X.1 : La question de la participation politique : abstentionnistes, votants et "participants".

Voter, c'est dans la représentation la plus répandue de cet acte la forme "minimale" de la participation; c'est celle qui concerne le plus d'individus, celle qui est censée donner la mesure la moins contestable de leur intérêt pour la politique, celle qui est conçue comme l'expression privilégiée des opinions et des préférences politiques des citoyens.<sup>7</sup>

Evaluer la participation sera donc la première étape de la démarche. Elle revient à centrer l'étude sur ce que laissent voir les chiffres de la participation citoyenne à l'acte électoral; en d'autres termes, à étudier le rapport des participants (votants) à la population électorale (inscrits).

### A - Essai d'appréciation quantitative : la participation en chiffres aux élections générales .

#### *Inscrits et votants aux élections municipales.*

En procédant au relevé complet des chiffres de la participation électorale, pour chacune des élections, il apparaît que ce sont les chiffres des renouvellements généraux des Conseils municipaux qui sont les plus fiables (*Voir : Annexe n° IV - a*). De ce tableau général nous avons extrait les pourcentages moyens de votants aux élections municipales. L'étude de ces chiffres nous introduit à une analyse à trois niveaux : au plan des structures, de la dynamique évolutive et des conjonctures.

Au plan de la caractéristique d'ensemble de l'élection municipale, il ressort que la faiblesse de la participation électorale est le trait dominant : sauf en 1904, la participation se situe toujours en dessous de la barre des 50 %. L'on vote encore bien moins en pays sucrier qu'en Basse-Terre. C'est en effet dans les communes de la deuxième circonscription que se rencontrent les taux de participation les plus bas. Une géographie globale de la participation électorale se dessine ainsi, où apparaît nettement l'opposition entre le pays de cultures secondaires et le pays sucrier.

(Cf: Page 554 a, : PLANCHE 50 - Pourcentage moyen des votants aux municipales générales)

<sup>7</sup> : Jacques Lagroye. Sociologie politique. Paris, Presses de la FNSP, 1993, p.14.

**POURCENTAGE DES VOTANTS AUX MUNICIPALES GENERALES (1892 à 1919)****- extrait du tableau récapitulatif de la participation électorale. (Voir Annexes)-**

CANTONS	COMMUNES	1892	1896	1900	1904	1908	1912	1919	Moyenne des pourcentages par commune pour la période
		%	%	%	%	%	%	%	
LAMENTIN 2	Lamentin	42,5	56,59	50,72	49,21	43,23	48,14	34,23	46,37
	Sainte-Rose	57,62	51,97	50,46	45,28	42,42	47,51	?	49,21
	Baie-Mahault	29,57	53,76	62,08	50,86	60,32	21,93	32,78	44,47
	Petit-Bourg	41	42,33	44,18	70,72	49,55	41,36	20,21	44,19
	<i>moyenne du canton</i>	<b>42,93</b>	<b>51,52</b>	<b>52,23</b>	<b>53</b>	<b>48,47</b>	<b>40,04</b>	<b>?</b>	<b>46,06</b>
CAPESTERRE 1	Capesterre	54,12	51,12	44,39	58,98	43,37	32,89	33,92	45,54
	Goyave	49,25	53,19	56,05	61,7	56,43	53,73	30	51,47
	Trois-Rivières	43,32	60	62,68	65,85	67,1	53,96	45	56,84
	Terre-de-haut	85,62	80,27	74,11	57,14	85,05	48	65	70,74
	Terre-de-bas	68,08	80,43	80,4	53,95	45	55,22	45	61,15
<i>moyenne du canton</i>	<b>52,5</b>	<b>57,66</b>	<b>56,06</b>	<b>61,46</b>	<b>55,15</b>	<b>43,94</b>	<b>38,96</b>	<b>57,14</b>	
BASSE-TERRE 1	Basse-Terre	34,4	24,25	51,24	68,29	61,02	35,9	31,4	43,78
	Gourbeyre	66,6	63,65	47,06	64,79	62,33	50,7	55,46	58,65
	Vieux-Fort	75,76	60	60	53,13	57,14	71,9	61,53	62,78
	Saint-Claude	37,54	49	34,64	52,73	60,59	38,59	56,5	47,08
	Baillif	71,78	76,22	69,09	68,9	50,91	68,33	50	65,03
	Vieux-Habitants	56,62	60,08	47,76	52,7	38	36	?	48,52
<i>moyenne du canton</i>	<b>46,37</b>	<b>44</b>	<b>49,1</b>	<b>60,13</b>	<b>54,6</b>	<b>43,71</b>	<b>?</b>	<b>54,3</b>	
MARIE-GALANTE 1	Grand-Bourg	51,81	66,15	60,24	48,6	42,64	42,9	34,9	49,6
	Saint-Louis	45,93	53,63	42,16	40,07	38,04	53,3	37,5	44,37
	Capesterre	41,16	38,62	56,49	51,31	35,14	37,84	38,86	42,77
	<i>moyenne du canton</i>	<b>47,22</b>	<b>54,46</b>	<b>53,75</b>	<b>46,78</b>	<b>39,09</b>	<b>44,95</b>	<b>36,79</b>	<b>45,58</b>
POINTE-NOIRE 1	Pointe-Noire	46,2	50,08	49,87	57,29	53,56	46,41	33,12	48,07
	Bouillante	55	57,57	54,13	56,21	61,98	49,62	40	53,49
	Deshaies	74	57,19	70,56	57,64	68,29	66,48	63,14	65,32
	<i>moyenne du canton</i>	<b>52,77</b>	<b>53,59</b>	<b>55</b>	<b>56,94</b>	<b>58,35</b>	<b>50,71</b>	<b>39,61</b>	<b>55,62</b>
POINTE-A-PITRE 2	Pointe-à-Pitre	35,76	34,03	55,52	52,43	45,68	59,17	36,5	45,58
	Abymes	39,16	23,09	31,61	49,26	41,79	43,86	26,07	36,4
	Morne-à-l'eau	31,11	45,87	36,03	59,6	49,59	51,18	22,66	42,29
	Gosier	38,45	27	47,55	56,78	49,75	48,57	34,55	43,23
	<i>moyenne du canton</i>	<b>35,53</b>	<b>33,79</b>	<b>45,22</b>	<b>54,18</b>	<b>46,39</b>	<b>52,26</b>	<b>30,61</b>	<b>41,87</b>
MOULE 2	Moule	42,3	41,14	54,16	50,8	42	66,72	42,95	48,58
	Sainte-Anne	39,37	40,5	50,39	45,33	29,47	44,07	?	41,52
	<i>moyenne du canton</i>	<b>40,96</b>	<b>40,84</b>	<b>52,45</b>	<b>48,18</b>	<b>36</b>	<b>55,75</b>	<b>?</b>	<b>45,05</b>
PORT-LOUIS 2	Port-Louis	43,78	38,62	52,76	55,01	59,87	54,01	48,73	50,39
	Anse-Bertrand	50,62	49,95	41,68	59,34	40,38	38,01	58,86	48,4
	Petit-Canal	34,39	33,14	36,38	32,81	26,25	43,15	38,48	34,94
	<i>moyenne du canton</i>	<b>42,23</b>	<b>40,06</b>	<b>42,22</b>	<b>47,1</b>	<b>39,49</b>	<b>43,71</b>	<b>49,17</b>	<b>44,57</b>
SAINT-FRANCOIS 2	Saint-Francois	40,8	38,83	36,87	35,56	40,09	47,95	39	39,87
	Désirade	50	68	55	62,28	68,45	43,75	40,55	55,43
	<i>moyenne du canton</i>	<b>42,78</b>	<b>44,42</b>	<b>40,35</b>	<b>41,4</b>	<b>46,62</b>	<b>46,9</b>	<b>39,41</b>	<b>47,65</b>
SAINT-MARTIN 1	Saint-Martin	<b>44,48</b>	<b>57</b>	<b>60,32</b>	<b>59,25</b>	<b>49,24</b>	<b>39,77</b>	<b>30,58</b>	<b>48,66</b>
SAINT-BARTH. 1	St-Barthélémy	18,36	42,96	37,8	40,84	48,11	75,69	56,8	45,79
MOYENNES par circonsript.	1	47,57	50,82	52,39	56,09	51,25	45,81	*	
	2	39,43	40,49	47,41	51,14	43,98	48,91	*	
TOTAL GPE	pop./ ins./vot.	<b>42,58%</b>	<b>44,5</b>	<b>49,25</b>	<b>53,07</b>	<b>46,8</b>	<b>47,62</b>	<b>*</b>	

Toutefois, l'approche commune par commune peut, sinon nuancer, en tout cas nous ouvrir à des explications moins déterministes. On s'aperçoit que les communes à plus forte participation correspondent en général aux territoires communaux les moins étendus ou comprenant les effectifs de population les plus faibles.

*(Cf. Page 555 a : PLANCHE 51 - Représentation géographique de la participation moyenne aux municipales générales entre 1892 et 1919)*

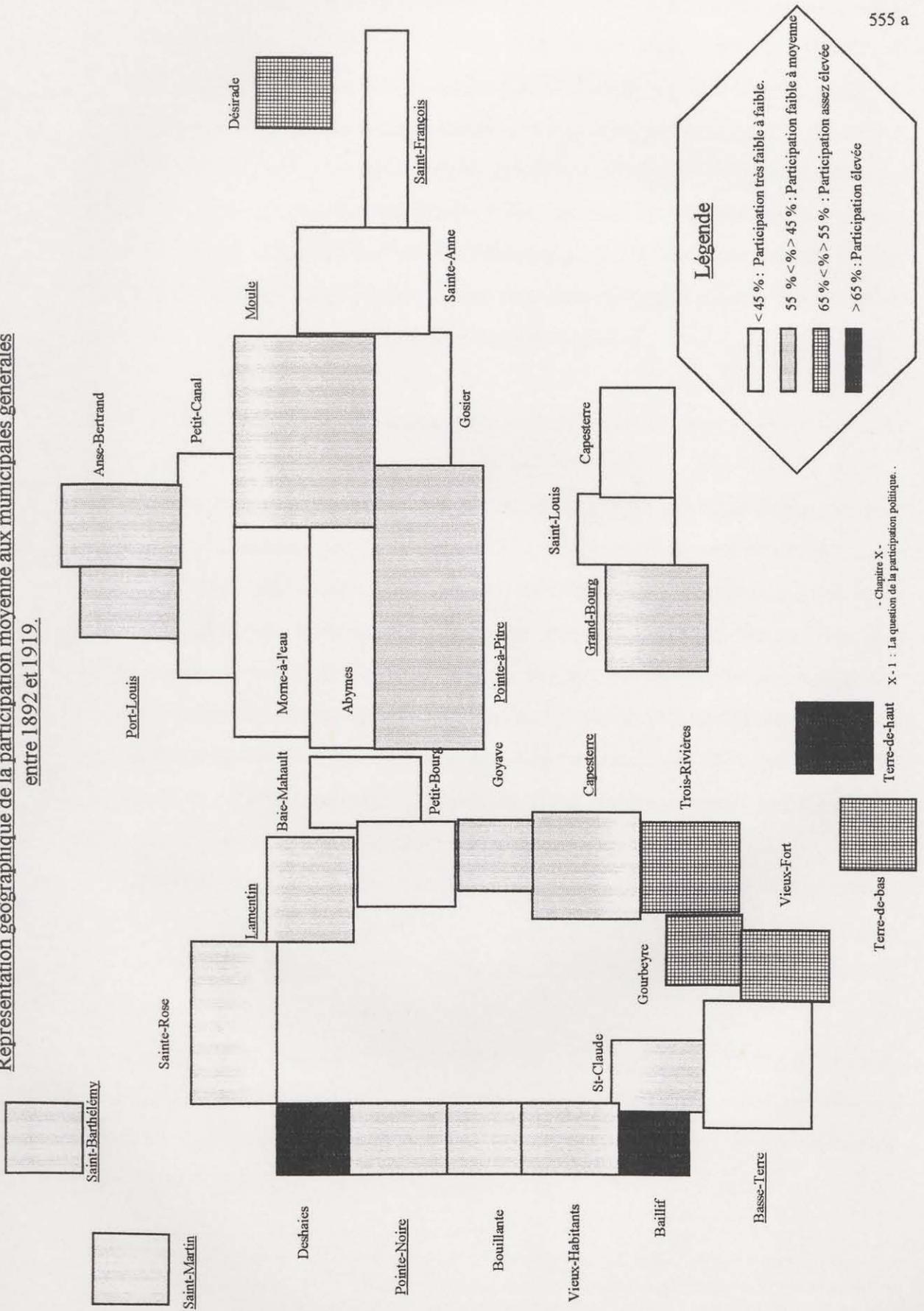
C'est ainsi que Baillif, Deshaies, Terre-de-haut des Saintes dépassent sur l'ensemble de la période des taux moyens de participation de 65 %. Les communes de Vieux-Fort, Désirade, Gourbeyre et Terre-de-bas des Saintes, avec des taux moyens compris entre 55 % et 65 % confirment cette tendance. L'exception est Trois-Rivières (56,84 %), seule grande commune à entrer dans cette catégorie des localités à fort taux de participation. L'exiguïté territoriale et la faible importance de la population, jouant comme facteurs de resserrement des communautés peuvent être retenues comme facteurs favorisant la participation<sup>8</sup>.

Inversement, il se confirme que les territoires communaux les plus vastes et les populations numériquement les plus importantes, correspondent souvent aux taux les plus bas de participation. C'est le cas de ces grandes communes de la Grande-Terre que sont les Abymes (36,4 % de moyenne de participation sur la période), Morne-à-l'eau (42,29%), Saint-François (39,87%) ou Sainte-Anne (41,52%). Il faut noter que la forte passion, que nous connaissons des scrutins, ne se traduit pas forcément par des pourcentages élevés de participation électorale : ainsi, Petit-Canal, avec 34,87 % de participation moyenne détient le record absolu de l'abstention alors que nous savons le degré passionnel de la politique qui caractérisa cette commune tout au long de la période étudiée. La même observation vaut pour les communes de Petit-Bourg, de Baie-Mahault, de Gosier, hauts-lieux de confrontation politique continue.

Enfin, la cartographie de la participation montre la faible incidence du phénomène urbain sur la participation électorale. Si l'on excepte le chef-lieu de Basse-Terre, dont on ne peut apprécier la vérité des chiffres, en raison des manipulations de liste déjà évoquées, on constate que la ville de Pointe-à-Pitre, comme les gros bourgs du Moule,

<sup>8</sup> : Notons toutefois que Saint-Martin et Saint-Barthélemy, qui sont aussi de petites unités territoriales, ont des moyennes de participation plus proches de la moyenne guadeloupéenne. Mais, il faut dans leur cas observer qu'il s'agit également de municipalités de canton où l'élection cantonale et municipale fait doublon. En outre, il faut introduire le facteur d'éloignement géographique et de spécificité de la culture politique locale, peu réductible à celle qui domine sur les îles principales de l'archipel.

**- Planche 51 -**  
**Représentation géographique de la participation moyenne aux municipales générales**  
**entre 1892 et 1919.**



\* Chapitre X -  
X - 1 : La question de la participation politique .

de Capesterre de Guadeloupe, de Grand-Bourg de Marie-Galante, avec respectivement des taux de 45,58%, 48,58 %, 45,54 %, 49,6 % se situent dans des chiffres de participation étonnamment médiocres qui les placent dans la moyenne faible du pays.

Sur la durée, la participation connaît une évolution en deux temps : de 1892 à 1904, la tendance est à la hausse. Après les élections générales de 1904, on observe une décroissance de la participation qui revient à des taux plus faibles, pour redescendre aux élections de 1919 à des taux moyens très inférieurs à ceux du début de période. L'étude par commune montre une évolution bien plus heurtée, qui confirme l'existence de facteurs politiques conjoncturels locaux du scrutin municipal.

### *La participation aux cantonales et aux législatives.*

Le relevé récapitulatif des chiffres de participation aux élections cantonales générales (*voir : Annexe IV - B*) livre des chiffres globaux qui ne nous permettent pas, à partir des résultats publiés au J.O, de procéder, pour les élections cantonales, à une étude de la participation par commune. De plus, nos sources comportent des lacunes pour plusieurs cantons. Ces "trous" correspondent le plus souvent aux années les plus agitées, celles pour lesquelles le dépouillement est opéré en Conseil du contentieux, par suite de troubles électoraux divers. Nous avons même relevé quelques cas où la publication des chiffres est tout simplement omise (!) : ainsi, en 1910, le JO ne reproduit pas les chiffres des inscrits et des votants pour les cantons de Basse-Terre et de Port-Louis.

Pour autant, certaines tendances structurelles fortes apparaissent dans le scrutin cantonal.

(Cf; Page 556 a, : *PLANCHE 52 - Pourcentages de participation par série cantonale de 1892 à 1920*)

D'une façon générale, la participation aux cantonales apparaît nettement plus faible qu'aux municipales générales : seuls trois cantons sur onze ont, sur l'ensemble de la période, une moyenne de votants supérieure à 45 % des inscrits; il s'agit des cantons du Lamentin, de Capesterre et de Saint-Martin<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> : L'île de Saint-Martin est une municipalité de canton. La distorsion du chiffre de participation aux municipales et aux cantonales pourrait s'expliquer par la domination et l'influence de la personnalité du conseiller général, inamovible sur toute la période, l'usurier Beauperthuy : une plus forte contrainte morale pouvait s'exercer sur l'électeur lors des cantonales, que lors des élections municipales où se présentaient ses affidés.

**POURCENTAGES DE PARTICIPATION PAR SERIE CANTONALE DE 1892 A 1920.**

CANTONS	COMMUNES	1892	1895	1898	1901	1904	1907	1910	1913	1920	Moyennes sur la période
		%	%	%	%	%	%	%	%	%	
LAMENTIN 2	Lamentin										46,67
	Sainte-Rose										
	Baie-Mahault										
	Petit-Bourg										
	<b>total</b>	<b>30,46</b>	<b>*****</b>	<b>45,29</b>	<b>****</b>	<b>57,84</b>	<b>*****</b>	<b>58,38</b>	<b>*****</b>	<b>41,32</b>	
CAPESTERRE 1	Capesterre										48,27
	Goyave										
	Trois-Rivières										
	Terre-de-haut										
	Terre-de-bas										
	<b>total</b>	<b>40,04</b>	<b>****</b>	<b>49,66</b>	<b>****</b>	<b>54,83</b>	<b>*****</b>	<b>54,97</b>	<b>*****</b>	<b>41,82</b>	
BASSE-TERRE 1	Basse-Terre										39,49
	Gourbeyre										
	Vieux-Fort										
	Saint-Claude										
	Baillif										
	<b>total</b>	<b>35,38</b>	<b>****</b>	<b>36,4</b>	<b>*****</b>	<b>49,21</b>	<b>****</b>	<b>*****</b>	<b>*****</b>	<b>36,95</b>	
MARIE-GALANTE 1	Grand-Bourg										40,21
	Saint-Louis										
	Capesterre										
	<b>total</b>	<b>****</b>	<b>28,03</b>	<b>****</b>	<b>53,94</b>	<b>***</b>	<b>44,51</b>	<b>***</b>	<b>38,42</b>	<b>36,17</b>	
POINTE-NOIRE 1	Pointe-Noire										40,78
	Bouillante										
	Deshaies										
	<b>total</b>	<b>47,38</b>	<b>****</b>	<b>47,67</b>	<b>****</b>	<b>45</b>	<b>***</b>	<b>27,73</b>	<b>***</b>	<b>36,13</b>	
POINTE-A-PITRE 2	Pointe-à-Pitre										41,82
	Abymes										
	Morne-à-l'eau										
	Gosier										
	<b>total</b>	<b>****</b>	<b>31,73</b>	<b>****</b>	<b>54,59</b>	<b>****</b>	<b>56,95</b>	<b>****</b>	<b>38,28</b>	<b>27,58</b>	
MOULE 2	Moule										41,63
	Sainte-Anne										
	<b>total</b>	<b>*****</b>	<b>44,65</b>	<b>*****</b>	<b>46,96</b>	<b>***</b>	<b>37,16</b>	<b>*****</b>	<b>42,39</b>	<b>36,92</b>	
PORT-LOUIS 2	Port-Louis										38,89
	Anse-Bertrand										
	Petit-Canal										
	<b>total</b>	<b>33,69</b>	<b>***</b>	<b>30,37</b>	<b>****</b>	<b>60,78</b>	<b>***</b>	<b>*****</b>	<b>*****</b>	<b>30,7</b>	
SAINT-FRANCOIS 2	Saint-Francois										33,83
	Désirade										
	<b>total</b>	<b>****</b>	<b>37,67</b>	<b>****</b>	<b>32,5</b>	<b>****</b>	<b>25,89</b>	<b>****</b>	<b>39,17</b>	<b>34,11</b>	
SAINT-MARTIN 1	Saint-Martin	<b>****</b>	<b>81,36</b>	<b>*****</b>	<b>58,96</b>	<b>*****</b>	<b>62,64</b>	<b>****</b>	<b>51,6</b>	<b>32,46</b>	<b>57,42</b>
SAINT-BARTH. 1	St-Barthélémy	<b>54,49</b>	<b>***</b>	<b>42,57</b>	<b>****</b>	<b>36,62</b>	<b>*****</b>	<b>*****</b>	<b>*****</b>	<b>30,76</b>	<b>41,72</b>
<b>TOTAL</b>	<b>série A</b>	<b>36,26</b>		<b>41,32</b>		<b>53,5</b>				<b>37,87</b>	
<b>par circonsript.</b>	<b>série B</b>		<b>35,83</b>		<b>51,23</b>		<b>48,3</b>		<b>39,84</b>	<b>32</b>	
<b>TOTAL GPE</b>	<b>pop./ins./vot.</b>									<b>34,99</b>	

(Cf; Page 557 a, : *PLANCHE 53 - Représentation géographique de la participation moyenne aux élections cantonales générales de 1892 à 1920*)

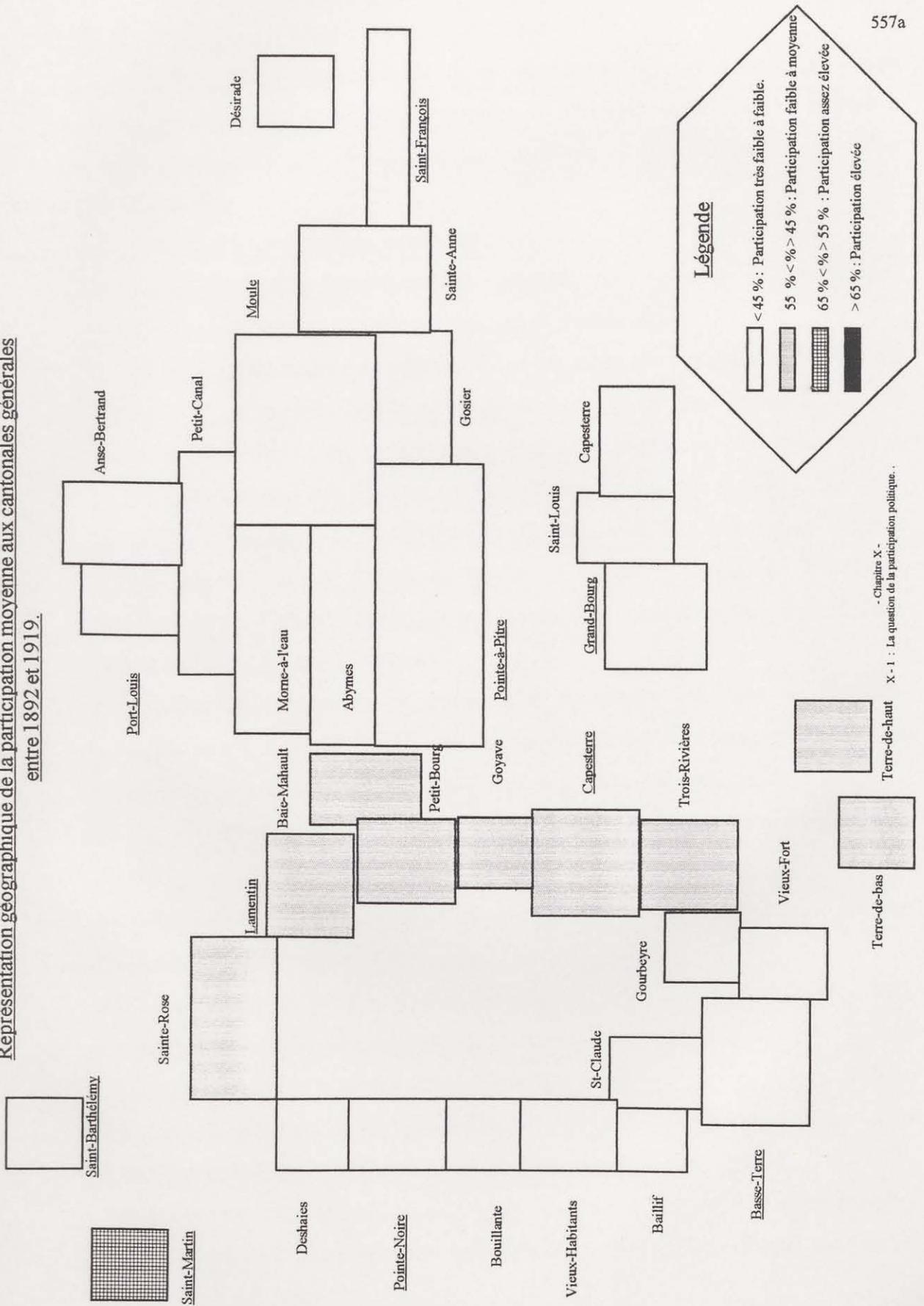
La confrontation des moyennes obtenues aux municipales et des moyennes cantonales ouvre à des hypothèses intéressantes sur la structure comparée des deux élections. Nous obtenons des chiffres de participation sensiblement identiques aux municipales et aux cantonales dans les cantons du Lamentin et de Capesterre, ce qui laisse supposer, dans les communes concernées, un degré équivalent de mobilisation des électeurs pour les deux types d'élections. Ailleurs, la mobilisation électorale, déjà faible aux municipales, l'est davantage aux cantonales. Par contre, une lecture diachronique des scrutins cantonaux nuance sensiblement ce constat initial sur la faiblesse de la participation. Elle montre en effet une évolution à la hausse, pour les deux séries cantonales renouvelées respectivement en 1901 et 1904. Ces deux années sont les seules pour lesquelles la participation dépasse les 50 % d'inscrits avec respectivement un total de 51,2 % de votants aux cantonales de 1901 (série B) et 53,5% de votants aux cantonales de 1904 (série A); ces chiffres étant par ailleurs en corrélation avec les pics de la participation aux municipales de 1900 (49,25 %) et 1904 (53,07 %), confirmant la plus grande mobilisation électorale dans ces années-là. Inversement, l'on retrouve dans le pourcentage aux cantonales générales de 1920, (35 %), le chiffre le plus faible de toute l'histoire électorale de la période, une convergence avec la faible participation municipale de 1919, confirmant la forte baisse de la mobilisation électorale de l'après-guerre.

Qu'en est-il des législatives ? C'est sur ce type d'élection, classiquement l'unité privilégiée d'observation dans les études électorales en France, qu'ici l'analyse est la plus aléatoire. Nos données sur les élections législatives souffrent d'une part des lacunes statistiques des élections de 1893 et de 1919<sup>10</sup>; d'autre part, des manipulations frauduleuses des années 1906 et 1910 qui se répercutent plus fortement sur les législatives et faussent entièrement l'appréciation d'ensemble<sup>11</sup> (Voir : *Annexe n° IV - C*). La plus forte participation qu'indiquent les chiffres est donc grossie et ne signifie pas, au plan purement quantitatif, une plus forte mobilisation électorale. Si l'on s'en tient seulement aux élections les plus fiables de 1893, 1898, 1902, 1914 et 1919, on constate

<sup>10</sup> : Absence des chiffres des inscrits et des votants par commune.

<sup>11</sup> : Ainsi, aux législatives de 1910, il est attribué à la commune de Vieux-Habitants 95 % de votants, aux communes de Marie-Galante, un taux global, inhabituel, de 73 % ! Nous savons par ailleurs, comment le nombre de votants de Petit-Canal a été amputé de plusieurs dizaines (voire centaines) de votants (Cf; Chap.IX;)

**- Planche 53 -**  
Représentation géographique de la participation moyenne aux cantonales générales  
entre 1892 et 1919.



un niveau de participation comparable à la moyenne des cantonales et des municipales, c'est-à-dire compris en dessous des 50 % de votants.

Outre le faible niveau général de la participation que nous retenons comme caractère premier du fait électoral, se confirment toutefois, dans l'élection législative certaines tendances déjà observées, que nous validerons comme tendances structurelles de la participation :

a) Les petites communes seraient plus "participationnistes" que les grandes.

c) Le pays sucrier apparaîtrait dans l'ensemble plus "abstentionniste" que le reste du pays malgré une tendance à l'augmentation de la participation.

d) Si l'on tient compte du poids politique des unités, les tendances contradictoires se font jour : l'on constate que la mobilisation électorale est plus constante dans les cantons de Capesterre et du Lamentin, pris dans leur globalité; au plan communal, ce sont les communes de Trois-Rivières, de Vieux-Habitants ainsi que la ville de Pointe-à-Pitre qui marquent dans leur participation la permanence de leur intérêt pour la chose politique. En revanche, le canton du Moule, et surtout le canton de Port-Louis, détiennent des taux habituellement bas de votants, en contradiction avec l'intensité des combats politiques qui s'y déroulèrent.

Enfin, les données de la participation municipale, cantonale et législative conjuguées en une traduction graphique unique, dessine une représentation d'ensemble originale de la participation politique que l'on peut analyser sous trois angles.

(Cf; Page 558 a, : *PLANCHE 54 - Evolution comparée des taux moyens de participation électorale*)

Au plan de la tendance générale et par-delà les évolutions propres à chaque type d'élection, trois phases apparaissent :

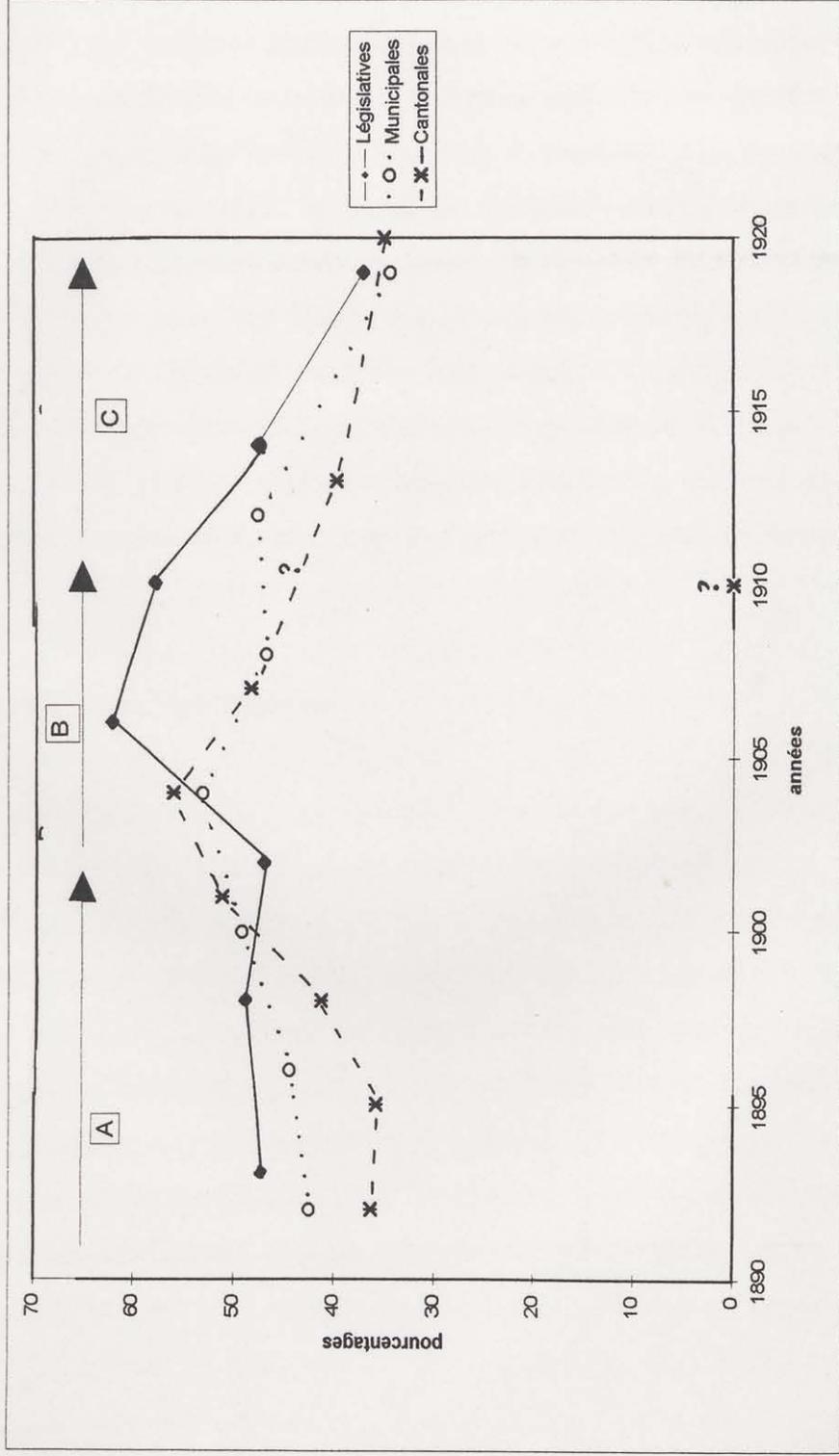
- Une phase A, de 1892 à 1904, est marquée par l'augmentation générale de la participation, avec un accroissement net que l'on peut situer entre 1898 et 1904;

- Une phase B, de 1905 à 1910, contrastée et plus complexe à définir (puisque faussée par les irrégularités des législatives de 1906 et 1910). Le haut niveau de la participation cache, en réalité, un tassement de l'électorat;

- Une phase C, très visible sur le graphique, de 1911 à 1920 se caractérise par une baisse générale de la participation qui retrouve en 1919-1920 un niveau plus bas que celui du début de période.

- Planche 54 -  
EVOLUTION COMPAREE DES TAUX DE PARTICIPATION ELECTORALE

	1892	1893	1895	1896	1898	1900	1901	1902	1904	1906	1907	1908	1910	1912	1913	1914	1919	1920	
Législatives	47,2		48,9		47,1	53,1	62,1	46,8	58,1	47,7	37,1								
Municipales	42,5		44,5		49,2	51,2	56	48,3	?	47,62	39,8								
Cantoniales	36,3		41,3		49,2	51,2	56	48,3	?	47,62	39,8								
																			35



Ce tracé de la participation sur l'ensemble de la période permet d'esquisser une courbe particulière à chaque type d'élection : les municipales présentent des moyennes de participation plus constantes et de moins grande amplitude; les élections législatives, si l'on extrait les années suspectes, offrent également des moyennes constantes, mais sensiblement plus élevées que les moyennes municipales. On notera en particulier, que dès le début de la période, l'élection législative détient les taux de participation les plus forts. Mais c'est le bond, très net, de la participation aux cantonales, dans un mouvement continu sur deux renouvellements successifs, les deux séries confondues, qui constitue le phénomène catalyseur de la phase A. Si l'on tient compte du caractère hybride du scrutin cantonal, scrutin théoriquement moins "politique" que la législative mais également plus éloigné de l'électeur de base que l'élection municipale, on mesure la signification que révèle cette forte augmentation des votants. Il y a là un phénomène de mobilisation politique qui dépasse la conjoncture ponctuelle d'une consultation. Ce constat est de nature à confirmer nos postulats sur la politisation du corps électoral et l'impact du mouvement primordial socialiste<sup>12</sup>. L'élection cantonale apparaît bien, ainsi que nous l'avions précédemment observé, comme le point d'appui d'un comportement électoral nouveau.

#### B - Le cas des élections partielles.

Le phénomène de la partielle que nous avons préalablement saisi<sup>13</sup>, non comme un fait ponctuel mais permanent, apporte-t-il un correctif à ces premiers constats ?

Les élections partielles ne peuvent, par leur nature même, être étudiées en séries continues. Les élections complémentaires destinées à compléter un Conseil municipal établi, suite à la démission ou au décès d'un ou plusieurs élus, sont généralement sans grand enjeu politique. Ne pouvant modifier les majorités établies, elles se traduisent par des taux de participation nettement plus faibles qu'à l'ordinaire. En revanche, les élections municipales partielles convoquées à la suite d'annulation, de dissolution, de démissions collectives ainsi que celles visant à remplacer un ou plusieurs élus cantonaux, connaissent des taux de participation très comparables, voire parfois supérieurs aux taux moyens des renouvellements généraux. En effet, dans ces cas, la partielle a valeur d'opportunité

---

<sup>12</sup> : Cf, Chapitre VI.

<sup>13</sup> : Cf, Chapitre IX.

supplémentaire de confrontation politique. Aussi, ne constituant pas l'exception, mais une règle, elle s'insère naturellement dans le rythme électoral "normal". Ainsi, s'il est vrai que l'élection partielle a des incidences sur les résultats et la composition de la classe politique, en revanche son influence sur le phénomène participatif est faible.

Au terme de cette évaluation chiffrée de la participation électorale, plusieurs questions se font jour : Comment comprendre en effet le paradoxe entre une politisation, que nous avons vue passionnée et que nous savons active, et une participation qui demeure malgré tout structurellement faible sur l'ensemble de la période observée ? En d'autres termes, la participation électorale peut-elle être ici simplement résumée à l'acte électoral, ou doit-on distinguer le fait de voter de la mobilisation politique ? Enfin, il conviendrait de s'interroger sur les raisons du recul général de la participation après 1911.

A ces questions, les évaluations chiffrées ne peuvent fournir de réponses satisfaisantes. L'analyse qualitative doit ici relayer l'approche quantitative.

### C - Participation électorale et mobilisation politique : militants, électeurs, "non-votants" et abstentionnistes.

#### *Des concepts opératoires.*

Une requalification préalable des concepts utilisés s'impose.

Une tendance classique de la sociologie politique veut identifier la participation politique au vote, compris comme l'acte politique positif par excellence. Ainsi enfermé dans cette définition, ce concept ne reconnaîtrait que deux grands groupes d'électeurs : "les abstentionnistes" et les "participants", c'est-à-dire les votants, eux-mêmes distingués par leur degré d'engagement dans l'action politique. L'historien du politique ne disposant de sources objectives que des chiffres électoraux aurait tendance à suivre cette voie. L'on sait pourtant combien le phénomène abstentionniste, d'hier comme d'aujourd'hui, est toujours difficile à cerner; presque toujours sous-évalué statistiquement, il tend en retour à être grossi au plan de ses significations politiques. Or, comme le rappelle fort à propos Dominique Memmi, le concept de participation renvoie "à une représentation plutôt qu'à

un objet aux contours aisément délimitables"<sup>14</sup>. En effet, le champ politique n'est pas circonscrit; ce qui nous incite à élargir la notion de participation politique et à la saisir comme toute activité individuelle et volontaire "visant à travers son action à avoir une influence sur le gouvernement"<sup>15</sup>. Reste cependant la question des critères, ou des normes, permettant d'évaluer le degré réel de la participation, ou de ce qu'il conviendrait d'appeler plus justement "l'engagement politique". Peu ou prou objectivés, ces critères nous renvoient plus largement à des comportements, des attitudes face à la question du pouvoir; en fait au champ notionnel plus vaste qui est celui de la culture politique.

Il faut donc d'abord *penser* le cadre conceptuel permettant l'observation de la participation électorale dans cette dimension culturelle. A défaut de critères normatifs, nous disposons de données électorales primaires (listes électorales et listes d'émargement) et de ce que, par le biais de sources différentes, nous savons des conjonctures politiques concrètes, pour mieux identifier les paramètres influant sur le phénomène de la participation. Ces données de base, à défaut de pouvoir susciter des réponses directes, permettent de proposer un schéma de lecture du paradoxe abstention / mobilisation. Il s'organiserait autour de quatre paramètres d'un modèle théorique forgé à partir de l'observation du phénomène abstentionniste :

a) Un quotient invariant d'abstentionnistes désignant les inscrits non-votants permanents. Ce quotient n'est pas quantifiable mais correspond à une part importante de la population électorale (que l'on peut estimer entre 30 et 40 % des inscrits). Cette population fortement abstentionniste est généralement corrélée avec les masses rurales des zones d'habitation<sup>16</sup>. Des facteurs objectifs comme l'éloignement du bourg ou la sous-information sont de nature à expliquer cette abstention; mais de ce que nous savons de l'état moral et culturel des masses rurales de l'époque on est enclin à penser que ce sont *les facteurs psycho-culturels* qui ont sans doute le plus joué dans l'apathie politique de la majorité des travailleurs ruraux : l'analphabétisme (ou l'illétrisme) , les sentiments de crainte et d'impuissance, un certain fatalisme ont pu se conjuguer au poids des dominations sociales et idéologiques pour créer cette marginalisation à la chose politique dans laquelle se cantonne habituellement un bon tiers de l'électorat.

<sup>14</sup> : Dominique Memmi, "L'engagement politique", *Traité de Science politique* (op.cit.) p. 311.

<sup>15</sup> : *ibidem*. p.312.

<sup>16</sup> : Ce n'est pas un facteur absolu. Voir nos observations du Chapitre IX sur la commune de Trois-Rivières.

b) Un quotient indéterminé, variant, mais grossièrement quantifiable de l'abstentionnisme de conjoncture peut être reconnu. On l'identifie en repérant les taux anormalement bas de participation dans des populations identifiées comme plutôt participationnistes, ou lors des consultations sans enjeux politiques, ou encore dans des situations d'hégémonisme politique qui ont pour effet de produire un tassement de la mobilisation partisane.

La participation *positive*, quant à elle, comprendrait d'une part :

a) Les acteurs politiques agissant en dehors des cadres institutionnels prévus de la participation politique. Il s'agit ici principalement du paramètre non quantifiable de *l'action militante des femmes*, dont on a vu combien elles étaient au coeur de la circulation de l'information et de la mobilisation politiques<sup>17</sup>. Barnes appelle "*non-conventionnels*", ces types de facteurs influant de l'extérieur sur le jeu politique institutionnel<sup>18</sup>.

b) Les électeurs que nous appelons "*actifs*", c'est-à-dire ceux qui votent habituellement, et dont on peut évaluer, au suivi des listes d'émargement, dans quelle proportion ils se retrouvent d'une élection à l'autre. Ces citoyens actifs forment avec ceux que nous avons appelés "les acteurs majeurs de l'élection"<sup>19</sup> le noyau qui concentre la réalité de l'exercice du politique. Dans les plaines sucrières des campagnes de la Grande-Terre, ce noyau est, on l'a vu, quantitativement très faible<sup>20</sup>. En zone de cultures secondaires, il constitue un groupe plus important, à la représentation sociale plus large, bien que circonscrit au niveau des couches moyennes. L'étendue territoriale ne joue pas forcément en Basse-Terre, comme facteur de dispersion des unités politiques; le tissu social articulé sur la petite propriété assure une triple intégration traduite dans le resserrement du vote : au niveau de la section, de la commune, de la région<sup>21</sup>. La structure de l'interaction des forces abstentionnistes et participatives peut être représentée dans le schéma ci-après :

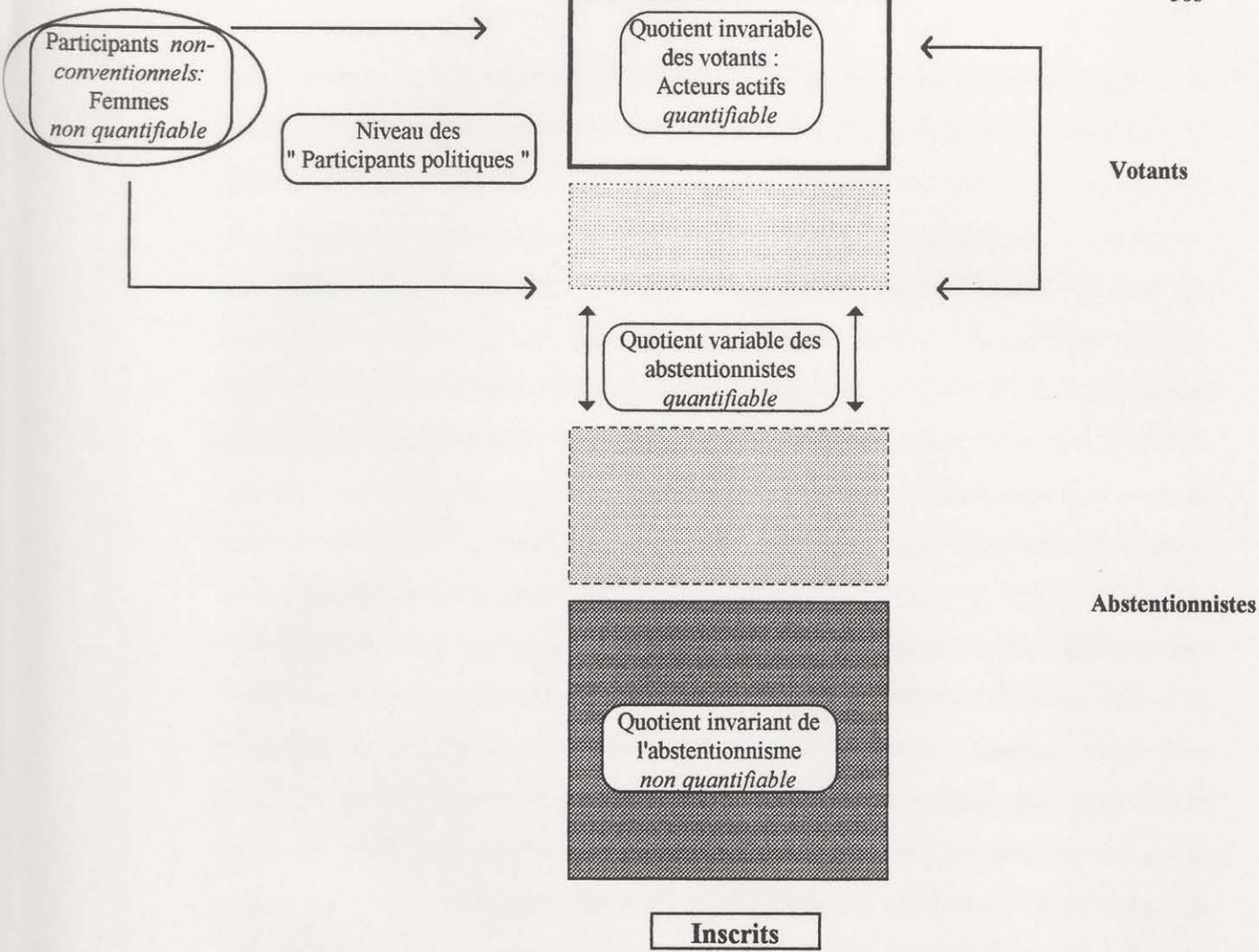
<sup>17</sup> : Cf; *infra*, chapitres VI & IX. On se référera également aux travaux, qui, pour la Martinique, avancent une explication non seulement culturelle mais sociale en soulignant le rôle des colporteuses et des marchandes dans la circulation de l'information politique. Cf; Myriam Cottias, Annie Fitte-Duval. "Femmes, famille et politique dans les Antilles françaises de 1848 à nos jours", *Caribbean studies*, vol.28,1; Santo-Domingo, 1995.

<sup>18</sup> : Cité par Dominique Memmi (op.cit) p. 325.

<sup>19</sup> : Elus locaux, employés municipaux, fonctionnaires et hommes-relais. Cf; Chapitre IX.

<sup>20</sup> : Voir le modèle de Morne-à-l'eau. Cf; chapitre IX..

<sup>21</sup> : Voir le modèle de Trois-Rivières. Cf; chapitre IX.



Ce schéma conceptuel nous permet de penser le paradoxe des fortes mobilisations politiques apparentes et des taux élevés d'abstention en distinguant "la mobilisation politique"<sup>22</sup> de la participation électorale effective (lisible dans le chiffre des votants). Il nous ouvre à un modèle électoral moins figé en relativisant aussi bien la participation quantifiée, que l'abstentionnisme, dit "structurel". On s'explique ainsi comment les élections en Guadeloupe peuvent prendre l'aspect du phénomène militant, massif et passionné que nous saisissons des témoignages, sans pour autant que la majorité du

<sup>22</sup> : Nous utilisons ici l'expression de "mobilisation politique" dans son usage courant, rapporté au degré d'intérêt et d'engagement se traduisant en actes positifs pour le triomphe d'une cause politique (parti, candidat ou une idée). Cette notion se distingue donc de l'outil utilisé par certains politologues qui, sur la base de corrélations de statistiques électorales et de statistiques démographiques complètes, parviennent à quantifier des "taux d'inscription" ( $T_x = \text{inscrits} / \text{population électorale potentielle} \times 100$ ) et établissent des "taux de mobilisation politique" ( $T_x = \text{votants} / \text{population électorale potentielle} \times 100$ ). Ce taux de mobilisation étant distinct du taux de participation classiquement obtenu par le rapport des votants sur les inscrits.

corps électoral y soit activement impliquée. La participation électorale traduite en nombre de votants doit être comprise alors non comme la mobilisation politique elle-même, mais, sous réserve de la sincérité des chiffres, seulement comme *un effet quantifiable* de celle-ci, qui lui sera toujours inférieur en nombre, un paramètre insaisissable du point de vue quantitatif. Pour autant, la mobilisation politique qui, demeure pour l'historien nimbée de flou, n'en reste pas moins un impondérable à inclure dans les facteurs explicatifs de l'analyse et de l'interprétation des résultats. L'on constate en effet que le plus souvent, les protagonistes de l'élection savent *au moment même du vote* s'ils sont ou non majoritaires. Cette connaissance du rapport de forces devient en cas d'élection tendue un facteur activant la réaction et précipitant les troubles électoraux, comme l'interruption du vote<sup>23</sup>.

Dès lors que nous admettons la notion participative comme donnée flottante, c'est l'étude des conjonctures politiques concrètes, qui permet d'appréhender cette notion et de donner au modèle proposé sa validité. Au plan théorique, on admettra avec Alain Garrigou que la conjoncture n'est pas un élément factuel secondaire, mais bien un état particulier d'un champ et d'un marché politique qui est propre au contexte de chaque élection et donc, de toute élection<sup>24</sup>. Une approche plus fine, "écologique" du phénomène électoral requérant une étude par localité des scrutins sur une durée relativement longue, s'avère nécessaire. L'interrogation est alors double : il convient de se demander au plan général ce que sont ces facteurs qui influent sur la mobilisation politique ? Autrement dit, peut-on percevoir, dans le cas de la Guadeloupe une logique de la participation ?

*Etude de cas : la participation dans les cantons du Lamentin, de Capesterre et du Port-Louis.*

Dans une logique de recherche décentralisée et écologique, l'unité idéale de référence eût été la commune, voire le bureau de vote de section. Malheureusement, trop peu de documents électoraux primaires (listes d'émargement, procès-verbaux et feuilles de dépouillement des votes) nous sont parvenus pour prétendre effectuer des études à cette échelle micro-géographique pour l'ensemble du territoire. En outre, l'absence du

<sup>23</sup> : Cf, Chapitre IX.

<sup>24</sup> : Voir Alain Garrigou. "Conjoncture politique et vote" in Explication du vote : un bilan des études électorales en France. (Sous la dir. Daniel Gaxie), Paris, 1989, Presses de la F.N.S.P.

report systématique des chiffres des communes aux élections cantonales rompt la série linéaire du vote par commune. Il se confirme que l'unité d'observation la meilleure est encore le canton.

Le choix de ces trois cantons s'explique par la relative fiabilité de leurs listes électorales, leur rôle respectif de premier plan dans la vie politique de la période, et leur dissemblance sociologique<sup>25</sup>. Ils font en outre partie de la même série cantonale (la série A dont l'année zéro est 1892), ce qui nous permet de les observer dans les mêmes contextes du temps politique guadeloupéen, de mesurer par suite les écarts des réponses spécifiques, et donc d'approcher les conjonctures politiques concrètes.

*Le Lamentin*, tout d'abord, est, ce fameux "canton vengeur", que nous avons identifié comme le bastion socialiste par excellence et le fief politique de Légitimus<sup>26</sup>, caractère qui n'a pas oblitéré la permanence d'une forte opposition isaaco-réactionnaire dans une première période puis boisneuviste dans une seconde. Les communes qui composent le canton forment dans le pays sucrier du nord de la Basse-Terre une continuité géo-sociologique de Sainte-Rose à Petit-Bourg, où s'insère entre la dominance des usines et des habitations, quelques îlots de propriété moyenne.

*Le canton de Capesterre* est sociologiquement le plus composite : les îles des deux petites communes saintoises, où vivent de petites communautés de pêcheurs très différentes l'une et l'autre, sont à opposer d'une part à Capesterre, grande commune finissant la lisière sud du pays sucrier et dont les structures sociologiques tiennent des deux zones socio-économiques; et d'autre part, à la commune de Trois-Rivières, pleinement comprise dans la zone de la petite propriété de cultures secondaires, à forte tendance participative. Dans ces deux dernières communes, la vie politique y est également intense mais autour d'enjeux absolument distincts de ceux du pays sucrier. Goyave, enfin, borde le canton au nord : commune calme, impavide dont le voisinage trépidant, au nord de Petit-Bourg et au sud de Capesterre, ne trouble pas la quiétude politique. Au total, le canton comporte deux populations électorales "lourdes" que ne contrebalancent pas le poids plus léger des Saintes et de Goyave.

<sup>25</sup> : Il eût été intéressant d'étudier la participation dans le canton de Pointe-à-Pitre, mais nous avons dû l'écartier car dans ce cas particulier, l'analyse est faussée par la trop forte dissemblance de la ville et des communes rurales avoisinantes (Abymes, Morne-à-l'eau, Gosier).

<sup>26</sup> : Cf, Chapitre VI.

*Le canton de Port-Louis*, enfin, représente dans cet échantillonnage le pays sucrier de Grande-Terre. Il constitue une unité sociologique cohérente fortement structurée par l'Usine, articulée sur les grosses communes rurales de l'Anse-Bertrand et de Petit-Canal, typiques de cette population de petits cultivateurs et semi-prolétaires ruraux de la zone cannière. Ces deux communes détonnent légèrement avec le chef-lieu de canton, Port-Louis, bourg modeste mais traditionnellement "aristocratique" qui joue dans le nord Grande-Terre la fonction de pôle urbain. Dans cette région de la Grande-Terre l'influence politique prépondérante aura été longtemps celle du "parti de l'Usine", hégémonie disputée par le "parti isaaciste" représenté par des éléments mulâtres de la couche moyenne issue des bourgs et des cadres d'habitation. La pénétration du négriisme socialiste y a été longue et difficile; par contre, la vie politique y a connu un tour agité et souvent violent entre socialistes et boisneuvistes.

L'observation porte sur les taux de participation dans tous les scrutins analysables dans le cadre du canton, c'est-à-dire, les élections cantonales générales, les cantonales partielles, les législatives auxquelles l'on peut ajouter à titre indicatif, les moyennes de participation aux élections municipales générales.

*(Cf; Page 566 a, : PLANCHE 55 - Taux comparé de participation dans les cantons du Lamentin, Capesterre et Port-Louis entre 1892 et 1920)*

Le croisement des données confirme certaines des tendances préalablement observées : les élections municipales détiennent les moyennes les plus hautes et les plus constantes; la participation dans le canton de Capesterre est en moyenne plus élevée qu'ailleurs; la tendance à la baisse en fin de période se confirme partout. Mais l'étude de détail montre des comportements participatifs assez nettement différenciés.

Dans le canton de Capesterre que l'on sait coutumier des taux élevés de participation, le chiffre des votants baisse sensiblement lors des scrutins cantonaux. Faible conscience de canton due à l'hétérogénéité des communes qui le compose, ou prépondérance des dynamiques plus locales et de la dynamique nationale ? Le fait est qu'on ne se mobilise guère dans le canton de Capesterre pour élire les représentants du canton au Conseil général. L'on sait pourtant que le canton est assez bien tenu, sur l'ensemble de la période, par la forte personnalité du maire réachiste de Trois-Rivières Lucien Vignes. Les amplitudes sont toutefois faibles d'une élection à l'autre; ainsi l'élection cantonale partielle sans grand enjeu des 4 et 11 octobre 1903, entre Vignes,

## TAUX COMPARÉ DE PARTICIPATION DANS LES CANTONS DU LAMENTIN, DE CAPESTERRE ET DE PORT-LOUIS (entre 1892 et 1920)

	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909(a)	1909(b)	1910	1911	1912	1913	1914	1919	1920	
<b>LAMENTIN</b>																											
Cantonales g.	30,5		45,3		57,84														58,4								41,32
Cantonales p.		54,32		48,8	?	23,8								60,62	28,4	33,8	29,8						42,3				
Législatives			53,5		55,3									69,1						55				49,1	?		
Municipales	42,9		51,5		52									53			48,5					40					50,7
<b>CAPESTERRE</b>																											
Cantonales g.	40		49,7		54,8														55								41,8
Cantonales p.		39,6		?								51,1															
Législatives			64,4		60,7									?						62				51,3	?		
Municipales	52,5		57,7		56									61,5			56,2					43,9					59
<b>PORT-LOUIS</b>																											
Cantonales g.	33,7		30,4		60,78														?								30,7
Cantonales p.		36,5			39,1												75,8	48,22									
Législatives			36,5		30,6									?						50				38,7	?		
Municipales	42,2		40,1		42									47,1			39,5					43,7					49,2

Sources :

ADG - JOG

- Chapitre X -

X - 1 : La question de la participation.

Latapie et Légitimus, rassemble sensiblement le même nombre d'électeurs sur les deux tours, soit 51 % de votants. La structure du vote dans le canton de Trois-Rivières se rapproche de celle du vote au plan français : l'abstention structurelle est nettement plus faible que la moyenne guadeloupéenne. Qu'il soit bon citoyen, électeur politiquement mobilisé, ou tout simplement docile, le citoyen de ces communes du sud-est basse-terrien est du type "participatif".

Le relevé des élections pour le canton du Lamentin présente au contraire des variations à fortes amplitudes d'une élection à l'autre. Le tracé de la participation ne montre pas de différence notable du comportement entre les types d'élection. C'est davantage la conjoncture politique qui semble avoir été déterminante : Aux années d'élection de combat<sup>27</sup> (1894, 1898, 1904, 1905, 1910) au cours desquelles la participation peut atteindre jusqu'à 58 % du corps électoral, s'opposent les élections sans enjeu : lors de la cantonale partielle de 1902, au cours de laquelle Blanche, quasiment sans adversaire, récupère son siège abandonné deux ans plus tôt à Louis Maurice, la participation chute à 23,8 %. Par contre, la quasi-totalité des électeurs qui se présente aux urnes est socialiste, soit 1.156 votants au premier tour et 986 au second. La cantonale de 1907 procède d'un scénario assez similaire : Blanche se représente, sans adversaire, à la succession du poste duquel il a démissionné deux mois plus tôt. Il est élu avec la quasi-totalité des suffrages exprimés (soit 1.605 voix sur 1.618). Aux deux élections partielles de 1909<sup>28</sup>, à un moment où le mouvement négriste est dans une passe particulièrement difficile, ses élus étant poursuivis pour concussions, la mobilisation électorale faiblit; seul le ¼ des électeurs se déplace pour voter ; mais dans ce faible quotient de votants, le petit contingent d'électeurs socialistes est encore majoritaire<sup>29</sup>.

<sup>27</sup> : En Guadeloupe s'entend. Nous reviendrons *infra* sur la distinction avec les "élections législatives de combat" en France.

<sup>28</sup> : La première, en mai, suite à l'arrêt de la cour de cassation du 24 novembre 1908, rejetant le pourvoi d'Alidor, et confirmant sa condamnation à deux ans de prison pour concussions. Les électeurs du canton sont de nouveau convoqués en septembre, suite à l'annulation de l'élection de Nainsouta, le conseiller socialiste élu en mai en remplacement d'Alidor. Le motif en est strictement le même : La cour de cassation dans son arrêt du 7 mai 1909 rejette le pourvoi de Nainsouta et confirme le verdict de la cour d'appel l'ayant condamné à dix mois de prison. Nainsouta, comme son prédécesseur était donc inéligible.

<sup>29</sup> : Au premier tour de mai, le candidat socialiste Nainsouta obtenait 863 suffrages sur 1.445 votants contre son adversaire habituel du parti libéral, Lyonnel Méloir (582 suffrages); au second tour, il l'emportait avec 1.042 suffrages contre 876 à Méloir. Au premier tour de septembre, les socialistes, à bout de candidatures ne peuvent plus opposer de leader historique du parti (tous ou presque ayant des démêlés avec la justice) à Méloir qui arrive largement en tête avec 638 voix dans un scrutin où la participation se situe autour de 30 %. Au second tour, les socialistes du canton font appel à Lara qui l'emporte avec 882 suffrages contre 789 à Méloir, la participation ayant passé de 1.051 à 1.690 votants.

En revanche, dans ce canton du Lamentin, les cantonales générales comme les législatives se situent à des taux moyens de participation plus élevés qu'ailleurs. La cantonale partielle de 1894, celle où Légitimus conquiert son premier mandat reste un exemple historique<sup>30</sup>, qui indique la période précise à laquelle s'est effectué ce bond de la participation. Le cas du canton du Lamentin, dans ses élections de mobilisation, comme dans ses scrutins de moins forte participation, nous permet de cerner la réalité de l'existence d'un électorat socialiste stable, oscillant autour d'un noyau militant "dur" d'un millier de votants, capable de ratisser plus large lors des grandes confrontations comme de se mobiliser sur ses seules forces lors des élections sans enjeux. Ainsi, dans la cantonale partielle de 1905, suite à l'annulation par le tribunal administratif du scrutin cantonal d'octobre 1904, la participation se situe à un peu plus de 50 %; les candidats socialistes retrouvent leur niveau optimum habituel de 1.600 suffrages. L'existence de ce noyau mobilisateur n'exclut pas la permanence d'une abstention structurelle, que nous évaluons dans ce canton à 35 % environ du corps électoral, soit un pourcentage plus faible que la moyenne guadeloupéenne.

Le canton de Port-Louis présente une toute autre physionomie comportementale. Deux temps apparaissent nettement dans la participation : Avant l'année 1904, la participation électorale est particulièrement faible aux élections les plus politiques. A partir de 1904, la participation progresse fortement, notamment aux élections cantonales et législatives. Ici, la participation électorale semble suivre le cours de l'affrontement politique. Jusqu'en 1904, la politique est dominée par des notables de communes affidés au "parti" isaaciste et au "parti usinier". La pénétration socialiste est difficile et n'effectue une percée que dans la commune de l'Anse-Bertrand, plus sensible que ses voisines limitrophes aux thèmes du discours négriste. Après 1904, sous l'effet de l'action de Boisneuf et de Jean-François qui conjuguent un militantisme de terrain et l'activation des réseaux notabiliaires hérités du vieux parti isaaciste, la participation politique s'élargit sensiblement, atteignant même le taux record de 75, 8% lors de la cantonale partielle de 1907.<sup>31</sup>

<sup>30</sup> : Rappelons que dans une campagne électorale frontale où Souques s'était personnellement impliqué aux côtés de son gérant d'habitation, Beauvarlet, Légitimus l'avait emporté au premier tour avec 1.911 suffrages sur 2.621 votants (54,3 % des inscrits).

<sup>31</sup> : Le résultat de ces élections arraché au second tour était fort douteux, des incidents sérieux s'étant produits à l'Anse-Bertrand. Mais si le chiffre de participation est très certainement gonflé, il n'en reste pas moins que la mobilisation autour de l'élection fut à cette élection portée à son point le plus élevé.

Ainsi, le croisement des données sur ces trois cantons échantillons confirmerait la forte influence de la conjoncture locale sur la variation de la participation et la mobilisation électorale. L'existence des conjonctures politiques locales confirme la sensibilité du corps électoral à la chose politique et sa perméabilité à l'influence politique. En retour, il laisse ouvert le recours à de riches études particulières, commune par commune.

Reste la question de la décroissance de la participation à la fin de notre période. Désintérêt et lassitude des électeurs, crainte des violences électorales ou "dépolitisation" de la société ? Les correspondances des gouverneurs qui rendent compte des élections commentent à peine le phénomène. Elles se félicitent de l'amélioration des moeurs électorales, sans manifester d'inquiétude particulière pour cette baisse de la participation aux élections. Pour notre part, nous ne proposons pas d'analyse explicative globale. On peut cependant avancer quelques hypothèses : si l'on admet que l'élargissement de la mobilisation de la politique et de la participation, dans la deuxième circonscription, a été l'effet du mouvement socialiste de *Légitimus*, on peut penser que la délitescence du mouvement, le discrédit et les compromissions de ses leaders ont rejeté, par dégoût de la politique, une partie de l'électorat socialiste dans l'abstention tandis que d'autres ralliaient le boisneuvisme<sup>32</sup>. Un certain désarroi et une certaine lassitude sont en effet perceptibles dans les scrutins entre 1910 et 1914. Mais on ne saisit pas *a priori* les raisons profondes des taux anormalement bas de participation au sortir du conflit de 14 -18. Pour approfondir l'analyse, c'est une mise en perspective de l'ensemble du comportement électoral qui doit être tentée.

\*\*\*

---

<sup>32</sup> : C'est ainsi que le Gouverneur p.i Henry écrit au Ministre dans son rapport mensuel d'août 1908, à propos de *Légitimus* : "...A part quelques fanatiques, qui restent encore attachés à sa cause pour des considérations de race ou parce qu'ils sont compromis avec lui dans des affaires électorales ou autres, la presque totalité de ses anciens électeurs se montrent aujourd'hui indifférents en ce qui le concerne". (Source : "*Intérim Henry (1908-1909)*" CAOM. Série Géo. Gua. Cart-173 / dos.1089)

## **IX.2 : La société politique en Guadeloupe au tournant du siècle; données pour l'étude d'un système politique.**

La révolution noire ne fut pas une simple subversion des valeurs politiques, mais bien, au-delà des symboles, un mouvement inscrit dans les réalités qui engendra un nouvel état de fait politique, de nouveaux rapports de force, et par conséquent des équilibres inédits et d'autres logiques de fonctionnement politique.

C'est d'abord par l'étude de la composition du personnel politique qu'on peut saisir ce nouvel état politique.

### A - Maires et Conseillers généraux de 1892 à 1914 : les élus locaux de la Guadeloupe.

Quels critères objectifs doit-on retenir pour procéder, sur la durée, à une analyse d'ensemble du personnel politique de la Guadeloupe, et par suite des conduites politiques? La documentation de base ne fait pas ici défaut. C'est plutôt l'interprétation des données qui pose problème : la profusion et la valse des étiquettes, le jeu des revirements inexplicables et des apparentements incongrus, produisent des situations aberrantes et singulières. Les premières études qui s'y sont essayés n'ont pu tout-à-fait éviter de s'égarer parfois dans les circonvolutions des attitudes et comportements politiques du tournant du siècle.

Pour tenter d'éclairer la signification des votes à cette époque, nous proposons la démarche méthodique suivante : d'abord procéder à l'établissement de l'état nominatif du personnel politique, avec le détail des identités socio-ethniques, socio-professionnelles et des appartenances partisans; puis confronter les tableaux des identités sociales ainsi cernées avec les résultats électoraux, saisis dans leurs cadres conjoncturels, tenter enfin d'en dégager une lecture du comportement de l'électeur ainsi que les premières esquisses d'une géo-sociologie électorale guadeloupéenne.

*Le vote de proximité : maires élus et scrutins municipaux.*

C'est au cours de la première décennie du siècle que la Guadeloupe opère sa "révolution des mairies"<sup>1</sup>. Le récapitulatif général des maires élus lors des renouvellements municipaux permet une mise en perspective des chefs d'édilité selon leur appartenance politique et l'identité sociale déterminée par les deux marqueurs que sont les identités de couleur et l'appartenance socio-professionnelle. (*Voir Annexe n°IV - D : Récapitulatif général des maires élus aux renouvellements municipaux*)<sup>2</sup>.

C'est sur l'inversion du rapport des identités de couleur que peut s'observer le mieux le bouleversement opéré. Nous avons précédemment suffisamment insisté sur la fluidité des rapports sociaux en Guadeloupe pour ne pas accorder à la seule mention de l'identité ethnique un caractère de totalité cognitive. Il n'en demeure pas moins, qu'un récapitulatif général inscrit dans la durée sur vingt ans, couvrant l'ensemble de l'archipel guadeloupéen, nous offre une mise en perspective du pouvoir communal perçu sous l'angle de l'appartenance à des identités de couleur qui, dès lors, n'est pas sans signification. Nous extrayons du récapitulatif, le tableau suivant, ramené à l'intervalle de deux élections générales :

Années	1892 (*)	1896	1904	1912
<b>Identités de couleur<sup>3</sup></b>				
Noirs	2	4	11	10
"de couleur"	3	5	3	6
Mulâtres	10	7	4	5
Blancs	16	14	12	9
<i>non-identifiés</i>	3	4	4	4

(\*) : année de base, pour mémoire.

<sup>1</sup> : Nous utilisons cette expression par analogie à la révolution des mairies qui, en France, voit le pouvoir communal passer aux mains des républicains à partir des années 1880.

<sup>2</sup> : L'état nominatif ne prend en compte que les maires issus des renouvellements généraux quadriennaux. Par conséquent, il ne tient pas compte des maires élus lors des municipales partielles.

<sup>3</sup> : Nous rappelons que les critères de définition des "identités de couleur" sont extraites de nos propres définitions et de nos recoupements documentaires développés au Chapitre II. Ils ne reprennent donc pas automatiquement les désignations parfois contenues dans les sources. Toutefois, dans le souci de cerner les réalités de près, sans pour autant ajouter à la subjectivité immanente à un tel exercice, nous avons réservé notre catégorisation dans certains cas : en accolant l'item "*non-identifié*" à ceux sur qui pouvait peser une incertitude non levée par des sources incontestables; en rangeant tous ceux dont nous ne pouvions être assurés de la "nuance" dans l'item "*de couleur*".

EVOLUTION DU RAPPORT DES IDENTITES DE COULEUR DES MAIRES

Le tableau révèle une double inversion du rapport des identités de couleur, au détriment des blancs, et au détriment des "mulâtres". En 1912, les chefs d'édilité blancs nettement identifiés comme tels ne sont plus que neuf, tandis que le rapport des forces a basculé du côté des "hommes de couleur" au sein desquels les "noirs" (*nèg nwè*) sont devenus numériquement dominants. Nous obtenons la traduction en chiffres de la "révolution noire" qui a bouleversé l'ordre politique.

L'analyse de cette évolution, par commune, révèle cependant des distorsions intéressantes. On distinguera les communes où le basculement a été définitif, de celles où les luttes pour l'édilité sont restées circonscrites entre blancs et mulâtres, de celles enfin où l'ethno-classe blanche a conservé la haute main sur les affaires communes.

Ainsi, les quatre communes du canton du Lamentin, (Sainte-Rose, Lamentin, Baie-Mahault, Petit-Bourg<sup>4</sup>), n'élisent plus à partir de 1904, que des maires noirs, indépendamment de leur appartenance politique. Morne-à-l'eau, Gosier, Anse-Berland et Moule (dès 1900), puis Pointe-à-Pitre (1904) également ne connaissent désormais que des maires noirs<sup>5</sup>. On constate aisément que ces communes sont celles où le mouvement négriste initial fut le plus marqué. Par contre, dans le pays basse-terrien comme dans certaines communes grand-terriennes, la lutte pour le pouvoir communal restera, bien longtemps après la période étudiée, circonscrite entre notables mulâtres et blancs. C'est notamment le cas pour toutes les communes des cantons de Capesterre et de Basse-Terre où aucun noir n'est porté à la tête de municipalités sur l'ensemble de la période étudiée. Dans les deux communes du nord Grande-Terre, Petit-Canal et Port-Louis, les luttes politiques particulièrement agitées durant la période se déroulent entre éléments de l'ethno-classe blanche et éléments issus du milieu mulâtre. Par ailleurs, nous relevons des communes où l'hégémonie politique des blancs sur les affaires communales n'a jamais été entamée : il s'agit de l'île de Saint-Martin, et des communes grand-terriennes de Saint-

---

<sup>4</sup> : Petit-Bourg se singularise par rapport aux autres communes du canton du Lamentin en élisant successivement deux métis clairs; mais ce renversement s'opéra dans les conditions politiques locales très particulières que nous exposons ci-après.

<sup>5</sup> : Si l'on excepte la mandature, assez brève de transition, du négociant blanc Emile Fleurot, membre de l'Union (radicaux modérés ralliés à Gérald-Richard). A la démission de Légitimus, en 1908, il est élu maire en position minoritaire mais est à son tour contraint de démissionner pour céder la place à Boisneuf en 1911.

François et de Sainte-Anne<sup>6</sup> où, sur toute la période, les familles usinières des Pauvert et des Dubos se maintiennent, inébranlables, à la direction des affaires communales<sup>7</sup>.

Il est toutefois plus difficile d'estimer l'évolution des appartenances socio-professionnelles. En effet, le pourcentage des professions non précisées est trop élevé pour dégager un rapport quantifié significatif des identités professionnelles. Deux phénomènes l'expliquent : le qualificatif de "propriétaire" trop généralement attribué ne permet pas sur des effectifs aussi faibles une quantification valable du rapport des appartenances professionnelles. En outre, plusieurs élus municipaux (Marc-François, Alidor, Légitimus) n'ont pas de profession clairement spécifiée. En analysant la composition socio-professionnelle sur la durée, on constate toutefois un élargissement notable de l'éventail des professions représentées au sein des conseils municipaux : par rapport à l'année de base 1892, les professions moyennes sont en progression, tandis que les professions liées à l'Usine ne représentent plus que 11 % du total des chefs d'édilités en 1912 alors qu'elles équivalaient à 15 % en 1892. Autrement dit, les usiniers et leurs affidés sociaux (géreurs, employés) sont bien moins présents directement dans les fonctions politiques locales.

La lecture des appartenances politiques pose également un délicat problème d'interprétation. On ne saurait établir de conclusions à partir des seules étiquettes que s'attribuent les élus. Si jusqu'en 1904, les étiquettes partisans recouvrent les familles politiques réellement présentes dans le paysage politique -"réactionnaire"(ou parti usinier), isaaciste, réachiste, socialiste-, après cette date, le système de l'Entente, et plus encore "l'effet Gérault-Richard" vient brouiller un jeu déjà nébuleux. Aussi, avons-nous préféré identifier les appartenances politiques<sup>8</sup>, non d'après les intitulés des partis mais d'après les idées et positions réellement occupées à partir des regroupements affinitaires qui s'opèrent sur la scène politique<sup>9</sup>.

<sup>6</sup> : Nous excluons évidemment de notre constat les communes à population majoritairement "blanche" comme Saint-Barthélémy ou fortement métissée comme Terre-de-haut des Saintes.

<sup>7</sup> : Ainsi, à Saint-François, le pouvoir communal passe des mains du père Pauvert, au fils aîné, puis au fils cadet de la famille.

<sup>8</sup> : C'est, nous semble-t-il l'erreur que commet Philippe Cherdieu, dans l'établissement de ses tableaux récapitulatifs électoraux. Cf, Philippe Cherdieu.(op.cit.).

<sup>9</sup> : Ainsi, avons-nous continué de regrouper les élus du "*parti usinier*" sous l'étiquette "*réactionnaire*", sous l'appellation "*socialiste*" les fidèles de Légitimus, et sous celle de "*gérault-richardistes*" les nouveaux élus et les ex-socialistes, anti-réachistes ayant reconnu le député de la première circonscription pour leur chef politique.

Ainsi, les diagrammes retraçant l'évolution du rapport des appartenances politiques confirment les quatre tendances de fond de la période :

a) La disparition, au fil des ans, des vieux partis isaacistes et réachistes, ainsi que du parti usinier sous sa forme classique.

b) Le maintien du parti socialiste (Légitimus) dans les mairies, en dépit de son déclin politique général et de son effacement dans la représentation parlementaire et cantonale.

c) La position minoritaire du boisneuvisme dans les municipalités.

d) Et surtout, l'apparition d'un nouveau pôle de regroupement autour de Gérard-Richard.

(Cf. Page 574 a, b, : *PLANCHE 56 - Les tendances politiques des maires élus, de 1892 à 1912*)

Quelles sont les raisons susceptibles d'expliquer de telles évolutions ? L'analyse des résultats électoraux peut-elle éclairer les rapports de force des partis ?

La poussée des noirs est la tendance générale incontestable. Mais l'étude de détail révèle des distorsions de nature à tempérer les conclusions globales. Les mécanismes de l'accession au pouvoir local en deviennent complexes et nous ramènent à la nécessité d'une étude de micro-sociologie politique par commune, au cas par cas. On doit considérer notamment le parcours individuel du leader politique local, les forces sociales locales desquels il tire ses appuis électoraux, son positionnement enfin par rapport aux tendances politiques de la conjoncture d'ensemble.

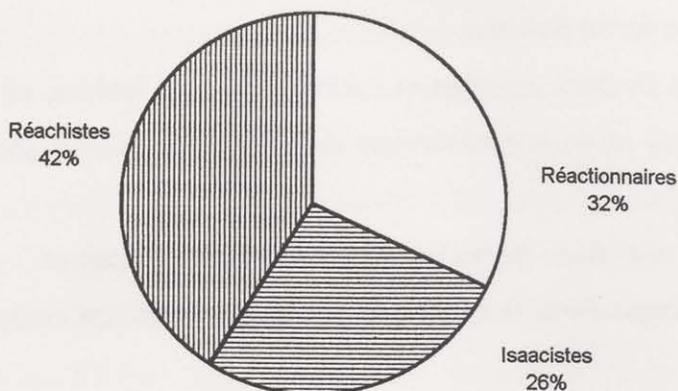
Deux exemples, choisis parmi d'autres, illustreront ce postulat : Dans la grande commune rurale des Abymes, Camille Dain, blanc créole, propriétaire et gérant d'habitation de la Société Souques, se maintient à la tête de la commune tout au long de la période étudiée<sup>10</sup>. Républicain très modéré, - en réalité, bien plus proche des positions classiques du parti réactionnaire usinier que des républicains radicaux- il refusa toujours de se rallier à l'accord Souques - Légitimus, autant sans doute par ferme conviction anti-socialiste qu'à cause de son contentieux intime avec Légitimus<sup>11</sup>. Il est, avec quelques autres représentants du "parti usinier", l'exception qui choisit de s'appuyer au plan

<sup>10</sup> : Il était le frère de "l'incendiaire Dain", gérant de Souques, qui avait été convaincu d'incendie volontaire et d'escroquerie à l'assurance, en 1899, et qui pour échapper aux investigations judiciaires s'était réfugié en Haïti.

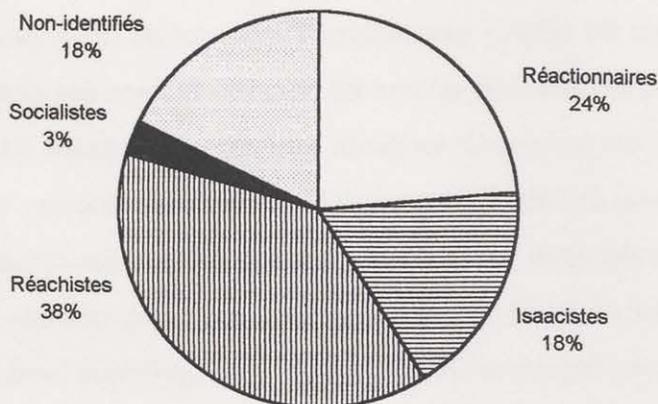
<sup>11</sup> : Légitimus nourrissait de son côté une acrimonie particulière contre la famille Dain, depuis l'affaire de 1899.

**LES TENDANCES POLITIQUES DES MAIRES ELUS**  
**(de 1892 à 1912)**

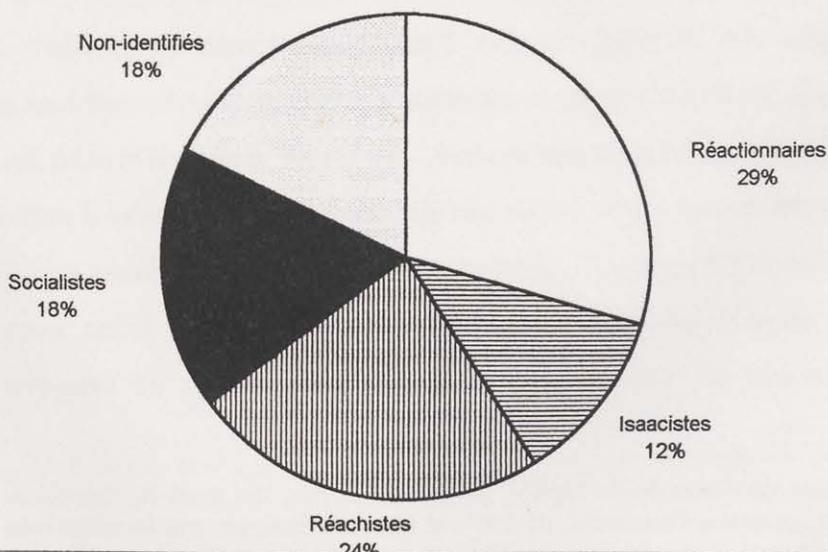
**Les maires en 1892**



**Les maires en 1896**



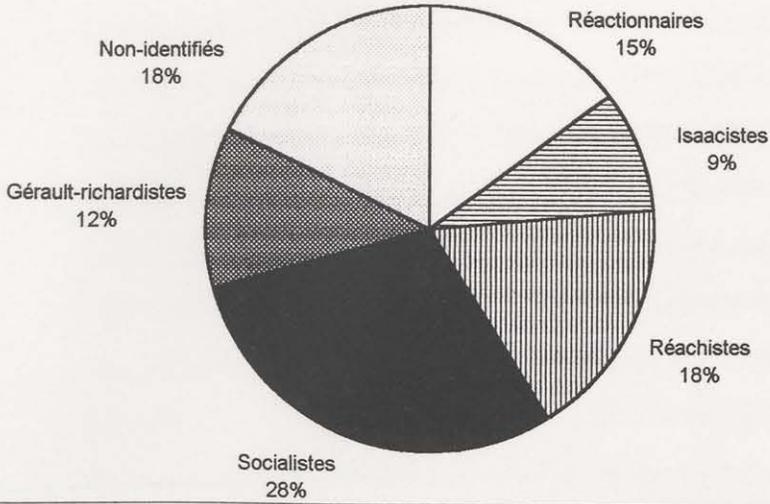
**Les maires en 1900**



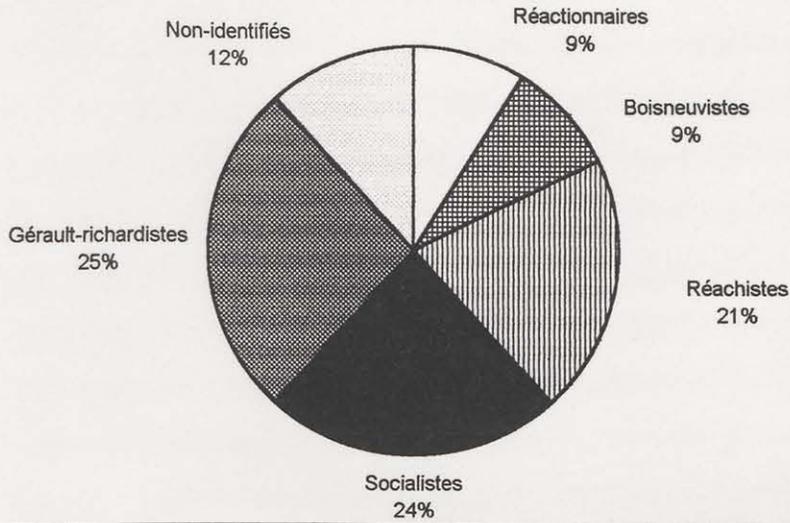
**LES TENDANCES POLITIQUES DES MAIRES ELUS**

**(de 1892 à 1912)**

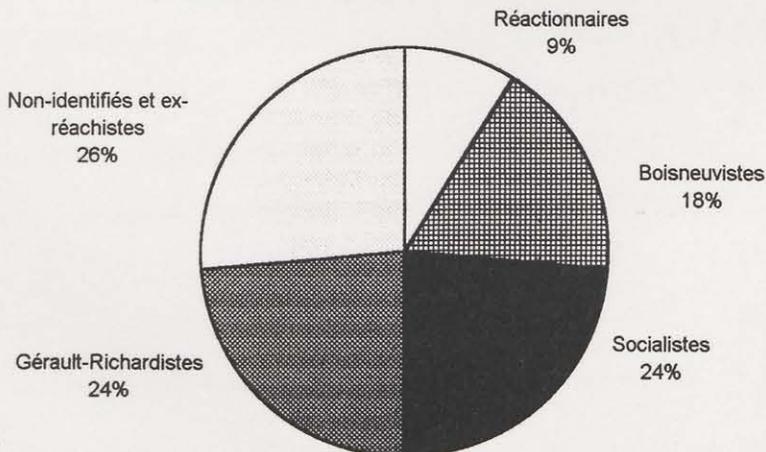
**Les maires en 1904**



**Les maires en 1908**



**Les Maires en 1912**



d'après l'Etat nominatif  
des maires élus  
aux élections municipales générales.  
Voir Annexes

- Chapitre X -

X - 2 : La société politique en  
Guadeloupe au tournant du siècle.

politique sur les accords anciens des notables isaacistes et des réactionnaires. C'est ainsi qu'il se fait élire maire en 1904 à la succession du mulâtre isaaciste Boricaud, grâce à un accord local entre mulâtres et blancs des Abymes, à la grande fureur de Légitimus qui y voit une trahison des accords passés avec "le parti usinier". Dans la bipolarité des forces politiques entre 1904 et 1906, il est un des appuis électoraux du "parti démocratique", de souche isaaciste, et emmené alors par Boisneuf. Entre 1907 et 1910, la grande époque du "gérault-richardisme", ce pur exemple du "réaco-isaacisme" reste maire en passant sous l'étiquette "socialiste-indépendant". Plus tard, il réintègre le parti de Boisneuf dont il est un des appuis électoraux, avant de lâcher définitivement le parti libéral boisneuviste pour rallier Candace en 1920-1921, en dépit des liens personnels qu'il entretenait avec Achille René-Boisneuf.

L'exemple de l'histoire des luttes municipales à Petit-Bourg est plus probant. En 1900, Petit-Bourg compte parmi ces toutes premières communes dirigées par des noirs avec l'avènement d'une municipalité socialiste emmenée par Lucien Dolmare. Au renouvellement de 1904, la direction des affaires communales reste acquise au négriisme socialiste avec Félix Alidor qui l'emporte sur une coalition d'opposition regroupant les ex-socialistes noirs (Lucien Dolmare, les frères Segor) et des éléments mulâtres et blancs d'obédience radicale (les frères Arsène). Une bipolarité politique articulée sur le clivage politique principal du pays sucrier s'établit alors : l'opposition des *Zambos* de Légitimus-Alidor et des *libéraux* Boisneuf- Ségor va structurer durablement la vie politique de la commune. La scission Gérard-Richard / Légitimus en 1907 précipite Alidor dans la tourmente des démêlés judiciaires du leader socialiste. Le camp des opposants reprend force; au vieux noyau oppositionnel des nègres ex-socialistes et des mulâtres libéraux de la commune s'agrègent des forces sociales anciennes (habitants-propriétaires blancs, usiniers et distillateurs locaux, commerçants mulâtres) qui forment une coalition élargie, qui s'intitule "républicaine et socialiste" et articule ses appuis extérieurs sur le parti socialiste-indépendant de Gérard-Richard. La municipale partielle des 7 et 14 avril 1907, puis le renouvellement intégral du Conseil municipal aux élections générales de 1908 voient leur triomphe : Alidor est battu, le nègre Clovis Segor, petit propriétaire, accède à la tête de l'édilité d'une municipalité "tricolore", où les éléments blancs et mulâtres, quoique minoritaires, sont visiblement les plus actifs. Mais le décès subit de Clovis Segor, huit jours après son investiture, amène à la tête de la commune son adjoint, le

métis François Duverly, assimilé par son génotype et son milieu social d'alliance, aux mulâtres du bourg; lequel se retrouve la tête d'une coalition à la sensibilité boisneuviste majoritaire. Le fragile équilibre au sein de l'équipe municipale est alors rompu. Le passage, attendu, de Duverly à l'Administration et à Gérard-Richard / Légitimus s'opère peu après la spoliation de Boisneuf aux élections législatives de 1910<sup>12</sup>. Cette "trahison" réactive les luttes pour le pouvoir communal. Mais à cette date, les formations concurrentes locales ne sont plus dirigées par les mêmes hommes et n'ont plus la même traduction. Deux coalitions s'opposent : celle montée par le "transfuge" Duverly allié au gardien local de la tradition "négriste socialiste", Jean-Baptiste Liber, un petit propriétaire nègre, militant de la première heure du mouvement négriste socialiste, contre celle dirigée par Auguste Arsène, "*kalmankiou*"<sup>13</sup> et comptable d'habitation, républicain de longue date rallié au parti de Boisneuf et au clan des "nègres de bien" de la commune, représenté par Ségor Emilien, charpentier ex-socialiste, militant boisneuviste de longue date, frère de feu l'ancien maire Ségor Clovis.

Ainsi, si l'on assiste à une apparente nouvelle donne des étiquettes (liste "socialiste" contre liste "républicaine"); elle se déroule sur la même toile de fond, inchangée, du clivage bipolaire *Zambos / libéraux*. Au terme d'une confrontation qui ne fera pas l'économie d'un épisode sanglant<sup>14</sup>, c'est le *kalmankiou* boisneuviste Auguste Arsène qui l'emporte finalement en 1912, en réunissant sur son nom, au terme d'une consultation régulière, *l'unanimité* des suffrages !<sup>15</sup>

La seconde difficulté pour l'appréhension des rapports de force communaux tient au mode de scrutin très particulier alors en vigueur en France - et donc en Guadeloupe - pour les communes de moins de trente mille habitants<sup>16</sup>. Il est pratiqué un scrutin majoritaire plurinominal à deux tours, formule mixte inspirée du scrutin de liste et du vote uninominal. Les candidats coalisés se présentent par listes, mais l'électeur peut ne pas bloquer son vote, et voter nommément pour chacun des candidats. Au résultat, il est

<sup>12</sup> : Pour Ary Broussillon, François Duverly était dès le début un homme aux convictions politiques fragiles, "un opportuniste" en somme, qui s'était investi dans la politique pour parfaire son ascension sociale et son intégration dans une commune où il était perçu comme un étranger ! (Ary Broussillon. *Horrible carnage...* op.cit.). C'est sans doute vrai; ajoutons que le cas était loin d'être exceptionnel.

<sup>13</sup> : Terme créole désignant les "mulâtres-blancs", c'est-à-dire des sang-mêlé très clairs, pouvant passer pour blancs. Précisons toutefois que ce terme désigne plus un état social qu'un phénotype ou un génotype : le *kalmankiou* est socialement assimilé aux blancs mais cette dénomination spécifique rappelle son métissage biologique.

<sup>14</sup> : Le dimanche sanglant du 16 octobre 1910. Voir *supra*.

<sup>15</sup> : Soit 589 voix sur 589 votants ( Source : ADG - *JOG*; année 1912)

<sup>16</sup> : Voir Frédéric Bon. *Les élections en France; histoire et sociologie*. Paris, Seuil, 1978.

assez rare que tous les candidats d'une même liste obtiennent exactement le même nombre de voix. Ce type de scrutin a le défaut de rendre malaisée, sur de longues séries, la mesure des suffrages obtenus par un parti; mais en retour, il a l'avantage de mieux faire ressortir, à partir d'un indice de fréquence des votes bloqués, la présence (ou l'absence) de cohésion de l'électorat autour d'une liste, ainsi que le degré de popularité personnelle de chacun des candidats. Ce type de scrutin pouvait aussi dans la pratique réserver des surprises. On assiste parfois à des revirements inattendus au sein des conseils municipaux, voire à l'élimination pure et simple de la tête de liste au profit de ses colistiers, élimination légitimée par les écarts de suffrages obtenus. C'est ainsi qu'en 1904 les socialistes s'emparèrent des postes de maires et d'adjoints à Sainte-Rose, Pointe-à-Pitre et Moule, en dépit des accords passés sous l'égide du Gouverneur de la Loyère qui prévoient de laisser la direction municipale aux éléments blancs.

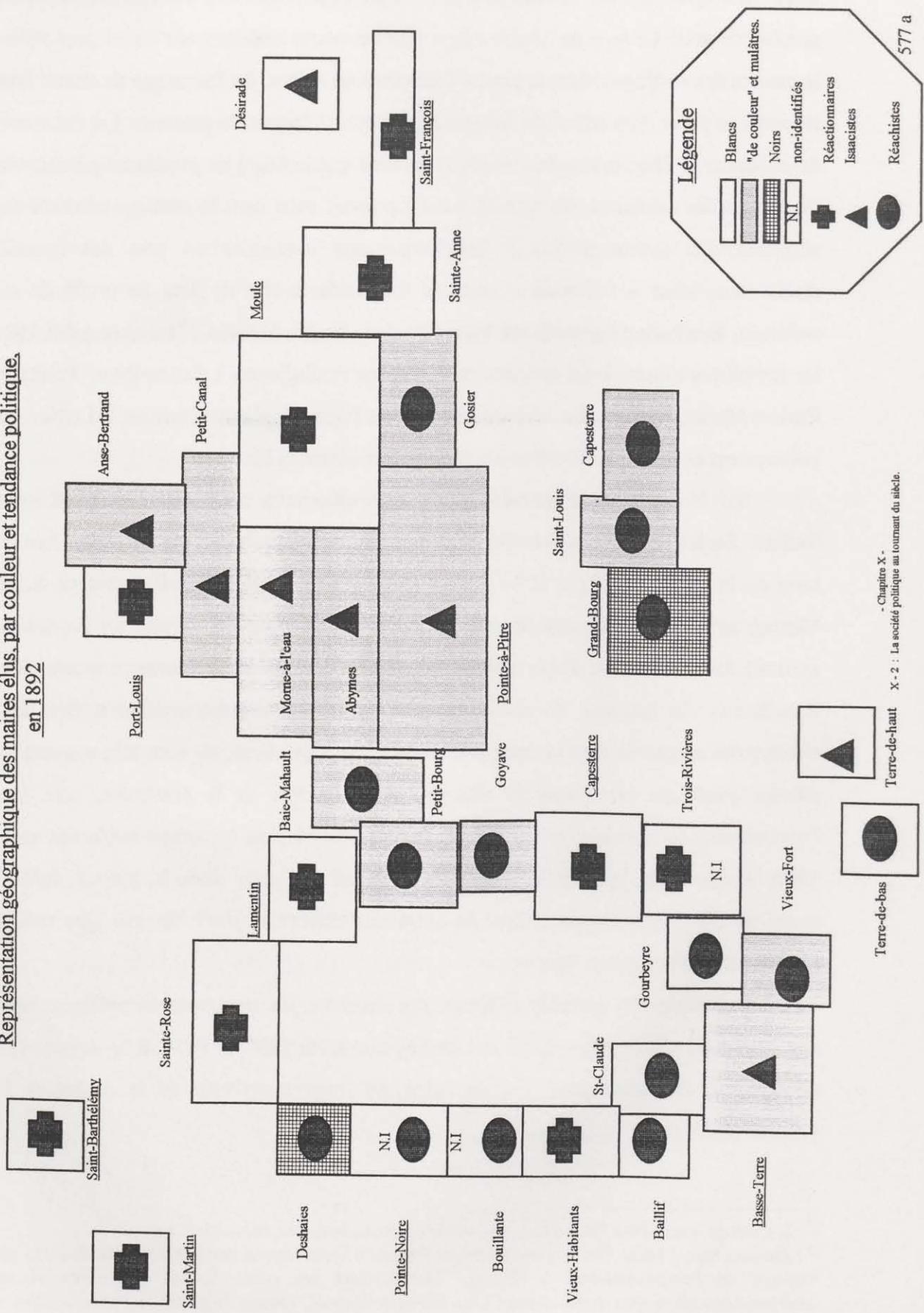
Sur la durée, on constate que les renouvellements ont remanié en profondeur l'édilité. Seules cinq communes sur trente-quatre ont conservé le même maire tout au long de la période 1892 - 1914<sup>17</sup>, dont trois (Sainte-Anne, Saint-François et Saint-Martin) sont des communes dirigées par des blancs. Pourtant le pouvoir communal apparaît dans l'ensemble plutôt stable : les maires exercent en moyenne au moins deux mandatures. Au tournant du siècle, la détention de la magistrature locale était déjà circonscrite autour de deux à trois personnalités locales. Aussi, ce sont très souvent les mêmes noms qui parcourent la période, soit à la tête de la commune, soit dans l'opposition à la municipalité en place<sup>18</sup>. Cette tendance s'est nettement renforcée après 1904, année après laquelle le pouvoir communal s'affermi dans la longue durée : quatorze des maires élus ou réélus en 1904 sont encore en place dix ans plus tard, à l'éclatement de la Grande Guerre.

En croisant les données obtenues, par identité et par appartenance politique, dans une évolution, à intervalles fixes, des maires élus entre 1892 et 1914, il se dessine une cartographie électorale montrant les lignes de force apparentes de la détention du pouvoir communal :

<sup>17</sup> : Il s'agit de Vieux-Fort, Saint-Louis, Sainte-Anne, Saint-François, Saint-Martin.

<sup>18</sup> : On peut citer à Basse-Terre, le cas Hildebert Bernus; à Saint-Claude, celui de Jaquest; de Dain aux Abymes; de Jouveau-Dubreuil à Goyave. Trois-Rivières fait partie de ces communes où les confrontations électorales se déroulent à trois (Etienne Bernard, Latapie, Vignes); A Marie-Galante, il faudrait parler de véritables "règnes municipaux" : à côté de Michel Sanctussy le maire perpétuel de Saint-Louis, on notera les longues présences de Bambuck (Grand-Bourg) et Gabriel Bade (Capesterre).

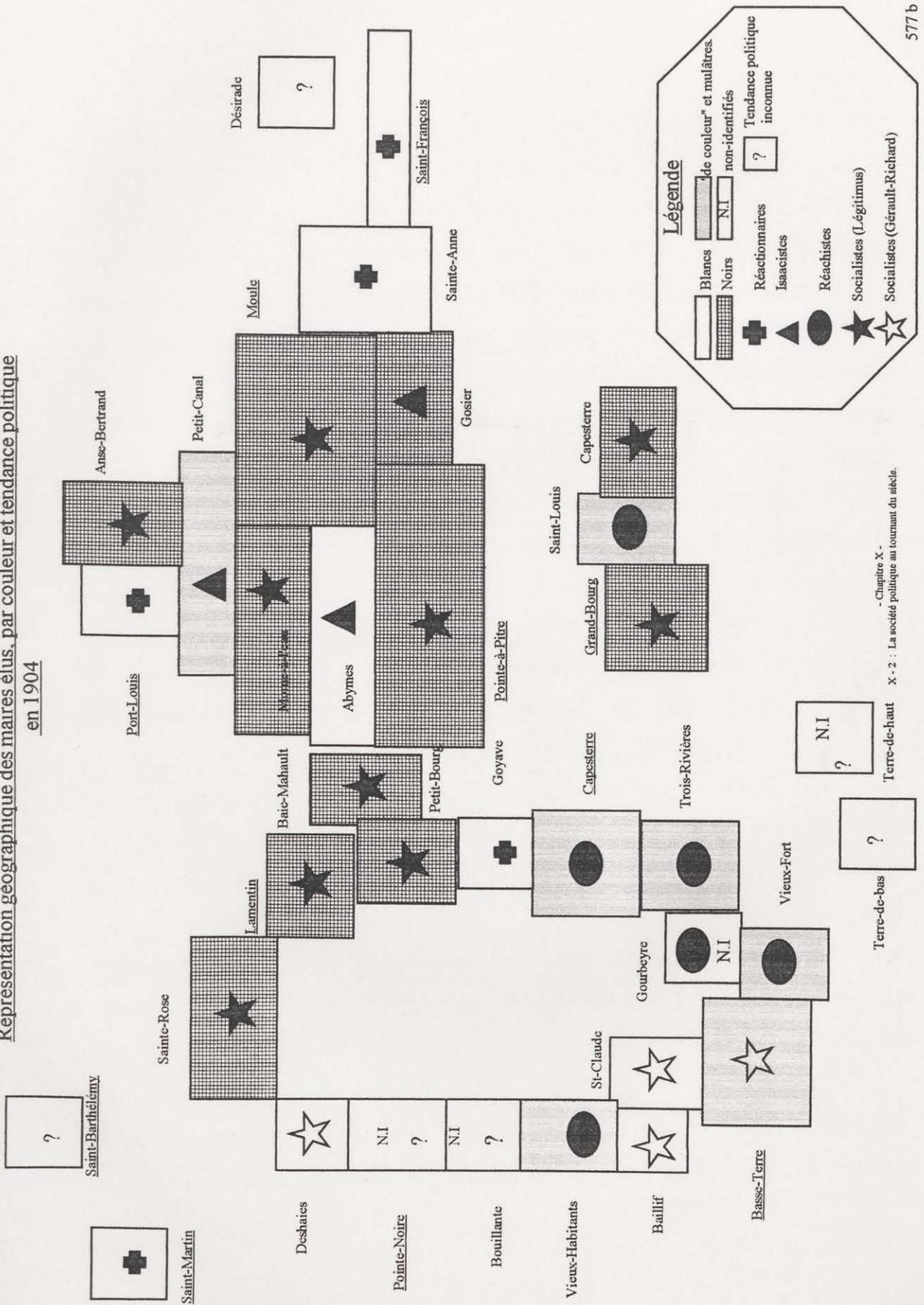
**- Planche 57 (a) -**  
Représentation géographique des maires élus, par couleur et tendance politique,  
en 1892



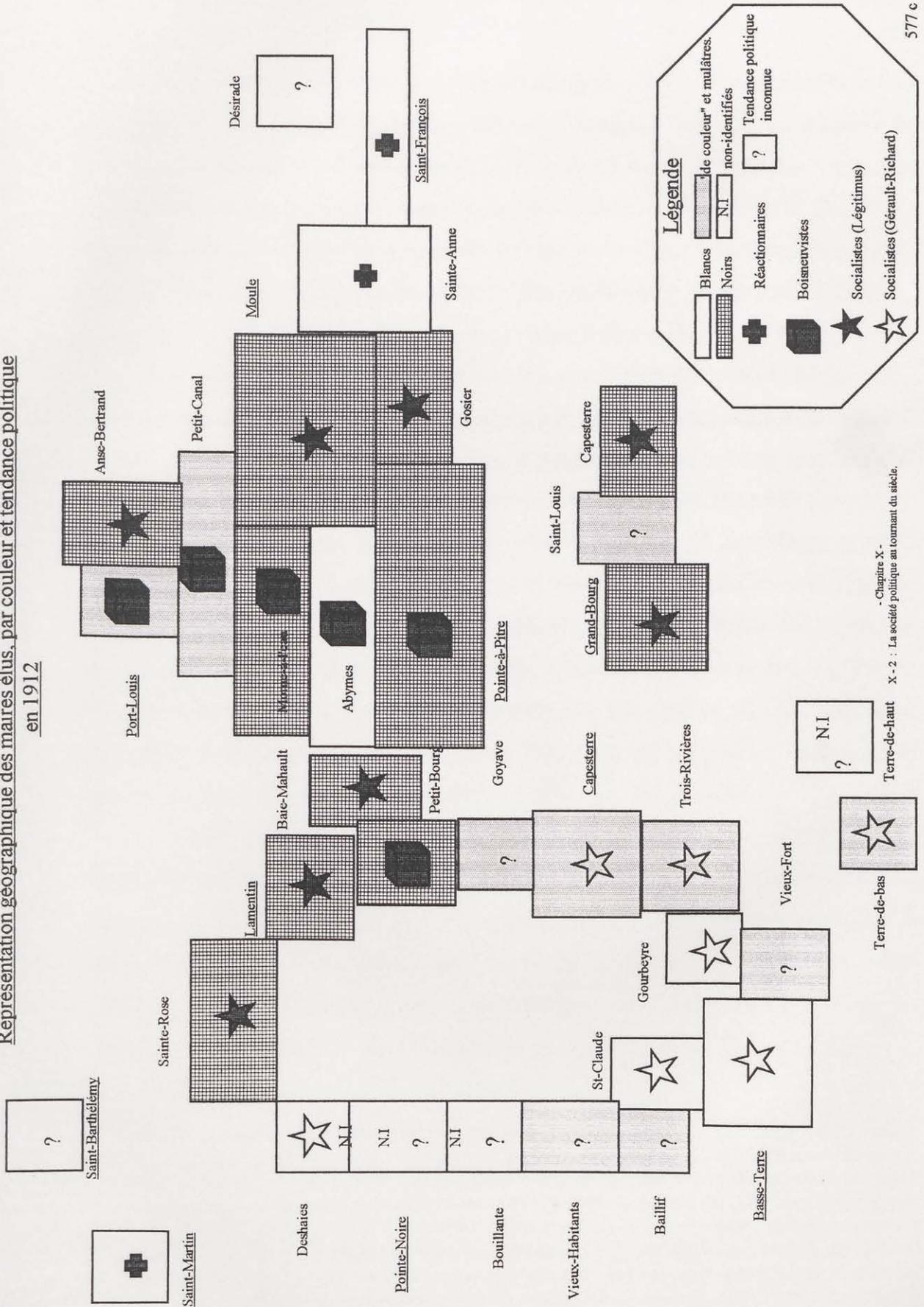
**Légende**

- Blanches
- "de couleur" et mulâtres.
- Noirs non-identifiés
- Réactionnaires Isacistes
- Réachistes

**- Planche 57 (b) -**  
**Représentation géographique des maires élus, par couleur et tendance politique**  
**en 1904**



**- Planche 57 (c) -**  
Représentation géographique des maires élus, par couleur et tendance politique  
 en 1912



**Légende**

- Blancs
- Noirs
- Réactionnaires
- Boismeuvristes
- Socialistes (Légitimus)
- Socialistes (Gérault-Richard)
- de couleur\* et mulâtres.
- non-identifiés
- Tendance politique inconnue

- Chapitre X -  
 X - 2 : La société politique au tournant du siècle.

(Cf; page 577 a, b, c, : *PLANCHES 57 a, b, c - Représentation géographique, par couleur et tendance politique, des maires élus en 1892, 1904 et 1914.*)

Dans cette cartographie diachronique comparée, on note des évolutions, des permanences, des ruptures, mais aussi des zones obscures. Ainsi, la "révolution des mairies" que traduit la subversion des couleurs est ici mise en évidence : les cartes confirment le basculement qui s'opère nettement à partir de 1904 dans la plupart des communes du pays sucrier, et qui contribue à fonder un élément de culture dans cette région, *celle de l'élection de maires noirs* - indépendamment de l'étiquette politique-, base d'une nouvelle attitude qui va désormais s'inscrire dans la durée et la permanence<sup>19</sup>.

L'autre évolution remarquable est ce mouvement alterné de recul et de résurgence de la représentation politique des identités métisses - regroupant mulâtres et individus repérés comme étant "de couleur"-. Partageant à égalité la représentation politique avec les blancs, en 1892, la représentation mulâtre au sein des édilités subit dans un premier temps un fort recul dans le pays sucrier avec la poussée du mouvement négriste socialiste. L'identité de couleur métisse ne résiste vraiment dans la représentation politique communale qu'en dehors du pays sucrier; mais dans un second temps, effet de la poussée boisneuviste, elle réapparaît de nouveau dans la représentation municipale, dans un nouvel équilibre de la chromatie politique. L'action de Boisneuf aura donc réellement et fortement contribué à ramener "les mulâtres" au pouvoir comme l'avait redouté *Légitimus*.

Au titre des permanences, outre le maintien de maires blancs dans le sud grand-terrien (Gosier excepté) et dans les îles du nord, se confirme la prépondérance dans le sud-basse-terrien des représentations politiques à épiderme claire (mulâtre ou blanc). La situation est curieusement similaire dans deux des communes du nord Grande-Terre (Port-Louis et Petit-Canal) où l'inversion du rapport de force entre les partis n'a visiblement pas bouleversé celui des représentations identitaires. Si nous croisons ce

<sup>19</sup> : La seule exception étant Petit-Bourg, où le chef de file des boisneuvistes noirs, Emilien Segor accepta de s'effacer au profit de son colistier, (et apparenté), *le kalmankiou* Auguste Arsène. Selon Ary Broussillon, Ségor qui n'avait que très peu de biens (il était charpentier, petit cultivateur et pêcheur à l'occasion), ne se serait pas senti assez "digne" de représenter la commune et se serait contenté du poste d'adjoint (source : entretien avec A. Broussillon - février 1997). Exception Petite-bourgeoise tenant à l'histoire du lieu et aux liens personnels des hommes sans doute; il reste cependant significatif, au plan sociologique, que dans cette région qui ne connut une ouverture politique aux masses noires que dans la tradition *Zambo*, une vingtaine d'années plus tard, Hyacinthe Gériac, nègre socialiste, parvint au pouvoir en partie en s'appuyant sur l'histoire de la commune d'où il put montrer que "les mulâtres" s'étaient "de toute éternité" appuyés sur les nègres pour se hisser au pouvoir communal.

constat avec celui des pourcentages de participation, particulièrement faibles dans ces deux communes, nous sommes amenés à conclure à une certaine transcontinuité des représentations sociales moyennes et à la permanence des critères influant sur le choix des électeurs. L'exception représentée par la commune de l'Anse-Bertrand confirme l'existence de facteurs explicatifs purement locaux qui nous renvoient à la structure des rapports sociaux et aux dynamiques régionales singulières.<sup>20</sup>

On notera enfin ce qu'il faut bien appeler "l'exception marie-galantaise". Dans cette grande dépendance, les élus "de couleur" sont, très tôt, détenteurs du pouvoir local, anticipant le mouvement qui aura lieu au tournant du siècle dans le pays sucrier.

Il nous faut confesser toutefois notre ignorance de l'identité de couleur des chefs d'édilités de la côte-sous-le vent (communes de Deshaies, Pointe-Noire, Bouillante)<sup>21</sup> qui constitue une zone d'ombre sur le tableau d'ensemble.

En résumé, le scrutin municipal a toutes les caractéristiques du vote de proximité. C'est bien au niveau des forces communales que se décide qui détiendra le pouvoir communal. C'est encore le scrutin municipal qui structure sur la durée les comportements politiques locaux et détermine les choix de proximité. Mais le caractère strictement local du vote communal s'atténue progressivement : l'élection communale, insérée dans un réseau de mobilisation politique prend très vite un autre tour. Elle se politise en quelque sorte, en se mettant au service de stratégies de reproduction du pouvoir.

---

<sup>20</sup> : Nous avons sur ce point interrogé Raymond Gama, auteur d'une thèse (en cours d'achèvement) sur les rapports sociaux et les dynamiques sociales dans la région du nord Grande-Terre. L'Anse-Bertrand, commune anciennement peuplée d'importants groupes de libres de couleur aurait connu, vers la fin du XIX<sup>ème</sup> un mouvement de repli de ces familles vers les bourgs de Petit-Canal et du Port-Louis, au profit de populations rurales issues des nouveaux libres et d'immigrants congolais (Cf; également la monographie que Danielle Bégot a consacré à l'Anse-Bertrand dans L'histoire des communes aux Antilles-Guyane,). Le caractère "noir" et rural de cette commune a pu en être renforcé, tandis que Port-Louis se repliait sur un bourg, sans véritable arrière-pays propre, progressivement déserté par les blancs créoles et occupé par les couches moyennes "mulâtres". L'hypothèse que l'on peut avancer, sur la base de ces éléments, est que le mouvement négriste n'a pu s'articuler sur le territoire de Port-Louis faute d'une cohésion socio-ethnique comme cela a pu être le cas ailleurs.

<sup>21</sup> : Notre difficulté à préciser l'identité sociale des édiles de cette région, tient à la faiblesse de la documentation concernant les élus de cette zone géographique, qui à cette époque ne paraissent guère au premier plan de la vie politique du pays. Réduit à des supputations, démuné de sources "objectives", nous avons préféré nous abstenir de classer les édiles de la Côte-sous-le vent dans une catégorie identitaire quelconque.

*Le Conseil général et le vote cantonal.*

Le Conseil général, si l'on s'en tient à la lettre des attributions réglementaires et budgétaires qui lui sont concédées, détiendrait un pouvoir politique non-négligeable, d'où l'enjeu de pouvoir représenté par cette instance<sup>22</sup>. Toutefois, l'étude de détail du fonctionnement réel du Conseil général, des incidences de ses délibérations sur la vie économique et sociale, nuance très sensiblement la réalité du pouvoir politique de l'assemblée locale. En effet, "l'honorable assemblée" a une vérité bien plus prosaïque que ses supposés pouvoirs le laissent entendre.

Sans doute, l'un des grands moments de la vie politique de la colonie est l'ouverture de la session ordinaire, au mois de novembre, en pleine saison d'hivernage, en général dans la quinzaine suivant la proclamation des résultats électoraux des élections d'octobre. La session ordinaire dure généralement trois à quatre semaines; les sessions extraordinaires sont plus courtes<sup>23</sup>. Le siège du Conseil général n'est pas fixé par la loi. L'usage et les commodités font qu'il se réunit ordinairement dans le chef-lieu administratif, dans la ville de Basse-Terre, qui est aussi le siège du gouvernement de la colonie. Le bâtiment du Conseil général, sis au centre-ville, à la place du Vieux Gouvernement<sup>24</sup>, face à la Grande rue du Fort<sup>25</sup>, à peu près au même emplacement que l'actuel Palais du Conseil général édifié après la catastrophe de 1928, devait être une grande bâtisse en bois et maçonnerie<sup>26</sup>. La salle des délibérations n'était pas une hémicycle mais une salle rectangulaire en péristyle dont nous avons eu le bonheur de retrouver le plan :

*(Cf; page 580 a : PLANCHE 58 - Plan de la salle de délibération du Conseil général en 1904, (d'après la Démocratie))*

<sup>22</sup> : Cf, nos développements sur ce point à la section de chapitre I-2.

<sup>23</sup> : Jusqu'au vote de la loi Boisneuf (28 / 11 / 16), le Conseil général des vieilles colonies n'avait qu'une session annuelle, contrairement aux conseils généraux de l'hexagone. La loi Boisneuf instaura l'obligation de deux sessions annuelles et le principe de l'auto-saisine de l'assemblée à la demande des <sup>2</sup>/<sub>3</sub> de ses membres.

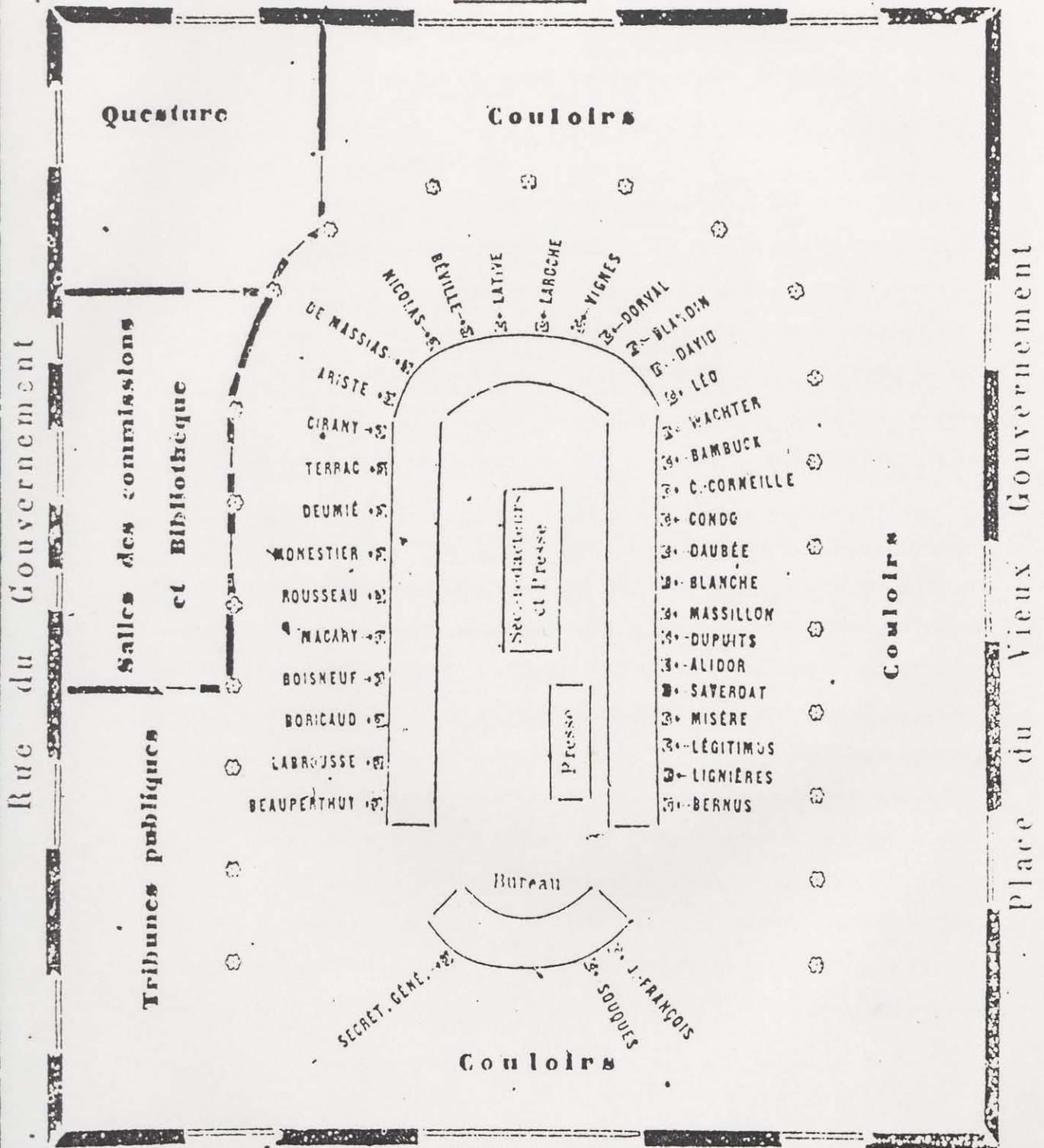
<sup>24</sup> : A peu près à l'emplacement de l'actuel Square Pichon.

<sup>25</sup> : Actuelle Rue de la République.

<sup>26</sup> : Rappelons que le Conseil général fut entièrement détruit lors du terrible ouragan de 1928. Malgré nos recherches nous n'avons pu retrouver de représentation iconographique ou de description du bâtiment. Sa destruction totale en 1928 laisse supposer qu'il était principalement en bois.

# CONSEIL GÉNÉRAL SALLE DES SÉANCES

Grande Rue du Fort



Place du Vieux Gouvernement

Si l'on en croit ce plan<sup>27</sup>, les Conseillers généraux devaient être assis, côte à côte, autour d'une longue table en forme de fer à cheval, regroupés, si l'on en croit la disposition de 1904, par affinités.

L'ouverture de la session est toujours, solennelle. Elle est effectuée en grande pompe par le Gouverneur en tenue d'apparat, escorté de ses gendarmes, qui se tiennent hors de la salle, sur le perron du bâtiment. Le cérémonial qui s'ensuit, le respect scrupuleux du protocole<sup>28</sup>, le décorum enfin, masquent mal un profond dysfonctionnement de l'assemblée locale.

On est d'abord frappé par l'absentéisme chronique. Entre 1892 et 1920, le Conseil général ne s'est quasiment jamais réuni au complet. Le taux moyen de l'absentéisme atteint ordinairement le tiers des élus. L'absence de quorum provoque souvent le report des premières séances. Il n'est pas rare que les décisions soient prises avec seulement une dizaine de conseillers présents. Au plus fort des dysfonctionnements politiques des années 1907 - 1910, le Conseil général est quasiment fictif. Ainsi, à la session extraordinaire d'août 1908, ils ne sont que neuf sur trente-six conseillers élus à être présents<sup>29</sup>.

L'assemblée locale a ses ténors. Souques, Dorval, Boisneuf, Lara, sont parmi les élus dont les interventions déterminent le cours des débats. Légitimus, Saverdat ont le verbe moins prolix mais leurs interventions ont toujours un certain poids. D'autres conseillers n'apparaissent jamais, ou presque dans les procès-verbaux; sinon sur des questions mineures touchant à leur canton ou à des affaires, d'adjudication par exemple, qu'ils suivent personnellement, ou au moment des motions. La cohésion des groupes est loin d'être parfaite : il n'y a pas de véritable discipline de groupe; les interventions et les votes sont souvent divergeants; les élus d'un même groupe s'opposent ouvertement sans que souvent cela prêle à conséquence lors des sessions suivantes. Le bureau du Conseil élu lors de la première séance de la session, n'a pas de pouvoirs spécifiques. Sa composition est le reflet de la majorité politique du moment ou le résultat de tractations entre les groupes. La Présidence symbolise la représentation locale, mais le Président n'a

<sup>27</sup> : Source : *La Démocratie*, n°268, 10 décembre 1904.

<sup>28</sup> : Voir section de chapitre I - 2.

<sup>29</sup> : Sources : CAOM - Série Géo. Gua. *Intérim Henry (1908-1909)*; Cart-173 / dos-1089.

qu'un rôle de d'organisation des débats et d'intercession entre les élus et les représentants de la puissance administrative. Son seul privilège est d'assurer la police de l'assemblée<sup>30</sup>.

L'étude de la composition du Conseil général entre 1892 (année de base) et l'éclatement de la Grande Guerre pose des problèmes autrement plus complexes. Le caractère le plus frappant qui ressort de l'étude de l'assemblée locale est, en effet, son instabilité. Le Conseil général est constamment modifié par suite de décès, de démissions ou d'annulations qui donnent lieu à élections partielles, au point que seul un éphéméride pourrait en restituer fidèlement la composition et l'évolution sur la durée.

Cette instabilité permet de mieux comprendre les fluctuations de cette instance, plus sensible que nulle autre, au changement du rapport des forces politiques et aux variations de la conjoncture. Afin de retenir un cadre d'observation, nous avons convenu d'établir des états comparatifs du Conseil général, tels qu'ils ont résulté des élections régulières triennales du renouvellement par moitié. (*Cf : Annexe n°IV - E : Composition du Conseil général à l'issue des renouvellements généraux entre 1892 et 1913-*)

Au plan du rapport des représentations identitaires, le Conseil général présente dans ses grands traits les mêmes tendances analysées précédemment pour les mairies. On notera toutefois que les "noirs" ont investi le Conseil général plus tôt que les mairies. En 1896, Légitimus est le premier socialiste à siéger au Conseil mais, contrairement à ce qu'en dit la légende, il n'est que le sixième "noir". C'est donc bien la triple conjonction d'une couleur, d'un discours et d'un mouvement revendicatif qui créa le phénomène politique négriste. Ce n'est qu'un peu plus tard, en 1898, avec l'arrivée de nouveaux élus socialistes que se produit le basculement des couleurs au Conseil général : les "nègres" toutes nuances confondues représentent alors 64 % de l'assemblée locale et les "*nèg nwè*" à eux seuls, près du tiers des élus. Si, entre 1900 et 1910, l'équilibre des couleurs reste sensiblement le même, à la veille de la guerre, le triomphe du boisneuvisme redonne au Conseil général une tonalité chromatique sensiblement plus "claire".

<sup>30</sup> : Légitimus usera de ce droit pour faire expulser Boisneuf de la salle du Conseil, en 1904.

Années	1892	1898	1904	1910	1913
Identités de couleur					
Noirs	4	10	9	11	8
"de couleur"	2	6	5	6	6
Mulâtres	14	6	11	6	10
Blancs	16	13	9	8	9
<i>non-identifiés</i>	0	1	2	5	3

EVOLUTION DU RAPPORT DES IDENTITES DE COULEUR AU SEIN DU CONSEIL GENERAL.

(Source : JOG & presse; années référencées)

La traduction géographique du rapport des couleurs recoupe exactement les bastions historiques du néganisme socialiste : le canton du Lamentin, le canton du Moule, et secondairement celui de Pointe-à-Pitre. Une cartographie chromatique des Conseillers généraux sensiblement identique à la carte des couleurs des municipalités peut être dessinée. Elle confirme bien l'irréversibilité de certains basculements dans ces communes, et inversement, le maintien d'une tradition de la représentation politique claire dans les communes de la Basse-Terre non sucrière et dans certains fiefs politiques de Grande-Terre (canton de Saint-François)<sup>31</sup>.

En croisant le rapport des couleurs dans les mairies avec celui du Conseil général, on observe que les dynamiques politiques qui apparaissent au niveau du canton ne se retrouvent pas forcément à l'échelle municipale. Le cas se vérifie par exemple dans le canton du Moule : les quatre sièges au Conseil général sont perdus par le parti usinier blanc dès 1901 au profit du néganisme socialiste. Mais cette position acquise l'a été sur le seul électorat du Moule. Privé par la logique du système électoral de la représentation cantonale, Dubos ne sera jamais pour autant menacé dans son siège de maire de la commune de Sainte-Anne. Dans le canton de Port-Louis, le jeu des rapports ethniques s'insère dans un jeu politique beaucoup plus subtil. Le vieux fond historique dominant dans le canton du nord Grande-Terre est celui déterminé par l'existence d'un personnel politique né du réaco-isaacisme s'articulant au plan social sur une classe moyenne

<sup>31</sup> : Pour saisir la portée de cette remarque, il faut rappeler que, contrairement à une certaine opinion reçue, il n'est nullement établi que la région de la Basse-Terre (si l'on excepte les îles des Saintes et leur zone d'extension vis-à-vis, la commune de Vieux-Fort) ait connu des métissages biologiques plus poussés que la région de la Grande-Terre. Cette illusion participe là encore aux fantasmes des représentations imaginées. La portée sociale de cet imaginaire n'en est pas moins significatif : la région basse-terrienne se serait " voulue " (et est perçue) plus *métisse* que la région pointoise.

composite "blanc créole" et mulâtre, occupant des fonctions d'encadrement, dans un rapport plus ou moins fort de dépendance sociale et d'allégeance à l'Usine<sup>32</sup>. L'aile réactionnaire de ce fonds commun reste minoritaire, mais par le fait d'un fort abstentionnisme structurel, peut encore troubler le jeu politique et imposer ses candidats (les géreurs blancs de la Clémendière, Marc Beutier, et Charles des Rosières, ou encore Saint-Amand, ouvrier, noir et transfuge du mouvement socialiste) à une population sous influence; d'une autre côté, le mouvement négriste (Borifax) ne parviendra jamais à établir une base électorale solide à l'échelle du canton, hors de l'Anse-Bertrand. Au centre, le vieil isaacisme mulâtre revivifié par le radicalisme boisneuviste est celui qui, malgré sa longue marche minoritaire, est en position plus favorable de quérir et de gérer le pouvoir local. Il est en mesure de l'exercer dans le canton dès 1904, et s'il s'en trouve retardé c'est du fait de l'influence contraire qu'exerce la dynamique générale de l'Entente Capital-Travail. Dans ce canton, la victoire des candidats boisneuvistes est facilitée par la conjonction de deux phénomènes politiques : le ralliement d'une partie des électeurs socialistes et le glissement en leur faveur des hommes-relais traditionnels de l'Usine en délicatesse avec leurs employeurs<sup>33</sup>.

Au plan des appartenances politiques, nous avons choisi d'observer cette évolution sur des intervalles fixes de six ans, de façon à obtenir un tableau des forces tous les deux renouvellements généraux.

(Cf, Pages 584 a, b, : *PLANCHE 59 - L'évolution du rapport des appartenances politiques au sein du Conseil général*)

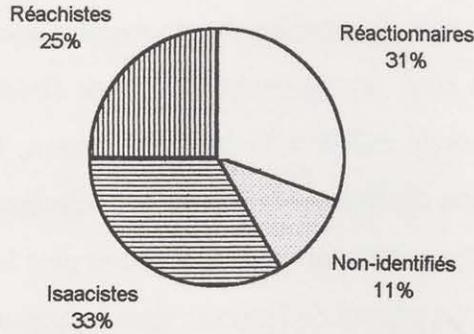
Les diagrammes obtenus montrent la complexification progressive du paysage politique à partir de 1904, au-delà de la bipolarité apparente entre les forces de l'Entente et les forces républicaines isaacistes et réachistes. Cette complexité et diversité du paysage politique perdurent après le raz-de-marée boisneuviste aux élections générales

<sup>32</sup> : En l'occurrence le centre de Beauport. L'articulation, dans cette région du nord Grande-Terre, du champ politique et du rapport social, est en cours d'étude par Raymond Gama qui, par ses travaux sur les dynamiques sociales dans l'espace structuré par l'usine de Beauport a contribué à éclairer cet aspect occulté du rapport social (cf; thèse en cours).

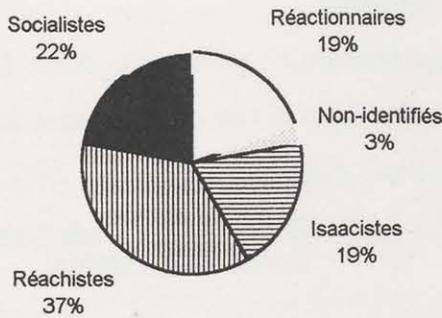
<sup>33</sup> : En témoigne cet échange d'après-élection cantonale de 1910 entre les boisneuvistes, alors minoritaires, et les socialistes (tendance Légitimus). A Saverdat qui accuse les conseillers généraux du canton de Port-Louis de s'être fait élire grâce aux voix récoltées par le gérateur de Beauport, Charles Des Rosières, Armand Jean-François répliquera : "*C'est faux ! Puisque Castaigne* (le directeur de Beauport - N. de JP.S) *vous soutenait*"(souligné par nous, JP.S). Et Charles Dubois, conseiller général boisneuviste, d'ajouter ingénument : "*Non ! Les géreurs ne sont pas sortis de chez eux.*" (Source : ADG - *P.V des délibérations du Conseil général* ; Session de novembre 1910)

**L'EVOLUTION DU RAPPORT DES APPARTENANCES POLITIQUES AU SEIN DU CONSEIL GENERAL (1892 - 1913)**

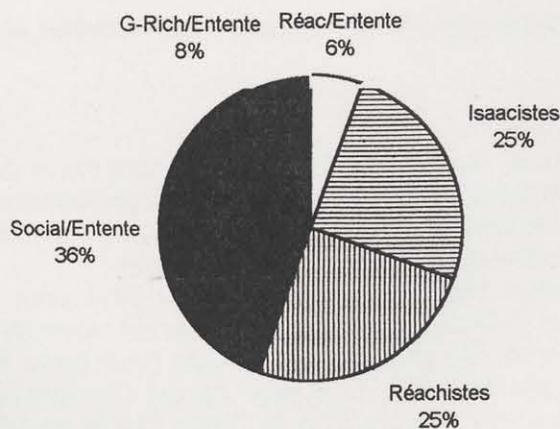
**Les appartenances politiques en 1892**



**Les appartenances politiques en 1898**

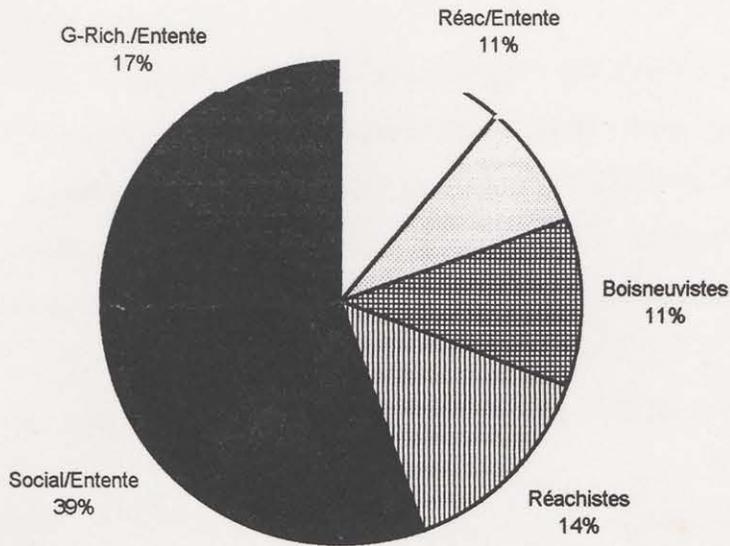


**Les appartenances politiques en 1904**

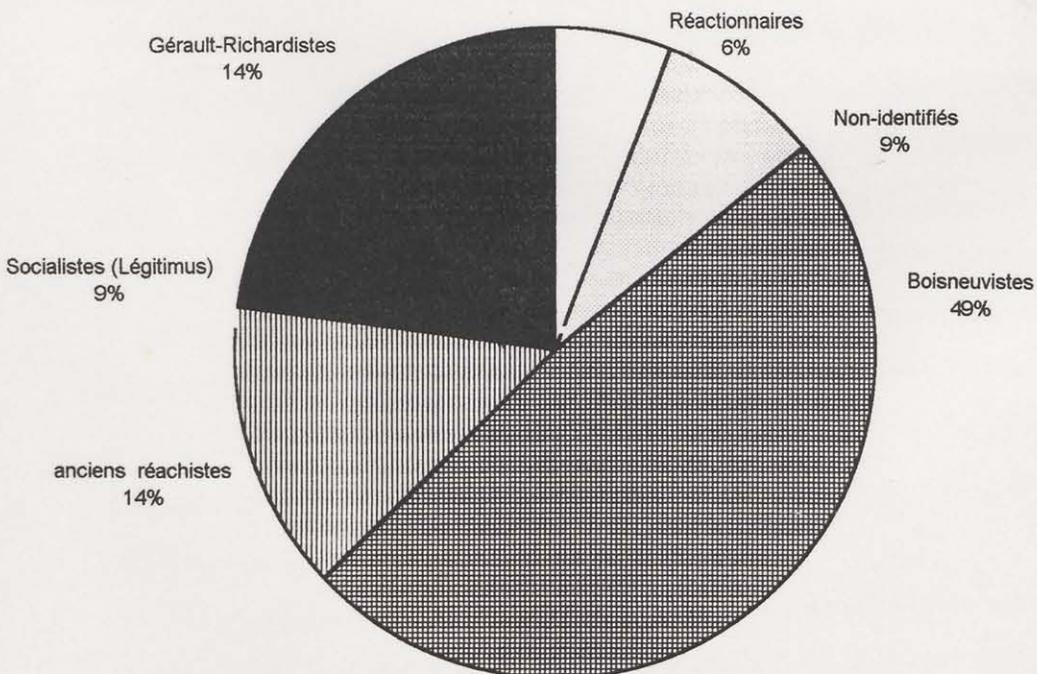


**L'EVOLUTION DU RAPPORT DES APPARTENANCES POLITIQUES AU  
SEIN DU CONSEIL GENERAL  
(1892 - 1913)**

**Les appartenances politiques en 1910**



**Les appartenances politiques à la veille de la guerre  
(1913)**



de 1913. Au contraire, la comparaison des diagrammes cantonaux et municipaux met en évidence le fait que le triomphe insolent des boisneuvistes aux cantonales à la fin de la période, n'a pas de répercussions au niveau des municipales. En face du boisneuvisme apparemment triomphant, le pouvoir municipal est conservé par des édiles d'obédience différente certes mais qui partagent le point commun *d'être nés de la stratégie de l'Entente*.

La stratégie de l'Entente, au départ conçue par Légitimus pour maintenir le rapport contractuel au sein du Conseil général entre "parti usinier" et parti ouvrier a donc eu des effets durables au-delà de l'objectif immédiat visé. Elle aura modifié en profondeur non seulement la composition de la classe politique mais la structure même du politique. C'est à travers le vote législatif qu'apparaît, de la façon la plus manifeste, cette mutation.

#### B - Elus parlementaires et systèmes électoraux : essai d'interprétation systémique.

##### *Députer.*

Comprendre les motivations et la structure du vote aux législatives, revient finalement à rechercher comment s'est articulé le vieux mythe des hommes de couleur de la "délégation pour la France" et les demandes politiques concrètes émanant des acteurs organisés en forces politiques locales de l'élection.

Députer un homme de couleur au Parlement de la République, est, en effet, un des points clés de la culture politique locale. On a vu combien le scrutin législatif est dans la conscience civique guadeloupéenne l'expression politique la plus ancienne, en même temps que la plus hautement emblématique. Nous l'avons compris comme l'acte symbolique par lequel l'homme de couleur pénètre les lieux de sa consécration citoyenne et s'assure la pérennité de sa condition<sup>34</sup>. Jusqu'au tournant du siècle, l'élection législative, même si elle connaît des taux de participation faible, est le moment le plus fort de la vie politique guadeloupéenne. La mobilisation pour les législatives est, comme nous l'avons montré en étudiant la participation, plus conséquente que pour les autres scrutins locaux.

Toutefois, on ne peut aborder l'étude du vote parlementaire sous le même angle que les élections locales. Les élections législatives imposent la structuration d'un espace

<sup>34</sup> : Voir nos développements du Chapitre II et IV.

électoral plus large, obligent à des alliances politiques, des regroupements ou des convergences. Par la cristallisation des demandes politiques, elle sécrète une logique bipolaire. C'est par la mise en évidence de cette logique que nous pouvons saisir la dynamique du vote législatif. Avec l'élargissement de la vie politique, et son corollaire, l'apparition de forces politiques nouvelles localement implantées, le scrutin législatif va s'insérer dans une trame, profondément redéfinie par l'intrusion du mouvement militant de Légitimus dans la donne politique. Au cours des chapitres précédents nous avons suffisamment retracé les contextes des élections législatives et reproduit leur résultat pour ne pas ici nous y attarder. Rappelons seulement qui furent, dans cette période, les élus de la Guadeloupe à la Chambre des députés :

Items	1893	1898	1902	1906	1910	1914
Noms	ISAAC	LEGITIMUS	GERAULT- RICHARD	LEGITIMUS	LEGITIMUS	BOISNEUF
Identité de couleur	Mulâtre	Noir	Blanc	Noir	-	Noir
Catégorie socio-professionnelle	Médecin	Publiciste	Publiciste	Publiciste	-	Avocat
Appartenance politique	Gauche Radicale	Socialiste (C.J.R)	Socialiste (F.S.A.G)	Socialiste (F.S.A.G)	Socialiste (Socialiste- indépendant)	Union Républicaine (Radicale)

TAB. 1 : RECAPITULATIF DES DEPUTES DE LA DEUXIEME CIRCONSCRIPTION.

Items	1893	1898	1902	1906	1910	1912	1914
Noms	GERVILLE REACHE	GERVILLE REACHE	GERVILLE REACHE	GERAULT RICHARD	GERAULT RICHARD	CANDACE	CANDACE
Identité de Couleur	Mulâtre	-	-	Blanc	-	Noir	-
Catégorie socio-professionnelle	Avocat	-	-	Publiciste	-	Professeur	-
Appartenance politique	Radical	-	-	Socialiste (F.S.A.G)	Socialiste indépendant	Radical Socialiste	-

TAB. 2 : RECAPITULATIF DES DEPUTES DE LA PREMIERE CIRCONSCRIPTION.

Les législatives de 1906 et 1910 en particulier, rendent l'interprétation des chiffres plus que hasardeuse. Mais il convient de rappeler, que l'élection de 1906, bien qu'entachée de violences et d'irrégularités traduisait, sur le terrain, un rapport de force réel; celle de 1910, plus manifestement frauduleuse dans la seconde circonscription, si elle produit un résultat tronqué, exprime toutefois un état du rapport de force politico-administratif et de l'existence d'une demande politique d'une partie du corps civique, minoritaire à cette date sans doute, mais loin d'être négligeable.

*Des réseaux électoraux à l'émergence d'un "système politique".*

La théorie fonctionnaliste des systèmes, peut ici être opérante pour saisir les logiques qui transparaissent du vote législatif. A l'appui de notre démonstration, nous proposons une représentation schématisée des phases de la construction du système électoral législatif.

(Cf: Page 567 a, b, : *PLANCHE 60 - Députés élus, héritages politiques et migration des votes*)

Nous distinguerons trois phases du vote législatif :

- *La première phase* court jusqu'en 1898. Nous sommes encore dans le schéma classique de la députation retracé dans la première partie : le vote législatif repose sur des petits comités de notables affidés, qui mobilisent leurs clients et assure l'élection, ou la réélection, de leur candidat<sup>35</sup>. Pour la masse des électeurs, le candidat est élu plus sur l'image de respectabilité et de notabilité de l'homme de couleur instruit que sur un programme ou une exigence revendicative. Il se sera entre-temps bien sûr assuré d'appuis avouables, ou plus discrets, des milieux économiques mais son élection ne naît pas d'une attente particulière des électeurs. Il s'agit principalement de perpétuer une représentation cristallisant le droit politique.

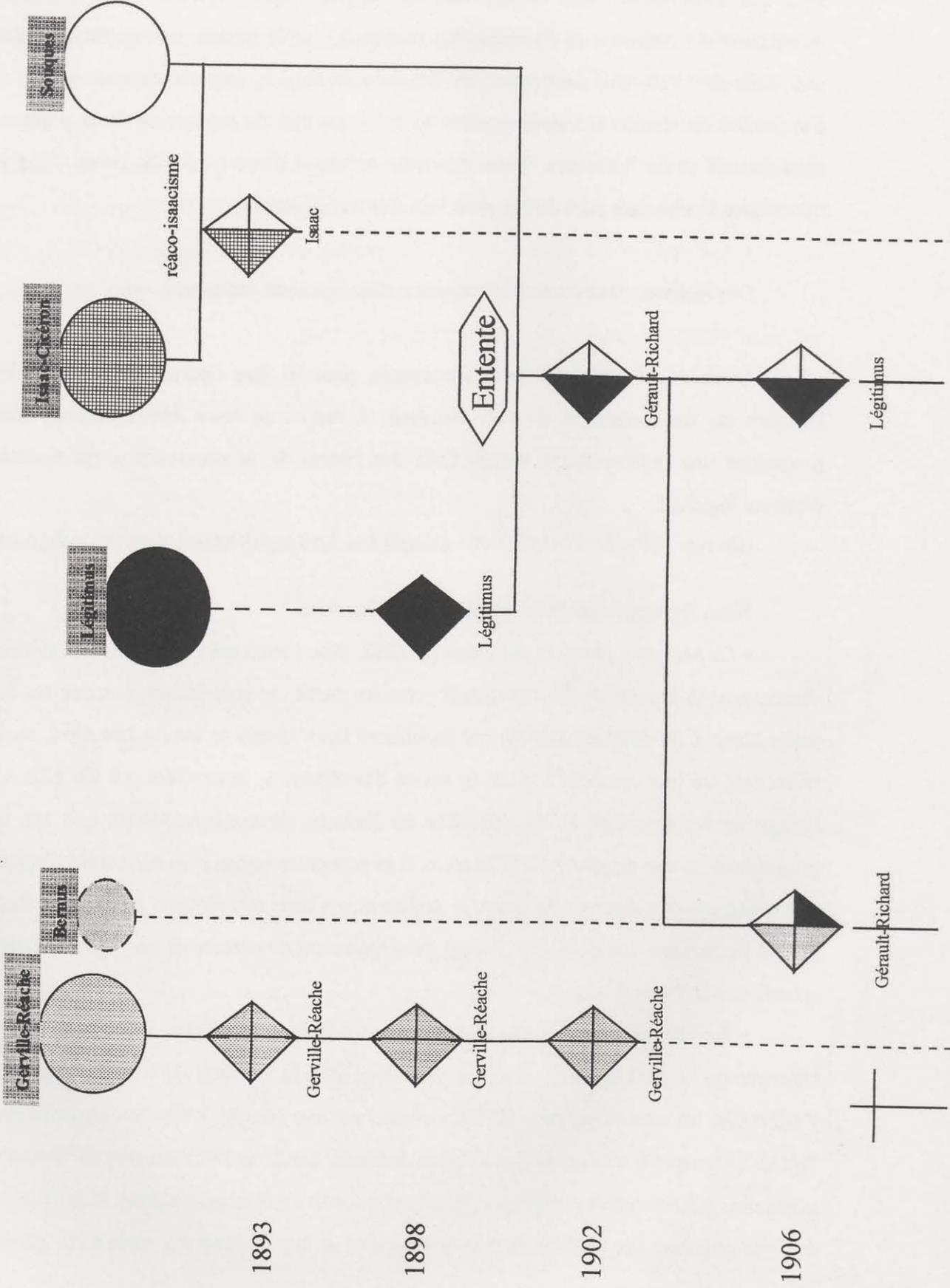
- *La deuxième phase* est ouverte avec l'élection de 1898. En consacrant le triomphe de Légitimus à la députation, elle rompt avec la tradition du vote notable, pour y substituer un vote populaire militant mobilisé sur une attente. L'élection en 1902 d'un "blanc", étranger à la Guadeloupe, Gérault-Richard, réaffirme l'existence de cet électorat populaire, politiquement mobilisé. Cette élection non seulement confirme la translation du vote politique des cantonales aux municipales et aux législatives, mais aussi par là-

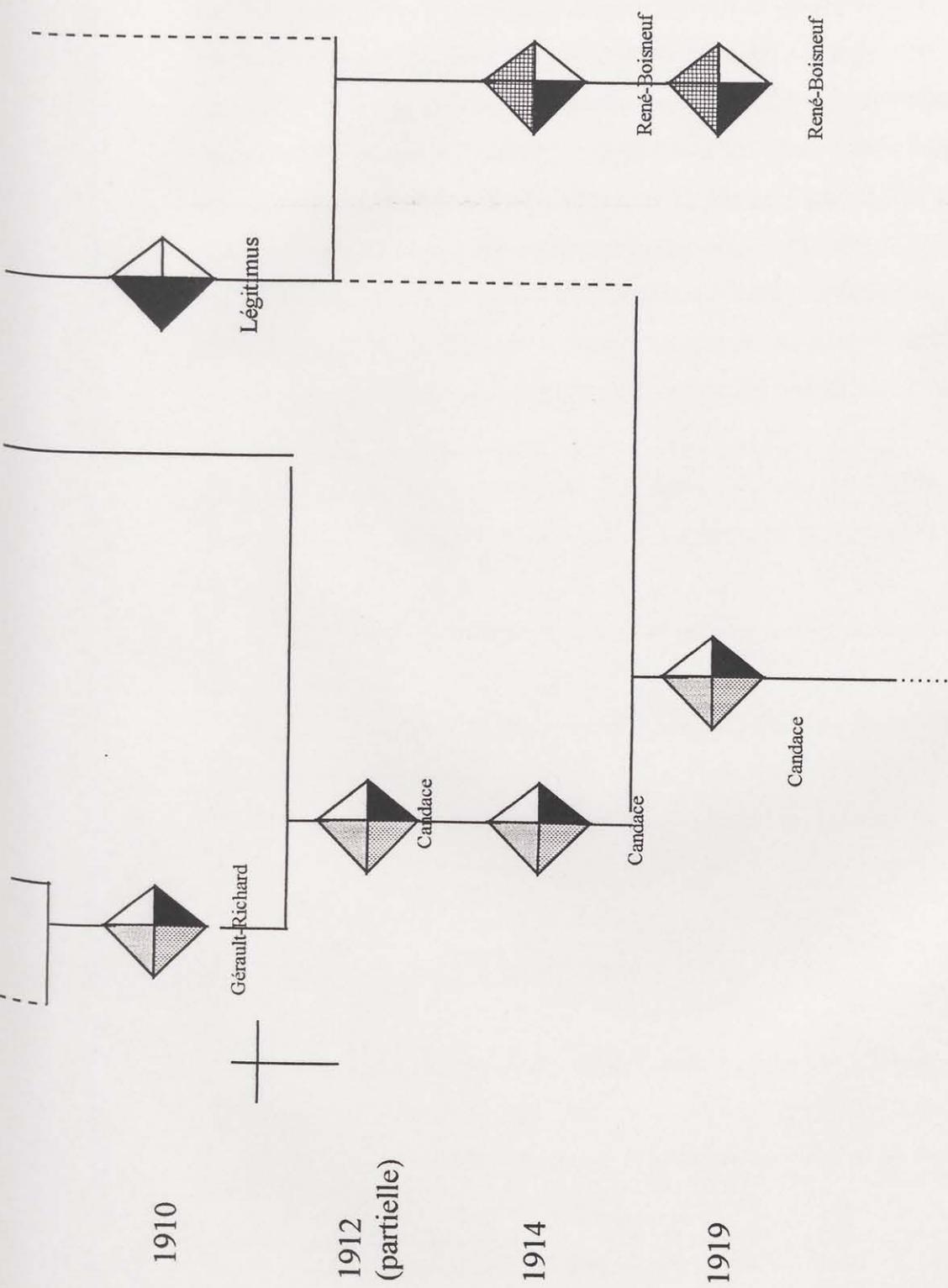
---

<sup>35</sup> : Cf, chapitre IV.

Première circonscription

Deuxième circonscription





- Planche 60 -  
 Députés élus, héritages politiques et migration des votes.

même l'exigence d'une demande politique, formulée de la base vers le sommet, transcendant les médiations notabiliaires classiques.

• *La troisième phase* est ouverte par la législative de 1906 où triomphe Gérard-Richard dans la première circonscription. Cette élection marque une étape dans l'établissement du système électoral *en combinant* le vote militant et le vote notabiliaire, en créant un espace politique unique qui lie structurellement la première et la seconde circonscription. Le système électoral "*gérault-richard*" qui s'institue est conforté dans les élections suivantes. Par l'élection de 1910, il récupère et intègre une partie de l'ancien électorat de Gerville-Réache. Après la disparition de Gérard-Richard, c'est Gratien Candace, qui, à son tour, raffermi le système. Il élargit sa base politique en récupérant les circuits électoraux de Gerville-Réache et de Gérard-Richard. Par ses origines socio-ethniques, son parcours personnel, son discours, il mobilise le sentiment politique négriste socialiste, alors qu'il appartient à la famille idéologique des républicains modérés. Par là, il légitime "par la couleur" le système de clientèle détourné par Gérard-Richard et parachève un système électoral capable de répondre aux nouvelles demandes politiques.

Ce schéma de la translation des votes est aussi un schéma conclusif de nos analyses de ce système politique qui s'ébauche. On le caractérisera par une triple intégration:

. *Des fonctions politiques*, reliant les exigences de la fonction municipale à celles de la députation.

. *De la relation verticale* (notable, affidé, client) et de *la relation horizontale* (fraternelle, associative).

. Du discours de *la revendication sociale* et de celui de *la revendication politique*.

### C - Le jeu de la fonction politique.

Le postulat de base de la théorie fonctionnaliste énoncée par Gabriel Almond et David Easton consiste à partir non des structures instituées mais de rechercher et d'identifier les exigences fonctionnelles remplies par un système de relations<sup>36</sup>.

<sup>36</sup> : Cf, Jacques Lagroye. Sociologie politique (op.cit.).

La "fiction légale"<sup>37</sup> que constituent les institutions politiques de la colonie républicaine ne nous permet pas en effet d'accéder *in abstracto* à la logique du fonctionnement politique tel qu'il s'établit au courant de la première décennie du siècle. Il nous faut donc rechercher au-delà des formes politiques conventionnelles les exigences remplies par le système.

*La relation de l'élu et de l'électeur-citoyen.*

Le rapport Jèze, dans le tableau particulièrement sombre qu'il brossa de la société guadeloupéenne de 1920, dressait ce réquisitoire sévère à l'encontre de la société politique guadeloupéenne :

La représentation coloniale (...) n'a jamais considéré le mandat législatif que comme moyen de favoriser les amis et de poursuivre les adversaires politiques. Elle a corrompu tous les organes de la vie publique. Elle-même subit très ordinairement l'influence des usiniers et rhumiers ou de la Compagnie Générale Transatlantique. Enfin, les députés sont très généralement conseillers généraux et maires afin de tenir dans leurs mains ou dans celles de leurs amis les assemblées locales, le collège sénatorial, les urnes électorales. Ils soumettent ainsi le pays à un régime de terreur et de corruption inimaginable pour un métropolitain qui n'a pas vu les choses sur place et de ses yeux.

Très rares sont les hommes politiques -et à la Guadeloupe, très nombreux sont les hommes faisant de la politique militante- qui n'ont pas subi la prison (au moins préventive); quelques-uns même des hommes politiques ont du sang sur les mains et n'ont échappé au châtement que grâce à d'opportunes lois d'amnistie<sup>38</sup>. Dans ces conditions, les élections de tout ordre sont une plaisanterie.<sup>39</sup>

Une analyse plus objective nuance ce jugement. Certes, la politisation excessive de la vie sociale que dénonçait Jèze, et avant lui, bien des rapports officiels, apparaît comme une des données les plus frappantes, que remarquent tous les récits contemporains et dont témoigne l'abondante littérature ainsi que les correspondances administratives. Tous les acteurs sociaux et tous les secteurs sont "immergés" dans une confrontation politicienne au point qu'il n'est pas aisé de distinguer les lignes de démarcation entre les sphères d'activités sociales et la sphère propre du politique. La

<sup>37</sup> : Nous empruntons l'expression à Helen Hintjens. Cf. H. Hintjens. " Evolution politique et constitutionnelle des Antilles françaises depuis 1946." In Richard Burton, Fred Reno. Les Antilles-Guyane au rendez-vous de l'Europe : le grand tournant ? Paris, Editions Economica, 1994, p.20.

<sup>38</sup> : L'allusion visait sans aucun doute Boisneuf.

<sup>39</sup> : "Note sommaire sur la situation économique et morale de la Guadeloupe par Gaston Jèze (Paris, 17 février 1920)" (Sources : CAOM; Série Géo. Gua. Cart-238 / dos-1450).

fonction publique, subalterne et autochtone comme les hauts-fonctionnaires et cadres métropolitains, est un corps partisan, dont les rapports des inspecteurs dénoncent inlassablement l'implication dans les luttes politiciennes. A propos des instituteurs, l'inspecteur des colonies Salles note que ...

Pas plus que les magistrats, Monsieur le Ministre, le corps enseignant de la Guadeloupe ne sait se tenir à l'écart des disputes locales. Les instituteurs surtout, pour la plupart nés et grandis dans le pays appartiennent activement à tel ou tel des partis en présence. J'ai lu leurs bulletins de notes et j'y ai souvent vu le reproche de se mêler aux intrigues politiques. A la suite des élections d'octobre dernier au Conseil général, le chef de service n'a pas eu moins de douze enquêtes à poursuivre sur les agissements de certains maîtres. Bien entendu, on n'avait incriminé que ceux qui avaient combattu d'un côté, Mr le Gouverneur de la Loyère n'étant pas homme à faire réprimer impartialement les écarts.

Or, vous savez Monsieur le Ministre, ce que sont les partis dans cette île : il y a d'un côté les noirs, de l'autre les gens de couleur. En sorte qu'à l'école même, les enfants apprennent par la vue de leurs maîtres et les échos du dehors à tenir compte entre eux de la nuance de leur peau, au lieu d'y recevoir une impression indélébile de solidarité et de fraternité.<sup>40</sup>

Les initiatives sociales, comme la constitution d'associations et d'organisations nouvelles participent de la même instrumentalisation politique. La primauté de leurs préoccupations politiciennes est confessée, parfois très ingénument. Ainsi, dans la note annexée à la feuille signalétique déclarant la fondation du syndicat dont il est le président, le syndicaliste Jean-Baptiste Liber, précise à l'autorité administrative les circonstances de la création de l'association qu'il préside, en ces termes:

C'est en 1901, un an après la victoire municipale remportée dans la commune du Petit-Bourg par la Fédération Socialiste de la Guadeloupe et (à) la suite de la propagation des idées nouvelles de solidarité et d'émancipation économique et politique dans les campagnes que les cultivateurs, en butte aux tracasseries des grands propriétaires industriels et agricoles adhèrent (sic) de s'associer en un syndicat. L'association fut dénommée "*Union Syndicale des cultivateurs du Petit-Bourg*". Fondée le 20 juin 1901, elle obtint son entrée dans la vie civile par la déclaration faite à la mairie le 1er juillet suivant après un avis favorable du Parquet.

Une fois constitué, le syndicat fonctionna normalement pendant deux ans et demi environ. La marche régulière de ses affaires annonçait une ère de progrès et de prospérité pour les travailleurs des champs. Mais au cours de l'année 1903 quelques politiciens ambitieux, membres adhérents à qui on avait eu l'imprudence de confier la direction de l'association tentèrent de la dévier de son véritable but économique. Ils jetèrent le discrédit sur certains membres hostiles à leurs tendances et dilapidèrent impunément les fonds et matériels de la société en jetant la responsabilité sur des hommes plus éclairés placés en dehors, mais prêtant un concours moral et matériel à l'oeuvre entreprise.

Ce fut alors le dégoût, l'indifférence puis la dispersion des membres devenue inévitable lors des dernières élections municipales de mai 1904 où l'ancien maire chargé du mouvement syndical fut renversé avec la municipalité pour avoir trahi ses coreligionnaires et passé au camp de l'adversaire. Les rênes de l'édilité devinrent en des mains socialistes plus fermes et plus pures. Des esprits décidés battirent le rappel des bonnes volontés et après quelques réunions

<sup>40</sup> : "*Mission d'inspection Salles (1904 -1905)*" (Source : CAOM; Série Géo.Gua.. Cart-220 / dos-1362.)

préparatoires, ils parvinrent à mettre debout sur des bases nouvelles l'oeuvre compromise par d'autres. Le syndicat ainsi constitué porte le nom : "*Les travailleurs agricoles du Petit-Bourg*".<sup>41</sup>

L'imbrication et la confusion des domaines de la vie sociale et de la politique sont patentées. Au centre de la relation politique est l'élu municipal dont le rôle ne cesse de s'affirmer dans la vie sociale au courant de la première décennie du siècle.

### *La fonction municipale.*

Le maire du début du siècle n'est plus ce simple magistrat, relais de l'Etat dans la vie communale, qu'il était encore jusqu'aux dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle. Par l'effet des pouvoirs légaux dont il est investi et de la dynamique politique dont nous avons retracé le cours, sa place et son rôle se sont considérablement accrus. Outre les transformations, au plan socio-professionnel et des identités de couleur, de la composition des édilités de la Guadeloupe, la fonction politique de l'édile a été renforcée. Si l'on ne comptait en 1892 que 7 maires-conseillers généraux sur 36, le rapport est de 10 / 36 en 1904, de 9 / 36 en 1910 et de 12 / 36 en 1913; soit un bon tiers de l'assemblée locale. On voit donc progressivement disparaître le modèle du Conseiller général attaché à sa fonction et soucieux des "affaires de la colonie" occupant cette charge politique unique<sup>42</sup>, au profit d'élus cumulant désormais les postes de maires et de conseillers généraux.

Ainsi, la fonction municipale devient un des rouages essentiels non seulement de la marche au pouvoir, mais encore de la vie sociale. Deux fonctions majeures se dégagent de l'observation du rapport du maire et de ses électeurs :

- *Une fonction distributive* : Elle apparaît nettement dans les vérifications des comptes administratifs des services de la colonie qu'établissent les rapports de mission d'inspection. En dépit d'un parti pris flagrant, leurs stricts relevés comptables nous dépeignent une situation particulièrement originale : Tous déplorent la faiblesse des investissements et de l'initiative privée, le recours généralisé aux subventions du Conseil général sous une forme directe ou déguisée d'adjudications publiques, et à l'échelle

<sup>41</sup> : "*Syndicat des Travailleurs Agricoles du Petit-Bourg*" (Source : CAOM ; Série Géo. Gua. *Feuilles signalétiques des syndicats professionnels (1913)*; Cart-222 / dos-1373 ou bien ADG; 1 Mi 64)

<sup>42</sup> : Le modèle du genre est Léopold Dorval qui fut une des figures de premier plan du Conseil général durant près de vingt ans sans avoir jamais occupé de fonctions de maire. On pourrait également évoquer Souques lui-même.

communale la pratique généralisée de passation de marchés publics à des particuliers qui sont souvent membres du Conseil municipal ou proches parents.

La formule employée par le rapport Salles est saisissante de la réalité d'une demande étendue à chacun des niveaux des instances politiques :

(...) La subvention règne en maîtresse avec tout son cortège d'intrigues auprès du Conseil général et de la haute administration et ses effets (sont) destructeurs de l'initiative individuelle (...)

La commune tend la main vers la colonie; la colonie supplie la Métropole.<sup>43</sup>

L'autre particularité de la fonction distributive s'observe dans la pléthore des emplois publics à tous les niveaux du service public, colonial et municipal. Déjà en 1901, le rapport d'inspection de la Mission Adams notait qu'au total des dépenses des communes guadeloupéennes, les dépenses en personnel (employés des services administratifs de la mairie, personnels de la police et agents divers) occupaient de très loin le premier titre budgétaire, soit 25 % des dépenses municipales annuelles. Outre cette anomalie structurelle, l'inspecteur des colonies relevait des emplois inconnus des descriptifs budgétaires nationaux<sup>44</sup> ou anormalement rétribués<sup>45</sup>. Enfin, il s'offusquait de la pratique assez répandue des maires d'employer des proches parents au poste de secrétaire de mairie<sup>46</sup>.

En 1904, c'est Salles qui constate ...

L'usage s'est établi de considérer la magistrature municipale comme une carrière qui fait vivre celui qui la suit, et les emplois municipaux comme des postes rémunérateurs, ouvertement et en sous-main.<sup>47</sup>

Cette situation est encore dénoncée dans le rapport de la mission Frezouls. L'inspecteur fulminait :

<sup>43</sup> : "Mission d'inspection Salles" (op.cit.)

<sup>44</sup> : Ainsi, à Pointe-à-Pitre, il s'interroge sur la réalité de la fonction de "conservateur" dont est attitré le concierge de la mairie... A Moule, l'inspecteur s'étonne d'un emploi de "gardien-régisseur" et d'un "porte-clefs"; à Grand-Bourg, d'une fonction de "remonteur de l'horloge"; à Saint-Louis, de celle "d'écrivain de la police"; à l'Anse-Bertrand, de l'existence d'un crédit pour un "pharmacien-musicien". (Source : "Mission Inspection Adams (1901)", CAOM; série Géo. Gua. Cart-220 / dos-1363).

<sup>45</sup> : Rétribution d'agents voyers juste pour surveiller des travaux; fossoyeurs et gardiens de cimetières à temps plein et traitements fixes, subventions à des fanfares municipales, etc... (Source : ibidem).

<sup>46</sup> : Fils ou neveux . Trois exemples au moins sont cités en 1901 : Saint-Claude, Morne-à-l'eau et l'Anse-Bertrand. (Source : ibidem).

<sup>47</sup> : "Mission Salles" (op.cit)

Les maires de la Guadeloupe se montrent d'une inconscience absolue de leurs devoirs. Ils n'ont aucun respect du droit d'autrui; ils jouent avec les créanciers communaux comme au chat avec une souris (...) Ils se croient tout permis parce que représentants du peuple et il ne suffit pas même pas toujours d'avoir contre la commune un jugement en bonne et due forme : le maire paie quand il lui plaît et qui il lui plaît. (...)

Il paie d'abord ses amis politiques; un avis discret les prévient de la présence de fonds disponibles; ils se hâtent, épuisent la caisse et quand d'autres moins bien vus se présentent, il ne reste plus rien (...)

Mais ne croyez pas Monsieur le Ministre qu'il existe (...) quelque divergence entre maires d'instructions ou de partis différents : M. Vignes, maire réachiste des Trois-Rivières, lieutenant de cuirassiers démissionnaire, ayant vécu plusieurs années en France, l'applique tout aussi bien que M. Blanche, maire socialiste du Lamentin, qui n'a peut-être jamais quitté la colonie. C'est un des moyens usuels de cette politique locale odieuse qui entraîne tous les créoles et quelques métropolitains dans son néfaste tourbillon. (...)

Vous pouvez tout de suite apercevoir M. le Ministre, le caractère des compétitions municipales à la Guadeloupe. On ne cherche pas à acquérir des postes de confiance et d'honneur pleins de devoirs, sans autre compensation que l'estime des concitoyens; on lutte pour des places lucratives; on vote pour l'ami qui consiste à acquitter les créances anciennes.<sup>48</sup>

Derrière le constat d'un dysfonctionnement politique évident, se ressent une assez nette volonté de forcer le trait jusqu'à la caricature. Comme le "*Carthago delenda est*" de Caton, la conclusion était immanquablement énoncée par les successives missions d'inspection : les solutions proposées allaient de la restriction des franchises communales et de la mise sous tutelle des communes à la suppression pure et simple des institutions politiques républicaines. Ainsi, Salles au Ministre ...

Le remède ? Il n'y en aurait qu'un; héroïque : la suppression de la politique par la suppression de son but, la conquête du pouvoir. J'avoue que je doute qu'on en use; cependant le mal est trop visible pour que je ne tienne pas à vous le faire toucher du doigt.<sup>49</sup>

Ou, plus abrupt ! ....

La masse de la population n'était pas mure pour l'usage étendu des droits inscrits dans la loi de 1884.<sup>50</sup>

<sup>48</sup> : "*Mission Frezouls (1904)*"; (Sources : CAOM; Fonds Inspection des colonies; *Contrôle 1217* ou bien ADG ; 1 Mi 524)

<sup>49</sup> : "*Mission d'inspection Salles (1904-1905)*" (op.cit.).

<sup>50</sup> : *ibidem*.

• *Une fonction intercessive et défensive.*

Le maire recommande auprès du Gouverneur, ou si nécessaire auprès du député qui intervient auprès du Ministre en charge des colonies dans l'espoir qu'il interviendra auprès de son administration locale. Les dossiers administratifs regorgent de ces demandes ou de réponses à de semblables sollicitations, qui souvent ne se cachent pas dans leur formulation d'être très politiques. Dans sa mission de l'année 1904-1905, l'inspecteur Salles constitue un dossier particulièrement exhaustif de ces demandes indues. Ainsi Vital Borifax, dans une lettre adressée du 31 janvier 1904 au Gouverneur de la Loyère recommandait l'octroi d'un marché pour l'entrepreneur Nubret qui est de "*...ces militants qui n'ont jamais ménagé leur peine à notre cause*"... A Capesterre, ce sont neuf entrepreneurs qui dans une lettre collective au Gouverneur, arguent de leur appartenance au parti socialiste pour réclamer un marché public<sup>51</sup>. On pourrait ainsi multiplier ces exemples illustratifs qui remplissent les correspondances administratives. En retour, élus et administrés assurent l'administration gubernatoriale qui accède à leur demande de leur soutien indéfectible. En cas de difficulté de leur protecteur avec l'administration centrale ou l'opposition politique, les municipalités multiplient les motions de soutien. Cette pratique courtisane se généralise dans les années de l'Entente.

Le maire est moins un administrateur des affaires communes que le défenseur des "petits" et des miséreux; sa fonction est de les "servir". C'est très exactement ce que répond le maire socialiste du Lamentin Octave Blanche à l'inspecteur des colonies qui l'interroge sur l'inexistence dans sa commune d'un droit de place pour les marchandes :

Ces marchandes qui arrivent parfois de très loin ont à leur charge une nombreuse famille et sont excessivement malheureuses; c'est à peine si elles réalisent chacune une vente de 0,75 F à 1 F. Ce franc leur sert à acheter de la morue, de la graisse et un peu de riz. Ce serait un véritable acte de *cruauté* (sic) que de frapper d'un impôt, si minime soit-il, cette population des campagnes qui se meurt littéralement de misère.<sup>52</sup>

A une remarque du même type de l'inspecteur colonial, à propos du faible taux des taxes municipales, Gongon, maire de Sainte-Rose répondra vertement que "*les nègres ont déjà suffisamment souffert dans le passé*"<sup>53</sup>.

<sup>51</sup> : "*Mission d'inspection Salles*" (op.cit.)

<sup>52</sup> : idem. C'est l'inspecteur qui souligne la faute d'orthographe du maire. (Note de J-P S)

<sup>53</sup> : idem.

Mais l'intercession de l'élu se manifeste également face au pouvoir du Capital. C'est d'ailleurs sur ce point que l'on constate un des effets les plus durables et les plus structurants de l'Entente Capital-Travail. Ce sont les maires noirs socialistes qui sont les garants des premiers accords écrits passés au plan local entre les usines, les colons et planteurs<sup>54</sup>. Progressivement, l'usage des négociations de début de récolte, sous l'égide du maire placé en position de médiateur, s'institue. De la Convention paritaire Capital-Travail originelle, l'on glisse à une pratique de la négociation politique directe. Le maire se pose en position de demandeur et de modérateur, de garant en quelque sorte de l'ordre social. En dépit, de l'affaiblissement du crédit politique des socialistes, l'usage s'est poursuivi, y compris avec des maires boisneuvistes, opposants "par définition" à la politique de l'Entente. Plus étonnant ! Certains tiennent correspondance suivie avec les administrateurs métropolitains des usines. Ainsi, le maire boisneuviste de Port-Louis, Ernest Marthe, en plein conflit social de 1910, activement soutenu, comme nous l'avons vu par Achille René-Boisneuf et ses amis<sup>55</sup>, expédie à Bordeaux, aux administrateurs de la Société Anonyme des Usines de Beauport, le courrier suivant :

J'ai l'honneur et je m'empresse de vous adresser une copie conforme du rapport que j'ai adressé à M. le Gouverneur, sur les faits de grève survenus à l'usine Beauport, située en cette commune. Vous y verrez que les travailleurs habituels de votre fabrique, ceux de ce centre, n'y sont pour rien et que c'est en plein travail qu'ils se sont vus dans l'obligation de cesser pour ne pas être pris à partie par les grévistes, venus de communes éloignées d'ici : Morne-à-l'eau et Abymes. Vous y verrez aussi que chacun a fait son devoir en cette circonstance et qu'un résultat heureux a couronné nos efforts. (...)

Entraînés par leurs camarades, et leur cause étant commune, eux aussi (les cultivateurs de la commune) ont réclamé contre le salaire insuffisant qu'ils touchent, mais aucun d'eux n'a été surpris menaçant ou violentant quelqu'un, et c'est aussi à leur attitude que nous n'avons pas eu à déplorer, à Beauport, les actes regrettables qui ont eu lieu dans les autres centres. A cet homme, M. Charles de Rozières, placé à la tête de votre service agricole, connu, aimé et respecté par ses employés, une large part revient dans le résultat obtenu à Beauport.

J'ai demandé à M. le Gouverneur des forces pour protéger les propriétés et l'Usine et je viens de recevoir de lui une proclamation annonçant l'arrivée d'un croiseur à Pointe-à-Pitre.

J'arrive à penser que toutes ces mesures prises, et surtout satisfaction ayant été accordé aux réclamations ouvrières, la période aiguë de la grève a pris fin.<sup>56</sup>

Pour le moins, ce double langage, si l'on pourrait lui accorder de procéder d'un souci de protection des administrés, place, objectivement, et subjectivement, l'édile en position d'auxiliaire de l'unité de production sucrière, gestionnaire auto-proclamé de

<sup>54</sup> : Cf, chapitre VI.

<sup>55</sup> : Cf, section de chapitre VII-2.

<sup>56</sup> : *Lettre du Maire de la commune de Port-Louis à MM. Besse, Neveu et Cabrol (27 février 1910).*  
Source : Archives Départementales de la Gironde - Fonds Beauport : 18J111 / 1910.

l'ordre social autour de l'Usine, indépendamment des positions politiques par ailleurs qu'il aura eu auparavant, ou parallèlement, à défendre. Le maire de Petit-Canal et conseiller général du canton de Port-Louis, Octave Cirany, dont nous avons vu le rôle aux côtés de Boisneuf en 1910, va jusqu'à se réclamer de la politique de l'Entente Capital-Travail. A l'ouverture de la récolte de 1912, pour se défendre des accusations de Robert Castaigne, directeur du centre de Beauport qui l'avait accusé "d'inciter les travailleurs à ne pas accepter les conditions de l'usine", il se fend d'un véritable rapport aux administrateurs de Bordeaux :

Le 27 mars 1910, au cours des difficultés qui se survenaient dans la colonie, et pour enrayer tous conflits regrettables, j'ai eu l'honneur de vous signaler les agissements de Monsieur Robert Castaigne, votre représentant à Beauport, envers les habitants du canton de Port-Louis.

Vous avez bien voulu par lettre du 26 avril suivant m'en accuser réception et votre réponse m'a permis de constater que vous n'entendiez pas vous montrer hostiles à mes vues, tout en maintenant les limites qui durent lier le Capital et le Travail.

Vous me disiez en effet : " Pour en finir, Monsieur le Maire, vous pourrez compter que vos administrés seront toujours loyalement et équitablement traités, mais ils faut qu'ils comprennent les limites que nous ne pourrons franchir et qu'ils les admettent sans arrière-pensée. Nous comptons sur vous pour atteindre ce but et, à notre tour, nous faisons appel à votre intelligence des affaires et à votre équité."

Ce but, Messieurs, je l'ai atteint. Cette solidarité respective qui doit régner entre le Capital et le Travail, Patrons et Ouvriers, je n'ai jamais cessé de la prêcher au point que la campagne 1911 s'est écoulée sans incidents ni difficultés d'aucune sorte, à noter dans les annales coloniales.

Les faits que je vous avance sont prouvés par vos inspecteurs et agriculteurs, puisqu'ils n'ont jamais cessé et ne cessent pas de me féliciter de la façon correcte avec laquelle je conduis les affaires du Petit-Canal et que j'y maintiens l'ordre. (...)

Vous pouvez être convaincus que la pensée que j'émettais en 1910 est et restera toujours la même tant que j'aurai la satisfaction de représenter la population de ma commune.

Je ferai donc de mon mieux pour maintenir l'ordre et la paix sur le territoire de Petit-Canal, ce tant au point du travail que du point de vue moral, moyennant que Monsieur Castaigne ne se départisse plus de la ligne de conduite qui doit lier la société qu'il représente avec la population du canton de Port-Louis, en cherchant à vous convaincre par des rapports tendancieux.

Je compte donc sur vous pour inviter Monsieur votre représentant à mieux se renseigner des affaires coloniales avant de penser au discrédit, et vous prie de recevoir, Messieurs, les assurances de ma haute considération.<sup>57</sup>

• *Une gestion politico-administrative particulière.*

Cette conception de la fonction municipale détermine les pratiques politico-administratives particulières que déplorent les rapports d'inspection. La prévarication, la

<sup>57</sup> : Lettre du Maire de la commune de Petit-Canal à MM. Besse et Cabrol, industriels (5 février 1912).  
Source : Archives Départementales de la Gironde - Fonds Beauport : 18J113.  
Ces deux derniers documents nous ont été signalés par R.Gama.

concussion, l'ingérence, les anomalies de procédures administratives et le clientélisme politique ne sont que les effets de la transposition au plan politique des réseaux solidaires d'assistance mutuelle. Les rapports de mission qui dénoncent le caractère dépensier des municipalités guadeloupéennes mettent toutefois en lumière, dans leur parti-pris, une structure des budgets communaux révélatrice des options des édilités. Nous avons souligné *supra* la part importante des dépenses de personnel dans les budgets municipaux. L'inspecteur Adam se livre en 1901 au calcul comparatif suivant des dépenses respectives de la commune de Gourbeyre et d'une commune (non-précisée) des Côtes-du-Nord, de population (2.500 habitants) et de richesse de sol équivalentes<sup>58</sup> :

Commune des Côtes-du-Nord	Commune de Gourbeyre (Guadeloupe)
Budget primitif supplémentaire : 9646 F.	Budget primitif supplémentaire : 24.519 F
Employé de la mairie : 400 F	Employés de la mairie : 4.200 F
Frais de bureau : 60 F	Frais de bureau : 300 F
Salaire du garde-champêtre : 330 F	Police municipale : 2.040 F
Frais / Registre d'Etat-civil : 151 F	Frais / Registre d'Etat-civil : 270 F
Traitement Receveur municipal : 309 F	Remises Receveur municipal : 1.660 F
Entretien horloge du cimetière : 100 F	Entretien cimetière : 600 F
Assistance médicale : 671 F	Assistance médicale : 1.200 F
Chemins vicinaux : 3.640 F	Chemins vicinaux : 2.274 F
Remboursements d'emprunts : 1.118 F	Remboursements d'emprunts : 3.560 F
<b>Total : 6.719 F</b>	<b>Total : 16.104 F</b>

La forte proportion des dépenses de fonctionnement et de personnel indique l'orientation sociale des gestions communales. Une étude spécifique des comptes administratifs municipaux serait nécessaire quant au détail des orientations budgétaires<sup>59</sup>. Pour l'heure, nous pouvons tirer des rapports des inspections coloniales, recoupés avec les débats polémiques tirés de la presse, les constats suivants :

Si le maire considère qu'il doit "servir les petits", en retour, il conçoit la fonction municipale comme un service qui à son tour suppose rétribution. C'est ainsi qu'apparaissent dans les comptes municipaux plusieurs droits et taxes indues, comme la

<sup>58</sup> : d'après *Mission d'inspection Adam*. (Source : CAOM ; Série Géo.Gua. Cart-220 / d- 1363.)

<sup>59</sup> : Nous n'avons découvert que tardivement l'existence de sources primaires relatives aux comptes administratifs municipaux, dans le dépôt du Fonds Incendie 1955. Elles n'ont pu être exploitées pour ce présent travail.

perception de droits d'enregistrement sur les mariages. Les frais divers de boisson sont anormalement élevés dans la plupart des communes, surtout en période électorale et lors des réunions des conseils municipaux. La remarque faite à Blanche, le maire du Lamentin, attirera à l'inspecteur colonial la réplique suivante :

N'est-ce pas naturel que des conseillers municipaux habitant la campagne et se rendant au bourg à pied consomment quelques rafraîchissements alors qu'ils rendent à la population des services absolument gratuits ?<sup>60</sup>

A l'Anse-Bertrand, le maire Vital Borifax se justifiera des énormes retards au paiement des fournisseurs communaux à l'argument qu'il fallait d'abord que la commune règle les employés municipaux :

Ne faisons pas crever de faim ces pauvres diables des services municipaux.<sup>61</sup>

Selon Salles, si l'usage d'un personnel municipal surabondant est établi, tout aussi répandue est la pratique par laquelle chaque employé, tacitement, abandonne une part de son traitement au maire. Les licenciements d'employés communaux sont rares; en revanche, selon l'état des finances, les employés de la commune peuvent accepter de voir leur salaire réduit. L'emploi communal ne représente en effet le plus souvent qu'une source de revenu complémentaire, un appoint de numéraire qui s'insère dans la pluriactivité structurelle<sup>62</sup>, en même temps qu'il est une valorisation de la position sociale et une place politique générant sa propre reproduction sociale.

L'autre trait dominant est l'endettement des communes qui ont la particularité de ne pas régler leurs dettes, aussi bien vis-à-vis des organismes d'assistance, comme les hospices coloniaux, qu'envers vers les fournisseurs et particuliers. Les inspecteurs dénoncent le chantage au rabais auquel se livrent plusieurs services municipaux, avec la complicité des édiles. C'est ainsi qu'aux réclamations indignées répétées de la librairie Armand Colin qui avait refusé le principe d'un rabais que lui avait proposé le secrétaire municipal sur une facture de 2.000 F, non acquittée depuis 1902, le maire de l'Anse-Bertrand, Vital Borifax, opposait, non sans humour, deux ans plus tard, la fin de non-recevoir suivante :

<sup>60</sup> : Cf, *Mission d'inspection Salles* (op.cit).

<sup>61</sup> : idem.

<sup>62</sup> : Voir nos développements sur ce point à la section de chapitre I - 1.

Puisque vous me rappelez que le secrétaire municipal vous avait demandé de remplir cette tâche moyennant rétribution, il s'est déjà écoulé une année et demie. Je suis convaincu que ce capital que par une erreur regrettable vous avez immobilisé, vous aurait rapporté plus du montant de la rétribution à payer à votre mandataire.<sup>63</sup>

\*\*\*

---

<sup>63</sup> : *Mission Salles*. (op.cit.).

*Conclusion de la partie.*

Au terme de cette troisième partie, nous pensons avoir établi les traits originaux du fonctionnement politique en Guadeloupe au tournant du siècle, période qui, disions-nous fut fondatrice *d'un système politique propre*.

Nous nous posons la question des exigences fonctionnelles qui en permirent la fondation puis la pérennisation.

Ce système politique, on l'a vu, s'il a toutes les apparences de la démocratie et du jeu politique républicain, n'en a pas la réalité. La politique est avant tout ici un champ possible de "l'échappée" sociale. Du point de vue des *nègres*, elle répondait aux exigences de la promotion sociale et de la reconnaissance de la personnalité civile.

Cela détermina que le champ politique fut investi et subverti; les institutions sont réinterprétés, non dans leur esprit mais dans leur utilisation. Du point de vue des acteurs, la politique devient le rare instrument possible qui puisse être mis au service des stratégies sociales. Mais le champ politique, modelé par les contraintes institutionnelles joue une double fonction : il est à la fois exutoire des conflits socio-ethniques dont la société est lourde et lieu de compromis ou, pour reprendre une formule judicieuse le lieu où le "mouvement des conflits" se résoud dans "le système institutionnels des ententes"<sup>64</sup>. Le jeu politique est donc déterminé à la fois par les contraintes institutionnelles et les demandes sociales. Ainsi, l'Entente Capital-Travail prend-elle tout son sens, non pas comme le phénomène incongru et aberrant que l'on a cru devoir identifier, mais comme un aboutissant inscrit dans une certaine logique admissible par le système politique local.

Le point clé du système est *l'élú local*, et particulièrement le maire dont le rôle est de "civiliser le mouvement social"<sup>65</sup>, de pourvoir à des emplois et d'organiser la solidarité complémentaire informelle dans une société qui fait l'expérience de l'obsolescence de l'économie sucrière, s'installe sans alternative dans la crise économique durable et le sous-emploi chronique. De fait, l'élú joue un rôle de médiation aussi bien politique que sociale. Le système de clientèle d'où il tire sa force et sa capacité de

<sup>64</sup> : Nous empruntons le terme à Eric Nabajoth, politiste, dont nous rejoignons certaines des conclusions dans l'étude faite des blocages structurels à la responsabilisation de l'élú antillais, Cf, Eric Nabajoth. " La protection institutionnelle de l'élú d'outre-mer : une hypothèque sur les nouvelles responsabilités", Questions sur l'administration des Dom; décentraliser outre-mer. Jean-Claude Fortier (dir.), Aix-Marseille, CRPLC & Editions Economica, 1989, p.162.

<sup>65</sup> : idem.

médiation se comprend d'abord dans la logique du tissu socio-anthropologique. Il est en grande partie issu des relations sociales croisées de type horizontal (fraternelles) et vertical (patronage) de la société post-esclavagiste qui pour être une société hiérarchisée et segmentée n'en est pas moins une société de relations fortement personnalisées, d'individu à individu. Mais c'est aussi un clientélisme de facture moderne, s'apparentant au contrat dyadique du type du "nouveau clientélisme" des sociétés démocratiques occidentales analysé par Jean et Monica Charlot<sup>66</sup>, échangeant le vote contre des biens matériels immédiats (argent et emplois publics).

Pour autant, le jeu politique en Guadeloupe n'est jamais ce jeu froid, calculateur, sans idéal et sans passion, uniquement préoccupé de convertir en biens l'investissement politique. Il est tout au contraire vibration émotionnelle, passion et engagement total, non par effet d'un quelconque infantilisme politique primaire mais parce qu'il se ramène toujours aux fondements sociaux d'où les individus et les groupes tirent leur positionnement et leur être social.

Sur la base de ces conclusions, il conviendrait dès lors de réexaminer sur le fond les jugements émis sur *la politique des nègres*, et, particulièrement les points de vue émanant des inspecteurs et de l'administration coloniale jugeant finalement tout comme Napoléon Bonaparte, un siècle après le restaurateur de l'esclavage en Guadeloupe, que "*la liberté est un met trop délicat auquel l'estomac des nègres n'est pas habitué*". On peut considérer que ces jugements de valeur n'attaquaient pas le dysfonctionnement politique en lui-même mais n'étaient que l'expression d'une vision simplement raciste et classiquement coloniale. Il suffit de rappeler combien la haute administration coloniale et les gouvernements successifs s'accommodèrent de ces "désagréments" quand ils ne les suscitaient pas.

On est amené à conclure que du point de vue de la République, le phénomène *des nègres en politique* était, comme l'écrit l'inspecteur des colonies Phérvong, "un mal nécessaire"<sup>67</sup>. Plus loin, dans ce rapport synthétique daté de 1909, l'inspecteur admettra que "la situation économique est mauvaise mais ce n'est pas la politique (qui en est la

<sup>66</sup> : Cf, Jean & Monica Charlot. "Les groupes politiques dans leur environnement", pp-428-495, in *Traité de science politique*. Madeleine Grawitz (dir.),

<sup>67</sup> : "*Au sujet de la situation politique.(9 avril 1909)*". *Mission Phérvong*. Source : CAOM; contrôle 1217, ou bien ADG - 1 Mi 534.

cause)". Mais, ajoutera-t-il, "pour avoir la paix, il faut que l'Administration paraisse ignorer ce qui se passe"<sup>68</sup>.

L'instrumentalisation politique énoncée plus haut n'était donc pas univoque. Du point de vue de l'autorité politique, le dysfonctionnement politique qui est le trait dominant du système aura été le prix du détournement des conflits sociaux, de la contenance de la violence latente, de la modération des demandes directement économiques. Ainsi, la recherche des exigences fonctionnelles du système politique nous aura amené à conclure que si le dysfonctionnement a pu être ainsi pérennisé c'est qu'il correspondait à la fois à la demande sociale et à la volonté politique de l'autorité tutélaire qui y voyait la garantie de sa propre domination.

La politique républicaine n'aurait donc été, quant au fond, dans le contexte colonial post-esclavagiste que nous avons décrit, qu'une *simple modalité* du maintien de la domination coloniale.

\*\*\*

---

<sup>68</sup> : idem.

## CONCLUSION GENERALE

*The night has been long*  
*The wounds have been deep*  
*The pit has been dark*  
*The walls have been steep*

.....

From a black woman to a black man  
 (Maya Angelou)<sup>1</sup>

*Longue a été la nuit*  
*Profondes ont été les blessures*  
*Ténébreux le gouffre*  
*Raides les pentes<sup>2</sup>*

... ..

Ainsi, nous avons analysé *les nègres en politique* sous l'angle *des paradoxes* et de *l'incongruité*.

Le constat et l'analyse des paradoxes relevaient des sciences historiques et sociales; la qualification de l'incongruité tient d'un jugement auquel nous ne dénonçons pas un quotient de subjectivité légitime.

*La double exception guadeloupéenne.*

Il n'est sans doute pas nécessaire de revenir ici sur les particularités du fonctionnement de la politique en Guadeloupe, en regard du déroulement de la vie politique sous la Troisième République en France. Ces particularités ressortent par elles-mêmes de l'ensemble de notre exposé qui a voulu s'articuler non sur une perspective

---

<sup>1</sup> : Ce poème écrit il y a quelques années par la poétesse afro-américaine Maya Angelou, a été récité en public à l'occasion de la *Marche d'Un million d'Hommes*.

<sup>2</sup> : Traduction de Juliette Sainton ( inédite).

comparative qui ne serait que formelle, mais bien sur la relation et l'analyse d'un mode politique qui tire de la structure sociale les principes de son fonctionnement interne. Tous les cadres analytiques qui classiquement sont utilisés dans l'étude de la vie politique sous la Troisième République n'ont pas forcément ici de pertinence<sup>3</sup>. Pour autant, l'on ne saurait nier la *consubstantialité* de l'influence du système de la Troisième sur le déroulement de la vie politique en Guadeloupe. L'interaction est à ce point prégnante que le champ de la recherche sur les constructions politiques nous paraît loin d'être épuisé. Bien des directions s'ouvrent encore à d'autres études transversales ou de détail, susceptibles de mieux éclairer, par exemple, les articulations des conjonctures sociales et du politique, ou les logiques politico-administratives.

Nous annonçons, pour notre part, vouloir privilégier les articulations internes structurantes, et nous nous y sommes tenus. Nous pensons avoir établi comment, en dépit de leur concomitance historique et de leur intime imbrication, le système politique guadeloupéen s'autonomisa par rapport au système de la Troisième sous lequel il apparut. Mais, en même temps, la relation externe aura apporté à cette construction originale du champ politique autochtone une perversion essentielle : la substitution de *l'exercice des droits* à la réelle *liberté politique*. Ainsi, l'intégration de la colonie dans le système républicain français au détriment de la construction d'une effective citoyenneté locale a représenté la condition constitutive de ce que nous avons appelé *une incongruité*.

La première de ces spécificités aura donc résidé dans la constitution des cadres juridico-politiques. La politique d'intégration à la République procède d'une *véritable exception française* qui dans la construction de la société politique aura bien représenté une phénoménologie première ayant pris valeur de fondements structuraux. Ainsi, encore aujourd'hui, l'identification au plan culturel et sociologique des peuples de Guadeloupe, de Martinique à leurs voisins des îles de la Caraïbe, les velléités d'intégration caribéenne sont notablement contrariées, non pas tant par les barrières naturelles, linguistiques ou même statutaires, mais par la conscience de part et d'autre des lèches de mer qui séparent ces îles, de la prégnance de ces exceptions qui ont si fortement pesé sur les destinées politiques.

---

<sup>3</sup> : Ainsi, l'opposition des "élections de combat" aux années d'apaisement, ou encore les systèmes d'alliance électorale, la dichotomie gauche-droite.

Au sein de cette particularité historique des colonies françaises, le cours qu'a pris l'histoire sociale et politique de la Guadeloupe au tournant du siècle constitue la seconde singularité. La Martinique, qui est sans conteste le territoire avec lequel la perspective comparative serait la plus probante, n'a pas connu de mouvement politique identitaire négriste. Pourtant les tensions socio-ethniques y constituèrent, comme en Guadeloupe, la trame des relations sociales. Troubles politiques et explosions sociales y parsèment l'histoire post-esclavagiste. Elle connut des soubresauts plus ou moins forts dont le plus important fut la tentative d'insurrection noire du Sud de la Martinique en septembre 1870. Une ethno-classe classe *béke*<sup>4</sup> plus homogène et cohérente, aux systèmes familiaux forts, qui parvint à maintenir sa dominance économique; une couche sociale "mulâtre" plus anciennement constituée dont une large fraction a conservé de l'alliance Bissette-Pécoul de 1848 une certaine culture de la médiation politique et une pratique de la partition du pouvoir avec la classe économique dominante, expliquent sans doute en partie la non-émergence en Martinique d'un mouvement social noir qui resta longtemps marginalisé dans son rapport direct à la politique, cantonné dans un mutualisme très actif, à forte cohérence interne, mais sans articulation politique qui lui soit propre.

Le premier mouvement de masse, organisé politiquement, n'apparaît en Martinique qu'en 1900, soit une dizaine d'années après celui de Guadeloupe. Il naît de la rencontre de l'initiative de jeunes étudiants en droit martiniquais, qui en France avaient milité dans le mouvement jaurèssiste et participé aux activités d'un éphémère *Groupe Socialiste des Antilles* constitué en 1899, à Paris autour de Légitimus, et d'un début d'organisation ouvrière dont la volonté de lutte s'était manifestée lors du grand mouvement gréviste spontané de l'ouverture de récolte 1900. Le mouvement populaire martiniquais, bien qu'ayant revêtu lui aussi ses caractères originaux, procéda davantage d'une démarche plus orthodoxe de classe, où l'aspect identitaire et existentiel que nous avons perçu dans le mouvement négriste socialiste guadeloupéen n'apparaît pas aussi nettement. Le "leader" historique du mouvement socialiste martiniquais, Joseph Lagrosillière, quoique lui-même d'origine modeste, était un mulâtre instruit, nourri de droit, comme la plupart des autres cadres du mouvement socialiste<sup>5</sup>. Si l'on peut

<sup>4</sup> : Terme usuel désignant, en Martinique, les blancs créoles de vieille souche.

<sup>5</sup> : Sur Lagrosillière et les débuts du mouvement populaire martiniquais, on se référera notamment à la biographie que lui a consacré Camille Darsières. Sur les mouvements sociaux en Martinique, au tournant du siècle, au travaux de Jacques Adélaïde-Merlande et aux publications d'Armand Nicolas.

percevoir au début du mouvement de Lagrosillière, une certaine influence du mouvement "socialiste" guadeloupéen qui fait quelques temps figure de "grand frère", il se serait agi plus d'un effet d'entraînement, compréhensible par la proximité géographique et la similitude socio-politique, que d'une véritable influence politique et idéologique. Au-delà d'une phraséologie *de classe* assez comparable et de convergences certaines dans l'aspiration à l'achèvement de l'intégration politique, une analyse de détail de l'inspiration et de la pratique des deux mouvements laisse voir une profonde différence. Les deux mouvements s'écartèrent d'ailleurs assez tôt l'un de l'autre. Dès 1903, Lagrosillière critiquait d'un point de vue orthodoxe l'orientation de l'Entente Capital-Travail de Légitimus et dénonçait ouvertement les relations troubles de Gérault-Richard avec les milieux usiniers antillais<sup>6</sup>. Les deux leaders respectifs ne semblent pas d'ailleurs s'être jamais vraiment entendus. Lagrosillière sera beaucoup plus proche d'Achille René-Boisneuf qu'il appuya dans sa dénonciation de Légitimus, et avec lequel il conduisit, après 1914, plusieurs initiatives parlementaires.

Pourquoi donc l'histoire aura-t-elle pris, à partir de situations similaires, dans tel cas une orientation et dans tel cas, une autre ? Eternelle question de l'historien, auquel nous n'aurons pas, quant à nous, la prétention de répondre, mais qui souligne à l'attention des chercheurs la nécessité de poursuivre plus avant ces études micro-historiques, territoire par territoire, voire par *terroir historique*, dans une vision méthodologique renouvée de la constitution de l'historicité des espaces. Car, apparaît également la nécessité d'une *vision transversale* des phénomènes historiques, validée à la fois par le resserrement de l'aire géographique et l'identité des situations originelles.

Cette transversalité nous incite donc, pour mettre en perspective cette spécificité guadeloupéenne, à élargir nos cadres comparatifs. Il conviendrait de pouvoir mesurer l'émergence du mouvement noir en Guadeloupe dans le contexte plus large des stratégies nègres qui apparaissent, au tournant du siècle, dans le monde afro-caribéen et afro-américain. Si les contextes socio-politiques ne sont bien entendu pas réductibles l'un à l'autre, c'est au plan des pensées des stratégies d'émancipation que des parallèles peuvent être établis entre le mouvement nègre de Guadeloupe et ses homologues. Tous ces mouvements procédaient en effet d'une même quête de départ : celle de *l'accomplissement de l'émancipation* des descendants d'esclaves.

---

<sup>6</sup> : Cf; ISERG. Le cas Gérault-Richard (rééd.); (s.l) ,1989.

*Le Mouvement Noir de Guadeloupe dans le mouvement afro-américain.*

Leurs chemins furent si divers. Et ils sont encore si peu étudiés dans cette grande diversité. Mais, à l'aune de l'expérience des noirs des Etats-Unis, on retient généralement deux grandes perspectives d'émancipation<sup>7</sup> : une perspective de *recherche de l'intégration sociale* que l'on a eu tendance, - peut-être rapidement -, à identifier au seul personnage de Booker.T.Washington<sup>8</sup>; et une *perspective de nationalisme noir* incarnée par William E.B Du Bois<sup>9</sup>, qu'avec Marcus Garvey l'on s'accorde à reconnaître comme le père spirituel du nationalisme noir<sup>10</sup>.

Au sens strict, le mouvement noir de Guadeloupe ne s'apparenterait à aucun de ces deux grands courants. Il n'y eut pas en Guadeloupe d'équivalent du *black nationalism* d'un Du Bois ou de tenants de la pensée panafricaniste de Marcus Garvey<sup>11</sup>. Quoique, l'on peut considérer qu'Achille René-Boisneuf fut assez près d'un *proto-nationalisme* qui était inscrit dans la logique de sa pensée et de sa pratique. Mais, même si le boisneuvisme avait abouti à une forme de nationalisme, il aurait sans nul doute donné naissance à un *autonomisme* qui ne serait pas allé jusqu'au séparatisme territorial<sup>12</sup>, encore moins ethnique. En retour, l'idéologie capacitaire de René-Boisneuf ne saurait être assimilée au

<sup>7</sup> : Cf; Cary D. Wintz : *African - American political thought (1890 - 1930)*. N-Y, M-E Sharpe, 1996.

<sup>8</sup> : *Booker T. Washington*, (1856 -1915), né esclave, il fonda en 1881 l'Institut de Tuskegee, sorte d'Ecole supérieure Technique pour les noirs. Il professait une intégration sociale par l'apprentissage technique et une meilleure qualification des noirs. Il espérait ainsi une reconnaissance du rôle des noirs dans la société et une intégration progressive naturelle. Parce qu'il encensait les performances du système capitaliste blanc et négligeait la lutte pour les droits civiques et politiques qu'il tenait pour secondaire, il fut fortement critiqué et traité d'*Oncle Tom* par les nouvelles générations. Aujourd'hui, le rôle de Booker T.Washington a tendance à être réévalué.

<sup>9</sup> : *William Edward Burghardt Du Bois*, (1868-1963). Il fut le premier intellectuel noir américain à décrire, analyser de l'intérieur la communauté noire et à professer la défense des valeurs culturelles nègres. Il fut aussi un militant politique de la cause des droits civiques et politiques, créa le *Niagara Movement* en 1905, et plus tard participa à la création de la *N.A.A.C.P* (1910). Il développa, au sein de ces organisations, une critique des positions de Washington; comme plus tard celles de Garvey dont il ne partageait pas le rêve de retour à l'Afrique. Il évolua ensuite sur les positions d'un nationalisme noir et du panafricanisme. La plupart des tendances actuelles du mouvement noir américain, le reconnaissent comme leur premier inspirateur.

<sup>10</sup> : Quoique l'un des principaux analystes de la question, Harold Cruse, établisse une nette distinction entre Du Bois et Garvey qu'il rattache à une tradition spécifiquement caribéenne. Cf; Harold Cruse. *The crisis of the negro intellectual; a historical analysis of the failure of black leadership*. N-Y, Quill, 1984 (rééd.).

<sup>11</sup> : *Marcus Garvey*, jamaïcain, émigré plus tard aux Etats-Unis, il développa plus particulièrement la revendication d'un retour en Afrique, qu'il tenta d'organiser à partir des Etats-Unis.

<sup>12</sup> : Pour la clarté du propos, précisons que la revendication nationaliste guadeloupéenne qui apparaît un peu plus tard dans l'histoire politique de la Guadeloupe (années cinquante - soixante), n'eut aucun lien avec le boisneuvisme. Le nationalisme guadeloupéen puisa son inspiration dans la situation internationale et notamment dans les luttes anticoloniales de la période (Algérie, Congo, Viet-Nam, ...) ainsi que dans les expériences anti-impérialistes (Cuba, Chine).

projet d'intégration par l'acquisition de compétences techniques que professa Booker T. Washington. L'intégration du fait républicain français et des droits politiques de la citoyenneté doit en effet être considérée, ainsi que nous l'avons montré, comme une donnée de base de la culture politique commune aux nègres et hommes de couleur *antillais-français*. Légitimus lui aussi fut aux antipodes d'un nationalisme noir et demeura dans la logique de l'égalité sociale et de l'intégration politique. La *quête existentielle* qu'exprimait son mouvement ne heurtait pas la perspective politique de l'intégration; au contraire, elle s'y arc-boutait.

La conquête puis l'utilisation des droits politiques comme voie d'émancipation a donc été *le privilège des nègres-français*. Les stratégies d'émancipation politique se concourent pour l'un comme pour l'autre à *l'intérieur de l'espace politique constitué par le système républicain*.

Pour autant, du point de vue de la perspective de l'émancipation, le système se révéla intrinsèquement pervers. L'idéalisme généreux de départ de Légitimus s'emmêla dans la confusion des attributs du pouvoir et de ses réalités. Le rêve visionnaire de Boisneuf, qui crut pouvoir donner un corps local à la Cité idéale, s'y brisa également. Nous partageons la remarque judicieuse de Fred Constant, qui, concluant son analyse des systèmes politiques antillais - français constitués, avance que ...

La dimension strictement idéologique s'efface devant les justifications réelles ou supposées avancées par le leader.

La votation s'avère moins délégation de pouvoir que reconnaissance d'une soumission. L'élu, paré de qualités exceptionnelles pense et agit en lieu et place " d'un peuple " dont la conscience politique naît dans le trouble de la procuration. Manipulateur, le leader devient à son tour manipulé alors que l'analyse se déplace au plan macro-politique : démocratie octroyée, concédée par la puissance coloniale, ses acteurs se placent d'emblée dans l'équivoque d'une allégeance / subordination externe dont ils ne pourront jamais vraiment s'émanciper. Le processus d'émergence des leaders politiques de couleur trouve dans son intelligence même la source de ses ambiguïtés : la démocratie coloniale ne dispense pas une plus grande liberté, elle consacre au contraire une plus grande dépendance.<sup>13</sup> (*Souligné par nous , J-P S*).

### *L'objet et le sujet.*

Nous avons émis aux prémices de la thèse une interrogation ouverte sur la possibilité de dépasser *l'ontologie* du rapport esclavagiste par l'élargissement du champ

<sup>13</sup> : Fred Constant. Pouvoir et institution en Martinique; essai de sociologie politique. Thèse d'Etat Science Po; Aix-Marseille III, 694 p. 1985.

politique. Au terme de l'éclairage que nous avons tenté, il apparaît que la question peut être de nouveau posée dans toute son acuité : la République a-t-elle permis que *l'objet social soit le sujet politique* ?

Cette interrogation est, à notre sens, fondamentale. Elle peut paraître iconoclaste, tant il est vrai que même la philosophie politique a ses dogmes, ses tabous et que l'idée républicaine plane, au-dessus de toute critique, comme l'idée achevée et la plus parfaite de l'association des hommes en société. Il est vrai aussi que la pensée des sciences humaines, et politiques a quelques difficultés à se dégager d'une conception eurocentrique qui intègre mal tout ce qui ne procède pas de son expérience propre et à penser l'Homme dans sa dimension véritablement *universelle*, c'est-à-dire à partir de *chacune* et *toutes* ses situations particulières.

La Traite et l'Esclavage sont de celles-là. Seules situations, à notre connaissance où la néantisation ne prit pas forcément la forme privilégiée du génocide, mais celle de la négation absolue de l'Homme. Cette expérience subie, que nous appelons, -cette fois sans dérision aucune, mais avec la gravité et le souci de l'exactitude terminologique que réclame le sujet - *le vécu historique "nègre"*, imposait à ceux qui en provinrent d'entamer la reconstruction de leur *Etre* en même temps qu'ils subissaient l'injonction *d'intégrer et de construire une société* qui n'était pas le produit de leur libre initiative et au sein de laquelle ils continuaient d'être considérés, d'être, et de se vivre *objets*.

Cette disjonction de *l'être existentiel* et de *l'être social* à la recherche de sa cohérence "politique" constitue le fond commun tragique de l'expérience afro-américaine. Elle est encore à la base de la problématique du dépassement politique dans les stratégies actuelles d'émancipation des peuples de l'Amérique noire.

Au plan d'une poétique de l'histoire, le poète avait déjà exploré cette dimension tragique en l'incarnant sous les traits du Roi Christophe. Et nous vient à l'esprit cette réplique de l'ex-esclave de Saint-Domingue, devenu monarque d'Haïti, à son peuple qui, *"quelque part dans la nuit", "... danse ..."* :

J'en demande trop aux hommes, Madame, mais pas assez aux *nègres*.<sup>14</sup>

C'est dans cette veine tragique que se situe la geste de Légitimus et de Boisneuf. Et si, ici, l'assurance précoce de l'égalité des droits et les plis du manteau républicain

<sup>14</sup> : Aimé Césaire. La tragédie du Roi Christophe.

atténuèrent plus qu'ailleurs les rigueurs de *la tragédie*, elle n'échappa cependant au *pathétique* d'une émancipation demeurée inaboutie, au plan de *la reconstruction de l'Etre* comme de *la fondation de la Cité commune*.

\*

\*

\*

---

**ANNEXES**

---

## ANNEXE n° I : Un exemple d'ethno-texte.

### Plaisant conte.

*Le conte qui suit est extrait d'une relation d'un séjour effectué en Martinique, entre 1891 et 1893, publiée en 1906 sous le titre "Trois ans à la Martinique; étude de mœurs, paysages et croquis, profils et portraits." (Librairie de l'Education Nationale, 6 rue Soufflot, Paris).*

*L'auteur, Louis Garaud y rassemblait des anecdotes et des descriptions qui, par leur précision, ont valeur de sources ethnographiques.*

*Précisons qu'il existe en Guadeloupe, sur ce même canevas, plusieurs variantes, à l'épilogue identique. Nous avons choisi de publier cette version qui a l'avantage de présenter une rédaction complète.*

*On appréciera le caractère "plaisant" de ce conte, traduit de la langue créole.*

\*  
\*   \*  
\*

Où l'on voit un nègre, un mulâtre et un blanc se rendant au ciel.  
— Comment se calma la mauvaise humeur de saint Pierre. — Patience et bonté de Dieu le Père envers le blanc. — Familiarité du mulâtre à l'égard des hôtes du paradis. — Pourquoi Dieu éclate de rire et cède aux prières du mulâtre. — Timidité du nègre et colère de Dieu. — Le bienheureux Labre dans le paradis. — Le bon Dieu fait au nègre un don inattendu. — Morale de cette histoire.

A La Martinique, d'après la légende, les blancs, les mulâtres et les nègres ont un caractère différent, opposé presque. On prétend que l'esprit d'initiative, la pondération, l'économie sont le lot du blanc, et que la fierté, l'outrecuidance et la prodigalité sont celui du mulâtre. Le nègre, dit-on, est paresseux, timide, humble même, se souvenant, si on lui tient tête, ou si on le menace, qu'il était esclave hier encore. Et en effet, on le traite avec rudesse, parfois avec mépris; on lui jette à la face, comme suprême injure, qu'il est un nègre et rien de plus.

Cette différence entre les races qui habitent La Martinique est plaisante plutôt que vraie. Selon moi, il y aurait plus d'une restriction à formuler. Mais ces réserves une fois faites, je cède à l'attrait de vous répéter la légende qu'en langage créole nous a dit hier, avec un ton de malicieuse bonhomie, un mulâtre dont le cœur est aussi large que l'esprit. Voici cette légende, dont la traduction affiblera certainement la vivante originalité.

Par un soleil brûlant qui avait desséché l'herbe de la grande savane, vers l'heure de midi, trois pauvres diables, un blanc, un mulâtre et un nègre, les dents longues, les bras ballants et l'air déconfit, étaient assis sur le même banc, tournant le dos à la mer, et regardaient tristement devant eux. Ils n'avaient ni sou ni maille et n'auraient pu, en se cotisant, réunir de quoi acheter un *acras* de morue ou une chopine de tafia. Le blanc songeait, le mulâtre maugréait, le nègre ne parlait ni ne pensait.

-- « Notre ventre est creux, dit le blanc en se levant tout à coup, notre gosier est sec, notre poche est vide. Les temps sont durs et les gens avarés; la terre n'est pour nous qu'une marâtre sans cœur: la saison des mangots est encore loin; il ne nous reste, pour unique ressource, que d'aller au ciel frapper à la porte du bon Dieu. »

Le mulâtre était déjà debout :

— « Partons, dit-il, je passe devant. »

Mais comme il ne connaissait pas le chemin, il fut obligé, non sans regret, de céder le pas au blanc. Celui-ci s'orienta et prit par le sentier raide qui monte à la chapelle du Calvaire et se perd ensuite dans les nuages. Le mulâtre releva ses cheveux, brossa son paletot d'un revers de main, mit son chapeau sur son oreille et le suivit. Le nègre silencieux emboîta le pas derrière ses deux camarades, mais d'un peu loin. La pauvreté de ses vêtements, cachant mal sa nudité, le préoccupait. Il se demandait avec inquiétude si le bon Dieu des blancs voudrait recevoir un nègre si mal accoutré, baragouinant le français, ayant les pieds nus, crevassés et poudreux.

Ils suivaient un chemin étroit, caillouteux et brûlé, couvert de ronces, selon l'expression des Saintes Écritures. Ils allaient l'un derrière l'autre, à la file, le blanc combinant son plan, le mulâtre parlant à haute voix, mimant avec de grands gestes le discours qu'il adresserait à Dieu, le nègre se grattant la tête par un geste familier à ceux de sa race, pour tâcher d'en faire sortir quelques idées.

Ils arrivent enfin au ciel. La porte était fermée. Le blanc s'avance et frappe. Saint Pierre, de fort méchante humeur, ouvre brusquement :

— « Que viens-tu faire ici, dit-il ? Ne sais-tu pas que le ciel est interdit aux vivants ? »

— Grand saint, répondit le blanc sans se déconcerter, je m'appelle Pierre Bontricot. Vous êtes mon patron. Vous ne me laisserez pas traîner ma vie dans la misère noire. Permettez-moi de voir le bon Dieu et je ferai brûler un cierge de six livres en votre honneur. »

Le saint se laissa gagner, d'autant plus que son autel était un peu délaissé et que la ferveur de ses fidèles allait en se refroidissant, même dans sa bonne ville de Saint-Pierre :

— « Suis ce corridor, traverse la cour, prends » la première porte à gauche. Mais ne sois pas » long; car le bon Dieu va se mettre à table avec » la Sainte Famille. »

Notre homme, sans perdre de temps, s'engage dans un couloir, arrive dans la cour et pénètre sans frapper dans une vaste salle dont la porte était entr'ouverte. C'était la salie à manger. Le couvert était mis fort simplement, comme il convient chez le bon Dieu. Quelques anges approchaient les chaises et mettaient la dernière main à la table. Il aperçoit un grand vieillard, à barbe blanche, à l'air vénérable, debout près de la fenêtre, au grand jour, et lisant un journal. Il reconnaît le bon Dieu à l'auréole qui lui entourait le front, comme sur les images de son paroissien. Il s'approche de lui et

respectueusement, il lui fait un émouvant tableau de ses souffrances et de ses misères.

— « Enfin, que veux-tu ? » lui dit le bon Dieu d'un ton paternel, en relevant ses lunettes d'or sur son front et en croisant ses bras sur sa poitrine après avoir déposé son journal sur l'appui de la fenêtre.

— « Ah ! Bon Dieu, vous le savez bien, vous qui savez tout. Accordez-moi trois mille francs, donnez-moi votre bénédiction et je me tirerai d'affaire. »

Le Père Éternel sourit. Il trouva la demande modérée et faite en bons termes. Il était du reste prédisposé à la miséricorde, car l'article qu'il venait de lire dans *les Antilles* lui avait plu. Il s'approcha d'un petit secrétaire, s'assit dans un grand fauteuil, prit une feuille de papier avec en-tête, data du Paradis, ce troisième jour après l'Épiphanie, écrivit quelques mots d'une grosse écriture, signa d'une manière assez illisible et tendit ensuite le papier au solliciteur.

— « Tiens, voilà un bon de trois mille francs. Passe à la caisse et sois béni. »

Notre homme prit le bon, se retira à reculons, se rendit à la caisse et demanda à l'archange, à travers le guichet, de le solder en billets de banque. Après avoir soigneusement compté et recompté les billets, il les mit dans sa poche et enfonça son mouchoir par

dessus. Ensuite il passa devant la loge, salua poliment saint Pierre et aborda le mulâtre :

— « J'ai obtenu trois mille francs, lui dit-il. Tâche d'en avoir autant. »

Le mulâtre courut à l'entrée du ciel et frappa à son tour :

— « Encore un ? cria saint Pierre. »

Le mulâtre se redressa comme piqué par une vipère :

— « Saint Pierre, dit-il avec hauteur, je suis homme de couleur, je suis né à Fort-de-France et par conséquent, il vous est interdit de me confondre avec.....

Le saint l'interrompit.

— « Assez de phrases, que veux-tu ? »

— « Je veux voir le bon Dieu. Au reste, il m'attend. »

Il dit cela avec tant d'assurance que saint Pierre le laissa passer.

Le mulâtre, d'un air délibéré, entra dans la salle à manger, en faisant résonner ses talons sur les dalles. La Sainte Vierge, Jésus-Christ et Saint Joseph étaient déjà assis à table. Dieu le Père allait prendre sa place. Malgré son indulgence infinie, il ne put s'empêcher de froncer les sourcils en voyant le sans-gêne familier de ce mortel qui faisait le tour de la

table saluant chacun des célestes convives et qui s'avancait vers lui la main tendue :

— « Que veux-tu, lui dit le bon Dieu ? »

— « Mesdames, messieurs, commença le mulâtre en scandant ses mots, et vous, bon Dieu, ..... »

Dieu, voyant qu'il allait entamer un discours, coupa court à sa faconde, d'un ton qui n'admettait pas de réplique.

— « Abrège, que te faut-il ? »

— « Vous avez donné trois mille francs à ce béké-là; il me faut à moi, homme de couleur, six mille francs, car je..... »

— « Deux mille écus! s'écria Dieu. Tu veux donc ruiner le Paradis? Tu te contenteras d'une somme égale à celle de ton compagnon. »

— « Est-ce possible? répondit le mulâtre. Que ne dirait-on pas à Fort-de-France si je n'obtenais pas plus que le blanc? D'ailleurs, pouvez-vous me refuser, vous qui êtes avant tout le bon Dieu de La Martinique? »

En entendant ces mots Dieu se mit à rire bruyamment et toute la table rit avec lui.

L'Éternel, ayant ri, se trouvait désarmé. Il lui donna un bon de trois mille cinq cents francs. Le mulâtre sortit triomphant non sans avoir présenté ses devoirs à toute la société, et il se rendit à la caisse.

— « Payez-moi en pièces d'or! » dit-il au caissier divin. Il reçut son argent sans compter, le mit dans sa poche et il le faisait sonner en marchant. Il passa d'un air délibéré devant saint Pierre, le salua de la main, sortit et s'approcha du nègre qui attendait patiemment, assis sur le revers du fossé longeant le chemin.

— « *Ah foutt!* lui dit-il en lui frappant sur l'épaule. Le bon Dieu est un brave homme, oui. *Allez, mou ché; bon Gué ka baille lagent tout mounn, ou tann'?* » — Et il le quitta en faisant tinter ses pièces d'or.

Le nègre, laissé seul, se sentit plus intimidé que jamais. Cependant, après y avoir réfléchi, le succès de ses deux compagnons l'enhardit un peu. Il s'approcha de la porte entrebâillée. Il n'osa pas frapper. Il poussa un battant, et passa sa tête timidement. Saint Pierre était rentré dans sa loge et il était occupé à faire reluire les clefs de son trousseau. Le nègre se glissa dans le vestibule, fit un pas, puis deux, gagna l'entrée du couloir, et, à tout hasard, le cœur battant, il pénétra dans le ciel. Ses pieds nus ne faisaient aucun bruit. Il arriva sans encombre dans la cour. Il entendit un bruit de fourchettes

---

1. Allez, mon cher, le bon Dieu donne de l'argent à tout le monde, vous entendez?

dans la salle à manger ; il s'en approcha, s'arrêta à deux pas du seuil, puis vint s'adosser contre l'un des montants de la porte, en dehors, attendant que quelqu'un l'aperçut.

Le bruit confus de la conversation arrivait jusqu'à lui. Il crut entendre le nom de *Martinique* prononcé par l'un des convives. Cela lui donna du courage. Il se décida à entrer. Mais sur le seuil, il s'arrêta étonné de son audace, regardant la table avec ses gros yeux blancs, sa bonne figure luisante, son rire béat qui fendait sa bouche jusqu'aux oreilles. Comme son grand corps intercepta brusquement la lumière qui venait de la porte, la Sainte Vierge leva les yeux, poussa un petit cri de frayeur et fit le signe de la croix. Tous les convives se signèrent aussi. Pour le coup, le Père Éternel perdit patience :

— « Qui t'a permis d'entrer ici ? dit-il avec colère. Que viens-tu chercher au ciel ? »

Le pauvre nègre était décontenancé. Sa mémoire s'embrouilla. Il ne retrouva plus ni ce qu'il venait faire ni ce qu'il fallait dire. De son geste familier il se gratta la tête longuement, puis il répondit :

« *Moin vini épis missié là* <sup>1</sup>. »

— « Eh bien ! qu'attends-tu ? va les rejoindre, »

---

1. Je suis venu avec ces messieurs.

lui dit le bon Dieu. Puis, faisant réflexion, il s'adressa à un ange : « Allez chercher saint Labre. »

Quelques instants après, le bienheureux Joseph Labre se présenta, aussi pouilleux et aussi loqueteux que sur terre. Dieu lui dit :

— « Donne à ce nègre deux boîtes de ta collection. Je veux qu'il emporte aussi quelque chose. »

Le nègre reçut des mains de Labre deux petites boîtes, et après avoir balbutié je ne sais quels remerciements, il s'esquiva, passa rapidement devant la loge avec la crainte de recevoir quelques rebuffades et gagna la porte.

Quand il se crut hors de danger, il ouvrit avidement les deux boîtes; l'une était pleine de bêtes rouges et l'autre de chiques.

Ces bêtes se répandirent sur lui, et il y en eut assez pour peupler toute La Martinique.

Le blanc, béni de Dieu, a acheté une habitation. Ses cannes poussent à merveille. Le mulâtre a donné son argent à tout venant, à pleines mains, faisant des heureux. Il est aussi pauvre et aussi fier qu'autrefois. Le nègre est toujours enclin à l'inaction. Il passerait sa vie entière étendu au soleil s'il n'était éveillé de temps à autre par les bêtes rouges et les chiques.

---

## ANNEXE n° II : Textes et documents pour l'histoire politique.

Nous proposons sept documents originaux complétifs.

- Le premier document (Doc.II - A) est la reproduction en fac-similé du premier et du quatrième de couverture du numéro 1 du journal *Le Peuple* paru le 14 juillet 1891.

- Le second, (Doc.II - B) est un article de *Légitimus* paru dans le *Peuple*, quelques jours avant sa candidature aux cantonales partielles du Moule de 1894, année de son élection au Conseil général.

- Le troisième, (Doc. II - C), une chanson mêlant les langues française et créole, que nous avons partiellement reconstituée sur la base du témoignage oral de M. Florent Girard qui l'entendit, dans sa jeunesse, de la bouche des vieilles femmes du Moule, partisans de *Légitimus* et d'extraits allusifs à ce thème relevés dans la presse anti-socialiste. Elle fut peut-être composée lors des législatives de 1893 ou de 1898.

- Le quatrième, (Doc. II - D) est une intervention de Céran Tharthan au Conseil général à la session ordinaire de décembre 1898. L'orateur interpelle directement les usiniers. L'intervention est un document de base remarquable tant par l'intérêt historique qu'il représente (la coalition isaaco-réactionnaire fut à cette session mise en minorité par l'arrivée des socialistes) que par son contenu référentiel (l'esclavage, les espérances des lendemains de l'abolition, le désenchantement ayant succédé à l'industrialisation) et la structure énonciative du discours.

- Le cinquième (Doc. II - E) est le texte intégral de la Convention de l'Entente Capital-Travail signée en 1903 entre le Syndicat des Fabricants de Sucre et la Fédération de la Bourse du Travail.

- Le document six (Doc. II - F) est une lettre adressée au Président de la République en 1906, pour se plaindre de *Légitimus* et de ses partisans. C'est un de ces multiples courriers qui inondaient alors les bureaux des hauts responsables de l'Etat, s'en prenant aux nègres "en politique". Cette lettre écrite par un blanc âgé de quatre-vingt-douze ans, arrivé de France en Guadeloupe peu après l'abolition, est parmi les proses les moins outrancières et violentes. Nous avons identifié l'auteur comme étant un certain Henri Rey (peut-être le même qui publia en 1878 un opuscule de présentation de la Guadeloupe).

- Le document sept (Doc.II - G) est un article d'Achille René-Boisneuf, paru dans *La Petite Patrie* en 1922, justifiant la démarche faite auprès de *Légitimus* pour solliciter son soutien contre le trio Candace - Jean-François - Jocelyn-Robert.



# LE PEUPLE

ORGANE RÉVOLUTIONNAIRE ET SOCIALISTE DE LA GUADELOUPE

FONDÉ PAR LE COMITÉ DE LA JEUNESSE RÉPUBLICAINE  
PARAISANT LE JEUDI ET LE VENDREDI

Un an . . . . . 14  
Six mois . . . . . 7  
Trois mois . . . . . 4

L'abonnement se paie d'avance

ADMINISTRATION: 7, FAUBOURG HENRI IV, 7

## V. SCHUELLER

Grand et immortel apôtre de la Liberté et de la Justice, c'est à vous que nos cœurs reconnaissants dédient ce premier numéro du PEUPLE, notre jeune organe

Le Comité de la jeunesse Républicaine

## LE PEUPLE

Voici un journal. Nous le livrons au public. Quel accueil lui fera-t-il ? Il nous suffit de dire qu'il n'a pas de prétentions. Il sait ce qu'il est comme ce qu'il vaut. Il ne se fait point d'illusion sur lui-même. Fondé par le Comité de la Jeunesse Républicaine, ce journal n'a pour lui l'avantage d'être reconnu d'office. Et de plus, chose très grave, il n'a point d'argent. Il est assis sur une ronde bourse. Il est adossé à une large et solide commandite. Non ! commandite, c'est un vieux mot. Le Peuple n'a pas son appartement. Tel il prend en vue

seulement, faisons-nous de le dire, car beaucoup pourraient s'y tromper, c'est ce d'abord. N'ayant rien, le Peuple ne sera jamais tenté de rien désirer. Il en conservera plus encore et plus pure et bonne foi ; son organe à l'égard du Peuple n'est-ce pas dans la pauvreté que se reconstruit la véritable indépendance ? L'ami, désormais les ténèbres vont se dissiper ; l'ère, ou l'ère, est bonne et brillante la lumière vacillante, hommes et chose,

de la liberté. Par elle, non se sèment taché des liens de ce monde. L'esprit dégragé de toute influence matérielle, se développe et s'étend. On devient inaccessible aux coteries, aux préjugés, aux partis pris. On plane, libre de ses mouvements, de ses opinions, de ses idées. Sa conscience est à l'aise pour bien juger de tout. On n'a pas de passions ; ou plutôt on n'en a qu'une, qui est celle de la vérité. Mentir ? et pourquoi ? Dissimuler ? et pour qui ? Se faire ? et pour donner ? Que voulez-vous que le Peuple ait à faire avec les considérations persennuelles ? Qui souffre et qui pleure ? qui gémit ? Venez vous en tous ici, amis ! Ce journal est un asile. Là, des plaintes ne seront pas étouffées. La plainte y trouvera une voix fidèle. L'indignation y fera entendre ses hurlements. Le Peuple est un organe pauvre, mais libre. Libre nous insistons particulièrement sur ce mot, qui exprime un état.

Pour celui qui en aurait le loisir, il y aurait, croyons-nous, une curieuse attention à faire sur la petite histoire de ce mot : Liberté, a été employé jusqu'à lui parmi nous. De tous les journaux qui existent actuellement dans la colonie, il n'en est peut-être pas un seul qui ne se réclame hautement de la liberté de la presse et de la liberté de penser et d'écrire. La liberté de la presse est en tout plein leurs colonnes. A chaque phrase, à chaque ligne, vous le voyez briller, ce mot sonore. C'est une habitude qui a dégénéré en chanson. Mais cherchez la chose, s'il vous plaît. Où est-elle ? On pourrait répondre : nulle part. A quoi cela tient-il ? Un peu à la peur, un peu à l'amitié, beaucoup à l'intérêt. Or, nous l'avons dit, le Peuple ne craint rien et n'aime personne. De plus, il est pauvre. C'est pourquoi il est libre.

D'ailleurs, cette liberté est une garantie pour le public, pour le peuple, dont ce journal est une des saines émanations. Désormais les ténèbres vont se dissiper ; la lumière vacillante, hommes et chose,

tout va être examiné, discuté, chicané. Il le fallait. C'était un besoin de notre époque. Il était temps qu'un jour vrai nous éclairât. Rayon, fais ton devoir. La petite église a eu son temps. Odi profanum vulgus ! c'était la devise antique. Il y a longtemps que cette vicillerie est devenue une liaserie pour nous. Pas plus qu'ailleurs, nous ne croyons pas aux mystères politiques. Le peuple a droit d'être éclairé par tout. Il est libre. Il a le droit de donner son suffrage au souverain. Que ceux qui oublient ceci, se le rappellent, désormais. Le peuple n'est plus, ne doit plus être la marionnette qu'on coupe la tête de somme qu'on bréinle. Le vole de marionnette ne lui convient plus. Souverain, il impose dorénavant qu'il soit traité souverainement. Sésame, ouvre-toi. Voici le compte. Rendons-lui compte de ses états. Il en est temps, il le veut. N'attendons pas qu'il l'exige. Ce n'est jamais en vain qu'un peuple en arrive là.

C'est à cette grande liquidation que ce journal vient aider. Ni plus ni moins. Son rôle, dans cette œuvre immense, sera de contrôler, de critiquer, d'analyser, de dépecer tous les comptes, tous les registres, tous les cahiers. Il ne s'en tiendra pas là seulement. Au besoin, il condamnera aussi. Avec lui et par lui, les traités n'auront plus quartier. Il persécutera les méchants. L'hypocrite lui devra d'être flagellé, sans merci. Tant pis pour les masques qu'il rencontrera sur son passage ! Il les déchirera. Il mettra impitoyablement à nu tous les appétits, tous les vices, tous les défauts. Submersion de lumière en tous sens ! Le mourent est venu, et le peuple doit tout voir, tout savoir et tout comprendre. Alors les erreurs ne seront guères plus possibles. Toutes les catastrophes politiques auxquelles nous assistons, viennent de la quantité de nuit qui pèse sur les paupières du peuple. Ceci est la grande vérité. Donc prodiguons la clarté, et tous ces nuages, les préjugés, les hypocrisies, les charlatanismes, qui obs-

der le silence, alors surtout qu'on va s'accomplir la grande opération de notre évolution sociale.

J'ai parlé d'évolution.

En effet, il est certain qu'en ce moment la société guadeloupéenne, en particulier, évolue vers un avenir que, de mon côté, je suis disposé à croire meilleur. Tout ce que je proclame et ce que je démontre, c'est que le vent qui passe le dit à l'abbé qui frissonne; le pavé le répète au passant; le sillon, souriant, le crie au laboureur; le pepsif. L'air en est saturé; cela bourdonne et résonne comme un clairon. Partout apparaissent les signes non équivoques de cette évolution prochaine et nécessaire. Déjà la roue tourne, sous la poussée commune; encore quelques secondes, et tout sera fait.

Et, c'est à ce moment que la femme se blôtrait dans un honteux silence ?

Non ! plus ! que jamais, la société réclame son secours.

Sachez-le, femmes, mes amies, dans ce magnifique mouvement qui emporte notre société guadeloupéenne, votre place n'est pas à l'arrière, mais à la tête.

Il y a de l'avenir du pays et du salut de nos enfants. Car ne nous le dissimulons pas, la lutte sera ardue et acharnée; les vieux préjugés courroucés, se lèveront; en masse; ils essaieront, c'est certain, de voiler de leur ombre l'aube matinale qui s'annonce; mais, ne craignons point, ils périront par cet effort même, qui les achèvera. Alors la victoire sera complète.

En attendant, soyons à l'avant-garde, à notre place naturelle; c'est nécessaire, afin d'enflammer les froids et d'exciter les timides.

Quant à moi, je ne me réserve plus; je veux aller bien, puisque, décidé à aller à l'avant, je ne puis que mieux.

Je suis, je demeure Républicain.

Ensemble, le Peuple.

PAUL URIE

## 87<sup>me</sup> ANNIVERSAIRE DE VICTOR SCHELCHER

Un comité composé de :

MM. Noyal, président.

Petit-Jean, secrétaire.

Célestin, Nicolas.

Justin, Mario.

Dufond.

L. Dorval.

O. Honoré.

L. Ariste.

Mondésir.

Choulon.

S'est formé pour célébrer, à la Pointe-à-Pitre, le 87<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du vénéré Maître Victor Schelcher.

Un banquet aura lieu, à cet effet, en cette ville, le dimanche 26 juillet courant, à 11 heures 1/2 du matin. La cotisation est fixée à 5 francs. La lites des souscripteurs sera close le 23 juillet. On s'inscrit chez tous les membres du comité.

Le comité pense pouvoir compter sur la présence à cette fête de tous ceux qui portent au cœur le souvenir des bienfaits reçus. Il croit, avec raison, qu'il est du devoir d'hommes qui ont conscience de descendre des martyrs de 1848, de perpétuer en notre pays le culte d'amour, de sincère vénération et d'inaltérable attachement dû à l'Apôtre de la liberté des noirs.

Le Secrétaire

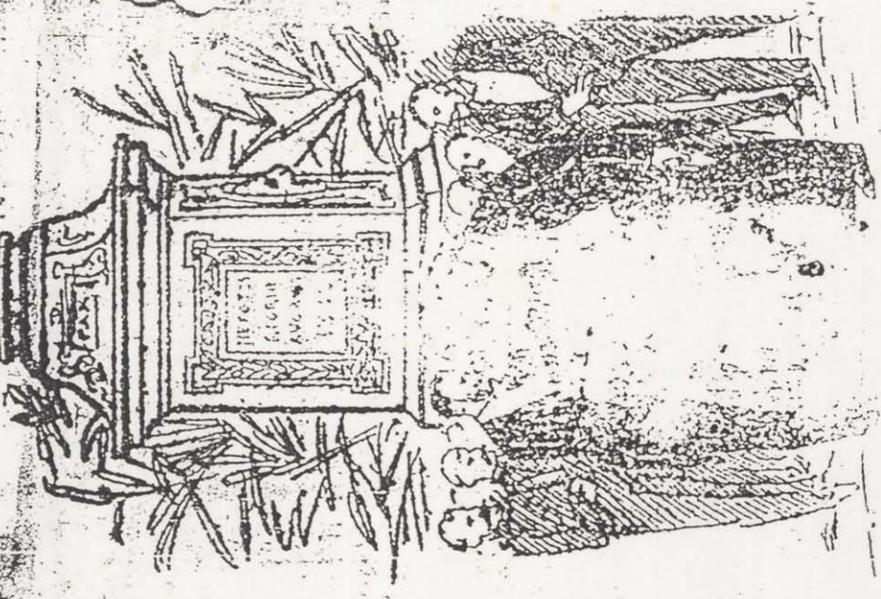
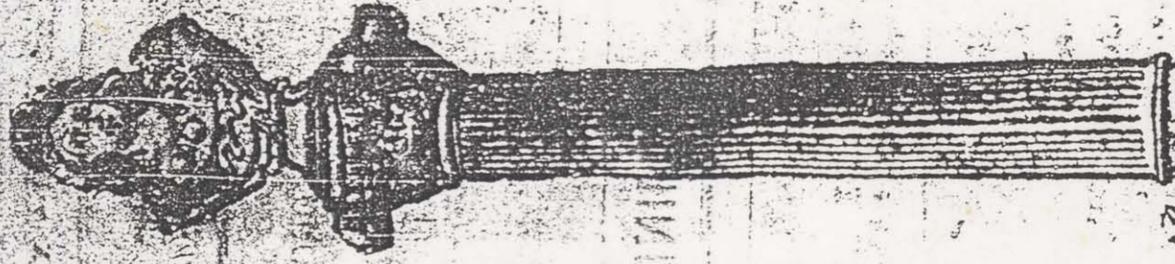
PETIT-JEAN

Est-il besoin d'ajouter quelque chose à l'appel si sympathique de notre jeune ami? Nous croyons avec la plus ferme confiance, que tous nos compatriotes, et parmi ces compatriotes tous nos congénères, sans distinction de parti (il y a donc des partis parmi nous!), se feront un devoir de prendre part à ce banquet donné à la glorification de notre Sauveur.

Pour tous les articles non signés

S'adresser au Gérant,

PAUL URIE.



COLONNE COMMEMORATIVE

REVOUATION

Inauguration de la Colonne le 14 Juillet

Publié par LE PEUPLE

*Dépôt 500 exemplaires  
M. Schelcher, le Secrétaire  
C. P. Urie*

**Doc. II - B : Ma Religion**  
(texte intégral)

4 février 1894

*Le Peuple* (2)

(Source : ADG - 4 Mi 150 (R 1))

\*  
\*   \*   \*

Depuis que la période électorale est ouverte pour le remplacement des deux conseillers manquants au Conseil général , il y a plus de huit jours.

Mais, bien longtemps avant que l'arrêté de convocation du Gouverneur ne parût à l'Officiel, on savait et l'on répétait partout, au Moule et à Sainte-Anne, que ma candidature devait être posée dans ce canton.

Une première visite que j'eus le bonheur de faire ces temps derniers au Moule en compagnie de mon ami et frère M<sup>e</sup> Destaing, me fournit l'occasion, ainsi qu'au Comité de la Jeunesse Républicaine de cette commune, à l'initiative duquel je dois l'honneur de figurer aujourd'hui dans la lice, de confirmer ce bruit dans cette dernière localité.

Et depuis, n'ayant pu me transporter à Sainte-Anne, vu les difficultés toujours nouvelles et toujours plus graves qui entravent , ainsi qu'on a dû déjà s'en rendre compte , le bon fonctionnement du *Peuple* , je n'ai jamais manqué aucune occasion de m'en ouvrir à ceux de mes amis et frères de là-bas que je rencontrais.

Je dois dire que tous me jurèrent la même foi et la même fidélité.

Il n'y avait place dans leur coeur que pour la joie et la satisfaction .

Ce qui me rendit fier.

Cette fierté, il importe peut-être de le dire à cette heure, n'a rien de cette arrogance et de cette jactance que l'on rencontre chez certains esprits vaniteux et orgueilleux trop communs malheureusement dans notre société; elle tient chez moi à l'amour profond que j'ai pour mes semblables et au plaisir que j'éprouve de voir qu'ils me le rendent en confiance et en sincérité.

C'est elle qui me soutient et qui, comme une colonne d'arain, sert de base et d'appui à mon courage et à mon héroïsme.

Aussi, cette fierté, me défend-elle toute bassesse, toute humiliation, toute dégradation.

Je dois marcher le front haut à l'obstacle, le saisir corps à corps, le secouer, l'ébranler, le vaincre, ou il doit me terrasser. Mais tout cela de haute lutte, sans compromission d'aucune sorte, sans hypocrisie d'aucune sorte, en dédaignant la ruse et l'astuce, ces deux armes suprêmes du lâche et du jésuite.

*Voilà ma religion.*

Et c'est ce qui explique ma conduite lors des dernières élections de 93.

Et c'est ce qui expliquera dans la suite mon attitude, soit dans la mêlée du 11 février prochain, soit plus tard au sein du Conseil général, si jamais j'ai le bonheur, comme c'est mon ferme espoir, d'être élu.

Mes principes me défendent le mensonge.

*Je suis libre.*

L'intelligence en mon cerveau bourdonne. Je vois, je sais.

Pourquoi me tairais-je ? Pourquoi imposerais-je volontairement, à mon âme, à ma conscience une sentinelle, la peur, dont j'aurais fatalement à rougir plus tard ?

L'homme libre est fait pour parler, comme l'oiseau pour chanter. Malheur à lui, si intelligent pouvant par des facultés morales, intellectuelles, être utiles aux siens, à l'humanité, il se contente de végéter misérablement entre la peur et les jouissances avachissantes !

Nous sommes faits pour la lutte, et quel que soit le sens où nous dirignons nos facultés, c'est une loi impérieuse que nous les mettions en oeuvre.

Moi, j'ai mes clartés, et je suis épris d'idéal et de justice. C'est donc vers le bien que me pousse mon génie. Je veux l'humanité heureuse et souriante, je veux l'égalité proclamée et reconnue entre tous par tous. Je veux la lumière répandue à flot, à profusion. Plus d'ignorants ! et aussi plus de prolétaires ! Tous les hommes réunis en une immense famille se partageant l'air, le soleil, l'eau, le pain, avec le baiser !

Je comprends que cet idéal me rende hostiles certaines myopies rageuses qui, ne pouvant m'atteindre dans la sphère où je rayonne, essayent de m'éclabousser de leurs injures et de leurs blasphèmes : Révolutionnaire ! Socialiste ! Emeutier ! Homme sans principes !

Ignares !!!

La révolution n'est-ce pas l'état de tout ce qui vit, respire, existe dans l'univers ?

Le socialisme n'est-ce pas la science du bien-être de tous ?

L'émeute, l'insurrection sainte, n'est-ce pas dans le domaine matériel, le choc de deux ou plusieurs principes se rencontrant de front dans l'âpre sentier de la vie ? Et que me reproche-t-on alors ?

Et quels principes plus grands veut-on donc que j'arbore, sinon ceux, sublimes parce qu'ils sont d'autant plus simples et élémentaires, de l'amour de l'humanité et de la passion de la justice ?

Les infirmes qui me jettent ces cailloux !

Ils ne s'aperçoivent pas que leurs huées se changent en auréole autour de mon front, et que chaque jour leur déclamation m'engage davantage envers le peuple, les malheureux, pour lesquels ils me tracassent et qu'ils me persécutent à cause de moi !

Leur inconscience me lie, me solidarise de plus en plus avec ceux-là même qu'ils ne veulent pas que je défende et qu'ils couvent de leurs regards louches et scélérats.

Et sans s'en douter, ils me poussent à la première place de combat, où je suis heureux de m'installer.

Et viennent les luttes, les orages, les tempêtes, on me trouvera toujours debout, le drapeau à la main, et les malheureux écrasés de l'exploitation en général auront en moi un défenseur sinon invincible, du moins indomptable.

D'ailleurs, en entrant dans cette salle du Conseil général où m'attendent bien des luttes et des journées, je déclare faire le sacrifice de ma vie.

Il faut que le peuple ait satisfaction ou que je disparaisse.

H. LEGITIMUS.

\*\*\*

## Doc II - C : " En avant les Noirs "

Chanson

- Refrain -

*En avant les Noirs ! (ter)**En arrière les Blancs ! (ter)*

- I -

*Nou voyé on blan alé,**I pa fê annyen ban nou.**Nou voyé on pwèmyé milat,**I pa fê annyen ban nou.**Nou voyé on dézyèm milat,**I plédé pou Madagaska.**An nou voyé Jéjé alé, pou i défann "nos z'intérêts"!**An nou voyé Jéjé alé, pou i monté o Pawlèman !**An nou voyé Jéjé alé,**On nèg entélijan !**An nou voyé Jéjé alé,**On nonm entélijan !*

... ..

(Trad.)

Nous (leur) avons député un blanc.

Il n'a rien fait pour nous .

Nous (leur) avons député un (premier) mulâtre,

Il n'a rien fait pour nous.

Nous (leur) avons député un (second) mulâtre.

Il s'est mis à défendre Madagascar.

Envoyons- (leur) Jéjé pour qu'il défende nos intérêts !

Votons pour Jéjé pour qu'il monte au Parlement. !

Tous derrière Jéjé, le nègre intelligent !

Tous derrière Jéjé, un homme intelligent !

Sources :  
M.Florent Girard / Presse

**Doc. II - D : Intervention de Céran THARTHAN au Conseil général.**

Cinquième séance

19 décembre 1898

(Source : ADG : P.V des délibérations du Conseil Général

- Session ordinaire de 1898;

Basse-Terre - Imprimerie du Gouvernement; 1899, pp.118-120)

\*

\* \*

Messieurs et chers concitoyens, depuis samedi soir il n'est question ici que des menaces, de sagesse, de modération. Nous venons d'entendre M. Beauperthuy, l'un des plus sages du groupe usinier, nous dire que nous sommes très heureux d'avoir des salaires à 1 franc et 1 fr. 50 cent. Ici quand dans les îles anglaises, on paye l'homme à 60 centimes, et la femme, 30 centimes. Pensez-vous qu'on pourrait venir nous imposer un tel système ici ?

Quand nous venons ici présenter les revendications des malheureux, quand nous disons gentiment qu'un homme qui a femme et enfants ne peut pas vivre, lui et les siens, avec 1 franc par jour, quand le riz coûte 1 franc le pot, le tafia 2 francs le litre; quand nous vous disons : Faites quelque chose pour ceux-là, pensez que nous sommes des hommes de chair et d'os comme vous, que nous avons, comme vous le droit d'aimer les nôtres. On nous répond : non, non et toujours non.

Nous sommes des hommes sérieux ou des enfants. Nous vous disons : nous avons des enfants, nous voulons les instruire. Nous avons femmes et enfants, nous avons besoin de les entretenir. Mais non, rien pour eux.

Pendant cela, chez vous, il y a le bien-être; les enfants sont bien élevés, bien vêtus. Nous vous disons : nous voulons bien tout cela pour vous, mais nous le voulons pour nous aussi.

Mais non, il faut que nous retournions en arrière, aux grands principes de la révolution, à la devise : Liberté, Egalité, Fraternité. Nous vous disons : nous voulons être vos frères et vous nous repoussez, et vous nous menacez de voir payer les salaires à 60 et 30 centimes. Est-ce possible !

Alors la sagesse disparaît donc avec l'âge, et c'est chez les jeunes qu'elle se trouve.

Ah ! Messieurs, ce n'est pas tout, il faut arriver au dénouement.

Il y a longtemps qu'il était nécessaire de nous expliquer face à face. Il y a longtemps que cette grande bataille devait s'engager, et plaise à Dieu qu'elle finisse bien.

Depuis 1848, quelle a été la situation du peuple noir à la Guadeloupe ? Nos pères sont arrivés ici dans les chaînes, après avoir été arrachés du sol de l'Afrique. Ils ont trouvé une île presque déserte, couverte de forêts. Pleins de courage et d'énergie, ils se sont mis à l'oeuvre, ils ont défriché cette terre nouvelle, ils l'ont plantée. Pour récompense, ils ont reçu des coups de fouet, ils ont eu le cachot, et quelquefois la mort; ils ont subi toutes les humiliations et des actes de véritable barbarie.

Alors, ils ne se sont pas révoltés, et aujourd'hui en pleine ère de liberté, vous parlez de révolte ! Mais si cela avait dû se produire, c'est au lendemain de 1848.

Non, nous sommes sages, polis et gentils.

Et vous, qu'avez-vous fait ?

Si on prend les annales de 1848, on voit que le père Schoelcher disait qu'il fallait la liberté aux esclaves, mais qu'il fallait une indemnité aux maîtres.

On n'en a rien fait.

On demandait pour l'esclave l'instruction en même temps que la liberté. Vous avez enrayé l'instruction. Si depuis 1848, vous nous aviez donné des écoles, un lycée, nous serions venus ici autrement, avec une instruction solide. Mais nous sommes de pauvres hères et vous nous le reprochez.

Après 1848, est arrivé l'Empire, et alors, bien loin de faire quelque chose pour améliorer le sort du pauvre nègre, vous n'avez fait que créer des lois d'exception pour lui : il était constamment trainé devant les tribunaux et toujours condamné. Vous voulez l'empêcher de déposer son bulletin de vote.

Mon Dieu ! Je dis ici toute la vérité. Nous vous appelons et vous n'entendez pas. Et on peut dire plus ils sont vieux, plus ils sont têtus. C'est un mal à travers les siècles, et noblesse oblige.

En 1883, vous avez doté la Guadeloupe d'un lycée, un foyer de lumière, et nous en sortons.

Lutter avec vos chiffres, c'est une chimère. Il y a un fait palpable : le pauvre nègre ne peut plus vivre avec 1 franc par jour, entretenir femme et enfants et s'habiller.

Nous sommes le peuple et vous êtes maîtres de la situation avec votre or. Mais qu'est-ce que l'or ? Il y aura ensuite un échange pour régulariser la situation.

Il ya quarante ou cinquante ans, la Guadeloupe était florissante, chacun avait de l'aisance, possédait un lopin de terre et on vivait tranquille.

Il est arrivé quelque chose d'extraordinaire, comme un rêve. Un jour, un homme jeune actif, intelligent, enfant du pays<sup>1</sup>, dit : " Ce n'est pas ainsi que ça doit marcher. Je reviens d'Europe où j'ai vu de grandes choses et suis initié aux opérations financières - il les avait même pratiquées - je vais faire quelque chose de grandiose."

Celui-là nous dit encore : " Vous avez 25 francs, si vous voulez suivre mes idées, dans quinze ans, ce ne sera pas 25 francs mais 250 francs que vous aurez."

Nous avons dit : c'est le messie qui arrive, et nous avons livré nos terres. A côté de la classe malheureuse, il y avait aussi des hommes possédant des capitaux , qui avaient de petites usines. On a créé une alliance, et tout a été confié à un seul, qui a créé une vaste usine devant donner de beaux dividendes. Mais quand on passait au guichet, il était répondu : il n'y a pas encore de bénéfices, et tout a disparu, comme par un tour magique, a dit M. Dorval.

Ainsi, faisait en Egypte, un escamoteur, qui mettait un homme sous un gobelet de fer , et quand on soulevait le gobelet, il n'y avait plus rien.

Et alors, nous avons été dépouillés; plus de terres, plus de moulins à vent. On ne veut même plus de nous comme géreurs.

Est-ce gentil cela ? Et après cela, quand je constate qu'on nous dit : vous n'aurez rien; nous avons le droit de vous demander : qu'avez-vous fait de l'apport de nos pères ? Et le jour où vous rendrez les comptes, nous poserons les grandes lignes de la culture.

Aujourd'hui, la grande bataille est livrée, Messieurs, soyons hommes de bon sens: jeunes, soyons vieux; vieux, soyons jeunes.

Ou à la fraternité ou à la bataille.

\* \* \*

---

<sup>1</sup> : L'orateur parle vraisemblablement de Souques.

Doc. IV - E : La Convention de l'Entente Capital -Travail.

Extrait de  
L'Emancipation  
 n°99, 15 janvier 1904  
 Source : ADG - 2 Mi 128.

\*  
 \* \* \*

TRAVAIL ET CAPITAL.

Propositions votées par la Commission permanente de l'Entente  
 du Capital et du Travail et approuvées par le Syndicat des  
 Fabricants de sucre et la Bourse du Travail de Pointe-à-Pitre.

---

I

COLONS PARTIAIRES

---

A l'avenir, les baux à colonat partiaire, consentis en vue de la culture de la  
 canne, seront faits par écrit; les baux en cours seront passés par écrit dans un délai de  
 trois mois.

---

La part du colon dans la récolte de cannes sera de moitié au moins; les autres  
 fruits et produits appartiendront aux colons.

---

Les abatages de bois sur les terres livrées au colon seront réglés d'accord avec  
 le propriétaire; les abattis seront attribués au colon.

---

Le labourage sera à la charge du propriétaire.

---

Les engrais seront avancés par le propriétaire qui pourra en surveiller  
 l'épandage. Le colon supportera la moitié de la valeur de ces engrais, calculée d'après  
 le prix de revient.

---

Les plants de cannes seront fournis gratuitement par le propriétaire.

---

Le transport des cannes à l'usine sera effectué gratuitement par les soins du propriétaire.

---

Le propriétaire facilitera au colon le contrôle de la pesée des cannes envoyées par celui-ci à la balance de l'usine.

---

A l'avenir, la durée des baux sera de trois ans au moins. En cas de départ anticipé du colon, il n'aura droit à aucune indemnité; en cas de congédiement par le propriétaire, le colon sera indemnisé à dire d'expert.

---

Le propriétaire accordera des avances en espèces au colon, victimes de circonstances malheureuses, telles que maladies et décès.

---

Il sera attribué un jardin au colon pour ses cultures vivrières. Ce jardin sera choisi par le colon et sera attenant ou non au champ fourni par le propriétaire, avec l'adhésion de celui-ci.

---

Les cases construites par les colons leur appartiendront en propre et ils pourront les enlever en quittant la propriété.

---

La coupe des cannes sera à la charge du colon.

---

En cas de hausse du change, le prix des cannes du colon sera majoré des quatre-cinquième de ce change.

---

En cas de nécessité, le propriétaire pourra réclamer le concours des bras du colon pour l'enlèvement des récoltes.

---

## II

## PETITS PLANTEURS.

Les petits planteurs auront le droit de contrôler la pesée de leurs cannes à la balance de l'usine.

—  
En cas de hausse du change, le prix de leurs cannes sera majoré des quatre cinquièmes de ce change.

## CULTIVATEURS.

Les cultivateurs syndiqués seront embauchés de préférence à ceux qui ne le seront pas. Le renvoi des cultivateurs non syndiqués mais déjà employés ne pourra pas être exigé du patron pour faire place aux syndiqués.

---O---

Les conditions ci-dessus sont révisables à la veille de chaque récolte, s'il y a lieu.

\* \* \*

Doc II - f: Lettre d'un blanc créole au Président de la République

Monsieur et bon Président

Voici les détails de ce que je vous ai avancé: Un temps Legitimus qui voulait arriver à faire cette maudite alliance de capital et travail poussait les partisans noirs à brûler les pièces de canne des usiniers, et les faisait faire grève à l'ouverture ou au milieu de la récolte, et il a fait même incendier plusieurs quartiers de cette belle petite ville, appelée Pointe-à-Pitre?

A l'échéance de son mandat de député extorqué à ses congénères, il ne put en remplir les formalités après un séjour très court, il retourna. Dans notre île s'occupant des élections successives qui ont eu lieu durant son stage à la députation c'est à dire pour nommer des conseillers ou généraux ou municipaux, ainsi qu'exigeait le cas 2.

Son mandat de député échoué, il vendit à monsieur Gerout Richard sa place en excitant ses partisans à voter pour celui-ci.

Il arriva que les usiniers

G. S. V. P.

(2)

Voyant une dévotion préférant  
 Gérault à Legitimus qui avait tant  
 fait, et qui malheureusement  
 fait tant encore pour notre  
 plus grande souffrance ?

Alors de concert avec ce sorcier  
 ils firent pression et Gérault  
 fut élu ?

Mais l'autre parti politique  
 qui ne voulait entrer sous  
 les chantages et les trépassages  
 de ce maudit sorcier, restèrent  
 dans leur camp et se rallièrent  
 aux partisans du Député de  
 la 2<sup>e</sup> circonscription et de  
 suite, celui-ci devint adieu  
 à Gérault et cii ?

Patience Président, j'arrive  
 excusez un vieux de la vieille,  
 vous savez bien que le Français  
 de France quand il est indigné,  
 et qu'il commence à parler, ne  
 peut rien garder sans sa cons-  
 cience. Je suis sincère et désintéressé  
 charité de m'écouter maître  
 M<sup>r</sup> de La Loyère arriva comme  
 Gouverneur envoyé à la dévotion  
 de Gérault il commença à nous  
 B. J. N. P.

(5)  
 Donner du tracas, en chambardant  
 les fonctionnaires qui n'étaient pas  
 de sa combinaison et en favo-  
 risant sans mesure ni mérite  
 beaucoup d'autres qui le pourraient  
 pour avoir des faveurs, et ac-  
 plissaient par le fait des injustices  
 barbares même dans l'exercice  
 de leurs fonctions?

Heureusement il se perdit lui  
 même, dans cette affaire d'autre  
 mobile qui arrive et que vous  
 devez connaître. ~~Les etc~~

Les élections arrivaient pour  
 renouveler les mandats de Maire  
 il amena, à la demande, Du  
 malin Legitimus, les usniers  
 de la Gaudeloupe sauf un seul  
 habitant marigalante et appelé  
 Hypolyte de Préty, qui fut guidé  
 sa dignité, et résistea à cette  
 indigne alliance, qui pour  
 jamais a terni le corps usnier.

Alors le gouverneur Laloyère  
 alléché par les fausses et perfides  
 promesses de Legitimus: que fit.  
 L'unissait aux blancs de la colonie  
 Laloyère qu'ils feraient une liste composée  
 d'une partie des noirs, et l'autre  
 des blancs et Laloyère lui

(4)  
 posait comme condition: qu'il aurait  
 à mettre un blanc à la tête de  
 chaque mairie, et que pour les  
 adjoints et consorts il pourrait y  
 mettre ses amis?

Les deux comparses topèrent, mais le  
 fin regard eut soin d'avoir plus  
 des siens sur les listes, et en fin  
 de compte il commença par se faire  
 élire maire de Pointe-à-Pitre et voila  
 un nègre socialiste révolutionnaire  
 à la tête de chaque mairie.

Après ce coup de Jarnac, Laluzière  
 se brouilla avec le sorcier, et reçut  
 le coup de pied, de l'âne; et les  
 usiniers obligés de tailler deux  
 avec leur allié, sorcier et leur  
 maire enlevé.

Arrive maintenant que Jost  
 de sa réussite qui le fit monter  
 au lieu de Sombrier, il se décide  
 à reprendre à Gerault la place  
 de député qu'il lui avait vendue  
 et que celui-ci a très-mal payé  
 à son copain ambitieux.

Gerault sachant qu'il n'y a  
 pas de Centre usinier à la  
 section du député de la 2<sup>m</sup>  
 circonscription. Trouva moyen de  
 traîner le ministre des Colonies

5.

advisé

à sa dévotion, envoya Bouulloche  
comme gouverneur.

À son arrivée il fit voir clairement  
ses idées, il fit le voyage de Basseterre  
son domicile, pour venir à P-a-Petr.  
A deux kilomètres avant l'arrivée  
en ville il fut rencontré par le  
maire Legitimus, barrière rouge  
en tête et une bande de stipendiés  
plus ou moins sals et mal  
habillés, cortège ordinaire du Sorcier  
Instruit par Gérard, qui avait  
ordonné cette manifestation de  
socialiste révolutionnaire que  
lui-même avait subi à la Gua-  
deloupe durant son séjour.

Le gouverneur, que les notables  
de la ville étaient venus rencontrer  
ignorant de quelle sale patte il  
était pétri; leur brûla compagnie  
et mit pied à terre, marchant  
2 kilomètres à pied derrière le  
trapeau rouge de son copain  
Legitimus, et le soir banquet  
avec toute la bande arrivés  
de toutes les communes pour  
festoyer et à la fin du repas  
une corps de musique qui existait  
depuis longtemps et fondé par

L. P. P.

6.  
 les maires successifs qui ont administré  
 la ville de Pointe-à-Pitre ?

A la sortie de table, le gouverneur parut  
 au balcon escorté, et si ivre  
 qu'il fit un salut à la foule, et  
 faillit tomber s'il n'avait été  
 vite soutenu, Voilà M<sup>r</sup> le Président  
 son premier ?

Depuis cette fatale arrivée, jusqu'à  
 présent, il ne cesse de commettre  
 des actes de barbarie la plus  
 noire, qu'un homme en démence  
 et <sup>en</sup> continue état de saulaison  
 seul peut commettre; quoique il  
 est dit on autorise par le mi-  
 nistre des colonies, mais il va  
 si loin, qu'il a parcouru toutes  
 les communes en faisant prosa-  
 gande ouverte pour gerant et  
 et légitimes, et encore a la fin  
 de ses discours qui finit toujours  
 par la phrase (avant de Caire)  
 seront punis tous ceux qui  
 iront contre mon désir ?

La police, la Gendarmerie, Les  
 magistrats tous les fonctionnaires  
 de tout les corps sont obligés  
 de commettre toutes sortes de

C. J. P.

brigandage; pour ne pas être ou  
 emprisonné, ou destitué? La plupart  
 obéissent pour conserver le pain  
 de leur famille, qui les voient arra-  
 chés impurement à ceux qui ré-  
 sistent à exécuter ses ordres  
 barbares. Les citoyens honnêtes  
 sont arrêtés, emprisonnés sous  
 de faibles prétextes. L'ordre vient  
 d'en haut, cet oiseau de malheur  
 a fait brûler les principaux  
 édifices publics des chefs lieux, où  
 il habite il a failli incendier la  
 personne du trésorier et de sa famille.  
 C'était un homme de cœur, il ne  
 voulait pas être embrigadé dans  
 le bloc des malfaiteurs. Le pauvre  
 Directeur de notre banque est persé-  
 cuté, nué, cospué par ses  
 collègues. Enfin, l'ordre est déjà  
 préparé à être donné, pour  
 le jour des élections législatives.  
 Le candidat qui est porté à  
 grande terre, est en prison  
 déjà; et l'ordre est déjà  
 donné, d'assassiner le Vice-Président  
 député sortant de la 2<sup>m</sup> circonscription.  
 Si vous ne faites sortir  
 cet homme de la Guadeloupe

F. L. V. P.

Conservez ma lettre, et publiez celle-ci si vous voulez, en gardant mon nom pour vous seul ?

Mais si vous foulez aux pieds mon avis, saucisse se fera avec la chair pamaine, lors des élections prochaines; et si vous ne placez des hommes sérieux et loyaux à la tête des urnes vous regretterez et aurez favorisé une oeuvre impie et néfaste ?

Pardon Président, de ma grande franchise, c'est ainsi que sont les vieux quand ils sont indignés même quand ils ne savent plus tenir leur langue. Excusez ma vieille écriture, de 92 ans. mais c'est un vieux de la vieille France

R B

26 février  
1906

Pointe à Pitre  
Guadeloupe

## Doc II - G : Boisneuf justifie son recours à Légitimus.

" Pour le peuple ".

Larges extraits d'un article  
d'Achille René-Boisneuf dans  
La Petite Patrie.

Samedi 13 mai 1922, n°198.

Source : ADG - 1 M 128 (R 2)

\*

\*

\*

Je suis très obligé à M. Légitimus d'avoir bien voulu prendre l'initiative d'affirmer publiquement et formellement, dans le numéro du 7 mai courant du journal *Schoelcher*, " qu'aucune entente d'aucune sorte ", " qu'aucune union clandestine " n'existent entre son parti et le mien. Je lui sais gré d'avoir indiqué que le seul souci de défendre la cause du Droit et de la Justice inspire l'attitude qu'il a jusqu'ici observée, dans le duel politique et électoral engagé en ce moment entre MM. Bérenger et Candace d'un part et moi-même d'autre part.

Ces déclarations me mettent à l'aise.

Elles dissipent toute équivoque, toute erreur, tout malentendu; en même temps qu'elles posent, en termes précis, le véritable problème que la démocratie guadeloupéenne est appelée à résoudre et qui est celui de son existence même.

Il serait à tout le moins inopportun d'essayer de fixer ici les responsabilités de la situation qui est faite en ce moment à notre petite démocratie. A l'heure même où le parti socialiste justifie son attitude par l'affirmation de la nécessité de participer à la défense de la cause de la Justice et du Droit, il serait contradictoire de rechercher s'il n'a pas lui-même largement préparé le péril qu'il importe de conjurer pour notre salut commun.

La leçon de Gérault-Richard aurait du servir .

Elle n'a pas suffi.

Nous avons eu Bérenger !

Et nous avons maintenant Bérenger et Candace ! Et le plus " blanc Fouance " des deux n'est pas celui que désigne la couleur de la peau : c'est l'autre !

M. Henry Bérenger a acheté son mandat de sénateur de la Guadeloupe. Il ne doit rien à personne; sinon à ceux qui l'ont aidé à financer l'opération.

M. Candace veut rester député, coûte que coûte. Il n'a pas d'électeurs. Il a repris pour son compte la formule de Gérault-Richard : *"Avec un bon Gouverneur et des gendarmes en nombre suffisant, l'on peut faire passer qui l'on veut à la Guadeloupe."*

Si j'avais voulu profiter du régime abominable de tyrannie politico-administrative qui résulte de l'application d'une pareille formule, je ne serais pas aujourd'hui du côté de la barricade où je me trouve. Je me serais gardé de rompre l'entente qui existait entre mes collègues du Parlement et moi.

Je dis plus : l'on m'aurait volontiers payé comme on a acheté l'autre, pour éviter une rupture, dont j'ai mesuré par avance toutes les conséquences politiques, en ce qui me concerne personnellement. (...)

J'ai repris toute mon indépendance.

C'est un crime impardonnable.

Il faut que je disparaisse.

L'union devait signifier soumission ou asservissement.

La place que j'ai laissée vide près de MM. Bérenger et Candace parce que le souci de la dignité et le sentiment de mes devoirs de représentant du peuple m'ont imposé de l'abandonner, ceux-là même qui me reprochaient comme une trahison d'avoir accepté de l'occuper pendant un certain temps, se battent pour s'y installer à leur tour. C'est, entre MM. Jean-François et Lara, une lutte désespérée pour savoir qui y accédera. (...)

En quoi tout cela intéresse-t-il le peuple ?

Où est le parti de M. Jean-François ?

Où est celui de M. Lara ?

Où est celui de M. Candace lui-même ?

M. Jean-François a voulu diviser le parti républicain à son profit. Il n'y a pas réussi. M. Lara a voulu tenter le même coup contre le parti socialiste; il a échoué aussi piteusement. Ces deux aventuriers se jettent aujourd'hui en désespoir de cause dans les bras de M. Candace : c'est l'union des "sans-partis". Grand bien leur fasse !

Mais ainsi les positions se précisent. La situation est nette. La cause que nous soutenons apparaît clairement comme étant celle du Droit et de la Justice; comme étant celle de toute la démocratie guadeloupéenne. Le triomphe de cette cause ne peut être que celle du

peuple tout entier, sur toutes les forces d'arbitraire et d'oppression liguées dans la plus immorale des coalitions contre la loi et contre toutes les libertés publiques.

Ne serait-il pas absurde, tandis que la maison commune brûle, de se quereller sur l'importance de la place que les uns et les autres doivent y occuper; au lieu de s'employer ensemble à éteindre l'incendie qui menace de tout détruire et de laisser tout le monde sans asile et sans abri ?

Non, mille fois non ! Ce n'est pas le moment de savoir qui a eu tort ou raison, ou qui doit avoir en fin de compte tort ou raison de M. Légitimus ou de M. Boisneuf.

L'avenir se chargera de répondre à cette question.

MM. Légitimus et moi passons. Le pays demeure; il faut qu'il continue à vivre et à progresser. Et ce qui serait terrible, ce qui serait surtout - c'est ma conviction - un véritable désastre, une catastrophe irréparable, ce qui créerait pour les uns et pour les autres, la plus lourde des responsabilités devant l'histoire : c'est que, par suite d'une insuffisante compréhension des devoirs qui s'imposent actuellement à tous les démocrates sincères, à tous les hommes de coeur et de raison, à tous ceux qui veulent vivre ici en paix et en liberté, nous restions hypnotisés par des préoccupations de prédominance de groupes ou de partis, alors que la démocratie guadeloupéenne tout entière est menacée d'extermination complète.

Soyons donc tous debout pour le salut du peuple et de la liberté !

Appliquons-nous à assurer au peuple la maîtrise effective de ses droits, à lui permettre l'exercice réel de sa souveraineté.

Ainsi, seulement, il pourra discerner et récompenser ses véritables défenseurs !

Ainsi, seulement, il pourra marquer sa préférence au Parti Socialiste ou au parti de l'Union Républicaine; pour la politique de M. Légitimus ou pour celle de M. Boisneuf.

La maison brûle. Sauvons-la ! (...)

A. RENE-BOISNEUF

\* \* \*

ANNEXE n° III : Images de la vie sociale et politique.

(Source : Archives Départementales de la Guadeloupe)



GUADELOUPE. - Ceux qui font vivre la Canne

Photographie n°1 : Une famille de cultivateurs du pays sucrier.



LA GUADELOUPE ILLUSTRÉE

283. - CAPESTERRE (Guad.) - Les Grevistes traversant le Bourg (N. 1)

647



Photographie n°3 : Seconde élection de Légitimus  
à la mairie de Pointe-à-Pitre (1908)..

Photographie n°4 : L'importance de la presse d'opinion.



**ANNEXE n°IV : Récapitulatifs de statistiques électorales.**

Doc IV. A

**Tableau général de la participation électorale aux élections  
municipales (1892 -1919)**

Doc IV. B

**Récapitulatif général de la participation électorale aux élections  
cantonales générales entre 1892 et 1920.**

Doc IV.C

**Récapitulatif général aux élections législatives générales  
entre 1892 et 1919.**

Doc IV. D

**Etat nominatif des maires élus aux élections municipales générales  
(1892 - 1912)**

Doc IV. E

**Récapitulatif général des Conseillers généraux élus à l'issue des  
renouvellements généraux entre 1892 et 1913.**

- ANNEXE n° IV . A -  
**TABLEAU GENERAL DE LA PARTICIPATION ELECTORALE**  
**AUX ELECTIONS MUNICIPALES (1892 -1919)**

CANTONS	COMMUNES	Municipales 1892				Municipales 1896				Municipales 1900				Municipales 1904				Municipales 1908				Municipales 1912				Municipales 1919			
		Population rec.1889	Inscrits	Votants	%	Population rec.1894	Inscrits	Votants	%	Population rec.1894	Inscrits	Votants	%	Population rec.1901	Inscrits	Votants	%	Population rec.1907	Inscrits	Votants	%	Population rec.1911	Inscrits	Votants	%	Population cf; 1911	Inscrits	Votants	%
LAMENTIN 2	Lamentin	4.670	1.160	493	42,5	4.535	1.244	704*	56,59	idem	1.376	698	51	5.030	1.396	687	49,2	5.067	1.531	662*	43,2	5.576	1.641	790*	48,1		1.630	558	34,2
	Sainte-Rose	5.025	1.286	741	57,62	5.131	1.395	725	51,97		1.504	759	50	5.303	1.612	730	45,3	5.753	1.544	655	42,4	5.459	1.307	621	47,5		1.454	non porté *	
	Baie-Mahault	3.854	1.241	367	29,57	4.487	1.274	685	53,76		1.361	845	62	4.922	1.331	677	50,9	5.449	1.341	809	60,3	6.070	1.377	302	21,9		1.452	476*	32,8
	Petit-Bourg	4.724	1.033	425	41	5.110	1.070	453*	42,33		1.075	475	44	6.077	1.158	819	70,7	6.626	1.336	662	49,6	6.788	1.424	589	41,4		1.573	318*	20,2
	<b>total</b>	<b>18.273</b>	<b>4.720</b>	<b>2.026</b>	<b>42,93</b>	<b>19.663</b>	<b>4.984</b>	<b>2.568</b>	<b>51,52</b>		<b>5.316</b>	<b>2.777</b>	<b>52,2</b>	<b>21.322</b>	<b>5.497</b>	<b>2.913</b>	<b>53</b>	<b>22.295</b>	<b>5.752</b>	<b>2.788</b>	<b>48,5</b>	<b>23.893</b>	<b>5.749</b>	<b>2.302</b>	<b>40</b>		<b>6.109</b>	<b>?</b>	<b>?</b>
CAPESTERRE 1	Capesterre	7.080	1.188	643	54,12	7.183	1.287	658	51,1		1.383	614	44	7.627	1.619	955	59	7.194	1.895	822	43,4	9.802	2.122	698	32,9		2.432	825	33,9
	Goyave	940	270	133	49,25	1.030	282	150	53,2		289	162	56	1.066	282	174	61,7	1.007	303	171	56,4	1.504	335	180	53,7		421	126	30
	Trois-Rivières	4.705	1.011	438	43,32	5.016	1.102	657	60		1.246	781	63	5.790	1.447	953*	65,9	5.734	1.593	1.069*	67,1	8.058	1.716	926	54		1.667	749	45
	Terre-de-haut	1.073	160	137	85,62	774	147	118	80,3		170	126	74	822	189	108	57,1	767	174	148	85,1	702	175	84	48		188	122	65
	Terre-de-bas	730	188	128	68,08	770	184	148	80,4		199	160	80	865	215	116	54	961	227	102	45	1.007	201	111	55,2		222	99	45
	<b>total</b>	<b>14.528</b>	<b>2.817</b>	<b>1.479</b>	<b>52,5</b>	<b>14.773</b>	<b>3.002</b>	<b>1.731</b>	<b>57,66</b>		<b>3.287</b>	<b>1.843</b>	<b>56,1</b>	<b>16.170</b>	<b>3.752</b>	<b>2.306</b>	<b>61,5</b>	<b>15.663</b>	<b>4.192</b>	<b>2.312</b>	<b>55,2</b>	<b>21.073</b>	<b>4.549</b>	<b>1.999</b>	<b>43,9</b>		<b>4.930</b>	<b>1.921</b>	<b>39</b>
BASSE-TERRE 1	Basse-Terre	7.480	2.379	819	34,4	7.762	2.432	590*	24,3		1.561	800	51	7.456	1.312	896	68,3	8.656	1.547	944	61	8.984	1.760	632	35,9		1.920	603	31,4
	Gourbeyre	2.543	503	335	66,6	2.521	553	352	63,7		597	281	47	2.970	659	427	64,8	3.589	738	460	62,3	3.623	763	387	50,7		768	426	55,5
	Vieux-Fort	983	260	197	75,76	977	282	169	60		285	171	60	1.017	303	161	53,1	1.078	315	180	57,1	1.285	331	238	71,9		351	216	61,5
	Saint-Claude	4.308	815	306	37,54	4.754	859	421	49		892	309	35	5.194	1.077	568	52,7	7.014	1.175	712	60,6	7.414	1.140	440	38,6		1.269	717	56,5
	Baillif	1.857	365	262*	71,78	1.860	408	311	76,2		453	313	69	2.205	534	368	68,9	2.320	603	307	50,9	2.659	638	436	68,3		635	317	50
	Vieux-Habitants	3.782	830	470	56,62	3.954	927	557	60,1		1.028	491*	48	4.226	1.127	594	52,7	4.426	1.277	485	38	5.476	1.400	504	36		1.550	non porté *	?
	<b>total</b>	<b>20.953</b>	<b>5.152</b>	<b>2.389</b>	<b>46,37</b>	<b>21.828</b>	<b>5.461</b>	<b>2.400</b>	<b>44</b>		<b>4.816</b>	<b>2.365</b>	<b>49,1</b>	<b>23.068</b>	<b>5.012</b>	<b>3.014</b>	<b>60,1</b>	<b>27.080</b>	<b>5.655</b>	<b>3.088</b>	<b>54,6</b>	<b>28.541</b>	<b>6.032</b>	<b>2.637</b>	<b>43,7</b>		<b>6.493</b>	<b>?</b>	<b>?</b>
MARIE-GALANTE 1	Grand-Bourg	6.608	1.511	783	51,81	6.901	1.439	952	66,2		1.328	800	60	7.005	1.545	751 *	48,6	7.624	1.564	667	42,6	7.869	1.699	729	42,9		1.885	658	34,9
	Saint-Louis	3.644	947	435*	45,93	4.017	880	472	53,6		989	417	42	4.121	1.088	436	40,1	4.597	1.251	476	38	5.283	1.390	741	53,3		1.314	493	37,5
	Capesterre	3.579	945	389	41,16	3.811	1.015	392*	38,6		1.039	587	56	4.056	990	508	51,3	4.614	1.070	376	35,1	6.270	1.144	433*	37,8		1.266	492	38,9
	<b>total</b>	<b>13.831</b>	<b>3.403</b>	<b>1.607</b>	<b>47,22</b>	<b>14.729</b>	<b>3.334</b>	<b>1.816</b>	<b>54,46</b>		<b>3.356</b>	<b>1.804</b>	<b>53,8</b>	<b>15.182</b>	<b>3.623</b>	<b>1.695</b>	<b>46,8</b>	<b>16.835</b>	<b>3.885</b>	<b>1.519</b>	<b>39,1</b>	<b>19.422</b>	<b>4.233</b>	<b>1.903</b>	<b>45</b>		<b>4.465</b>	<b>1.643</b>	<b>36,8</b>
POINTE-NOIRE 1	Pointe-Noire	4.308	1.006	465	46,2	5.207	1.130	566	50,1		784	391	50	5.325	1.227	703	57,3	5.865	1.415	758	53,6	6.492	1.103	512	46,4		1.600	530*	33,1
	Bouillante	2.901	668	368	55	3.482	766	441	57,6		798	432	54	3.733	909	511	56,2	3.704	968	600	62	3.507	1.058	525	49,6		1.235	493	40
	Deshaies	1.045	238	176	74	1.359	257	147	57,2		299	211	71	1.355	340	196	57,6	1.375	328	224	68,3	1.539	373	248	66,5		426	269	63,1
	<b>total</b>	<b>8.254</b>	<b>1.912</b>	<b>1.009</b>	<b>52,77</b>	<b>10.048</b>	<b>2.153</b>	<b>1.154</b>	<b>53,59</b>		<b>1.881</b>	<b>1.034</b>	<b>55</b>	<b>10.413</b>	<b>2.476</b>	<b>1.410</b>	<b>56,9</b>	<b>10.944</b>	<b>2.711</b>	<b>1.582</b>	<b>58,4</b>	<b>11.538</b>	<b>2.534</b>	<b>1.285</b>	<b>50,7</b>		<b>3.261</b>	<b>1.292</b>	<b>39,6</b>
POINTE-A-PITRE 2	Pointe-à-Pitre	17.242	4.622	1.653*	35,76	17.100	3.846	1.309*	34		4.299	2.387*	56	18.942	4.264	2.236	52,4	14.861	4.739	2.165*	45,7	22.664	3.958	2.342	59,2		4.561	1.665	36,5
	Abymes	6.044	1.292	506*	39,16	6.713	1.697	392*	23,1		1.800	569	32	5.611	1.961	966	49,3	8.208	2.139	894	41,8	8.552	2.207	968	43,9		2.370	618*	26,1
	Morne-à-l'eau	8.090	2.144	667*	31,11	8.442	2.193	1.006*	45,9		2.506	903*	36	9.467	2.436	1.452*	59,6	9.890	2.440	1.210*	49,6	9.987	2.522	1.291	51,2		2.633	598	22,7
	Gosier	4.299	1.269	488*	38,45	4.611	1.370	370*	27		1.409	670	48	7.639	1.511	858*	56,8	6.205	1.618	805	49,8	6.772	1.647	800 (?)	48,6		1.198	414	34,6
	<b>total</b>	<b>35.575</b>	<b>9.327</b>	<b>3.314*</b>	<b>35,53</b>	<b>36.866</b>	<b>9.106</b>	<b>3.077*</b>	<b>33,79</b>		<b>10.014</b>	<b>4.529</b>	<b>45,2</b>	<b>41.659</b>	<b>10.172</b>	<b>5.512</b>	<b>54,2</b>	<b>39.164</b>	<b>10.936</b>	<b>5.074</b>	<b>46,4</b>	<b>47.975</b>	<b>10.334</b>	<b>5.401</b>	<b>52,3</b>		<b>10.762</b>	<b>3.295</b>	<b>30,6</b>
MOULE 2	Moule	10.310	2.243	949	42,3	10.378	2.421	996	41,1		2.511	1.360*	54	14.332	2.488	1.264	50,8	14.619	2.683	1.127	42	14.641	2.756	1.839	66,7		2.982	1.281*	43
	Sainte-Anne	9.324	1.902	749	39,37	9.497	2.086	845	40,5		2.173	1.095	50	9.323	2.281	1.034	45,3	10.171	2.439	719	29,5	10.981	2.591	1.142	44,1		2.703	non porté	?
	<b>total</b>	<b>19.634</b>	<b>4.145</b>	<b>1.698</b>	<b>40,96</b>	<b>19.875</b>	<b>4.507</b>	<b>1.841</b>	<b>40,84</b>		<b>4.680</b>	<b>2.455</b>	<b>52,5</b>	<b>23.655</b>	<b>4.769</b>	<b>2.298</b>	<b>48,2</b>	<b>24.790</b>	<b>5.122</b>	<b>1.846</b>	<b>36</b>	<b>25.622</b>	<b>5.347</b>	<b>2.981</b>	<b>55,8</b>		<b>5.685</b>	<b>?</b>	<b>?</b>
PORT-LOUIS 2	Port-Louis	4.244	820	359	43,78	4.393	870	336	38,6		849	448	53	5.261	867	477	55	5.500	775	464	59,9	6.149	772	417	54		790	385	48,7
	Anse-Bertrand	5.282	1.116	565	50,62	5.334	1.131	565	50		1.142	476	42	5.369	1.161	689	59,3	5.536	1.300	525	40,4	6.476	1.268	482	38		1.376	810	58,9
	Petit-Canal	5.366	1.355	466	34,39	6.748	1.436	476*	33,1		1.429	520*	36	6.665	1.475	484**	32,8	7.376	1.280	336*	26,3	6.886	1.263	545	43,2		1.307	503*	38,5
	<b>total</b>	<b>14.892</b>	<b>3.291</b>	<b>1.390</b>	<b>42,23</b>	<b>16.475</b>	<b>3.437</b>	<b>1.377</b>	<b>40,06</b>		<b>3.420</b>	<b>1.444</b>	<b>42,2</b>	<b>17.292</b>	<b>3.503</b>	<b>1.650</b>	<b>47,1</b>	<b>18.</b>											



- ANNEXE n° - IV - c

RECAPITULATIF GENERAL DE LA PARTICIPATION AUX ELECTIONS

LEGISLATIVES GENERALES entre 1892 et 1920

CANTONS	COMMUNES	Législatives 1893				Législatives 1898				Population	1902		Législatives 1906				Législatives 1910				1914		Législatives 1919					
		Population rec.1889	Inscrits	Votants	%	Population	Inscrits	Votants	%		Votants	%	Population	Inscrits	Votants	%	Population	Inscrits	Votants	%	Population	Inscrits	Votants	%	Population	Inscrits	Votants	%
LAMENTIN 2	Lamentin	<i>pas de chiffres par communes</i>				1.266	692	54,66		743	52,8	n.b : chiffres falsifiés				n.b : chiffres falsifiés				1.553	785	50,54	<i>pas de mention des inscrits et votants par commune</i>					
	Sainte-Rose					1.475	839	56,88		810	55,4	1.461	1.098	75,2	1.534	734	47,8		1.404	690	49,1							
	Baie-Mahault					1.305	635	48,65		711	52,5	1.646	771	46,8	1.443	703	48,7		1.450	622	42,9							
	Petit-Bourg					1.065	571	53,61		669	62	1.350	1.170	86,7	1.353	1.082	80		1.470	788	53,6							
	<b>total</b>					<b>5.111</b>	<b>2.737</b>	<b>53,55</b>		<b>2.933</b>	<b>55,3</b>	<b>5.713</b>	<b>3.946</b>	<b>69,1</b>	<b>5.669</b>	<b>3.101</b>	<b>54,7</b>		<b>5.877</b>	<b>2.885</b>	<b>49,08</b>							
CAPESTERRE 1	Capesterre					1.342	843	62,81		856	58,1	?	605	?	2.001	1.061	53		2.249	918	40,8							
	Goyave					281	164	58,36		164	59,9	291	216	74,2	310	194	62,5		354	175	49,4							
	Trois-Rivières					1.163	755	64,91		792	61,3	1.501	1.008	67,2	1.659	1.155	69,6		1.659	1.040	62,7							
	Terre-de-haut					157	133	84,71		133	80,6	163	147	90,2	178	156	87,6		170	93	54,7							
	<b>total</b>					<b>3.130</b>	<b>2.017</b>	<b>64,44</b>		<b>2.071</b>	<b>60,7</b>	<b>?</b>	<b>2.131 ?</b>	<b>?</b>	<b>4.376</b>	<b>2.710</b>	<b>61,9</b>		<b>4.636</b>	<b>2.378</b>	<b>51,29</b>							
BASSE-TERRE 1	Basse-Terre					1.803	1.114	61,78		745	44,1	1.508	1.072	71,1	1.705	475	27,8		1.805	801	44,4							
	Gourbeyre					582	392	67,35		376	60,5	?	?	?	749	390	52,1		768	452	58,9							
	Vieux-Fort					280	184	65,71		160	52,4	321	213	66,4	317	295	93,4		344	197	57,3							
	Saint-Claude					888	476	53,6		427	44,2	1.160	684	59	1.118	836	74,8		1.187	464	39							
	Baillif					417	300	71,94		269	55,8	?	422	?	562	475	84,5		649	291	44,8							
	<b>total</b>					<b>4.962</b>	<b>3.090</b>	<b>62,27</b>		<b>2.499</b>	<b>48,6</b>	<b>?</b>	<b>3.402 ?</b>	<b>?</b>	<b>5.761</b>	<b>3.714</b>	<b>64,5</b>		<b>6.203</b>	<b>3.174</b>	<b>51,16</b>							
MARIE-GALANTE 1	Grand-Bourg					1.467	723	49,28		580	41,6	?	1.177	?	1.637	1.455	88,9		1.779	1.079	60,6							
	Saint-Louis					970	389	40,1		503	47,4	?	947	?	1.310	541	41,3		1.454	1.111	76,4							
	<b>total</b>					<b>3.430</b>	<b>1.618</b>	<b>47,17</b>		<b>1.481</b>	<b>43,6</b>	<b>?</b>	<b>3.025</b>	<b>?</b>	<b>4.049</b>	<b>2.951</b>	<b>72,9</b>		<b>4.343</b>	<b>2.716</b>	<b>62,53</b>							
POINTE-NOIRE 1	Pointe-Noire					1.085	554	51,05		528	46	1.346	810	60,2	1.419	609	43		1.530	624	40,8							
	Bouillante					789	510	64,63		446	52,7	949	667	70,3	1.020	519	50,9		1.054	568	53,9							
	<b>total</b>					<b>2.158</b>	<b>1.223</b>	<b>58,67</b>		<b>1.124</b>	<b>48,3</b>	<b>?</b>	<b>1.729</b>	<b>?</b>	<b>2.780</b>	<b>1.449</b>	<b>52,1</b>		<b>2.973</b>	<b>1.377</b>	<b>46,31</b>							
POINTE-A-PITRE 2	Pointe-à-Pitre					4.052	2.248	55,47		2.428	59,6	4.388	3.325	75,8	4.724	1.903	40,3		4.178	2.364	56,6							
	Abymes					1.758	465	26,45		854	46	2.014	947	47	1.250	929	74,3		2.176	845	38,9							
	Morne-à-l'eau					2.291	772	33,69		906	38,8	2.549	1.098	42,5	2.566	1.203	46,9		2.504	1.243	49,7							
	<b>total</b>					<b>9.496</b>	<b>4.047</b>	<b>42,61</b>		<b>4.976</b>	<b>50,9</b>	<b>10.536</b>	<b>6.259</b>	<b>59,4</b>	<b>10.230</b>	<b>5.440</b>	<b>53,2</b>		<b>10.550</b>	<b>5.176</b>	<b>49,06</b>							
MOULE 2	Moule					2.474	1.030	41,63		1.021	40	2.588	1.631	63	2.692	1.321	50		2.754	1.258	45,67							
	<b>total</b>					<b>2.107</b>	<b>711</b>	<b>33,74</b>		<b>1.952</b>	<b>40,3</b>	<b>4.964</b>	<b>2.653</b>	<b>53,4</b>	<b>5.218</b>	<b>2.255</b>	<b>43,2</b>		<b>5.342</b>	<b>2.119</b>	<b>39,66</b>							
PORT-LOUIS 2	Port-Louis					862	348	40,37		309	37,1	878	394	44,9	739	386	52,2		771	366	47,5							
	Anse-Bertrand					1.145	487	42,53		356	30,7	?	?	?	1.246	848	68,1		1.329	382	29							
	<b>total</b>					<b>1.393</b>	<b>409</b>	<b>29,36</b>		<b>3.81</b>	<b>26,5</b>	<b>1.269</b>	<b>522</b>	<b>41,1</b>	<b>1.273</b>	<b>391</b>	<b>30,7</b>		<b>1.264</b>	<b>555</b>	<b>43,9</b>							
SAINT-FRANCOIS 2	Saint-Francois					1.122	429	38,23		425	41	?	449	?	1.051	434	41,3		980	434	44,3							
	<b>total</b>					<b>282</b>	<b>135</b>	<b>47,87</b>		<b>96</b>	<b>35</b>	<b>?</b>	<b>176</b>	<b>?</b>	<b>328</b>	<b>110</b>	<b>33,5</b>		<b>378</b>	<b>128</b>	<b>33,9</b>							
SAINT-MARTIN 1	Saint-Martin					542	382	70,47		264	51	603	330	54,7	670	234	34,9		858	274	31,93							
	<b>total</b>					<b>660</b>	<b>354</b>	<b>53,63</b>		<b>81</b>	<b>12</b>	<b>723</b>	<b>344</b>	<b>47,6</b>	<b>529</b>	<b>459</b>	<b>86,8</b>		<b>609</b>	<b>174</b>	<b>28,57</b>							
TOTAL par circonsript.	<b>1ère</b>					14.662	7.536	51,39		7.521	48,6	16.948	11.998	70,8	18.165	12.600	69,4		19.622	9.908	50,49							
	<b>2ème</b>					22.871*	10.184*	44,52		11.428	46,2	26.016	14.700	56,5	25.754	12.959	50,3		26.491	12.091	45,64							
TOTAL GPE	pop./ins./vot.					<b>37.533</b>	<b>17.720</b>	<b>47,21</b>		<b>18.949</b>	<b>47,1</b>	<b>42.964</b>	<b>26.698</b>	<b>62,1</b>	<b>43.919</b>	<b>25.559</b>	<b>58,1</b>		<b>46.113</b>	<b>21.999</b>	<b>47,7</b>				<b>48.991</b>	<b>18.158</b>	<b>37,1</b>	

(\*) : chiffres susceptibles de falsifications

- ANNEXE n° - IV.D  
**ETAT NOMINATIF DES MAIRES ELUS AUX ELECTIONS  
 MUNICIPALES GENERALES (1892 - 1912)**

CANTONS	COMMUNES	Municipales 1892				Municipales 1896				Municipales 1900				Municipales 1904				Municipales 1908				Municipales 1912			
		Noms	Identité	App.pol	Profes.	Noms	Identité	App.pol	Profes.	Noms	Identité	App.pol	Profes.	Noms	Identité	App.pol	Profes.	Noms	Identité	App.pol	Profes.	Noms	Identité	App.pol	Profes.
LAMENTIN 2	Lamentin	E. Beauvarlet	Blanc	Réac	Géreur	O. Blanche	Noir	Social	Instit	O. Blanche	Noir	Social	Instit	V. Grédoire	Noir	Social	Cult.	V. Grédoire	Noir	Social	Cult.	V. Grédoire	Noir	Social	Cult.
	Sainte-Rose	J-M Terrade	Blanc	Réac	Géreur	J-M Terrade	Blanc	Réac	Géreur	T. Pruneau	?	Réac	?	C. Vallon	Noir	Social	?	C. Vallon	Noir	Social	?	C. Vallon	Noir	Social	Cult.
	Baie-Mahault	M. Narbal	Mulatre	Isaac.	Hab.	H. de Pontevès	Blanc	Isaac.	?	L. Coureau	Blanc	Réac.	?	E. Condo	Noir	Social	Cult.	E. Condo	Noir	Social	Cult.	E. Condo	Noir	Social	Cult.
	Petit-Bourg	V. Bastard	Mulâtre	Réach.	Hab.	O. Géminos	Mulatre	?	Hab.	L. Dolmare	Noir	Social	Charp.	F. Alidor	Noir	Social	perm.	C. Segor	Noir	Boisn.	Charron	A. Arsène	Mulatre	Boisn.	Prop.
CAPESTERRE 1	Capesterre	J. Rubichon	Blanc	Réac.	Econ.	A. Celeste	de coul.	Réach.	Hab.	A. Celeste	de coul.	Réach.	Hab.	E. Crane	de coul.	G-Rich.	Prop.	E. Crane	de coul.	G-Rich.	Prop.	E. Crane	de coul.	G-Rich.	Prop.
	Goyave	L. Marcellin	Mulatre	Réach.	Hab.	J. Fortuné	?	?	?	N. Jouveau-Dubreuil	Blanc	Réac	?	N. Jouveau-Dubreuil	Blanc	Réac	?	Jouveau-Dubr	Blanc	G-Rich	Prop.	E. Bolivar	de coul.	?	?
	Trois-Rivières	P.O. Christophe	?	Réac	?	E. Bernard	Mulatre	Réach.	Hab.	E. Bernard	Mulatre	?	Hab.	L. Vignes	Mulatre	Réach.	Prop.	L. Vignes	Mulatre	Réach.	Prop.	L. Vignes	Mulatre	G-Rich.	Prop.
	Terre-de-haut	Ch. Foy	Blanc	Isaac.	Hab.	Ch. Foy	Blanc	Isaac.	Hab.	Ch. Foy	Blanc	Isaac.	Hab.	B. Cassin	?	?	?	B. Cassin	?	?	?	P. E Thomas	?	?	?
Terre-de-bas	A. Houelche	Blanc	Réach.	Hab.	A. Houelche	Blanc	Réach.	Hab.	I. Leroy	Blanc	?	Hab.	I. Leroy	Blanc	?	Hab.	I. Leroy	Blanc	?	Hab.	A. Magloire	de coul.	G-Rich.	?	
BASSE-TERRE 1	Basse-Terre	H. Bernus	Mulatre	Isaac.	Négoc.	H. Bernus	Mulatre	Isaac	Négoc	D. de Monchy	Blanc	Réac.	Prop.	H. Bernus	Mulatre	G-Rich.	Négoc.	H. Bernus	Mulatre	G-Rich.	Négoc.	A. Lignières	Blanc	G-Rich.	Prop.
	Gourbeyre	H. Clayssen	Blanc	Réach.	Prop.	H. Clayssen	Blanc	Réach.	Prop.	A. Champfleury	?	Réach.	Prop.	A. Champfleury	?	Réach.	Prop.	G. Foccart	Blanc	G-Rich.	Prop.	G. Foccart	Blanc	G-Rich.	Prop.
	Vieux-Fort	J-B Janoe	de coul.	Réach.	Prop.	J-B Janoe	de coul.	Réach.	Prop.	B-S Janoe	de coul.	Réach.	Prop.	B-S Janoe	de coul.	Réach.	Prop.	B-S Janoe	de coul.	Réach.	Prop.	B-S Janoe	de coul.	?	Prop.
	Saint-Claude	A. Jacquest	Blanc	Réach.	Prop.	A. Jacquest	Blanc	Réach.	Prop.	A. Jacquest	Blanc	Réach.	Prop.	A. de Lagarde	Blanc	G-Rich.	Prop.	A. de Lagarde	Blanc	G-Rich.	Prop.	A. de Lagarde	Blanc	G-Rich.	Prop.
	Baillif	D. Hugonin	Blanc	Réach.	Prop.	D. Hugonin	Blanc	Réach.	Prop.	H. Soret	de coul.	Réach.	?	M. Blandin	Blanc	G-Rich.	Prop.	H. Soret	de coul.	Réach.	?	H. Soret	de coul.	?	?
	Vieux-Habitant	A. Rollin	Blanc	Réac.	Entrep.	A. Rollin	Blanc	Réac	Entrep.	A. Rollin	Blanc	Réac	Entrep.	T. Beaugendre	Mulatre	Réach.	Prop.	A. Rollin	Blanc	G-Rich.	Entrep.	T. Beaugendre	Mulatre	?	?
MARIE-GALANTE 1	Grand-Bourg	M. Bambuck	Noir	Réach.	Hab.	M. Bambuck	Noir	Réach	Hab.	H. Rousseau	Mulatre	Réach.	?	M. Bambuck	Noir	Social	Hab.	O. Garel	?	G-Rich.	Négoc.	E. Bambuck	Noir	Social	employé
	Saint-Louis	M. Sanctussy	de coul.	Réach.	?	M. Sanctussy	de coul.	Réach.	?	M. Sanctussy	de coul.	Réach	?	M. Sanctussy	de coul.	Réach.	?	M. Sanctussy	de coul.	Réach.	?	M. Sanctussy	de coul.	?	?
	Capesterre	C. Rosmade	de coul.	Réach.	?	A. Hamot	de coul.	?	?	G. Bade	Noir	Social	Hab.	G. Bade	Noir	Social	Hab.	G. Bade	Noir	Social	Hab.	G. Bade	Noir	Social	Hab.
POINTE-NOIRE 1	Pointe-Noire	P. Martial	?	Réach.	?	P. Martial	?	Réach.	?	G. Lative	de coul.	Réach.	?	M. Jean	?	?	?	M. Jean	?	Réach.	?	M. Jean	?	?	?
	Bouillante	E. Letin	?	Réach.	Hab.	E. Letin	?	Réach.	Hab.	G. Turlet	?	?	?	G. Turlet	?	?	?	A. Félix	?	Réach.	?	A. Félix	?	?	?
	Deshaies	P. Clément	Noir	Réach.	Com.	P. Clément	Noir	Réach.	Com.	J-F Bellaire	?	?	?	L. Duhalé	Blanc	G-Rich.	?	V. Sainval-Noe	de coul.	Réach.	?	J. Laffont	?	G-Rich.	?
POINTE-A-PITRE 2	Pointe-à-Pitre	A. Hanne	Mulatre	Isaac.	Médec.	A. Hanne	Mulatre	Isaac.	Médec.	R. Deumié	Blanc	Isaac	?	H. Légitimus	Noir	Social	Publicis	H. Légitimus	Noir	Social	Publicis	A. René-Boisneuf	Noir	Boisn.	Avocat
	Abymes	I. Boricaud	Mulatre	Isaac.	Comm.	I. Boricaud	Mulatre	Isaac.	Comm.	C. Dain	Blanc	Isaac	Géreur	C. Dain	Blanc	Isaac.	Géreur	C. Dain	Blanc	G-Rich.	Géreur	C. Dain	Blanc	Boisn.	Géreur
	Morne-à-l'eau	E. Labuthie	Mulatre	Isaac.	Com.	E. Tamarin	de coul.	?	?	F. Gama	Noir	Social	Cult.	F. Gama	Noir	Social	Cult.	H. Jean-Louis	de coul.	?	?	J. Archimède	Noir	Boisn.	Boulang
	Gosier	S. Radégonde	Mulatre	Réach.	?	S. Radégonde	Mulatre	Réach.	?	S. Tafial	Noir	Isaac.	Charp.	S. Tafial	Noir	Isaac	Charp.	N. Ballet	Noir	Social	Entrep.	N. Ballet	Noir	Social	Entrep.
MOULE 2	Moule	A. Duchassaing	Blanc	Réac	Usinier	Ch. Bance	Noir	Réac	ouvr.	F. Marc-Francois	Noir	Social	employé	F. Marc-Francois	Noir	Social	?	Marc-Francoi	Noir	Social	?	F. Marc-Francois	Noir	Social	?
	Sainte-Anne	P. Dubos	Blanc	Réac	Usinier	A. Dubos	Blanc	Réac	Usinier	A. Dubos	Blanc	Réac	Usinier	A. Dubos	Blanc	Réac	Usinier	A. Dubos	Blanc	Réac	Usinier	A. Dubos	Blanc	Réac	Usinier
PORT-LOUIS 2	Port-Louis	M. Beutier	Blanc	Réac	Géreur	M. Beutier	Blanc	Réac	Géreur	M. Beutier	Blanc	Réac	Géreur	M. Beutier	Blanc	Réac	Géreur	E. Marthe	Mulatre	Boisn.	comm.	E. Marthe	Mulatre	Boisn.	comm.
	Anse-Bertrand	B. Maréchaux	Mulatre	Isaac	Prop.	B. Maréchaux	Mulatre	Isaac	Prop.	V. Borifax	Noir	Social	Instit.	V. Borifax	Noir	Social	?	D. Nubret	Noir	Social	?	M. Clamy	Noir	Social	?
	Petit-Canal	L. Karle	Mulatre	Isaac.	Prop.	G. Praniastock	?	?	?	A. Tanque	?	Réac	?	V. Valier	Noir	Social	?	O. Cirany	Mulatre	Boisn.	comm.	O. Cirany	Mulatre	Boisn.	comm.
SAINT-FRANCOIS 2	Saint-Francois	A. Pauvert	Blanc	Réac	Usinier	A. Pauvert	Blanc	Réac	Usinier	A. Pauvert	Blanc	Réac	Usinier	A. Pauvert	Blanc	Réac	Usinier	A. Pauvert	Blanc	Réac	Usinier	A. Pauvert	Blanc	Réac	Usinier
	Désirade	J. Tuder	Blanc	Isaac	?	G. Touselle	Blanc	?	?	S. Dévarieux	Blanc	?	?	S. Desvarieux	Blanc	?	?	T. Touselle	Blanc	?	?	T. Touselle	Blanc	?	?
SAINT-MARTIN 1	Saint-Martin	Ch. Becker	Blanc	Réac	Négoc.	Ch. Becker	Blanc	Réac	Négoc.	Ch. Becker	Blanc	Réac	Négoc.	D. Beaupérthuy	Blanc	Réac	Usinier	D. Beaupérthuy	Blanc	Réac	Usinier	D. Beaupérthuy	Blanc	Réac	Usinier
SAINT-BARTH. 1	St-Barthélémy	H. Duchatellard	Blanc	Réac	?	H. Duchatellard	Blanc	Réac	?	J-B Sourd	Blanc	?	?	J-B Sourd	Blanc	?	?	J-B Sourd	Blanc	G-Rich.	?	J-B Sourd	Blanc	G-Rich.	?
TOTAUX			16 blancs	11 Réacs		14 blancs	8 Réacs			15 blancs	10 Réacs			12 blancs	5 Réacs			11 blancs	3 Réacs			9 blancs	3 Réacs		
			10 mulatres	9 Isaac.		7 mulatres	6 Isaac			2 mulatres	4 Isaac.			4 mulatres	3 Isaac.			4 mulatres	3 Boisn.			5 mulatres	6 Boisn.		
			3 de coul.	14 Réach.		5 de coul.	13 Réach.			6 de coul.	8 Réach.			3 de coul.	6 Réach.			6 de coul.	7 Réach.			6 de coul.	8 Réach.		
			2 noirs			4 noirs	1 Social.			7 noirs	6 Social			11 noirs	10 Social			9 noirs	8 Social.			10 noirs	8 Social		
Sources :			3 n.i		4 n.i	6 n.i			5 n.i	6 n.i			4 n.i	6 n.i			4 n.i	4 n.i			4 n.i	8 G-Rich.			
ADG																									

d'après J.O.G. Annuaire de la Guadeloupe

d'après J.O.G. Annuaire de la Guadeloupe

d'après J.O.G. Annuaire de la Guadeloupe

- ANNEXE n° - IX E

RECAPITULATIF GENERAL DES CONSEILLERS GENERAUX ELUS A L'ISSUE

DES RENOUVELLEMENTS GENERAUX entre 1892 et 1913

CANTONS	COMMUNES	à l'issue des Cantonales 1892				à l'issue des Cantonales 1896				à l'issue des Cantonales 1898				à l'issue des Cantonales 1901				à l'issue des Cantonales 1904				à l'issue des Cantonales 1907				à l'issue des Cantonales 1910				à l'issue des Cantonales 1913			
		Noms	Identité	Profes.	Ap. Pol.	Noms	Identité	Profes.	Ap. Pol.	Noms	Identité	Profes.	Ap. Pol.	Noms	Identité	Profes.	Ap. Pol.	Noms	Identité	Profes.	Ap. Pol.	Noms	Identité	Profes.	Ap. Pol.	Noms	Identité	Profes.	Ap. Pol.	Noms	Identité	Profes.	Ap. Pol.
LAMENTIN	Lamentin	JACQUET	Noir	?	Réach.	JACQUET	Noir	?	Réach.	BLANCHE	Noir	Instit.	Social	MAURICE-HENNE	Blanc	publiciste	Social	BLANCHE	Noir	Instit.	Social/Ent.	BLANCHE	Noir	Instit.	Social/Ent.	GRAVILLON	Noir	?	Social/Ent.	GRAVILLON	Noir	?	Social/Ent.
	Sainte-Rose	DEJEAN	Blanc	général	Réach.	DEJEAN	Blanc	général	Réach.	CONDO	Noir	peut Propri.	Social	CONDO	Noir	peut Propri.	Social	CONDO	Noir	peut Propri.	Social/Ent.	CONDO	Noir	peut Propri.	Social/Ent.	CONDO	Noir	peut Propri.	Social/Ent.	CONDO	Noir	peut Propri.	Social/Ent.
	Bas-Mahault	DELOS	Mulâtre	distillat.	?	DELOS	Mulâtre	distillat.	?	ALIDOR	Noir	permanent	Social	ALIDOR	Noir	permanent	Social	ALIDOR	Noir	permanent	Social/Ent.	ALIDOR	Noir	permanent	Social/Ent.	LARA	Noir	Publiciste	Social/Ent.	LARA	Noir	peut Propri.	Social/Ent.
	Petit-Bourg	BEAUVARLET	Blanc	général	Réach.	LEGITIMUS	Noir	Publiciste	Social	MARC-FRANCOIS	Noir	employé	Social	MARC-FRANCOIS	Noir	employé	Social	LEGITIMUS	Noir	Publiciste	Social/Ent.	LEGITIMUS	Noir	Publiciste	Social/Ent.	LEGITIMUS	Noir	Publiciste	Social/Ent.	BAJAZET	Noir	Propri.	Boisn.
CAPESTERRE	Capesterre	BOUCHAUT	de coul.	Avocat	Isaac	BOUCHAUT	de coul.	Avocat	Isaac	BERNARD	Mulâtre	Propri.	?	BERNARD	Mulâtre	Propri.	?	DE MASSIAS	Blanc	?	Réach.	BERNARD	Mulâtre	Propri.	G-Rich/Ent.	LATAPIE	Blanc	Propri.	Réach.	LATAPIE	Blanc	Propri.	Réach.
	Goyave	TALLANDIER	Mulâtre	Juge	Isaac	BEVILLE	Mulâtre	Avocat	Réach.	ALONZO	Mulâtre	Propri.	Réach.	ALONZO	Mulâtre	Propri.	Réach.	VIGNES	Mulâtre	Propri.	Réach.	VIGNES	Mulâtre	Propri.	Réach.	VIGNES	Mulâtre	Propri.	Réach.	VIGNES	Mulâtre	Propri.	Réach.
	Trois-Rivières	ALONZO	Mulâtre	Propri.	Réach.	ALONZO	Mulâtre	Propri.	Réach.	DORVAL	Mulâtre	Publiciste	Réach.	DORVAL	Mulâtre	Publiciste	Réach.	DORVAL	Mulâtre	Publiciste	Réach.	DORVAL	Mulâtre	Publiciste	Réach.	CRANE	de coul.	Propri.	G-Rich/Ent.	CRANE	de coul.	Propri.	G-Rich/Ent.
	Terre-de-haut	DORVAL	Mulâtre	Publiciste	Réach.	DORVAL	Mulâtre	Publiciste	Réach.	R				R				R				R											
	Terre-de-bas	R				R																											
BASSE-TERRE	Basse-Terre	BERNUS	Mulâtre	Négoc.	Isaac	BERNUS	Mulâtre	Négoc.	Isaac	SINEUS	de coul.	entrepreneur	Réach.	SINEUS	de coul.	entrepreneur	Réach.	BERNUS	Mulâtre	Négociant	G-Rich/Ent.	BERNUS	Mulâtre	Négociant	G-Rich/Ent.	ARBAUD	de coul.	?	G-Rich/Ent.	ARBAUD	de coul.	?	G-Rich/Ent.
	Courbeve	CLAYSSEN	Blanc	Propri.	Réach.	CLAYSSEN	Blanc	Propri.	Réach.	HUGONIN	Blanc	Négociant	Réach.	HUGONIN	Blanc	Négociant	Réach.	LIGNIERES	Blanc	Propri.	G-Rich/Ent.	LIGNIERES	Blanc	Propri.	G-Rich/Ent.	LIGNIERES	Blanc	Propri.	G-Rich/Ent.	LIGNIERES	Blanc	Propri.	G-Rich/Ent.
	Vieux-Fort	JACQUEST	Blanc	Propri.	Réach.	JACQUEST	Blanc	Propri.	Réach.	LAVENTURE	de coul.	?	Réach.	LAVENTURE	de coul.	?	Réach.	NICOLAS	de coul.	?	Réach.	NICOLAS	de coul.	?	Réach.	LUREL	Mulâtre	?	G-Rich/Ent.	LUREL	Mulâtre	?	G-Rich/Ent.
	Saint-Claude	JACQUEST	Blanc	Propri.	Réach.	JACQUEST	Blanc	Propri.	Réach.	JACQUEST	Blanc	Propri.	Réach.	JACQUEST	Blanc	Propri.	Réach.	BEVILLE	Mulâtre	Avocat	Réach.	BEVILLE	Mulâtre	Avocat	Réach.	BEVILLE	Mulâtre	Avocat	Réach.	BEVILLE	Mulâtre	Avocat	Réach.
	Ballif	BLANDIN	Blanc	Distillat.	Réach.	BLANDIN	Blanc	Distillat.	Réach.	BLANDIN	Blanc	Distillat.	Réach.	BLANDIN	Blanc	Distillat.	Réach.	BLANDIN	Blanc	Distillat.	G-Rich/Ent.	BLANDIN	Blanc	Distillat.	G-Rich/Ent.	FOCCART	Blanc	Propri.	G-Rich/Ent.	FOCCART	Blanc	Propri.	G-Rich/Ent.
	Vieux-Habitants	R				R				R				R				R				R											
MARIE-GALANTE	Grand-Bourg	RAIFFER	Blanc	Médecin	Réach.	ROUSSEAU	Mulâtre	Propri.	Réach.	ROUSSEAU	Mulâtre	Propri.	Réach.	ROUSSEAU	Mulâtre	Propri.	Réach.	ROUSSEAU	Mulâtre	Propri.	Réach.	HAMOT	de coul.	?	?	HAMOT	de coul.	?	?	ROUSSEAU	Mulâtre	Propri.	Réach.
	Saint-Louis	JEAN-DESIR	Mulâtre	Propri.	Réach.	BAMBUCK	Noir	Hab.	Réach.	BAMBUCK	Noir	?	Réach.	BAMBUCK	Noir	?	Réach.	BAMBUCK	Noir	?	Social/Ent.	BASTAREAUD	Noir	?	?	BASTAREAUD	Noir	?	?	BASTAREAUD	Noir	?	?
	Capesterre	TESSEROT	Mulâtre	Général	Réach.	SANCTUSSY	de coul.	?	Réach.	SANCTUSSY	de coul.	?	Réach.	SANCTUSSY	de coul.	?	Réach.	ARISTE	?	Négociant	Réach.	ARISTE	?	Négociant	Réach.	GAREL	?	Négociant	?	GAREL	?	Négociant	?
	Pointe-Noire	MEGY	de coul.	?	Réach.	MEGY	de coul.	?	Réach.	LATIVE	de coul.	?	Réach.	LATIVE	de coul.	?	Réach.	LATIVE	de coul.	?	Réach.	LATIVE	de coul.	?	Réach.	LATIVE	de coul.	?	Réach.	LATIVE	de coul.	?	Réach.
	Bouillante	ROLLIN	Blanc	Propri.	Réach.	ROLLIN	Blanc	Propri.	Réach.	LATIVE	de coul.	?	Réach.	LATIVE	de coul.	?	Réach.	LATIVE	de coul.	?	Réach.	LATIVE	de coul.	?	Réach.	LATIVE	de coul.	?	Réach.	LATIVE	de coul.	?	Réach.
	Deshales	R				R				R				R				R				R				R							
POINTE-A-PITRE	Pointe-à-Pitre	HANNE	Mulâtre	Médecin	Isaac	HANNE	Mulâtre	Médecin	Isaac	BORROME	de coul.	?	Isaac	LABROUSSE	Mulâtre	Avocat	Isaac	LABROUSSE	Mulâtre	Avocat	Isaac	BALLET	Noir	Commerçant	Social/Ent.	BALLET	Noir	Commerçant	Social/Ent.	DESCAMPS	Blanc	Publiciste	Boisn.
	Abymes	BORICAUD	Mulâtre	Commerc.	Isaac	BORICAUD	Mulâtre	Commerc.	Isaac	LEGITIMUS	Noir	journaliste	Social	WACHTER	Blanc	Industriel	Isaac	WACHTER	Blanc	Industriel	Social/Ent.	JEAN-LOUIS	?	?	Social/Ent.	JEAN-LOUIS	?	?	Social/Ent.	DEUME	Blanc	?	Boisn.
	Morne-à-l'Eau	DEUMIE	Blanc	?	Isaac	DEUMIE	Blanc	?	Isaac	DEUMIE	Blanc	?	Isaac	DEUMIE	Blanc	?	Isaac	DEUMIE	Blanc	?	Isaac	GOURDIN	Noir	Cultivat.	Social/Ent.	GOURDIN	Noir	Cultivat.	Social/Ent.	DAIN	Blanc	Général	Boisn.
	Gosier	ISAAC	Mulâtre	Médecin	Isaac	LEO	de coul.	entrepreneur	Isaac	LEO	de coul.	entrepreneur	Isaac	LEO	de coul.	entrepreneur	Isaac	LEO	de coul.	entrepreneur	Social/Ent.	GARBIN	?	?	Social/Ent.	GARBIN	?	?	Social/Ent.	DE KERMADEC	de couleur	?	Boisn.
		CICERON	Blanc	Notaire	Isaac	CICERON	Blanc	Notaire	Isaac	BOISNEUF	Blanc	Notaire	Isaac	BOISNEUF	Noir	Publiciste	Isaac	BOISNEUF	Noir	Publiciste	Isaac	HARTOG	Blanc	?	Réach/Ent.	HARTOG	Blanc	?	Réach/Ent.	FAUGENET	Mulâtre	Distillat.	Boisn.
		DAVID	Mulâtre	Propri.	Isaac	DAVID	Mulâtre	Propri.	Isaac	DAVID	Mulâtre	Propri.	Isaac	DAVID	Mulâtre	Propri.	Isaac	DAVID	Mulâtre	Propri.	Isaac	MOCKA	de coul.	?	Social/Ent.	MOCKA	de coul.	?	Social/Ent.	FREDERICK	de couleur	?	Boisn.
		NUMA	Mulâtre	Propri.	Isaac	NUMA	Mulâtre	Propri.	Isaac	MONESTIER	?	?	Isaac	MONESTIER	?	?	Isaac	MONESTIER	?	?	Isaac	DUBOS	Blanc	Usinier	Réach/Ent.	DUBOS	Blanc	Usinier	Réach/Ent.	MORAND	Noir	?	Boisn.
		VANONY	Noir	?	?	VANONY	Noir	?	?	THARTAN	Noir	employé	Social	JACQUET	Noir	?	Isaac	SAVERDAT	Noir	Charpentier	Social/Ent.	SAVERDAT	Noir	permanent	Social/Ent.	SAVERDAT	Noir	permanent	Social/Ent.	MELOIR	Mulâtre	Médecin	Boisn.
		R				R				R				R				R				R				R							
MOULE	Moule	SERGEANT-AL	Blanc	Propri.	Réach.	SERGEANT-AL	Blanc	Propri.	Réach.	SERGEANT-AL	Blanc	Propri.	Réach.	DAUBE	Noir	Cult.	Social	DAUBE	Noir	Cult.	Social/Ent.	DAUBE	Noir	Cult.	Social/Ent.	DAUBE	Noir	Cult.	Social/Ent.	BOISNEUF	Noir	Avocat	Boisn.
	Sainte-Anne	DE CHAZELLE	Blanc	Général	Réach.	DE CHAZELLES	Blanc	Général	Réach.	D'AUDON	Blanc	Général	Réach.	DUPUIITS	de coul.	?	Social	DUPUIITS	de coul.	?	Social/Ent.	DUPUIITS	de coul.	?	Social/Ent.	DUPUIITS	de coul.	?	Social/Ent.	AGASTIN	de couleur	?	Boisn.
		DUCHASSAING	Blanc	Usinier	Réach.	DUBOS	Blanc	Usinier	Réach.	DUBOS	Blanc	Usinier	Réach.	COME-CORNEILLE	de coul.	peut propri.	Social	COME-CORNEILLE	de coul.	peut propri.	Social/Ent.	COME-CORNEILLE	de coul.	peut propri.	Social/Ent.	COME-CORNEILLE	de coul.	peut propri.	Social/Ent.	ROMANA	Mulâtre	Pharmacien	Boisn.
		BANCE	Noir	ouvrier	Réach.	BANCE	Noir	ouvrier	Réach.	BANCE	Noir	ouvrier	Réach.	FARASHMAHE	Noir	?	Social	FARASHMAHE	Noir	?	Social/Ent.	FARASHMAHE	Noir	?	Social/Ent.	FARASHMAHE	Noir	?	Social/Ent.	PLAISIR	de coul.	?	Boisn.
		R				R				R				R				R				R				R							
PORT-LOUIS	Port-Louis	NADIR	Noir	forgeron	?	NADIR	Noir	forgeron	?	SAINT-AMAND	Noir	Cultiv.	Social	SAINT-AMAND	Noir	Cultiv.	Réach.	BORICAUD	Mulâtre	Médecin	Isaac	VALIER	Noir	?	Social/Ent.	MARTHE	Mulâtre	Commerçant	Boisn.	MARTHE	Mulâtre	Commerçant	Boisn.
	Anse-Bertrand	MARECHAUX	Mulâtre	Propri.	Isaac	MARECHAUX	Mulâtre	Propri.	Isaac	BORIFAX	Noir	Instit.	Social	BORIFAX	Noir	Instit.	Social	CIRANY	Mulâtre	Commerçant	Isaac	THARTAN	Noir	Employé	G-Rich/Ent.	DUBOIS	Mulâtre	Commerçant	Boisn.	DUBOIS	Mulâtre	Commerçant	Boisn.
	Petit-Canal	KARLE	Mulâtre	Propri.	Isaac	TOMY-PAPIN	Blanc	Indust.	Isaac	de la CLEMEND.	Blanc	Général	Réach.	de la CLEMEND.	Blanc	Général	Réach.	JEAN-FRANCOIS	Mulâtre	Avocat	Isaac	de la CLEMEND.	Noir	Général	G-Rich/Ent.	JEAN-FRANCOIS	Mulâtre	Avocat	Boisn.	JEAN-FRANCOIS	Mulâtre	Avocat	Boisn.
		R				R				R				R				R				R				R							
SAINTE-FRANCOIS	Sainte-Francois	SOUQUES	Blanc	Usinier	Réach.	SOUQUES	Blanc	Usinier	Réach.	SOUQUES	Blanc	Usinier	Réach.	SOUQUES	Blanc	Usinier	Réach.	SOUQUES	Blanc	Usinier	Réach/Ent.	SOUQUES	Blanc	Usinier	Réach/Ent.	PAUVERT	Blanc	Usinier	Réach/Ent.	PAUVERT	Blanc	Usinier	Réach.
	Désirade	R				R				R				R				R				R				R							
SAINTE-MARTIN	Sainte-Martin	BEAUPERTHUY	Blanc	Usinier	Réach.	BEAUPERTHUY	Blanc	Usinier	Réach.	BEAUPERTHUY	Blanc	Usinier	Réach.	BEAUPERTHUY	Blanc	Usinier	Réach.	BEAUPERTHUY	Blanc	Usinier	Réach/Ent.	BEAUPERTHUY	Blanc	Usinier	Réach/Ent.	BEAUPERTHUY	Blanc	Usinier	Réach/Ent.	BEAUPERTHUY	Blanc	Usinier	Réach.
SAINTE-BARTH.	Sainte-Barthélemy	DE WINT	Blanc	Propri.	Réach.	DE WINT	Blanc	Propri.	Réach.	TERRAC	Blanc	Publiciste	Isaac	TERRAC	Blanc	Publiciste	Isaac	TERRAC	Blanc	Publiciste	Isaac	TERRAC	Blanc	Publiciste	G-Rich/Ent.	TERRAC	Blanc	Publiciste	G-Rich/Ent.	TERRAC	Blanc	Publiciste	G-Rich/Ent.
		R				R				R				R				R				R				R							
TOTAUX		16 blancs	10	Réach.	14 blancs	9	Réach.	13 blancs	7	11 blancs	4	Réach.	9 blancs	2	Réach/Ent.																		

---

## LES SOURCES

---

## SOURCES D'ARCHIVES.

\*

\*      \*

Nos recherches ont reposé principalement sur les sources écrites conservées dans les centres d'Archives publiques du Centre des Archives d'Outre-Mer d'Aix (CAOM), des Archives Départementales de la Guadeloupe (ADG), de la section des Périodiques de la Bibliothèque Nationale de France, annexe de Versailles (Bibl.nat. de France), et des Archives Nationales (CARAN), rue des Francs-Bourgeois, à Paris.

- Le Centre des Archives d'Outre-Mer, ancienne Section Outre-Mer des Archives Nationales (A.N. SOM), demeure le dépôt le plus riche pour la documentation historique générale sur la Guadeloupe : pour ce qui concerne notre sujet, la correspondance générale des Gouverneurs et les dossiers politiques répertoriés dans la Série Géographique Guadeloupe. Le fichier général de ce fonds est dupliqué aux Archives Départementales de la Guadeloupe (A.D.G). Certaines séries documentaires déposées à Aix et reproduites sur microfilms sont disponibles aux Archives Départementales de la Guadeloupe. Aussi, pour ces séries, nous avons indiqué les côtes d'origine (C.A.O.M) ainsi que les côtes microfilmées consultables aux Archives Départementales de la Guadeloupe (A.D.G).

- Les Archives Départementales de la Guadeloupe (A.D.G) sont surtout riches d'un fond en imprimés relativement important. Certains originaux peuvent être consultés mais la plupart n'est disponible qu'en microfilms. La collection a été enrichie récemment des périodiques conservés à la Bibliothèque Nationale (annexe de Versailles). Les Procès-verbaux des délibérations du Conseil Général, la série des annuaires de la Guadeloupe et la série microfilmée du Journal Officiel de la Guadeloupe ont, avec la Presse constitué ici l'essentiel de notre fond documentaire. Il nous faut signaler l'existence d'un important dépôt de sources politiques, administratives et électorales, jusqu'alors entreposé, non répertorié, dans le fonds administratif qui échappa à l'incendie

de 1955 de l'ancien dépôt des Archives Départementales. Ce fonds documentaire dit "*Fond Incendie 1955*" nous a permis d'accéder à des sources électorales primaires originales (listes électorales, listes d'émargement, feuilles de dépouillement, dossiers de contentieux, etc ...).

- Enfin, les Archives de l'Assemblée Nationale (C.A.R.A.N) ont conservé les dossiers électoraux des élections législatives parvenus devant la Commission de vérification des mandats.

- D'autres centres de documentation nous ont permis de compléter notre documentation. Ainsi la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (B.D.I.C) de Nanterre possède quelques imprimés d'époque qui intéressent notre problématique. En revanche, les Archives municipales des communes de Guadeloupe dont nous attendions beaucoup, ne nous ont pas été d'un grand secours. Nous déplorons n'avoir pu accéder aux registres des délibérations municipales dont l'exploitation eut pu permettre de substantielles études de micro-sociologie historique. Peu de communes disposent en effet d'un véritable service municipal d'archives. Aucun travail systématique de ce type n'est envisageable en l'état. La même remarque vaudrait pour les archives des associations et sociétés, pour l'heure inexploitable. En effet, la loi ne leur faisant pas obligation de verser leurs archives au domaine public, ces sources, essentielles à l'étude de l'histoire sociale contemporaine de la Guadeloupe, risquent de continuer de partir chaque année dans les poubelles, quand elles ne sont pas menacées de disparition massive par les cyclones, si d'énergiques mesures conservatoires ne sont pas prises dans les délais les plus courts.

Enfin, nous avons consulté certains documents conservés dans des collections privées et pu recueillir quelques témoignages de seconde main sur la vie politique et sociale du début du siècle, auprès de gens âgés, eux-mêmes acteurs politiques en leur temps. Ces récits de vies, quoique entrant pour une faible part dans notre documentation objective de travail, ont tissé la trame culturelle indispensable qui nous ont permis d'accéder à une lecture compréhensive des sources écrites.

## - I -

**SOURCES ORALES & COLLECTIONS PRIVEES.**

Nous avons particulièrement tenu compte des informations recueillies auprès des personnes suivantes :

- M. Paul Valentino. † (Entretien réalisé en 1989).
- M. Jean René-Boisneuf. † (Entretien réalisé en 1993).
- Mme Veuve Sala (née René-Boisneuf). (Entretien téléphonique réalisé en 1990)
- M. Rosan Girard. (Entretiens réalisés entre 1987 et 1995).
- M. Florent Girard. (Entretiens réalisés entre 1988 et 1995).
- Mme Veuve Clara. † (Entretien réalisé en 1993).

Nous avons également pu disposer de documents originaux, ou de pièces d'archives, collectés par :

- M. Florent Girard qui nous a ouvert certains documents personnels inédits et permis de consulter des pièces originales ayant appartenu à Légitimus.
- M. Yves Leborgne qui nous a transmis des coupures de journaux d'époque de ses archives personnelles.
- M. Claude Hoton, qui nous a communiqué ses dossiers économiques sur l'économie sucrière et rhumière entre 1910 et les années 30.
- Mme Katia Sandoz-Galpin, pour certaines pièces imprimées et dossiers de tracts des années 1930.
- M. René Bélénus, qui nous a transmis certaines pièces de dossiers politiques antérieurs à notre période (années 1848 -1871).
- M. Roland Thésauros, pour certaines pièces issus des B.O.
- M. Ary Broussillon, pour ses informations inédites et dossiers d'archives concernant la commune de Petit-Bourg.

## - II -

## SOURCES D'ARCHIVES IMPRIMEES.

Déposées aux Archives Départementales de la Guadeloupe.A - Annuaire de la Guadeloupe :

Années 1888, 1892, 1893, 1901, 1909, 1910, 1912, 1915.

B - Journal Officiel de la Guadeloupe :

Années 1890 à 1928 microfilmés sous la côte : 2 Mi 1 (Rouleau 13 à 28)

C - Bulletin Officiel de la Guadeloupe :

Microfilmés sous la côte 2 Mi 12 :

- Année 1890 (R -22)

- Année 1907 (R-29)

D - Procès - Verbaux des délibérations du Conseil Général de la Guadeloupe :

Sessions ordinaires et extraordinaires des années 1889 à 1921.

E - Journaux et Périodiques :

1°) *Journaux "réactionnaires"*.

- *Le Commercial* : année 1848 - FMC 262.

- *Le Courrier de la Guadeloupe* : années 1880 à 1907 - 2 Mi 3 (R1 à R8);

- *L'Avenir* : années 1907 à 1909 & 1910 à 1912 - 2 Mi 2 (R 1 à R 2);

2°) *Journaux républicains et radicaux* :

- *La Vérité* : années 1890 à 1906 - 2 Mi 116 (R 1 à R 14);

- *Le Progrès de la Guadeloupe* : années 1880 à 1895 : 2 Mi 10 (R1 à R 3);

- *La Démocratie* : années 1900 à 1906 - 2 Mi 135 ( R1 à R 7);

- *L'Indépendant de la Guadeloupe* : années 1896 à 1902 - 2 Mi 118 (R1 à R 5);

- *Le Petit Moulén* : année 1891 - 4 Mi 151.

- *La République* : années 1898, 1899 - 2 Mi 136 (R 1 à R 5); années 1900 à 1904.

- *La Petite République* : année 1899 - 4 Mi 151.

Ou Jo. 8064 (B-N).

- *Le Citoyen* : années 1904 à 1906; 1910, 1911, 1918 - 2 Mi 134 (R1 à R 7);

- *L'Union* : années 1907 à 1910 - 2 Mi 133 (R1);.

3°) *Journaux socialistes.*

\* *Tendance Légitimus*

- *Le Peuple* : . Série 1 (années 1891-1892) et 2 (années 1893 - 1894) - 2 Mi 238 (R1).

Ou Jo. 7005 (B-N)

. Série 3 (années 1899 - 1900) - 4 Mi 150.

- *Le Cri du Peuple* : Voir *Le Peuple*.

- *La Cravache* : années 1899 à 1900 - 4 Mi 151

*Ou Jo.7900 (B-N).*

- *La Crucifiée* : années 1900 à 1902 - 4 Mi 151

*Ou Jo.8501 (B-N).*

- *L'Emancipation* : . années 1903 à 1906 - 2 Mi 128 ( R1 à R3).

. années 1911, 1912 - 4 Mi 163 (R1).

*Ou Jo.11170 (B-N).*

\* *Tendances des dissidents, "néo-socialistes" et autres :*

- *Le Réveil Social* : années 1903 à 1907 - 2 Mi 125 (R1 à R3).

- *Le Socialiste* : années 1907 à 1909 - 2 Mi 126 (R1 à R 3).

- *La Démocratie Sociale* : année 1919 - 2 Mi 123 (R 1).

- *Le Nouvelliste de la Guadeloupe* : années 1909 à 1921 - 2 Mi 5 (R 1 à R 12).

4°) *Journaux boisneuvistes.*

- *Le Libéral* : années 1904 à 1906, 1910, 1911, 1918 - 2 Mi 117 ( R1 à R 3).

- *La Petite Patrie* : années 1918 à 1922. - 4 Mi 188 (R 1, R 2).

5°) *Autres :*

- *Le Colonial* : années 1910 à 1916. P.G- 1004;

- *L'Action* : années 1922 à 1923 - 2 Mi 130 (R 1, R 2);

- *Le bon Combat* : années 1922, 1923 - 2 Mi 131 (R 1).

- *La Liberté* : années 1919 à 1921 - 2 Mi 132 (R 1).

Autre journaux disponibles à la Bibliothèque Nationale (Versailles) :

- *Le Patriote* : années 1890 à 1893 -

- *La Concorde* : année 1893 - Jo. 6989 (B-N).

Ouvrages et Textes imprimés ayant valeur de sources \*

(Disponibles aux A.D.G) :

- Anonyme : La propriété, le travail, les travailleurs à la Guadeloupe. Paris, Morris, 1879.

- BEAUVALON (Rosemond de) : Hier, aujourd'hui, demain ! ou les agonies créoles. Roman de moeurs coloniales suivi de la Charmeuse. Coulommiers, Imprimerie Brodard & Gallois, 1885, 356 p.

- BONAME (Philippe) : Culture de la canne à sucre à la Guadeloupe. Paris, Editions Berger Levrault & Cie, 1887.

- CHEMIN-DUPONTES : Les petites Antilles. Etude sur leur évolution économique (1820 - 1908). Fort-de-France, Editions Désormeaux, 1979 (réed.), 318 p.

- CORRE (Armand) : Moeurs créoles; (notes biographiques, coupures, articles, docs divers: ethnographie, caractères, moeurs, sexualité). S.l; s.d.

---

\* : Les ouvrages imprimés ayant valeur de sources, cités dans le corps du texte, sont intégrés dans la liste des références bibliographiques (cf; p. )

- HEARN (Lafcadio) : Contes des tropiques. Paris, 1976 (rééd.), 181 p.
  
- LARA (Oruno) : La Guadeloupe dans l'histoire; la Guadeloupe physique, économique, agricole, commerciale, financière, politique et sociale, de la découverte à nos jours. Paris, L'Harmattan, 1979 (rééd.) 340 p.
  
- LEROY-BEAULIEU (Paul) : De la colonisation chez les peuples modernes. Paris, Guillaumin, 1874, 616 p.
  
- SCHOELCHER (Victor) : Esclavage et colonisation. Paris, Puf, 1948 (rééd.), 218 p.
  
- " " : Des colonies françaises; abolition immédiate de l'esclavage. Paris, Pagnerre, 1842, (rééd. 1976), 443 p.
  
- SCHONT (M.) : Quelques contes créoles. (S.l), 1935.
  
- SOUQUET-BASIEGE : Le préjugé de race aux Antilles françaises; étude historique. St-Pierre (Martinique), 1883, 689 p.
  
- SIDAMBAROM (Henry) : Procès politique; contestation des droits électoraux opposé par le Gouverneur de la Guadeloupe, Mr de La Loyère aux fils d'Hindous nés à la Guadeloupe (1904 -1906). Pointe-à-Pitre, Presse américaine, 1924, 84 p.

## - III -

## SOURCES D'ARCHIVES MANUSCRITES

A - Correspondances- Affaires générales, politiques et administratives.

Disponibles au C.A.O.M. (Série Géographique Guadeloupe) :

- Carton 2 :

. dossier 25 : "1874 : Rapports des Gouverneurs - exposé sur la situation en Guadeloupe".

- Carton 10 :

. dossier 106 : "1879 : Etat nominatif des fonctionnaires, employés et agents de la colonie".

- Carton 11 :

. dossier 125 : "1883; Rapport sur la situation générale et sur la situation politique."

. dossier 130 : "1886; Compte-rendu sur la situation de la colonie."

- Carton 12 :

. dossier 131 : "Correspondance administrative 1888".

- Carton 13 :

. dossier 140 : "Correspondance pour l'année 1892 - Nouet Gouverneur- divers".

. dossier 142 : "Correspondance administrative générale pour l'année 1893 - Célébration 4è centenaire - Mort de Schoelcher".

. dossier 143 : "Correspondances administratives pour l'année 1894 - Administration Nouet & Pardon".

. dossier 144 : "Correspondance générale pour l'année 1895 - Gouverneurs Pardon & Couzinet".

. dossier 146 : "Correspondance générale 1887 - Articles et journaux contre l'administration locale".

- Carton 14 :

. dossier 148 : *"1887; Rapport au ministre du Gouverneur Leboucher"*.

- Carton 15 :

. dossier 162 : *"1906/1907 : Réclamations et pétitions de syndicats"*  
 . dossier 177 : *"1905 : Rapport sur l'administration municipale de la colonie"*.

. dossier 179 : *"Demande de subvention - Bourse du Travail P-à-P"*  
 . dossier 182 : *"1906 : dossier destruction presses - fraudes"*.  
 . dossier 184 : *"1904/1906 : Divers sur situation économique "*

- Carton 16 :

. dossier 192 : *"1876 - 1882 : Rapports d'ensemble"*.

- Carton 19 :

. dossier 215 : *" 1897 : Rapport du Gouverneur Pardon sur la situation économique de la colonie"*.

- Carton 20 :

. dossier 223 : *"1896/1903 : correspondance municipale - contentieux - dissolutions - interventions Gerville, Isaac, Légitimus"*.

- Carton 21 :

. dossier 228 : *"Correspondances des Gouverneurs à propos Conseil Général"*.

- Carton 60 :

. dossier 417 : *Elections législatives 1898.*  
 . dossier 418 : *"1895 : Attentats criminels contre le CFC"*.  
 . dossier 419 : *"1896-1897 : Situation de la colonie"*.  
 . dossier 421 : *" Grèves 1900 "*.

- Carton 101 :

. dossier 720 : *Rapport général du Gouverneur Pardon du 1er octobre 1894.*

- Carton 157 :

. dossier 1029 : *Etat des agents des divers services par distinction d'origine (1872).*

- Carton 165 :
  - . dossier 1015.
  
- Carton 173 :
  - . dossier 1087 : *"1914 -1915 : Polémiques contre le Gouverneur p.i Lauret"*.
  - . dossier 1089 : *"1908 -1909 : Intérim du Gouverneur Henry"*.
  - . dossier 1090 : *"1907-1909 : Ingérences politiques attribuées au Gouverneur Ballot"*.
  - . dossier 1091 : *"1910 : Administration Gautret - Incidents à Petit-Bourg - Administration Fawtier"*
  - . dossier 1092 : *"1909 : Rapport du Gouverneur Cor sur la situation politique."*
  - . dossier 1093 : *"1911 - 1912 : Questions politiques - Rapport du Gouverneur Peuvergne"*.
  - . dossier 1095 : *"1913-1917 : Administration de M.Merwaert."*
  
- Carton 215 :
  - . dossier 1322 : *Compte-rendu d'une élection de conseiller général à la Pointe-à-Pitre.*
  
- Carton 221 :
  - . dossier 1367 : *"1910 : Affaires politiques -grèves"*.
  
- Carton 226 :
  - . dossier 1391 : *Lettres de Mr Henri Sidambarom au Ministre des colonies.*
  
- Carton 235 :
  - . dossier 1435 : *"1925 : dossiers de parlementaires - Candace"*
  - . dossier 1436 : *"Dossiers de parlementaires - lettres Satineau & Candace"*.
  - . dossier 1437 : *"Dossiers de parlementaires - dossier Graeve"*.
  - . dossier 1438 : *"Affaires politiques - dossier Jean-François"*
  - . dossier 1439 : *"Affaires politiques - dossier Boisneuf"*
  - . dossier 1440 : *"Affaires politiques - Décès Cicéron - dossier Bérenger"*.

- Carton 236 :

. dossier 1444 : "1903 ...; rapport sur les sessions - dossiers de conseillers généraux".

- Carton 238 :

. dossier 1450 : "1920/1922 : Situation économique et morale - rapport Gaston Jèze - Tendances séparatistes".

- Carton 261 :

. dossier 1577 : Elections législatives 1906 : Affaires politiques - Campagnes - Incidents- Lettres anonymes - divers.

. dossier 1581 : "1910 : Affaires politiques - Rapport politique confidentiel du 16 février et du 10 juin".

. dossier 1582 : "1910 -1911 : Pétition Capesterre - Inculpation Gautret".

- Carton 265 :

. dossier 1631 : " 1899/1902/1906 : Affaires politiques - Lettres anonymes- divers".

. dossier 1626 : "Affaires politiques diverses - voeux et messages des municipalités".

*Disponibles aux A.D.G sous microfilms :*

- 1 Mi 142 : *Envoi des listes électorales de la colonie.*  
(CAOM : Cart.108 / dos.847).

- 1 Mi 346 : *"Renseignements sur divers personnages; Isaac, Bernus,..."*

- 1 Mi 58 : *"1889/1907 : Syndicalisme en Guadeloupe - avis d'envoi de feuilles signalétiques - annuaires - statuts de syndicats "*  
(CAOM : Cart.108/dos.760)

- 1 Mi 59 : *"1905/1906; 1909/1911 : renseignements sur les membres des syndicats - pièces relatives au syndicats - mutualités - bourses du travail -"*  
(CAOM : Cart.221/dos.1370)

- 1 Mi 60 : *" 1907 : demande de subvention bourse du travail P-à-P".*  
(CAOM : Cart.15/ dos.179)

- 1 Mi 62 : " 1906/1907 : réclamations et pétitions de syndicats".  
(CAOM : Cart.15/ dos.162)
- 1 Mi 63 : " 1906/1907 : Signalétiques de syndicats professionnels - syndicalisme Guadeloupe - lettre de Gérault-Richard".  
(CAOM : Cart.107/ dos. 752)
- 1 Mi 64 : "1913 : Feuilles signalétiques des syndicats professionnels".  
(CAOM : Cart.222/ dos.1373)
- 1 Mi 149 : " 1905/1909 : Affaire Zévallos".  
(CAOM : Cart.214/ dos.1316)
- 1 Mi 444 : "1914 : Affaires politiques - plaintes - Presse "  
(CAOM : Cart. 265/ dos.1632)
- 1 Mi 539 : "1896/1903 : Contentieux municipal de 1896 - dissolutions conseils municipaux - rapport d'inspection 1901 ...".  
(CAOM : Cart.20/ dos.223)
- 1 Mi 540 : "1909 : Affaire Légitimus - P.V d'auditions de la commission Couderc..."  
(CAOM : Cart.181/ dos. 1120)
- 1 Mi 546 : "Affaires politiques - grèves 1910".  
(CAOM: Cart.221/dos.1367)
- 1 Mi 547 : "1903-1912 : Affaires municipales - suspensions - délégations municipales".  
(CAOM : Cart.224 / dos.1389)
- 1 Mi 548 : "1903-1912 : Elections - contentieux - dissolutions"  
(CAOM : Cart.226/ dos.1391)
- 1 Mi 549 : "1909-1912 : Affaires de contentieux - divers municipalités "  
(CAOM : Cart. 232 /dos. 1417)

### B - Missions d'inspections- Rapports généraux

Disponibles au C.A.O.M

*Fond des contrôles :*

- Liasse 1217 :

- . Mission Frezouls (1904).
- . Mission Salles (1904 -1905)

- . Mission Arnaud (1908).
- . Mission Phérivong (1909).

Disponibles aux A.D.G sous microfilms

- 1 Mi 534 :

- (CAOM) Carton 220 :

- . dossier 1362 : "1904 - 1905 : rapport d'inspection Salles"
- . dossier 1363 : "1901; mission d'inspection Adams".
- . dossier 1364 : "1904-1905 ; mission Frezouls"

- 1 Mi 535 :

- R 1 . Mission Fillon (1911)
- . Mission Meray (1911-1912)
- . Mission Norès (1917)
- . Mission Saurin (1919)
  
- R 2 . Mission Norès (1920 -1921)
- . Mission Leconte (1923 -1924)
- . Mission Leconte (1925 - 1926)

C - Dossiers électoraux - Elections et affaires électorales

Disponibles au C.A.O.M ( série géographique Guadeloupe).

- Carton 60 :

- . dossier 416 : "Election législative de 1893 - Correspondance"
- . dossier 417 : "1898 : Elections législatives - Correspondance".

- Carton 215 :

- . dossier 1323 : "Liste d'émargement de la ville de Basse-Terre (1904)".

- Carton 225 :

- . dossier 1386 : "Election législative 1910 : P.V de recensement de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre."

- Carton 228 :
  - . dossier 1398 : "*1908/1913 :Dossiers mesures d'ordre - Elections*"
  
- Carton 261 :
  - . dossier 1585 : "*Election législative 1902 - Incidents - résultats - scrutin*".
  - . dossier 1577 : "*Election législative - campagne - incidents - rapports*".
  - . dossier 1578 : "*1902 : passages gratuits Gérauld-Richard - Légitimus*".
  - . dossier 1579 : "*Election législative de 1910 - Rapport sur le dépouillement- résultats*".
  - . dossier 1580 : "*Election législative de 1910 : rapport Gouverneur Gautret - campagne - validation*".
  - . dossier 1581 : "*1910 : Affaires politiques -lettres Gouverneur à Ministre*".
  - . dossier 1583 : "*Election législative partielle de 1912*"
  - . dossier 1585 : "*1902 : Incidents - résultats*".
  
- Carton 263 :
  - . dossier 1594 : "*Elections Conseil général 1901/ 1910/ 1914 - envoi croiseur Amiral Aube.*"
  - . dossier 1597 : "*Notes diverses au ministre relatives aux élections*".
  - . dossier 1599 : "*Collections journaux guadeloupéens*".

Disponibles aux A.D.G. (Fonds Incendie 1955) :

- Carton 6197 :
  - . chemise 9.
  
- Carton 411 :
  - . Listes électorales.
  
- Carton 542 :
  - . dossier 15 : "*1907 : Liste électorale Vieux-Habitants*".
  
- Carton 588 :
  - . dossier 1 : "*1907 : Liste d'émargement Morne-à-l'eau*".
  - . dossier 2 : "*1909 : Liste électorale Abymes*"
  - . dossier 3 : "*1907 : Contentieux électoral Vieux-Habitants; 1911 : contentieux électoral Moule*".

. dossier 4 : "1914 : élections législatives - circulaires - affiches - arrêtés - résultats".

. dossier 5 : "1914 : élections législatives - dépouillement des votes Gourbeyre, Goyave, St-Claude, St-Louis, Vieux-Habitants".

. dossier 6 : "1914 : élections législatives - listes d'émargements - feuilles de dépouillement Trois-Rivières."

. dossier 7 : "1923 : liste d'émargement du Moule".

- Carton 45 :

. dossier 5/6 : "1908 : P.V d'élection conseiller municipaux P-à-P".

- Carton 1155 :

. dossier 8 : "1909 : Liste électorale Baie-Mahault"

- Carton 8 :

. dossier 1 : "1919 : élections législatives - rapports gendarmerie - journaux".

. dossier 2 : "1919 : élections législatives - correspondance Gouverneur, maires, ministre - résultats."

- Carton 231 :

. dossier 4/5 : "1913/1914 : P.V d'éllections conseillers municipaux P-à-P, St-Claude, Trois-Rivières".

### Disponibles au C.A.R.A.N

- Carton 6487 : "Election législative 1906"

- Carton 7239 : "Election législative 1910"

- Carton 7175 : "Election législative 1914".

### D - Divers

#### Archives municipales de Pointe-à-Pitre :

- Registre des concessions de sépultures de la commune de Pointe-à-Pitre.

- Registre des délibérations du Conseil municipal de la Pointe-à-Pitre.

Archives Départementales de la Guadeloupe

\* *Tables d'état-civil :*

- 2 Mi 53 : *Registre des nouveaux libres de la commune du Gosier.*

- 5 Mi TD-II R 2 : *Tables décennales de Gosier.*

\* *Autres :*

- 2 Mi 13 ( R 35 à R 38) : *Délibérations du Conseil Privé de Gouvernement (années 1891 à 1914.*

CAOM.

- EE II 2193 (8) : *Dossier Boisneuf.*

Archives Départementales de la Gironde (Fond SAUB côte 18 J 111-3 / 1910).

- *Lettres à MM. Besses et Cabrol de E. Marthe (27 février 1910 & 5 février 1912), d' O. Cirany (27 mars 1910).*

\*  
\* \*

<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES *</b>
--------------------------------------

\*

\*   \*   \*

1°) COLAS (Dominique) : Sociologie politique. Paris, Puf, 1994, 566 p.

*Cf; p.2,*

2°) TENZER (Nicolas) : Philosophie politique. Paris, Puf, 1994, 671 p.

*Cf; p.10,*

3°) LEIRIS (Michel) : Contacts de civilisation en Martinique et en Guadeloupe. Paris, Denoël-Gonthier, 1969, 153 p.

*Cf; pp.12,13,*

4°) MARTIN (Denis-Constant) : "Le choix d'identité". Revue française de Sciences politiques. Vol.42, n°4, aout 1992, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, pp.582-593.

*Cf; p.14.*

5°) SCHEMEIL (Yves) : "Les cultures politiques", pp. 237-307 *in* Traité de Science politique. 3. L'action politique / sous la direction de Madeleine Grawitz. Paris, Puf, 1985, 713 p.

*Cf; p.15.*

6°) LABORIE (Pierre) : "Histoire politique et histoire des représentations mentales", pp. 155-169, *in* Histoire politique et Sciences sociales. / sous la direction de Denis Peschansky, Serge Bernstein, Pierre Milza. Bruxelles, Editions Complexe, 1991. 285 p.

*Cf; p.16.*

---

\* : Liste des articles et ouvrages *cités* dans le corps du texte, ordonnés dans leur ordre d'appel.

7°) BALANDIER (Georges) : Anthropologie politique. Paris, Puf, 1995 (réed.) , 240 p.

*Cf; p.17.*

8°) REMOND (René), dir. : Pour une histoire politique. Seuil, 1988, 399 p.

*Cf; pp. 18,482.*

9°) AZEMA (Jean-Pierre), WINOCK (Michel) : La Troisième République. Paris, Calmann-Lévy, 1976, 510 p.

*Cf; p.20.*

10°) JOUTARD (Philippe) : Ces voix qui nous viennent du passé. Paris, Hachette, 1983, 268 p.

*Cf; p.21.*

11°) VEYNE (Paul) : Comment on écrit l'histoire; essai d'épistémologie historique. Paris, Seuil, 1971, 385 p.

*Cf; p.22.*

12°) BOUVIER (Jean-Claude) et alii ... : Tradition orale et identités culturelles; problèmes et méthodes. Paris, Editions du CNRS, 1984, 136 p.

*Cf; p.22.*

13°) BON (Frédéric) : Les élections en France; histoire et sociologie. Paris, Seuil, 1978, 236 p.

*Cf; pp. 22,552, 576.*

14°) SCHNAKENBOURG (Christian) : " Contribution à une réflexion théorique sur l'histoire de l'économie de plantation aux Antilles", Cahiers Analyse Epistémologie Histoire, n°14, avril 1978, pp.167-188.

*Cf; p.29.*

15° ZEBUS (Marie-Françoise) : Industrie sucrière et paysannerie. Th.INA.PG, INRA.AG, 1987, 256 p.

*Cf; pp.31, 42.*

16° MONCHOISY. " Les Antilles françaises en 1893 ", Revue des deux mondes. 1894.

*Cf; pp.31, 147, 150.*

17° BLERALD (Alain-Philippe) : Histoire économique de la Guadeloupe et de la Martinique du 17<sup>e</sup> siècle à nos jours. Paris, Karthala, 1986, 336 p.

*Cf; pp.32,44,*

18° SCHNAKENBOURG (Christian) : "La banque de la Guadeloupe et la crise du change (1895 - 1904): loi de l'usine ou loi du marché ?" (première partie), pp.31-83, Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe. N° 87-90,1991.

*Cf; pp.33,48.*

19° BUFFON (Alain) : "Les crises sucrières de la fin du siècle", pp.90-110, *in* Autrement, n°28, janvier 1994, 241 p.

*Cf; pp.34, 282.*

20° SCHNAKENBOURG (Christian) : "La disparition des habitations-sucreries en Guadeloupe (1848- 1906); recherches sur la désagrégation des structures préindustrielles de la production sucrière antillaise après l'abolition de l'esclavage", Revue française d'histoire d'Outre-mer. T.LXXIV, n°276, 1987, pp. 257-309.

*Cf; p.34.*

21° LASSERRE (Guy) : La Guadeloupe; étude géographique. (T.1 : Le milieu naturel; l'héritage du passé); Bordeaux, UFI, 1961,451 p.

*Cf; pp.41, 129.*

22° BLANCAN (André) : La crise de la Guadeloupe; ses causes, ses remèdes. Paris, Arthur Rousseau éditeur, 1904, 135 p.

*Cf; pp.46,67,68.*

23°) BUFFON (Alain) : "La crise sucrière de la décennie 1880 en Guadeloupe." Histoire de l'industrie sucrière aux Antilles. Amiens : ERSI/ERA 775 du CNRS. Polyc, 1983, p.

*Cf; pp.46.*

24°) TERREE (Emmanuel) : Les débuts du mouvement socialiste à la Guadeloupe (1890 - 1910); contribution à l'histoire du mouvement ouvrier antillais. Mém. Maitrise Paris 1, 1977, 285 p.

*Cf; pp.46, 197.*

25°) BINOCHÉ (Jacques) : La France d'outre-mer (1815 - 1962), Paris, Masson, 1992, 247 p.

*Cf; pp.51, 57.*

26°) GUILLAUME (Pierre) : Le monde colonial (19è - 20è siècle). Paris, Armand Colin, 1994, 283 p.

*Cf; pp. 53,158.*

27°) MERION (Julien) : "La France et ses Antilles; vers la citoyenneté intégrale", pp.48-58, in Autrement, n°28, janvier 1994, 249 p.

*Cf; p. 57.*

28°) BINOCHÉ (Jacques) : "Les élus d'outre-mer au Parlement de 1871 à 1914", Revue française d'histoire d'outre-mer, n°210, pp.82 -115, 1971.

*Cf; p.57.*

29°) THOBIE (J.), MEYNIER (G.) : Histoire de la France coloniale. T.3 : l'apogée (1871-1931). Paris, Armand Colin, 1991, 623 p.

*Cf; p.64.*

30°) ABOU (Antoine) : "L'école et ses débats", pp. 59-75 in Autrement, n°28, janvier 1994, 241 p.

*Cf; p.65.*

31°) REY (Henri) : Etude sur la colonie de la Guadeloupe; topographie médicale, climatologie, démographie. Paris, Editions Berger et Levrault & Cie, 1878, 57 p.

*Cf; pp.69,136.*

32°) BOUINAIS (A) : Guadeloupe; physique, politique, économique. Paris, Editions Challand, 1881, 191 p.

*Cf; p.70.*

33°) BENOIST (Jean) : "Dynamique bio-culturelle de la région caraïbe : essai d'anthropologie écologique", L'anthropologie, T.76, n°7-8, Masson & Cie éditeurs, Paris, 1973, pp.685-710.

*Cf; p.73.*

34°) WILLIAM (Jean-Claude) : Compère Lapin et compère Mulet; métissage et comportements socio-politiques à la Martinique. Th.Et. Sciences Po. Paris IX, 1988, 480p.

*Cf; pp.73,106,107.*

35°) JAMARD (Jean-Luc) : "Réflexions sur la racialisation des rapports sociaux en Martinique; de l'esclavage bi-racial à l'anthroponymie des races", Archipelago, éd. Caribéennes, n°3-4, juin 1983, pp.47-81.

*Cf; p.75.*

36°) BONNIOL (Jean-Luc) : La couleur comme maléfice; une illustration créole de la généalogie des blancs et des noirs. Paris, Albin Michel, 1992, 304 p.

*Cf; pp. 75,81,91,94,97,102,*

37°) OOMMEN (T.K) : "Les relations entre race, ethnicité et classe", Revue internationale des sciences sociales, n° 139, février 1994, pp.101-110.

*Cf; pp.77,79.*

38°) TAGUIEFF (Pierre-André) dir. et alii ... : Face au racisme; analyses, hypothèses, perspectives. Paris, La Découverte, 1991, 336 p.

*Cf; pp.77,81.*

39°) BALIBAR (Etienne), "Le mot *race* n'est pas de trop dans la Constitution française", pp.241-260, in Sans distinction ... de race : Mots, les langages du politique; n°33. Paris, Université Paris XII & Presses de la FNSP, 1992, 398 p.

*Cf; p.78.*

40°) JACQUARD (Albert) : Eloge de la différence; la génétique et les hommes. Paris, Seuil, 1978, 218 p.

*Cf; p.80.*

41°) MEMMI (Albert) : Le racisme. Paris, Seuil, 1996 (réd.), 248 p.

*Cf; pp.82,85.*

42°) DEBBASCH (Yvan) : Couleur et liberté : le jeu du critère ethnique dans un ordre juridique esclavagiste (1635 -1833). Paris, Dalloz, 1967, 312 p.

*Cf; pp.87,88,93,106.*

43°) BAZILE (Corneille) : L'almanach politique de la Guadeloupe. Basse-Terre, Imprimerie du Gouvernement - Presse centrale antillaise, 1941, 120 p.

*Cf; p.89.*

44°) FALLOPE (Josette) : Esclaves et citoyens; les noirs à la Guadeloupe au 19<sup>e</sup> siècle dans les processus de résistance et d'intégration (1802 -1910). Thèse d'Etat, publiée par la Société d'histoire de la Guadeloupe, Basse-Terre, 1992, 713 p.

*Cf; pp. 90,105,108.*

45°) VANONY-FRISCH (Nicole) : Les esclaves de la Guadeloupe à la fin de l'ancien régime d'après les sources notariales (1770 - 1789). Basse-Terre, Société d'histoire de la Guadeloupe, 1985, 165 p.

*Cf; p.91.*

46°) ROSE (Maurice) : Savoir-faire techniques, gens de métiers et système de plantation à Marie-Galante (19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup>); parcours et fin d'un âge traditionnel. Thèse de Doctorat en Histoire, Paris 7, juin 1992, 2 vol. 574 p.

*Cf; pp.92,107, 108.*

47°) HAZAEL-MASSIEUX (Guy) : "Classement des personnes et classement ethnique en Guadeloupe", GARS n°1, juin 1977, Aix-en-Provence, pp- 261-273.

*Cf; p.94.*

48°) CREPEAU (Michel) : Classifications raciales populaires et métissage : essai d'anthropologie cognitive. Montréal, CRC, 1973, 44.p.

*Cf; p.98.*

49°) FANON (Frantz) : Peaux noires, masques blancs. Paris, Seuil, 1975 (réd.), 188 p.

*Cf; pp.101, 103, 157.*

50°) EYMA (Xavier) : Les peaux noires; scènes de la vie des esclaves. Paris, Editions Michel Lévy, 1857, 311 p.

*Cf; p.103..*

51°) CONSTANT (Fred) : L'idéologie de couleur à la Martinique; étude de quelques interactions entre le social et le biologique à travers l'analyse du préjugé de couleur. Mém. DEA, Aix-Marseille, 1992.

*Cf; p.103.*

52°) DUGOUJON (Abbé). Lettres sur l'esclavage dans les colonies françaises. Paris, Pagnerre, 1845, 120 p.

*Cf; pp.104, 106.*

53°) CORRE (Armand). Nos créoles. Paris, Editions Albert Sévine, 1890, 292 p.

*Cf; pp. 104, 106, 186..*

54°) POYEN DE SAINTE-MARIE. De l'exploitation des sucreries ou conseils d'un vieux planteur aux jeunes agriculteurs des colonies. 1804, 112 p.

*Cf; p.105.*

55°) ADELAIDE-MERLANDE (Jacques) : Documents d'histoire antillaise et guyanaise (1814 -1914). Noyon, imprimerie Finet, 1979, 319 p.

*Cf; p.107.*

56°) DUBAR (Claude) : La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles. Paris, Armand Colin, 1991, 278 p.

*Cf; pp.110, 116, 131.*

57°) BALIBAR (Etienne), WALLERSTEIN (Immanuel) : Race, nation, classe : les identités ambiguës. Paris, La Découverte, 1990, 307 p.

*Cf; p.111.*

58°) GILETTI-ABOU (Marie-Josèphe) : La question de l'identité aux Antilles. Th.3è cy., Paris X, 1983, 552 p.

*Cf; p.114.*

59°) BASTIDE (Roger) : Les Amériques noires. Paris, Payot, 1973, 233 p.

*Cf; p.118.*

60°) BONNIOL (Jean-Luc) : "Les contradictions culturelles antillaises", pp.268-288, *in* Historial Antillais, Vol.1, Fort-de-France, Editions Dajani.

*Cf; p.118.*

61°) BERNABE (Jean), CHAMOISEAU (Patrick), CONFIANT (Raphael) : Eloge de la créolité. Paris, Gallimard, 1989.

*Cf; p.120.*

62°) HOTON (Claude), JASOR (Jean-Louis) : La petite-bourgeoisie guadeloupéenne : origines, évolution, perspectives (1848 - 1978) Mém. Maitrise, Paris 7, 1978, 280 p.

*Cf; pp.126,170.*

63°) TAGFEL (Henri) : "La catégorisation sociale", *in* Introduction à la psychologie sociale. / Sous la dir. Serge Moscovici, Paris, Larousse Université, 1972, 325 p.

*Cf; p.135.*

64°) BOUTIN (Raymond) : "la violence en Guadeloupe au 19è siècle", pp.9-31. *in* Caré, n°13, février 1988.

*Cf; p.141.*

65°) SALINIERES (Rapport) : Origines et causes du mouvement gréviste de février 1910. Basse-Terre, Imprimerie du Gouvernement, 1910, 158 p.

*Cf; pp.142, 282 et suivantes, 375 et suivantes.*

66°) BERNISSANT (Paul) . Etude sur le régime agricole des Antilles françaises. Paris, Editions Girard & Brière, 1916, 195 p.

*Cf; p.142.*

67°) DIMAN-ANTENOR (D.) : "Ainsi naquit le chômage ... puis il se développa." *In Antiane-Eco.* N° 28, INSEE-Antilles-Guyane, Avril 1995.

*Cf; p.143.*

68°) ABOU (Antoine) : Un siècle de scolarisation à la Guadeloupe (1848 - 1948). Th.3è cy., Paris 5, 1983, 763 p.

*Cf; pp. 145,146.*

69°) SAINTON (Jean-Pierre) : "Aux origines du mouvement syndical guadeloupéen (1889-1912)", Etudes guadeloupéennes, P-à-P, AGRE, janvier 1995, 25 p.

*Cf; pp.149, 324.*

70°) GIRARDET (Raoul) : Mythes et mythologies politiques. Paris, Seuil, 1986, 211p.

*Cf; p.153.*

71°) LONIS (Dominique) : Aux origines du schoelchérisme; l'image de Schoelcher et les thèmes de propagande schoelchéristes dans l'opinion publique antillaise (1848 -1851). Mém. DEA, 1985, 86 p.

*Cf; p.156.*

72°) AGULHON (Maurice) : La République au village; les populations du Var de la révolution à la IIème République. Paris, Seuil, 1979, 543 p.

*Cf; pp.157, 234.*

73°) ROSANVALLON (Pierre) : Le sacre du citoyen; histoire du Suffrage universel en France. Paris, Gallimard, 1992, 490 p.

*Cf; pp.158, 160.*

74°) NICOLET (Claude) : L'idée républicaine en France; essai d'histoire critique. Paris, Gallimard, 1982, 512 p.

*Cf; p. 158.*

75°) SAINTON (Jean-Pierre) : "Un avatar de la citoyenneté en pays colonial; le rapport paradoxal de la citoyenneté et des identités de couleur dans la Guadeloupe post-esclavagiste", Communication au Colloque "Identité et Citoyenneté", Fort-de-France, 1995, dacty. 25 p.

*Cf; pp.162,163.*

76°) NICOLET (Claude) : La République en France : état des lieux. Paris, Seuil, 1992, 215 p.

*Cf; 164.*

77°) MARAGNES (Daniel) : "Société civile et Etat esclavagiste", pp.31-57, Chemins critiques, revue haitiano-caribéenne. Vol.1, n°12, août 1989.

*Cf; 167.*

78°) CONSTANT (Fred) : La retraite aux flambeaux; société et politique à la Martinique. Paris, Editions Caribéennes, 1988, 247 p.

*Cf; pp.167, 170.*

79°) ABENON (Lucien): "La vie politique en Guadeloupe au début de la III<sup>e</sup> République; luttes électorales de 1870 à 1890", pp 259-300 in Historial Antillais, T.IV, Fort-de-France, Editions Dajani.

*Cf; pp. 170, 173, 184, 187.*

80°) " " : Les luttes électorales et la vie politique de la Guadeloupe de 1870 à 1885. Mém. DESS, Paris, Sorbonne, 1961, 284 p.

*Cf; p.174.*

81°) CHERDIEU (Philippe) : La vie politique à la Guadeloupe : l'affrontement Boisneuf-Légitimus (1898 - 1914). Th. 3è c., IEP, Paris, 1981, 1170 p.

*Cf; pp. 178, 198 & suivantes, 270.*

82°) YSMAL (Colette) : "Elites et leaders", pp.603-642 in Traité de science politique. T.3. L'action politique / sous la direction de Madeleine Grawitz. Paris, Puf, 1985, 713 p.

*Cf; p.191,*

83°) ANSART-DOURLLEN (Michèle) : "Le rôle des individualités au cours des mutations historiques", Cahiers internationaux de sociologie. Vol.XCIV, janvier/juin 1993, Puf, pp.71-96.

*Cf; p.192.*

84°) ADELAIDE-MERLANDE (Jacques): "L'implantation du mouvement socialiste aux Antilles françaises", pp.9-17, in Caré n°7, février 1981, 174 p.

*Cf; p.196.*

85°) " " Troubles sociaux en Guadeloupe à la fin du 19è siècle et au début du 20è siècle (1895 - 1910) ronéo, Cerag n°31, 1975, 119 p.

*Cf; pp.196., 284 et suivantes, 376.*

86°) WEBBE (Amar) : L'ombre et la proie. Gosier, édité par l'auteur, 1988, 287 p.

*Cf; pp. 203,217, 409.*

87°) CRUBELLIER (Maurice) : La mémoire des Français; recherches d'histoire culturelle. Paris, Henri Veyrier éditeur, 1991, 352 p.

*Cf; p.204.*

88°) BON (Frédéric) : "langage et politique", pp.537-573 in Traité de science politique 3. L'action politique / sous la direction de Madeleine Grawitz. Paris; Puf, 1985, 713 p.

*Cf; p.205,*

89°) PROST (Antoine) : "Les mots", pp. 255-285 in Pour une histoire politique. / sous la dir. René Rémond , Paris, Seuil, 1988, 399 p.

*Cf; p.206,*

90°) THIEBAULT (Claude) : Guadeloupe : 1899, année de tous les dangers. Paris, L'harmattan, 1989, 208 p.

*Cf; pp.213, 289 et suivantes.*

91°) BLANCHE (Lénis) : "Le message de Légitimus", *in* Mémorial Légitimus, La Revue Guadeloupéenne. Basse-Terre, 1947.

*Cf; p.216.*

92°) BOUSSENOT (Georges) : Un crime politico-judiciaire; l'affaire Légitimus et la race noire. Paris, Maison des publications littéraires et politiques, 1912,

*Cf; p.221.*

93°) Périodes. La construction du temps historique. (Actes du Ve colloque d'histoire au présent); Paris , Editions de l'EHESS, 1991, 206 p.

*Cf; p.252.*

94 °) CARR (E.H) : What is History ? London, Penguinn, 1986,

*Cf; p.252.*

95°) CHERDIEU (Philippe) : "La rupture Gérault-Richard - Légitimus (1906-1907)", *in* Bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe, n°59, 1984, pp.109-134.

*Cf; p.274.*

96°) BUFFON (Alain) : " L'affaire Zévallos, une expérience d'auto-gestion en Guadeloupe au début du siècle", *in* Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe, n°95-98, 1993, pp.41-77.

*Cf; pp.278, 302.*

97°) BANGOU (Henri) : Une tentative d'appréciation de l'Entente Capital-Travail. Pointe-à-Pitre, OMC, 1976, 54 p.

*Cf; p.278.*

98°) SCHNAKENBOURG (Christian) : "La Banque de la Guadeloupe et la crise du change (deuxième partie)"; *in* Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe; n° 104-105, 1995, pp. 3-99.

*Cf; pp.281, 288..*

99°) " " : "Un grand industriel guadeloupéen du XIXe siècle; Ernest Souques (1831-1908)", *in* Bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe, n°95-98, 1993, pp.79-147.

*Cf; pp.282, 289..*

100°) LEGITIMUS (Jean-Hégésippe) : La lutte. Paris, Imprimerie F.Clai, 1901 (?), 29 p.

*Cf; pp. 287, 289.*

101°) SAINTON (Jean-Pierre) : "L'électeur contre le citoyen; essai de mise en perspective historique du phénomène de clientèle en Guadeloupe", pp.181-321 *in* Annales d'Amérique latine et des Caraïbes; n°13, janvier 1995, CREALC/ IEP, Aix-en-Provence.

*Cf; p.307.*

102°) CELMA (Cécile) : "Deux formes de sociabilité de la population de couleur en Martinique et en Guadeloupe à la fin du XIXème siècle : la mutualité et le syndicat", *in* Contrat Cordet : Prg D 37 - Histoire de l'industrie sucrière aux Antilles; ERSI Amiens/ERA 775 CNRS. Dacty., mars 1983, 21 p.

*Cf; p.317.*

103°) RENE-BOISNEUF (Achille). Jours de bataille; mes procès, l'affaire de la rue Henri IV. Paris, Imprimerie des ouvriers sourds-muets, 1907, 304 p.

*Cf; p.345.*

104°) " " : Comment on traite nos colonies; candidatures officielles et moeurs électorales. Paris, édité par l'auteur, 1924, 141p.

*Cf; p.406.*

105°) " " : Manuel du Conseiller général des colonies; les assemblées coloniales : conseils généraux, conseils coloniaux. Paris, Larose éditeur, 1922, 482 p.

*Cf; pp.411, 413, 416.*

106°) GOGUEL (François), GROSSER (Alfred) : La politique en France. Paris, Armand Colin, réed. 1984, 283 p.

*Cf; pp. 435, 439.*

107°) MEMMI (Dominique) : "L'engagement politique", pp. 310-366, *in* Traité de science politique. T.3. L'action politique / sous la direction de Madeleine Grawitz, Paris, Puf, 1985, 713 p.

*Cf; pp. 436, 561.*

108°) BECKER (Jean-Jacques) : " L'opinion", pp.161-183, *in* Pour une histoire politique. / sous la direction de René Rémond, Paris, Seuil, 1988, 399 p.

*Cf; p. 437.*

109°) ALBERT (Pierre) : Histoire générale de la Presse française. (T. 1 : 1871 à 1940), Paris, Puf, 1990, 681 p.

*Cf; p. 437.*

110°) BERNSTEIN (Serge) : "Les partis", pp.49-85, *in* Pour une histoire politique. / sous la direction de René Rémond, Paris, Seuil, 1988, 399 p.

*Cf; p. 441, 442, 446.*

111°) DUVERGER (Maurice) : Les partis politiques. Paris, Puf,

*Cf; p. 442.*

112°) CHARLOT (Jean & Monica) : "Les groupes politiques dans leur environnement", pp. 429-495 *in* Traité de science politique. / sous la direction de Madeleine Grawitz, Paris, Puf, 1985, 713 p.

*Cf; pp.443, 601.*

113°) HUARD (Raymond) : Le Suffrage Universel en France (1848 - 1946). Paris, Aubier, 1991, 493 p.

*Cf; pp. 455,470, 508, 536, 540.*

114°) MAYEUR (Jean-Marie) : La vie politique sous la Troisième République (1870 - 1940). Paris, Seuil, 1984, 445 p.

*Cf; p. 468.*

115°) LANCELOT (Alain) : La participation des Français à la politique. Paris, Puf, 1971,

*Cf; p.486.*

116°) BROUSSILLON (Ary) : Horrible carnage au Petit-Bourg; (3 T.) P-à-P, éditions Tibou, 1988, 278 p.

*Cf; pp.495,545,549, 572.*

117°) GARRIGOU (Alain) : Le vote et la vertu; comment les Français sont devenus électeurs. Paris, Presses de la F.N.S.P, 1992, 288 p.

*Cf; pp.504, 519, 540.*

118°) SIEGFRIED (André) : Tableau politique de la France de l'ouest sous la Troisième République. Paris, Armand Colin, 1964 (réd.)

*Cf; p.550*

119°) LAGROYE (Jacques) : Sociologie politique. Paris, Dalloz/ Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1993, 485 p.

*Cf; pp.554, 588.*

120°) HINTJENS (Hélène) : "L'évolution politique et constitutionnelle des Antilles françaises depuis 1946", *in* Richard Burton, Fred Reno. Les Antilles-Guyane au rendez-vous de l'Europe. Paris, Editions Economica, 1996.

*Cf; p.589.*

121°) NABAJOH (Eric) : "La protection institutionnelle de l'élu d'outre-mer : une hypothèse sur les nouvelles responsabilités." / sous la direction de Jean-Claude Fortier. Questions sur l'administration des DOM; décentraliser outre-mer. Aix-Marseille, CRPLC & Editions Economica, 1989.

*Cf; p.600.*

122°) CONSTANT (Fred) : Pouvoir et institutions en Martinique; essai de sociologie politique. Th.Et. Sciences Po, Aix-Marseille III, 1985, 694 p.

*Cf: p.608.*

\*

\*

\*

## BIBLIOGRAPHIE \*

-I-

### ASPECTS GENERAUX :

- CADRES THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES  
 EN SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE -  
 - HISTOIRE POLITIQUE FRANCAISE -  
 - GENERALITES -

\*

1°) AGERON (Charles-Robert) : France coloniale ou parti colonial. Paris, Puf, 1978, 302p.

2°) AGULHON Maurice) : La République; l'élan fondateur et la grande blessure (1880 - 1932). Paris, Hachette, 1992 (réed.), 465 p.

3°) ARON (Raymond) : Dimensions de la conscience historique. Paris, Plon, 1961, 337 p.

4°) ATTIAS-DONFUT (Catherine) : Sociologie des générations; l'empreinte du temps. Paris, PUF, 1988, 214 p.

5°) AUROUX (Sylain) : La philosophie du langage. Paris, Puf, 1996, 442 p.

6°) BADIE (Bertrand) : Culture et politique. Paris, Economica, 1993, 167 p.

---

\* : Liste numérotée, ordonnée thématiquement et alphabétiquement, des travaux, ouvrages, thèses et articles *non cités dans le corps du texte*, utilisés comme sources bibliographiques et donnés comme indication complémentaire.

- 7°) BARDIN (Laurence) : L'analyse de contenu. Paris, Puf, 1977, 291 p.
- 8°) BARTHES (Roland) : L'aventure sémiologique. Paris, Seuil, 1985, 359 p.
- 9°) BECKER (Jean-Jacques), BERSTEIN (Serge) : Victoire et frustations. Paris, Seuil, 1990, 455 p.
- 10°) BENOIST (Jean) : "Du social au biologique : étude de quelques interactions", *in* L'Homme, Vol.VI, MCMLXVI.
- 11°) BOURDON (Jacques), PONTIER (Jean-Marie) : Le Conseil général. Paris, Puf, 1992, 125p.
- 12°) BRUBAKER (Roger): " De l'immigré au citoyen; comment le *jus soli* s'est imposé en France à la fin du 19è siècle", Actes de la Recherche en sciences sociales, n°99, Paris, septembre 1993, pp.3-25.
- 13°) CAVALLI-SFORZA (Luca) : Gènes, Peuples et langues. Paris, Editions Odile Jacob, 1996, 322 p.
- 14°) CHANDERNAGOR (André) : Les maires en France (19è - 20è siècles). Paris, Fayard, 1993, 274 p.
- 15°) CHEVALLIER (Jean-Jacques) : Histoire des institutions et des régimes politiques de la France de 1789 à nos jours. Paris, Dalloz, 1985 (7è éd.), 941 p.
- 16°) COT (Jean-Pierre), MOUNIER (Jean-Pierre) : Pour une sociologie politique. (T.1)/ (T.2), Paris, Seuil, 1974, (249 p + 187 p.).
- 17°) CROIX (A), GUYVARC'H (D), et alii : Guide de l'histoire locale. Seuil, 1990, 347 p.

18°) DELLEAUD (André), PUSATERI (Stéphane) : Histoire électorale de la Drôme (1848 - 1988). 2 vol. dactyl., Th.Et.: Sciences Po., Tours : 1989.

19°) Dictionnaire des parlementaires français (1889 -1940) : sous la direction de Jean Jolly; Paris, Puf, 9è éd.

20°) Dictionnaire de la franc-maçonnerie : sous la direction de Daniel Ligou; Paris, Puf, 1990, 681 p.

21°) Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français : sous la direction de Jean Maitron; Paris, Les Editions Ouvrières, 1974.

22°) Dictionnaire des ministres (1789 à 1989) : sous la direction de Benoit Yvert; Paris, Editions Perrin, 1990, 1028 p.

23°) Dictionnaire de la pensée politique; hommes et idées. Paris, Hatier, 1991, 853 p.

24°) DROZ (Jacques) : Histoire générale du socialisme. T.2 : de 1875 à 1918. Paris, Puf, 674p.

25°) Explication du vote; un bilan des études électorales en France / sous la direction de Daniel Gaxie. Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1989, 449 p.

26°) GOGUEL (François) : Géographie des élections françaises de 1870 à 1951. Paris, Armand Colin, 1951, 144 p.

27°) " " : La politique des partis sous la IIIe République. Paris, Seuil, 1958 (5è éd.), 569 p.

28°) GRAWITZ (Madeleine), LECA (Jean) & alii : Traité de science politique. T.3 : l'action politique. Paris, Puf, 1985, 713 p.

- 29°) GRAWITZ (Madeleine) : Méthode des sciences sociales. Paris, Dalloz, 1993, 870 p.
- 30°) Journal Officiel de la République Française. (Volumes des années 1898 - 1924).
- 31°) LE COUR GRANDMAISON (Olivier) : Les citoyennetés en révolution (1789 - 1794). Paris, Puf, 1992, 313 p.
- 32°) LEDUC (Jean) : L'enracinement de la République (1879 - 1918). Paris, Hachette, 1995, 238 p.
- 33°) LE GOFF (Jacques) et alii : Histoire et imaginaire. Payot, 1986, 147 p.
- 34°) LEVY-STRAUSS (Claude) : Race et Histoire. Paris, Seuil, 1995 (réed.), 127 p.
- 35°) MARROU (Henri-Irénée) : De la connaissance historique. Seuil, 1975, 311 p.
- 36°) MASCLET (Jean-Claude) : Droit électoral. Paris, Puf, 1989, 445 p.
- 37°) MAYEUR (Jean-Marie) : La vie politique sous la Troisième République (1870 - 1940). Paris, Seuil, 1984, 445 p.
- 38°) MORIN (Edgard) : La méthode de la méthode. T.3 : La connaissance de la connaissance. Paris, Seuil, 1986, 244 p.
- 39°) MOSCOVICI (Serge) : Introduction à la psychologie sociale. Paris, Larousse, 1972, 325p.
- 40°) NEANT (Hubert) : La politique en France; 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle. Paris, Hachette, 1995, 222p.
- 41°) N'GUYEN DUY-TAN (Joele) : Méthodes de la science politique. Paris, Editions Erasme, 1989, 263 p.

42°) NOIRIEL (Gérard) : Les ouvriers dans la société française (19è - 20è siècle). Paris, Seuil, 1986, 317 p.

43°) ORY (Pascal) et alii : Nouvelle histoire des idées politiques. Paris, 1987, Hachette, 832p.

44°) PESCHANSKY (Denis), POLLAK (Michael), ROUSSO (Henry) et alii : Histoire politique et sciences sociales. Bruxelles, Editions Complexe, 1991, 285 p.

45°) PIAZZA (Alberto) : "L'histoire génétique des populations; est-ce que les races existent?", pp.151-163, *in* Sans distinction ... de race : Mots, les langages du politique; n°33. Paris, Presses de la FNSP, 1992, 398 p.

46°) PROST (Antoine) : Vocabulaire des proclamations électorales de 1881, 1885 et 1889. Paris, Puf, 1974.

47°) " " : Douze leçons sur l'histoire. Paris, Seuil, 1996, 133 p.

48°) QUIVY (Raymond), VAN CAMPENHOUDT (Luc) : Manuel de recherches en sciences sociales. Paris, Dunod, 1992, 270 p.

49°) RADELET (Michel) : Mutualisme et syndicalisme; ruptures et convergences de l'ancien régime à nos jours. Paris, Puf, 1991, 204 p.

50°) REBERIOUX (Madeleine) : La République radicale ? (1898 -1914). Paris, Seuil, 1975, 259 p.

51°) REMOND (René) : La vie politique en France de 1870 à 1940. Paris, I.E.P, 1960, 462 p.

52°) " " : La vie politique en France depuis 1789. (T.2 : 1848 -1879). Paris, Armand Colin, 1969, p.

53°) " " : Introduction à l'histoire de notre temps. (T.2 : le 19<sup>e</sup> siècle 1815-1914). Paris, Seuil, 1974, 248 p.; (T.3 : le 20<sup>e</sup> siècle : de 1914 à nos jours)

54°) Sans distinction de ... race. (Colloque); Mots; les langages du politique; n°33; Paris, Université Paris XII & Presses de la FNSP, 1992. 398 p.

55°) TOUCHARD (Jean) : La gauche en France depuis 1900. Paris, Seuil, 1981 (réd.), 412p.

56°) " " : Histoire des idées politiques. (T.2 : du 18<sup>e</sup> siècle à nos jours). Paris, 1989 (11<sup>e</sup> éd.), 870 p.

57°) UNESCO : Interdisciplinarité et sciences humaines. Paris, Puf, 1983, 343 p.

58°) VOVELLE (Michel) : Idéologies et mentalités. Paris, Gallimard, 1982, 358 p.

- II -

**BIBLIOGRAPHIE DE LA QUESTION :**

**COLONISATIONS - MONDES AFRO-AMERICAINS & CARIBEENS -  
FORMATION HISTORIQUE DES ANTILLES FRANCAISES (GUADELOUPE) :  
ASPECTS ECONOMIQUES, ANTHROPOLOGIQUES, POLITIQUES ET SOCIAUX .**

\*

59°) BANGOU (Henri) : La Guadeloupe. (T.2 : de 1848 à nos jours), Aurillac, 1963, 311p.

60°) " " : Aliénation et sociétés post-esclavagistes aux Antilles. Editions Francaribes, 1981, 139 p.

- 61°) " " : Le parti socialiste français face à la décolonisation de Jules Guesde à François Mitterrand : le cas de la Guadeloupe. Paris, L'harmattan, 1985, 287 p.
- 62°) BENOIST (Jean) & alii : Sociétés antillaises : études anthropologiques. Fonds St-Jacques (Martinique), CERC, 1972 (3è éd.), 64 p.
- 63°) " " : L'archipel inachevé; culture et sociétés aux Antilles françaises. Presses de l'Université de Montréal, 1972, 354 p.
- 64°) " " : "L'organisation sociale des Antilles", pp.11-34, Etudes Créoles, n°2, Ottawa, édité par l'AUPELF, 1979, 102 p.
- 65°) BERNABE (Jean) : Fondal - Natal; grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéens et martiniquais. 3 vol. , Paris, L'harmattan, 1983, 1559 p.
- 66°) BLANDIN-PAUVERT (Arlette) : Au temps des mabos; la société des blancs créoles en Guadeloupe au début du siècle. Fort-de-France, Editions Désormeaux, 1986, 192 p.
- 67°) BLERALD (Alain-Philippe) : Etat, Idéologie et Développement à la Guadeloupe et à la Martinique; de l'esclavage au capitalisme, de la ségrégation à l'assimilation. Thèse d'Etat Sciences Po. Paris I, 1981, 489 p.
- 68°) " " : Négritude et politique. Paris, Editions caribéennes, 1981, 92 p.
- 69°) BONNIOL (Jean-Luc) : Terre-de-haut des Saintes; contraintes insulaires et particularismes ethniques dans la Caraïbe. Paris, Editions Caribéennes, 1980, 377 p.
- 70°) " " : " Ethnologie et histoire : exemple d'une confrontation applicable à l'espace créole", Espace Créole, n°3, 1978, pp.101-107.

71°) " " : "Dynamique des populations", pp.243-264, in Historial Antillais, Vol. 1, Fort-de-France, Editions Dajani.

72°) " " : "Race et classe; la formation économique et sociale des Antilles", pp. 195-212, in Historial Antillais, Vol.1, Fort-de-France, Ed.Dajani.

73°) BROUSSILLON (Ary) : Procès de capitalisation et luttes paysannes dans l'agriculture guadeloupéenne. Th. 3è c. Socio. Paris, 1979, 555 p.

74°) " " : Les maires de la commune de Petit-Bourg (1837 - 1977). Dacty.; 7 p. 1996.

75°) BUFFON (Alain) : Monnaie et crédit en économie coloniale; contribution à l'histoire économique de la Guadeloupe (1635 - 1919). Thèse d'Etat en Sciences Eco., Basse-Terre, publiée par la Société d'histoire de la Guadeloupe, 1979, 388 p.

76°) " " : Histoire du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. (T.1 : Les années de gestation - 1900-1940); P-à-P, éditions Hervas, 1996; 119 p.

77°) BURTON (Richard), RENO (Fred) et alii : Les Antilles-Guyane au rendez-vous de l'Europe; le grand tournant ?. Paris, Editions Economica, 1994, p.

78°) CARE (Centre Antillais de Recherches et d'Etudes) : Race, n°3, Imprimerie Guadeloupéenne des Editions Sociales, mars 1979. 128 p.

79°) " " : Assimilation/Socialisme. La fin du XIXème siècle antillais. N°7, Imprimerie Guadeloupéenne des Editions Sociales, . février 1981, 174 p.

80°) CELMA (Cécile) : "Aux origines du syndicalisme en Martinique et en Guadeloupe dans les années 1880 - 1910", Communication à la XVIe Conférence de l'Association des Historiens de la Caraïbe. Barbade, 1984.

81°) " " : Guide des recherches en histoire sociale et politique des Antilles françaises. Dactylo, 34.p.

82°) CESAIRE (Ina) : "L'idéologie de la débrouillardise dans le conte antillais", in Espace Créole. N°3, 1978, pp.41-48.

83°) CHERDIEU (Philippe) : " L'échec d'un socialisme colonial : la Guadeloupe (1891 - 1914)", Revue d'histoire moderne et contemporaine. T.XXXI, avril-juin 1984, pp. 308-333.

84°) Collectif : Slaves, free men, citizens; west-indian perspectives, Anchor Press, 1973.

85°) Collectif : Esprit créole et conscience nationale; essais sur la formation des consciences nationales en Amérique latine. Editions du CNRS, Paris, 1980, 152.p.

86°) Communes Antilles-Guyane (Histoire des ...) : Collectif / Sous la direction de Jacques Adélaïde-Merlande, Editions Pressplay, 4 vol., 1986.

87°) COTTIAS (Myriam), FITTE-DUVAL (Annie) : "Femmes, famille et politique dans les Antilles françaises de 1828 à nos jours", Caribbean Studies, Vol.28,1, Santo-Domingo, 1995, pp.76-100.

88°) COTTIAS (Myriam) : "L'oubli du passé contre la citoyenneté : troc et ressentiment à la Martinique (1848-1946)", pp. 295-315, in 50 ans de départementalisation. Actes du colloque CRPLC; L'Harmattan, 1997.

89°) CRUSE (Harold) : The crisis of negro intellectual; a historical analysis of the failure of black leadership. N-Y, William Morrow and Cie, 1984 (réed.), 593 p.

90°) DAHOMAY (Jacky) : " L'esclave et le droit : les légitimations d'une insurrection", in Les abolitions de l'esclavage. Actes du colloque Vincennes, 1995.

91°) DELEPINE (Edouard) : Questions sur l'histoire antillaise; trois essais sur l'abolition, l'assimilation, l'autonomie. F-de-F, Editions Désormeaux, 1973, 282 p.

92°) Dictionnaire des hommes célèbres de la Caraïbe : sous la direction de Jacques Adélaïde-Merlande; 4 vol. Editions Caraïbes, 1994.

93°) DU BOIS (W.E.) : W.E.B Du Bois speaks : Speeches and addresses (1890-1919) edited by Dr. Philip S.Foner, N-Y, Pathfinder, 1991 (7è éd.), 289 p.

94°) DUVAL-MEZIN (Christiane) : La condition juridique des hommes de couleur libres à la Martinique au temps de l'esclavage. Thèse de doctorat de droit, Paris II, (s.d), 185 p.

95°) ELFORT (Maude) : L'organisation communale aux Antilles-Guyane. Th.3è c., Paris X, Déc.1985, 340 p.

96°) Encyclopédie de la Caraïbe. (Collectif); F-de-F, Editions Desormeaux.

97°) FALLOPE (Josette) : La Guadeloupe entre 1848 et 1900; contribution à une étude sur les conséquences de l'émancipation et les crises de la fin du siècle.Th.3è c., Paris 4, 1971, 309 p.

98°) " " : "La politique d'assimilation et ses résistances", pp.34 -58" & "Une société de mutation", pp.78-89, in Autrement n° 28, Janvier 1994, 249 p.

99°) FERRO (Marc) : Histoire des colonisations; des conquêtes aux indépendances (XIIIe-XXe siècle) . Paris, Seuil, 1994, 526 p.

100°) GAMYR : La Guadeloupe au début du 20è siècle (1900 -1920); étude économique, politique et sociale. Mém; de maitrise, Villetaneuse, 1976, 133 p.

101°) GIRAUD (Michel) : Races et classes à la Martinique; les relations sociales entre enfants de différentes couleurs à l'école. Paris, Anthropos, 1979, 341 p.

102°) GLISSANT (Edouard) : Le discours antillais. Paris, Seuil, 1981, 504 p.

103°) Guadeloupe de 1875 à 1914 (la) : Les soubresauts d'une société pluri-ethnique ou les ambiguïtés de l'assimilation (Collectif), Autrement n°28; Paris, janvier 1994, 249 p.

104°) Guadeloupe en ce temps-là (la). (3 Vol.), Editions Chaudet, 1983.

105°) Guadeloupe en 1900 (la) : textes et recherches iconographiques de Jean-Michel Renault, Lyon, Editions des créations du Pélican, 1994, 159 p.

106°) GURIC ( Groupe Universitaire de Recherches Inter-Caraïbes) : Le passage de la société esclavagiste à la société post-esclavagiste aux Antilles au XIX<sup>e</sup> siècle. Pointe-à-Pitre, 1969, 2 vol. dacty (108 + 187 p.)

107°) HAYOT (Edouard) : "Les gens de couleur libres du Fort-Royal (1679-1823)", Revue française d'histoire d'outre-mer, T.LVI, n°203, 2<sup>e</sup> trimestre 1969.Paris.

108°) HERSKOVITS (Melville) : L'héritage du noir; mythe et réalité. Paris, Présence africaine, 1966 (réed.), 349 p.

109°) Historial Antillais . (Collectif). 6 vol. Fort-de-France, Editions Dajani (1982 ?).

110°) HOTON (Claude) : "Ernest Souques, le manipulateur de nègres", pp.132-155 *in* Autrement; n°28, janvier 1994, 249 p.

111°) ISERG : Le cas Gérault-Richard ou le conflit entre le groupe socialiste des Antilles et le département de la Guadeloupe., n°2, juillet 89, 49 p.

112°) LABELLE (Micheline) : Idéologie de couleur et classes sociales en Haïti. Presses de l'Université de Montréal, 1978, 393 p.

113°) LAWSON-BODY (B. Georges) : "Processus du peuplement de l'espace vivrier des Grands-Fonds"; Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe, n°79/82, 1989, pp.31-137.

114°) " " : Stratégies paysannes dans la Guadeloupe en transition vers le salariat : des habitations-marchandes esclavagistes aux communautés paysannes libres dans l'espace des Grands-Fonds. Thèse Doctorat, Paris-7, juillet 1990, 519 p.

115°) LEFEBVRE Denis : Le socialisme et les colonies; le cas des Antilles. Paris, Bruno Leprince Editeur, 1994, 91 p.

116°) LEMBEYE-BOY : La Guadeloupe au début de la deuxième guerre. Basse-Terre, Edité les Archives Départementales de la Guadeloupe, 1978, 138 p.

117°) LOCKEL (Gérard) : Traité de Groka moden; initiation à la musique guadeloupéenne. Guadeloupe, édité par l'auteur, Alp'Impression, 1981, 527 p.

118°) MINTZ (Sydney) : "Petits cultivateurs et prolétaires ruraux dans la région des Caraïbes", pp.93-100, in Les problèmes agraires des Amériques latines. Paris, Ed. du CNRS, 1967.

119°) " " : "La plantation et la frontière paysanne; la dialectique de l'histoire antillaise", Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe, n°75-78, 1988, pp 51-59.

120°) MONDUC (Guy) : Essai sur l'origine et l'histoire de la franc-maçonnerie en Guadeloupe. s.l;s.d.; 200 p.

121°) NETTLEFORD (Rex) : Mirror, mirror; identity, race and protest in Jamaica. Jamaica, Collins Sangster, 1972 (2è éd.), 256 p.

122°) NICOLAS (Armand) : Histoire de la Martinique. (Vol.2 : 1848-1939), Paris, L'Harmattan, 1997, 260 p.

123°) PENTIER (Pierre) : L'économie de la Guadeloupe dans les délibérations du Conseil Général de la Guadeloupe (1900 -1941). Mém. de maîtrise. Paris X

124°) PERINA (Mickaëlla) : Citoyenneté et sujétion aux Antilles francophones; post-esclavage et aspiration démocratique. Paris, L'Harmattan, 1997, 208 p.

125°) Questions sur l'administration des DOM; décentraliser outre-mer ? (Collectif) /sous la direction de Jean-Claude Fortier : Editions Economica/ Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1989, 551 p.

126°) RENARD-DUKE (Rosamunde) : A social history of Martinique and Guadeloupe (1848-1902); University of W-I, 1982, 466 p.

127°) Revue Guadeloupéenne (la) : Mémorial Légitimus. 1947.

128°) SAINTON (Jean-Pierre) : Rosan Girard; chronique d'une vie politique en Guadeloupe. Paris, Editions Karthala / Jasor, 1993, 445 p.

129°) " " : "L'exception française : intégration politique et particularismes en Guadeloupe et en Martinique dans la période post-abolitionniste". Communication au 28è colloque de l'Association des Historiens de la Caraïbe. Fort-de-France, avril 1997, dacty. 22 p.

130°) SAINTON-FACTHUM (Juliette) : Une étude sur la perception de l'espace et du temps en créole guadeloupéen. Dactylo, inédit, janvier 1997, 13 p.

131°) SALA-MOLINS (Louis) : Le Code Noir ou le calvaire de Canaan. Paris, Puf, 1987, 292 p.

132°) SANDOZ (Katia) : Le mouvement ouvrier, paysan en Guadeloupe (1919 - 1939). Mém. de maîtrise, Paris VII, 1984. p.

133°) SAVANN (Jean Barfleur jr., Raymond Gama, Claude Hoton, Jean-Pierre Sainton) : Manifeste pour une histoire guadeloupéenne. Ronéo, 1985, 20 p.

134°) SCHNAKENBOURG (Christian) : Histoire économique des Antilles (1635 -1946): Cours Deug. Ronéo, CUAG, 1978, 170 p.

135°) SCHMIDT (Nelly) : La vie politique en Guadeloupe au début de la période post-esclavagiste (1848 - 1871). Th.3è cy., Paris X, 1978, 529 p.

136°) " " : Schoelcher. Paris, Fayard, 1994, 440 p.

137°) " " : L'engrenage de la liberté; Caraïbes (XIXè siècle). Publications de l'Université de Provence, 1995, 360 p.

138°) SINGARAVELOU (Valy, S.) : Les indiens de la Guadeloupe; étude de géographie humaine. Bordeaux, Imp. Deniaud frère, 1975, 239 p.

139°) TANIFFEANI (Franck) : Formes du schéma générique de l'identité dans les modes de pensée des intellectuels noirs au regard de la définition de leur race Th.3è c. Socio-ethno. Université de Provence. Déc. 1985.

140°) TERREE (Emmanuel) : "La Guadeloupe, Légitimus, le socialisme", pp.18-36, *in* Caré n° 7, Imprimerie guadeloupéenne des Editions Sociales, février 1981, 174 p.

141°) " " : "D'un siècle à l'autre, un contexte de crise"(pp.303-318), "L'élargissement de la vie politique" (pp. 329-349); "Le temps des grèves" (pp. 363-390), Historial Antillais. Vol IV, Fort-de-France, Ed. Dajani.

142° THIEBAULT (Claude) : "Comment peut-on être créole ?" pp.18-33 in Autrement; n°28, janvier 1994, 249 p.

143° TOUMSON (Roger) : La transgression des couleurs; littérature et langage des Antilles (XVIIIe, XIXe, Xxe siècles). 2 vol., Paris, Editions Caribéennes, 1989, 541 p.,

144° WINTZ (Cary D.) éditeur, : African American political thought. N-Y, M-E Sharpe, 1996, 344 p.

\*

\*

\*

---

**T A B L E S**

---

# TABLE DES MATIERES

## Volume 1

<i>Remerciements</i> .....	2
<i>Epigraphes</i> .....	4
<i>Sommaire Général de l'ouvrage</i> .....	6
<u>INTRODUCTION GENERALE</u> .....	8

*- Première partie -  
Les fondements de la société politique à la fin du XIXe .*

<i>Introduction de la partie</i> .....	27
--	----

**- CHAPITRE PREMIER -  
LES PARADOXES D'UNE COLONIE REPUBLICAINE**

<b>I.1 : Survivances et fin d'un âge colonial classique.</b> .....	29
A - <u>Pérennité de l'économie coloniale d'exportation.</u> .....	29
B - <u>Entre habitations et usines :</u> <u>les transformations de la société d'habitation.</u> .....	34
C - <u>La difficile conjoncture d'une fin de siècle :</u> <u>de la crise de l'économie sucrière à la crise de mutation sociale.</u> .....	43
<b>I.2 : Intégration et particularismes institutionnels; la construction d'un cadre politique original.</b> .....	53
A - <u>La dualité des cadres institutionnels.</u> .....	53
B - <u>Toutefois, l'intégration au régime politique</u> <u>de la Métropole l'emporte.</u> .....	62

**- CHAPITRE II -**  
**UNE SOCIÉTÉ DE COULEUR**

<b>II.1 : "Races", couleur et ordre social : Généralités.</b> .....	72
A - <u>La couleur comme signe de l'identité.</u> .....	72
B - <u>Préalables à l'étude d'une société "de couleur".</u> .....	76
<b>II.2 : La couleur en héritage.</b> .....	85
A - <u>Historicité de la question de couleur en Guadeloupe.</u> .....	86
B - <u>La couleur comme aliénation.</u> .....	101

**- CHAPITRE III -**  
**IDENTITÉS PARTICULIÈRES ET VECUS SOCIAUX**

<b>III.1 : L'identité "nègre": une complexe évidence.</b> .....	110
A - <u>Préalables terminologiques.</u> .....	110
B - <u>Les fondements identitaires dans la société post-esclavagiste.</u> .....	116
C - <u>Les identités nègres; essai de définition de socio-types.</u> .....	129
<b>III.2 : Du pensé au vécu: "Le pays noir, ouvrier et prolétarien".</b> .....	135
A - <u>Une misère noire.</u> .....	135
B - <u>La condition culturelle et morale.</u> .....	145

- CHAPITRE IV -  
" TOUT LE MONDE ICI EST REPUBLICAIN "

<b>IV.1: La construction de la citoyenneté coloniale.</b> .....	154
A - <u>1848 : du fait politique au mythe.</u> .....	154
B - <u>Droits politiques et citoyenneté : éléments pour une problématique.</u> .....	158
C - <u>Les avatars de la citoyenneté en pays colonial.</u> .....	161
<b>IV.2 : La République a une couleur.</b> .....	165
A - <u>Couleur et République.</u> .....	165
B - <u>"Les hommes de couleur"; une nouvelle élite pour une nouvelle société : parcours d'une ascension politico-sociale.</u> .....	169
C - <u>Tableau politique de la Guadeloupe en 1892.</u> .....	178
<i>Conclusion de la partie</i> .....	186

**Volume II**

- *Deuxième partie* -  
*La "Révolution nègre" de la Guadeloupe.*

<i>Introduction de la partie.</i> .....	190
---	-----

- CHAPITRE V -  
L'ACTION PRIMORDIALE : LEGITIMUS.

<b>V.1 : Un rôle historique controversé.</b> .....	193
A - <u>Les deux reflets d'un souvenir opaque.</u> .....	193

B - <u>Etat de la question.</u> .....	195
C - <u>Éléments et pistes pour une revisitation.</u> .....	202
<b>V.2 : "Car mon âme était grande ..." (J-H Légitimus).</b> .....	209
A - <u>Aux origines d'un engagement.</u> .....	209
B - <u>Portrait de leader.</u> .....	212
<b>V.3 : Le mouvement des premiers mois</b> .....	218
A - <u>L'entrée en scène.</u> .....	218
B - <u>Les thèmes initiaux</u> .....	222
<b>V.4 : Le troisième parti.</b> .....	232
A - <u>Vers la constitution d'un mouvement politique "nègre".</u> .....	232
B - <u>L'entrée en politique.</u> .....	238
C - <u>Essai de requalification du mouvement originel de Légitimus : Un "négrisme socialiste".</u> .....	246

## - CHAPITRE VI -

### LE NEGRISME SOCIALISTE : DYNAMIQUE ET CARACTERES D'UNE PENSEE POLITIQUE.

<b>VI.1 : Du "socialisme militant" au "socialisme triomphant" : observation d'un parcours politique heurté.</b> .....	252
A - <u>Essai de périodisation du cours historique.</u> .....	252
B - <u>Les leviers de l'ascension.</u> .....	256
C - <u>Bref récit d'une traversée éphémère du pouvoir.</u> .....	267

<b>VI. 2: L'Entente Capital-Travail :</b>	
<b>essai de décryptage d'une pensée du pouvoir.</b> .....	278
A - <u>L'Entente; un virage annoncé.</u> .....	278
B - <u>Impératifs de la conjoncture et raison tactique.</u> .....	280
C - <u>D'une certaine vision de la société civile à l'expression d'une pensée de la société politique.</u> .....	300
<b>VI.3 : L'idéal politique et humain.</b> .....	310
A - <u>Egalité ! Fraternité !</u> .....	311
B - <u>" Prends la force où elle est" ...</u> .....	324

**- CHAPITRE VII -**  
**BOISNEUF OU L'ALTERNATIVE IMPOSSIBLE.**

<b>VII.1 : Le personnage Boisneuf : "Fais ce que dois ..."</b> .....	335
A - <u>Milieu d'origine et jeunes années.</u> .....	335
B - <u>Le tempérament Boisneuf.</u> .....	339
C - <u>Dissonances et différence.</u> .....	346
<b>VII.2 : " ... Adviene que pourra !"; grandes heures et malheurs d'une ascension politique.</b> .....	356
A - <u>La confrontation : "Jours de bataille !" (1899-1906).</u> .....	356
B - <u>Le triomphe et la consécration (1910 - 1918).</u> .....	374
C - <u>Le temps du désenchantement (1918 - 1927).</u> .....	390

<b>VII.3 : Le projet boisneuviste.</b> .....	401
A - <u>Une conscience de l'histoire.</u> .....	402
B - <u>Grande et petite patrie.</u> .....	409
C - <u>La vision économique et sociale : pour une société de propriétaires et d'entrepreneurs.</u> .....	416
<i>Conclusion de la partie.</i> .....	427

### Volume III

#### *- Troisième partie - Être en politique au tournant du siècle.*

<i>Introduction de la partie</i> .....	433
--	-----

#### **- CHAPITRE VIII - ÉCRIRE, PARLER, AGIR EN POLITIQUE**

<b>VIII.1 : Les supports de l'opinion.</b> .....	437
A - <u>La presse d'opinion et le mouvement des idées.</u> .....	437
B - <u>Les formes organisationnelles de la vie politique : "partis" et partisans.</u> .....	441
C - <u>Typologie et caractères de la presse politique.</u> .....	446
<b>VIII.2 : La campagne électorale.</b> .....	455
A - <u>Les journaux en campagne; 1904, modèle d'une année électorale assez ordinaire.</u> .....	455
B - <u>Le verbe dans la mobilisation électorale.</u> .....	468

- CHAPITRE IX -  
LA VOTATION : NORMES REPUBLICAINES, USAGES LOCAUX ET EXCEPTION  
 COLONIALE.

<b>IX.1 : Le parcours de l'élection.</b> .....	484
A - <u>Les préludes : établissement des listes et convocation des électeurs.</u> .....	484
B - <u>Les électeurs :</u> <u>éléments de sociologie électorale.</u> .....	494
C - <u>Le vote.</u> .....	503
<b>IX. 2 : Irrégularités, violence, petites et grandes fraudes.</b> .....	516
A - <u>Irrégularités ordinaires et extraordinaires d'après les dossiers du Contentieux administratif.</u> .....	517
B - <u>Récit détaillé d'une fraude extraordinaire :</u> <u>les élections législatives de 1910.</u> .....	529
C - <u>De la rixe à la fusillade : les violences électorales.</u> .....	539

- CHAPITRE X -  
COMPORTEMENT ELECTORAL ET SYSTEMES DE POUVOIR;  
PREMIERES ESQUISSES POUR UNE SOCIOLOGIE POLITIQUE DE LA GUADELOUPE

<b>X.1 : La question de la participation politique : abstentionnistes, votants et "participants".</b> .....	554
A - <u>Essai d'appréciation quantitative :</u> <u>la participation en chiffres aux élections générales.</u> .....	554
B - <u>Le cas des élections partielles.</u> .....	559
C - <u>Participation électorale et mobilisation politique : militants, électeurs, "non-votants" et abstentionnistes.</u> .....	560

**X.2 : La société politique en Guadeloupe au tournant du siècle : données pour l'étude d'un système politique. .... 570**

A - Maires et Conseillers généraux de 1892 à 1914 : les élus locaux de la Guadeloupe. .... 570

B - Elus parlementaires et systèmes électoraux: essai d'interprétation systémique. .... 585

C - Le jeu de la fonction politique. .... 588

*Conclusion de la partie* ..... 600

CONCLUSION GENERALE ..... 603

ANNEXES

- Annexe I : Un exemple d'ethno-texte : plaisant conte. .... 612

- Annexe II : Textes et documents pour l'histoire politique. .... 622

- Annexe III: Images de la vie sociale et politique. .... 646

- Annexe IV: Récapitulatif de statistiques électorales..... 648

LES SOURCES.

SOURCES D'ARCHIVES ..... 655

I - Sources orales et collections privées. .... 657

II - Sources d'archives imprimées. .... 658

III - Sources d'archives manuscrites. .... 663

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ..... 672

BIBLIOGRAPHIE .....	688
---------------------	-----

I - Aspects Généraux :

Cadres Théoriques et méthodologiques en sciences de l'homme et de la société / Histoire politique française / Généralités. ....	688
---	-----

II - Bibliographie de la question :

Colonisations / Mondes afro-américains et caribéens / Formation historique des Antilles françaises / Guadeloupe : Aspects économiques, anthropologiques, politiques et sociaux. ....	693
--	-----

<u>TABLE S</u> .....	703
----------------------	-----

Table des matières .....	704
--------------------------	-----

Table des illustrations .....	713
-------------------------------	-----

<u>RESUME &amp; MOTS-CLES</u> .....	718
-------------------------------------	-----

\*\*\*

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

\*

- PLANCHES HORS-TEXTES : TABLEAUX, GRAPHIQUES, CARTES ET SCHEMAS -

\*

- Planche 1a: La Guadeloupe dans la région Caraïbe..... 7a
- Planche 1 b : La Guadeloupe physique ..... 7 b

### **Chapitre I -**

- Planche 2 : Données statistiques sur l'économie sucrière de l'abolition de l'esclavage à la fin du XIX è. .... 30 a
- Planche 3 : La Guadeloupe économique à la fin du XIXè ..... 30 b
- Planche 4 : Domaines sucriers et usines centrales à la fin du XIXè ..... 37 a
- Planche 5 : Des sociétés sucrières aux habitations; les hiérarchies socio-professionnelles ..... 39 a
- Planche 6 : Le monde social de l'habitation. .... 40 a
- Planche 7 : Crise économique sucrière et essor des cultures secondaires .... 44 a
- Planche 8 : La Guadeloupe administrative et politique :  
communes et cantons ..... 62 a
- Planche 9 : Chronologie comparée de l'évolution politique  
et institutionnelle ..... 63 a
- Planche 10 : Représentation schématique du fonctionnement des institutions de  
la Guadeloupe sous la Troisième République ..... 67 a

### **Chapitre II -**

- Planche 11 : Déclinaison des nuances et taxonomie de la couleur. .... 92 a
- Planche 12 : Taxonomie des phénotypes nègres et métis ..... 97 a

**Chapitre III -**

- Planche 13 : Représentation des valeurs et des hiérarchies socio-raciales dans la société post-esclavagiste ..... 117 a
- Planche 14 : Représentation schématique des paramètres des identités nègres..... 131 a

**Chapitre IV -**

- Planche 15 : Evolution de la composition du personnel politique ..... 172 a
- Planche 16 : Etats nominatifs des maires et conseillers généraux en 1892. .... 181 a,b,c, d
- Planche 17 : Sociologie du personnel politique local en 1892 ..... 182 a, b
- Planche 18 : Géographie électorale en 1892 ..... 183 a

**Chapitre V -**

- Planche 19 : Photographie de Jean-Hégésippe Légitimus vers 1900 ..... 212 a
- Planche 20 : Les débuts de l'implantation du mouvement socialiste vers 1894 ..... 234 a
- Planche 21 : Résultats du premier tour des élections législatives du 20 août 1893, dans la deuxième circonscription ..... 243 a
- Planche 22 : Résultats du second tour des élections législatives du 5 septembre 1893, dans la deuxième circonscription. .... 244 a

**Chapitre VI -**

- Planche 23 : Chronologie générale du mouvement socialiste de 1890 à 1914 ..... 255 a
- Planche 24 : Recensement général des organisations socialistes et autres formes associatives entre 1890 et 1914. .... 256 a,b

- Planche 25 : Tableau général de la participation socialiste aux élections cantonales de 1892 à la signature de l'Entente .....	261 a,b
- Planches 26 (a,b,c) : Le vote socialiste : bastions politiques et progression électorale; le cas de Pointe-à-Pitre, Moule, Lamentin .....	263 a, b/ 264 a
- Planche 27 : Elections municipales générales des 6 et 13 mai 1900 .....	266 a,b
- Planche 28 : Elections législatives de 1902 .....	266 c
- Planche 29 : L'implantation du mouvement politique socialiste vers 1900 .....	267 a.
- Planche 30 : Elections municipales générales des 1 et 8 mai 1904 .....	272 a,b
- Planche 31 : La domination des partis de l'Entente à la veille des législatives de 1906.....	273 a

## Chapitre VII -

- Planche 32 : Portrait d'Achille René-Boisneuf vers 1910. ....	339 a
- Planche 33 : Chronologie de la vie politique d'Achille-René-Boisneuf .....	356 a,b
- Planche 34 : Tableau récapitulatif de la participation boisneuviste aux élections cantonales entre 1910 et 1914 .....	385 a,b
- Planche 35 : Elections municipales générales des 6 et 13 mai 1912 .....	388 a,b
- Planche 36 : L'implantation politique de Boisneuf à la veille de 1914.....	389 a
- Planche 37 : Résultats du deuxième tour des élections législatives de 1919 .....	392 a,b
- Planche 38 : Les effets de la guerre sur les revenus de la canne et la situation économique .....	421 a
- Planche 39 : La Guadeloupe économique en 1919 .....	421 b, c
- Planche 40 : Cycles respectifs de Légitimus, Boisneuf et Candace .....	428 a
- Planche 41 : Socio-types identitaires et politique : un schéma comparatif Légitimus - Boisneuf. ....	429 a

**Chapitre VIII -**

- Planche 42 : Le calendrier des élections générales 1892 - 1914 ..... 433 a
- Planches 43 (a,b) : Circonscriptions électorales  
et périodicité de l'élection ..... 434 a,b
- Planches 44 (a,b,c) : Récapitulatif général des élections de 1892 à 1902 & de  
1903 à 1914. .... 434 c,d,e
- Planche 45 : Tableau récapitulatif des principaux journaux d'opinion entre 1891  
et 1921 ..... 438 a,b
- Planche 46 : Presse d'opinion, familles, courants  
et trajectoires politiques ..... 439 a,b

**Chapitre IX -**

- Planche 47 : Population totale et inscriptions électorales  
(1892 -1920) ..... 485 a,b.
- Planche 48: Récapitulatif des élections partielles et de leurs motifs de 1892 à  
1902 & de 1903 à 1914. .... 517 a,b,c
- Planche 49 : Tableau indicatif des violences et incidents en période électorale  
entre 1903 et 1914 ..... 540 a,b

**Chapitre X -**

- Planche 50 : Pourcentage moyen des votants aux élections municipales (1892-  
1919) ..... 554 a
- Planche 51 : Représentation géographique de la participation moyenne aux  
municipales générales entre 1892 et 1919 ..... 555 a
- Planche 52 : Pourcentages de participation par série cantonale  
de 1892 à 1920 ..... 556 a
- Planche 53 : Représentation géographique de la participation aux élections  
cantonales ..... 557 a
- Planche 54 : Evolution comparée des taux de participation électorale ..... 558 a

- Planche 55 : Taux comparé de participation dans les cantons du Lamentin, Capesterre et Port-Louis entre 1892 et 1920 ..... 566 a.
- Planche 56 : Les tendances politiques des maires élus, de 1892 à 1912 ..... 574 a,b
- Planche 57 : Cartographie des maires élus par identité et appartenance politique en 1892, 1904, 1914. .... 577 a,b,c
- Planche 58 : Plan de la salle de délibération du Conseil général en 1904 (d'après la Démocratie) ..... 580 a
- Planche 59 : L'évolution du rapport des appartenances politiques au sein du Conseil général entre 1892 et 1913. .... 584 a, b
- Planche 60 : Députés élus, héritages politiques et migration des votes. .... 587 a,b

\*

\*

\*

## Fiche Technique

### Résumé de la Thèse.

\*

Dans une perspective d'anthropologie historique et politique, la thèse étudie, à partir du cas guadeloupéen, comment s'est construit, durant la période post-esclavagiste (fin XIXème - début XXème), le champ politique, par l'articulation d'un système politique issu de la IIIè République et des structures sociales et culturelles existantes héritées de l'esclavage colonial.

Dans une première partie, on étudie les cadres juridico-politiques et les bases socio-anthropologiques de la société guadeloupéenne à la fin du XIXè, où l'on fait ressortir le caractère atypique de cette "colonie républicaine", où l'économie coloniale naguère fondée sur le sucre s'installe dans la crise, tandis que la nouvelle citoyenneté octroyée ne parvient pas à effacer la fragmentation sociale où les identités sociales restent fortement déterminées par les marqueurs sociaux de la couleur et de l'origine.

La seconde partie retrace, dans ce contexte, l'irruption des "nègres" dans la vie politique, de l'émergence du premier mouvement noir socialiste de Légitimus, à partir de 1890, à son installation dans l'appareil politique; ainsi qu'un peu plus tard (1910) l'ascension de son adversaire, Boisneuf. On étudie et compare les discours, les stratégies et les points d'appui de deux parcours qui établissent aussi bien de nouvelles relations de force entre les catégories socio-ethniques qu'une culture politique qui reste imprégnée des schèmes de la société précédente.

Enfin, à partir de l'étude systématique de la presse politique et de toutes les élections (de 1892 à 1921), on établit les caractères originaux du système électoral et politique qui en résulte où l'on recherche les logiques fonctionnelles lui ayant permis d'assurer sa reproduction et sa perennité alors que les idéaux mobilisateurs initiaux ont vécu.

\*

### Mots -Clés

Guadeloupe / Antilles françaises /

Système politique / Elections / Troisième République /

Nègres / Identités sociales / Couleur /

Légitimus / Boisneuf /

\*

**2 tomes**

**4 volumes**

Nombre de pages (corps du texte + appendices) : 718  
+ 90 pages des 60 planches hors-textes.

**Nombre total de pages : 808**

Nombre cumulé des références bibliographiques: 122 + 144 = 266.







